LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Rapport d'activité 2013

Sommaire

Introduction 6

DIVISION I - Administration Générale 8

1. Avant-projets de loi, avant-projets de règlements grand-ducaux et Plans d'action 8

2. Le Service Technique 10
2.1. Secteur Personnes Âgées 10
2.2. Secteur Maisons Relais pour enfants (MRE) 17
2.3. Secteur Jeunesse 21
2.4. Secteur Jeunes et Adultes 25
2.5. Contrôle des conditions d'agrément 28
2.6. Réglementation et législation 38

3. La Commission d'Harmonisation 42

4. Le Bénévolat 43
4.1. Prix du Mérite du Bénévolat 43
4.2. Portail du Bénévolat 43
4.3. Relations internationales 44
4.4. Conseil Supérieur du Bénévolat 44
4.5. Agence du Bénévolat 45

DIVISION II – Personnes handicapées 49

1. Personnes handicapées 49
1.1. Politique gouvernementale 49
1.2. Politique internationale 51
1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH) 51
1.4. Les procèdures d'agrément 52
1.5. Services conventionnés 52
1.6. Les services d'hébergement 53
1.7. Les services d'activités de jour 61
1.8. Les services de formation 66
1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre 68
1.10. Les services d'assistance à domicile 73

2. Le service des salariés handicapés 76
2.1. Procédure administrative 76
2.2. Composition de la Commission médicale 77
2.3. Activités de la Commission médicale 77
2.4. Total des décisions de la Commission médicale relatives à l'obtention du statut de salarié handicapé (SH) 78
2.5. Composition de la Commission d'orientation et de Professionnel (C.O.R.) 80
2.6. Activités de la commission d'orientation et de reclassement professionnel (C.O.R.) 80
2.7. Mesures prises en charge par le Service des salariés handicapés de l'ADEM 81
2.8. La réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés 83
2.9. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat 83
2.10. Diverses actions 85

DIVISION III - Solidarité 87

1. Politique internationale 87
1.1. Comité de Protection Sociale (CPS) 87
1.2. Stratégie Europe 2020 87
1.3. Stratégie nationale d'intégration des Roms 88
1.4. Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale 88
1.5. Les personnes LGBT 88

2. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme 89
2.1. La stratégie nationale contre le sans-abrisme 89
2.2. Les actions menées 89

3. Aides financières octroyées par le service Solidarité 90
3.1. Secours 90
3.2. Rapatriements 91
3.3. Les catastrophes naturelles 91

4. Surendettement 91
4.1. Travaux législatifs 91
4.2. Travaux préparatoires en vue de la mise en vigueur de la loi du 8 janvier 2013 92
4.3. La Commission de Médiation en matière de surendettement 92
4.4. Le Fonds d'assainissement en matière de surendettement 92
4.5. Le Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) 93

5. Commission des domiciliations 93

6. Formation 95
6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale 95
6.2. Auxiliaire de vie 96
6.3. Formation continue 96

7. Action Hiver 2012/2013 97

8. Groupe Permanent d'Encadrement Psycho-traumatologique (GPEPT) 98

9. Services conventionnés pour adultes 98
9.1. Structures d'hébergement 99
9.2. Structures de jour 104
9.3. Services d'encadrement par le travail 105
9.4. Services de suivi social 108
9.5. Spëndchen asbl 111
9.6. Travail communautaire 112

10. Offices Sociaux 113
10.1. Caractéristiques de la population des Offices Sociaux 113
10.2. Secours financiers accordés 113
10.3. Avances remboursables et récupérables 114
10.4. Tiers Payant Social 115
10.5. Le droit de recours devant le conseil arbitral et le conseil supérieur des assurances sociales 116
10.6. Dépenses selon les aides accordées 117
10.7. Dépenses par habitant des 30 Offices Sociaux 118

DIVISION IV – Famille, Enfance et Jeunesse 119

1. Conciliation vie familiale et vie professionnelle 119
1.1. Evolution quantitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants 119
1.2. Evolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants 125

2. Aide à l'enfance et à la famille 129
2.1. Mise en œuvre de la loi 129
2.2. L'Office National de l'Enfance (ONE) 131
2.3. Mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille 131

3. Droits de l'enfant 138
3.1. Coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant 138
3.2. Représentation du Luxembourg auprès d'organismes internationaux 138
3.3. Coopération interministérielle dans l'intérêt de la protection des droits de l'enfant 139
3.4. Coopération avec l'Ombudscomité fir d'rechter vum Kand 139
3.5. Recherches de personnes en application de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant 139

4. Internats socio-familiaux 140
4.1. Introduction 140
4.2. La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement 140
4.3. La situation des inscriptions 142
4.4. La situation des pensionnaires au 1.1.2013 144
4.5. Accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques 146
4.6. Forum d'échange 'Les missions des internats socio-familiaux dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à l'enfance et à la famille' 146
4.7. Les projets institutionnels réalisés en 2013 et en cours de réalisation 146

5. Adoption 148
5.1. Définition et législation concernant l'adoption 148
5.2. Autorité centrale en matière d'adoption internationale 149
5.3. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés 149
5.4. Collaboration au niveau national 150
5.5. Collaboration au niveau international 151
5.6. Statistiques annuelles des adoptions nationales et internationales 152

6. Politique de la Jeunesse 153

6.1. Le Pacte Jeunesse 153
6.2. Le Comité interministériel à la jeunesse 153
6.3. Le dialogue structuré avec la jeunesse luxembourgeoise 154
6.4. L'accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg 155
6.5. Les Organisations et Mouvements de la Jeunesse 156
6.6. Services pour Jeunes 156
6.7. Politique internationale de la Jeunesse 161

7. Services de consultation, d'animation, de médiation et de formation 162
7.1. Cigale 162
7.2. Erwuessebildung 162
7.3. Ecole des Parents Janusz Korczack 163
7.4. SOS-Détresse 163
7.5. Erzéiongs- a Familljeberodung 163
7.6. Familljen-Center CPF 164
7.7. Pro Familia - Centre de Consultation et de Médiation Familiale 164
7.8. Haus 89 164
7.9. Kanner- Jugendtelefon 165
7.10. Planning familial 165
7.11. Caritas – service vacances 165
7.12. Croix-Rouge luxembourgeoise – service vacances 166
7.13. Foyer de la Femme – service vacances 166

DIVISION V : Personnes Agées 167

1. Considérations générales 167

2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA) 167

3. La politique du « vieillissement actif » 168
3.1. Les « Clubs Seniors » - « Centres Régionaux d'Animation et de Guidance pour Personnes Âgées » 168
3.2. L'Académie Senior du Service RBS-Center fir Altersfroen 170
3.3. SeNS : Seniors Network Support 170
3.4. Les technologies modernes 171
3.5. Le site internet « luxsenior.lu » 171
3.6. Projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées 171
3.7. Le vivre ensemble entre personnes âgées de différentes cultures 172

4. Les formations aux professionnels 173
4.1. L'Institut de Formation du Service RBS-Center fir Altersfroen 173
4.2. Conférences 174

5. La politique des soins – l'aide à la personne 174
5.1. Le Senioren-Telefon 174
5.2. L'unité d'orientation et de guidance 175
5.3. La tarification sociale 176
5.4. Service d'appel-assistance externe 176
5.5. Collaboration avec l'asbl « Association Luxembourg Alzheimer » 177
5.6. Projet « Nuetswaach » 177
5.7. Campagne nationale « Propper Haenn – Secher Haenn » 178
5.8. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier 178

6. Les procédures d'agrément 181
6.1. Contrôles institutionnels 181
6.2. Gestion des Plaintes 181

7. Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Âgées asbl (EGIPA) 181
7.1. Les Clubs Seniors 182

8. Journée internationale des personnes âgées 182

VI. Les Administrations 183

1. L'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) 183
1.1. Accueil et prise en charge des demandeurs de protection internationale (DPI) 183
1.2. Généralités 185
1.3. Intégration des étrangers/Lutte contre les discriminations/Diversité 186
1.4. Relations internationales 193
1.5. Conseil national pour étrangers 198

2. L'Office National de l'Enfance (ONE) 199
2.1. Le service « 116 000 – enfants disparus » 199
2.2. Le suivi socio-éducatif du logement encadré 202

2.3. L'accueil institutionnel à l'étranger 202
2.4. L'accueil et le placement en famille d'accueil 203
2.5. L'assistance psychique sociale ou éducative en famille 205

3. Service National d'Action Sociale (SNAS) 209
3.1. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG 209
3.2. Relations internationales 217
3.3. Statistiques administratives 217

4. Service National de la Jeunesse (SNJ) 225
4.1. Introduction 225
4.2. Actions du SNJ 225

5. Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) (GC) 252
5.1. Missions du CSEE 252
5.2. Internats 252
5.3. Service Psycho-Social (SPS) 255
5.4. Institut d'Enseignement Socio-Educatif (IES) 256
5.5. Logements externes encadrés (LEE) 260
5.6. Unité de formation socio-pédagogique 260
5.7. Personnel 260
5.8. Infrastructures 261
5.9. Contacts externes et missions spécifiques 261
5.10. Activités de la commission de surveillance et de coordination 262

VII. Les Etablissements publics 264

1. La Caisse nationale des Prestations familiales (CNPF) 264
1.1. Le Comité-directeur de la CNPF 265
1.2. L'effectif de la CNPF 265
1.3. Les prestations familiales 265
1.4. L'indemnité de congé parental 269

2. Le Fonds National de Solidarité (FNS) 272
2.1. Le Comité-directeur du FNS 272
2.2. L'effectif du FNS 272
2.3. Revenu minimum garanti 272
2.4. Allocation compensatoire 279
2.5. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées 279
2.6. Avance et recouvrement de pensions alimentaires 280
2.7. Allocation de vie chère 281
2.8. Accueil gérontologique 283
2.9. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) 283
2.10. Forfait d'Education 285
2.11. Répression des Fraudes et Recouvrement 287
2.12. Service Restitutions 288

3. SERVIOR – Centre, Foyers et Services pour personnes âgées 290
3.1. Le Conseil d'administration de SERVIOR 290
3.2. L'effectif de SERVIOR 290
3.3. Les activités de SERVIOR 290

Introduction

- Dans le domaine des **personnes âgées**, il y a lieu de relever que le gouvernement a adopté le rapport final du comité de pilotage en vue de l'établissement d'un plan d'action national « maladies démentielles ».

  Dans le souci d'un encadrement de qualité, le Ministère de la Famille et de l'Intégration continue à s'engager, ensemble avec les clubs seniors, dans une « démarche qualité » commune. Pour la période 2013-2015, le « dialogue intergénérationnel » constitue l'objectif commun national.

  Dans le cadre du vivre ensemble entre personnes âgées de différentes cultures, les efforts en vue de l'intégration des seniors non-luxembourgeois dans les structures existantes pour personnes âgées ont été maintenus.

  Le service interculturel rattaché à l'EGCA a été invité à présenter ses activités lors du « Congrès mondial des travailleurs sociaux » organisé par l'APEG et aux « Assises nationales de l'intégration au niveau local ».

  Suite à l'arrêt de son activité fin 2012, les membres de l'EGIPA, l'entente des gestionnaires des Institutions pour personnes âgées asbl, intègrent majoritairement l'EGCA, l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil. En début de l'année 2013, une nouvelle plateforme de réflexion interne intitulée Plateforme Seniors s'est constituée.

- Le Premier rapport périodique de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des **personnes handicapées** fut finalisé fin 2013 et sera transmis au Comité des Droits des Personnes Handicapées fin janvier 2014. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite convention, le ministère s'est lancé dans l'implémentation du Plan d'action « handicap » et a choisi de se concentrer en 2013 au domaine « information, sensibilisation et communications accessibles ».

  La planification d'un Centre de Communication pour personnes malentendantes et sourdes a été entamée par le ministère en coopération avec la Ville de Luxembourg et l'asbl « Solidarität mit Hörgeschädigten ».

- Dans le domaine de la **solidarité**, il y a lieu de retenir les actions suivantes.

  Dans le cadre de la stratégie nationale d'intégration des Roms, le ministère a finalisé en étroite collaboration avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et un comité de pilotage l'étude sur la situation des Roms se trouvant légalement sur le territoire au Luxembourg. L'étude avait pour but de vérifier l'égalité de traitement des Roms dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'éducation et des soins de santé par rapport au reste de la population.

  Dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, la stratégie nationale, qui est coordonnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, a été adoptée par le Gouvernement en conseil lors de sa séance du 18 janvier 2013 et présentée lors d'une table-ronde par la Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne et qui a réuni les ministres européens en charge du sans-abrisme.

  Le ministère a signé en mai 2013 pour le compte du gouvernement luxembourgeois, la déclaration « call for a comprehensive policy approach at EU level ». Les personnes concernées - lesbian, gay, bisexual, and transgender - nécessitent une attention particulière, car elles sont souvent discriminées de par leur orientation et/ou identité sexuelles.

  Cette stratégie, s'étend sur la période de 2013 à 2020 et fournit le cadre aux actions menées par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement.

- Dans le domaine de la **conciliation vie familiale et vie professionnelle**, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a non seulement continué à développer l'offre, mais à également engagé à soutenir le développement qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants.

  Le nouveau règlement grand-ducal du 20 novembre 2013 s'inscrit dans la démarche de réorganiser et d'adapter les structures d'accueil de jour pour enfants désormais désignées par le terme de « services d'éducation et d'accueil pour enfants » aux nouveaux contextes politiques et sociologiques.

DIVISION I - Administration Générale

1. Avant-projets de loi, avant-projets de règlements grand-ducaux et Plans d'action

Les avant-projets de loi, avant-projets de règlements grand-ducaux et notes suivantes ont, notamment, été soumis au Conseil de Gouvernement courant 2013 :

- Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement

- Projet de loi portant modification de l'article 275 du Livre IV « Prestations familiales » du Code de la Sécurité sociale

- Amendements au projet de loi n°6467 portant modification – du Code du Travail – de la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat et – de la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

- Projet de règlement ministériel portant création d'une commission d'analyse des projets d'investissement dans les domaines social, familial et thérapeutique

- Projet de règlement ministériel portant création d'une commission d'analyse des projets d'investissement dans les domaines social, familial et thérapeutique

- Plan d'action national « maladies démentielles »

- Dialogue structuré avec la jeunesse luxembourgeoise : note aux membres du Gouvernement

- Projet d'avenant à la convention entre l'Etat et la Fondation Autisme Luxembourg concernant la participation financière de l'Etat à la construction d'un lieu de vie de 24 lits et d'une structure d'activités de jour pour autistes
  Projet de convention entre l'Etat et l'association Autisme Luxembourg asbl concernant la participation financière de l'Etat à la création d'un foyer d'hébergement à Boxhorn

- Avant-projet de loi portant modification
  1. de la loi du 16 juin 2004 portant réorganisation du centre socio-éducatif de l'Etat
  2. de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat
  3. de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique
  4. du code de la sécurité sociale et
  5. de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire

- Avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'Unité de sécurité du centre socio-éducatif de l'Etat
  Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion des cadres des différentes carrières du centre socio-éducatif de l'Etat

- Amendements au projet de loi n°6410 concernant la modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse

- Amendements concernant le projet de loi n°6409 portant modification de la loi du 30 novembre 2007 portant règlementation de l'activité d'assistance parentale

- Projet d'avenant à la convention entre l'Etat et la Fondation APEMH concernant la participation

financière de l'Etat à la construction et à l'équipement d'ateliers protégés pour 200 personnes en situation de handicap à Limpach
Projet de convention entre l'Etat et la Fondation APEMH concernant la participation financière de l'Etat à l'acquisition et à la rénovation d'un appartement en vue de la création d'une structure d'hébergement à Hosingen

- Amendements gouvernementaux au projet de loi n°6502 portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, foyers et services pour personnes âgées 2) Centre de gériatrie

- Avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du 8 janvier 2013 concernant le surendettement

- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

- Règlement du Gouvernement en Conseil concernant l'allocation de vie chère

- Projet de convention entre l'Etat et la Fondation AMPEMH concernant la participation financière de l'Etat à la rénovation d'une maison en vue de la création d'une structure d'hébergement pour personnes en situation de handicap à Clervaux
  Projet de convention entre l'Etat et Servior concernant la participation financière de l'Etat à la réalisation d'une maison de soins d'une capacité de 120 lits à Rumelange

2. Le Service Technique

2.1. Secteur Personnes Âgées

2.1.1. Nouvelles constructions, transformations et rénovations de centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, centres de jour

En 2013, le service technique a travaillé sur 25 projets comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des centres de services intégrés de soins pour seniors, des centres psycho-gériatriques et des clubs senior.

Le nombre de lits concernés est de 1476 unités et le nombre de chaises est de 132 unités.

2.1.2. Situation détaillée des projets :

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	CIPA à Berbourg - Extension (72 lits)	Décompte financier
2	MS à Contern – Nouvelle construction (140 lits)	Fin des travaux Décompte financier en attente
3	CIPA à Clervaux- Résidence des Ardennes - Extension (39 lits)	Décompte financier
4	Logements encadrés à Crauthem – Nouvelle construction (139 lits)	Planification d'une extension
5	CIPA Hospice civil à Echternach – Nouvelle construction – extension (40 lits)	Planification en cours
6	CIPA à Esch sur Alzette – Nouvelle construction – extension (66 lits)	Travaux en attente
7	CIPA à Grevenmacher - Nouvelle construction (107 lits)	Décompte financier
8	CIPA à Junglinster - Nouvelle construction (100 lits)	Décompte financier
9	CIPA Luxembourg - Centre du Rham extension et transformation (142 lits et administration)	Travaux en cours
10	CIPA à Belval - Nouvelle construction (120 lits)	Décompte financier en cours
11	Maison de Soins à Rumelange – Nouvelle construction (120 lits)	Planification en cours
12	CIPA à Consdorf – Transformation (44 lits)	Planification en cours
13	Maison de Soins à Consdorf – Nouvelle construction (44 lits)	Planification en cours
14	Maison de Soins - Hospice Civil à Hamm – Nouvelle construction (193 lits)	Décompte financier en cours
15	Maison de Soins Pétange - Transformation et extension (79 lits)	Décompte financier en cours
16	Maison de Soins Vianden - Nouvelle construction (72 lits)	Décompte financier en cours

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
17	CIPA Diekirch - Nouvelle construction (110 lits)	Décompte financier en cours
18	Centre psycho-gériatrique Dommeldange 2ème groupe ALA - Extension du Foyer	Décompte financier
19	Centre psycho-gériatrique Dommeldange 1er groupe ALA - Mise en conformité et rénovation	Décompte financier
20	Centre psycho-gériatrique Esch-sur-Alzette ALA - Nouvelle construction (20 chaises)	Décompte financier en attente
21	Centre psycho-gériatrique Hupperdange -Nouvelle construction (24 chaises)	Décompte financier en attente
22	Centre psycho-gériatrique Pétange -Nouvelle construction (24 chaises)	Décompte financier en attente
23	Centre psycho-gériatrique Dudelange – ALA - Transformation (16 chaises)	Décompte financier en attente
24	Centre psycho-gériatrique Dudelange – Croix-Rouge - Transformation (16 chaises)	Décompte financier en attente
25	Centre psycho-gériatrique Lorentzweiler –Nouvelle construction (32 chaises)	Décompte financier en attente

2.1.3. Rénovation, aménagement et équipement

Une assistance technique pour la construction, la transformation et la rénovation a été donnée à diverses associations du secteur personnes âgées.

Une assistance technique dans le domaine informatique a été offerte aux organisations œuvrant dans le secteur socio-familial.

Des séances de formation de sécurité (26) ont été offertes au personnel des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des logements encadrés pour personnes âgées et au personnel des secteurs pour personnes handicapées, crèches, enfants, jeunes et adultes.

17 dossiers (plans) relatifs à l'infrastructure ont été avisés dans le cadre d'un accord de principe d'agrément.

7 demandes individuelles de participation financière, d'un montant de 106.915.-€ émanant d'associations œuvrant dans le domaine du troisième âge ont été traitées.

2.1.4. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur personnes âgées, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 21.853.580.-€. Cette somme comprend les travaux réalisés dans le cadre de nouvelles constructions, de transformations, de rénovations de centres intégrés pour personnes âgées, de maisons de soins et de centres de jour, ainsi que le premier équipement relatif à ces constructions. Le total des intérêts des lignes de crédits autorisées par les conventions de construction des grands projets, s'élève à 54.018.-€.

Centres Intégrés pour Personnes Agées (CIPA)

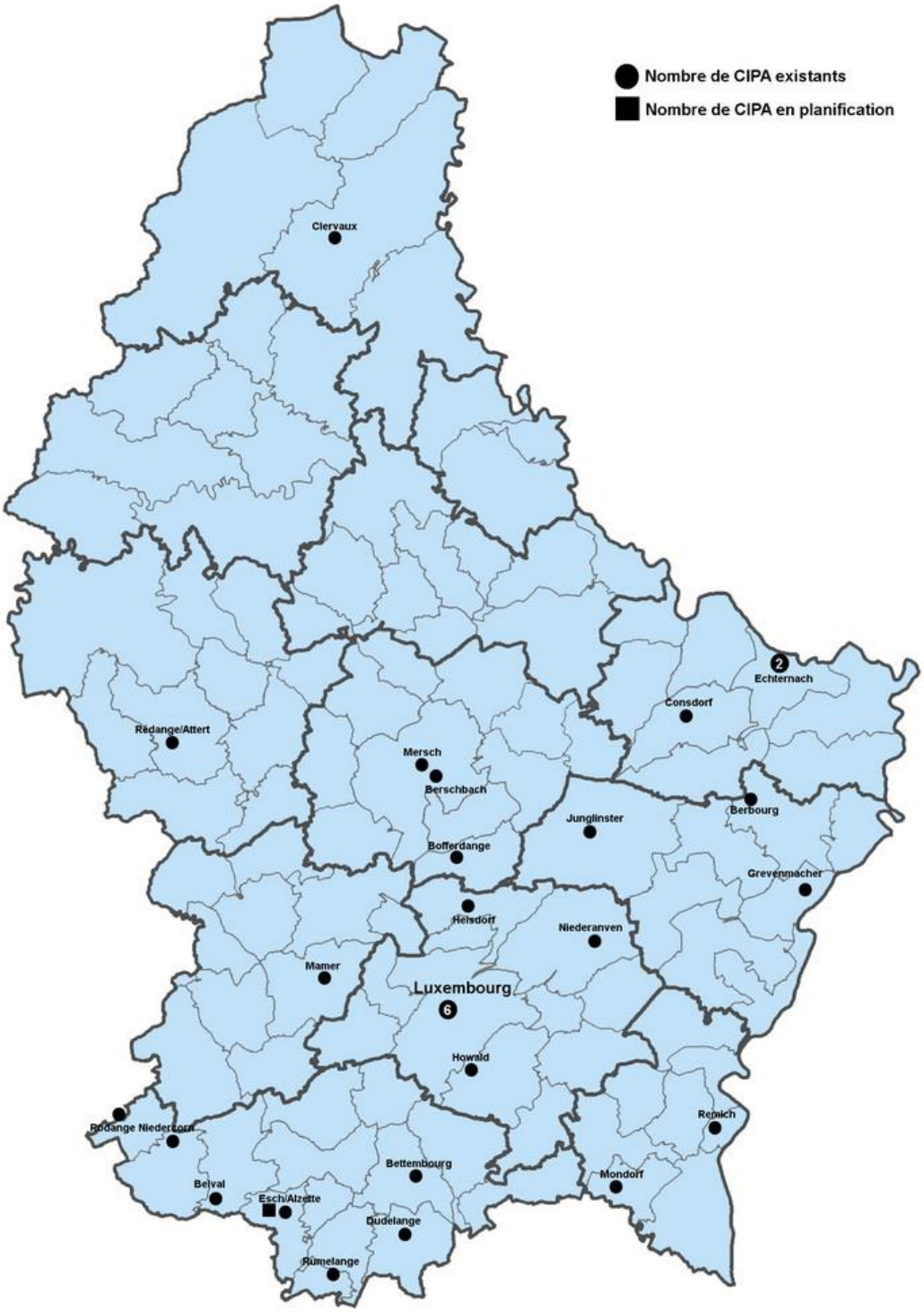

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte CIPA 2013.psd MiFaST 23/01/2014

Clubs Seniors

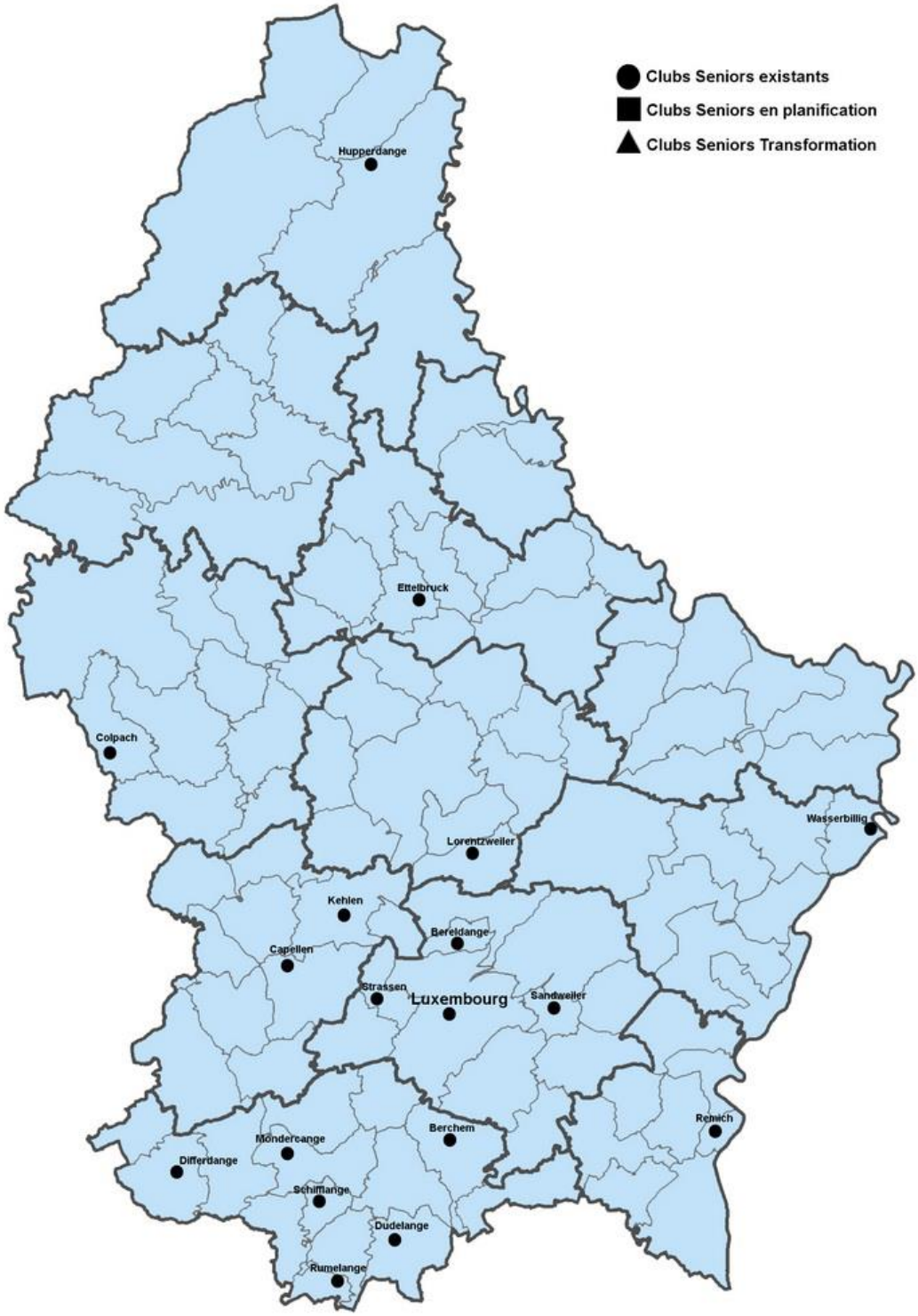

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Club Senior 2013.psd MiFaST 23/01/2014

Maisons de Soins

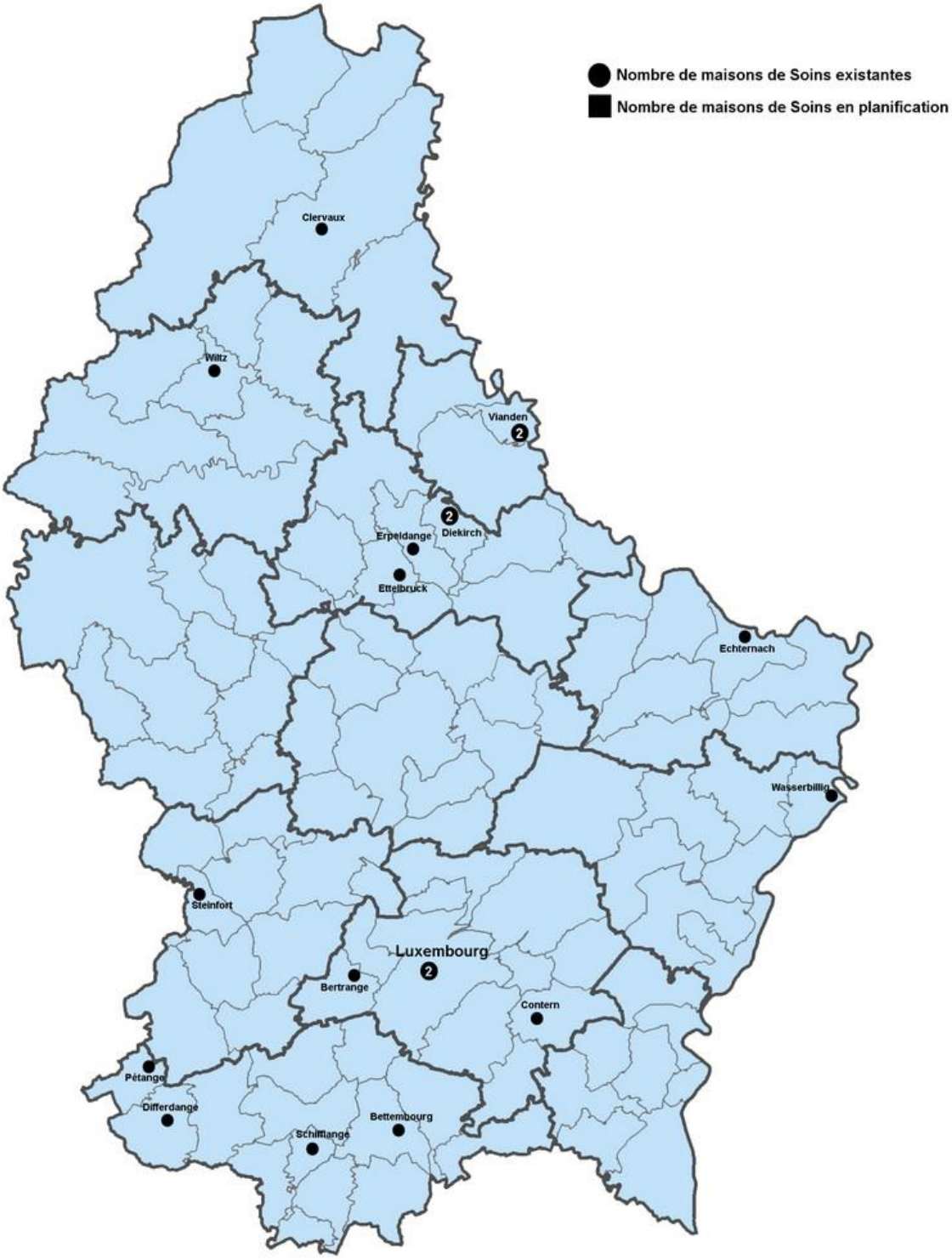

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Maisons de Soins 2013.psd MiFaST 23/01/2014

Centres Psycho-Gériatriques

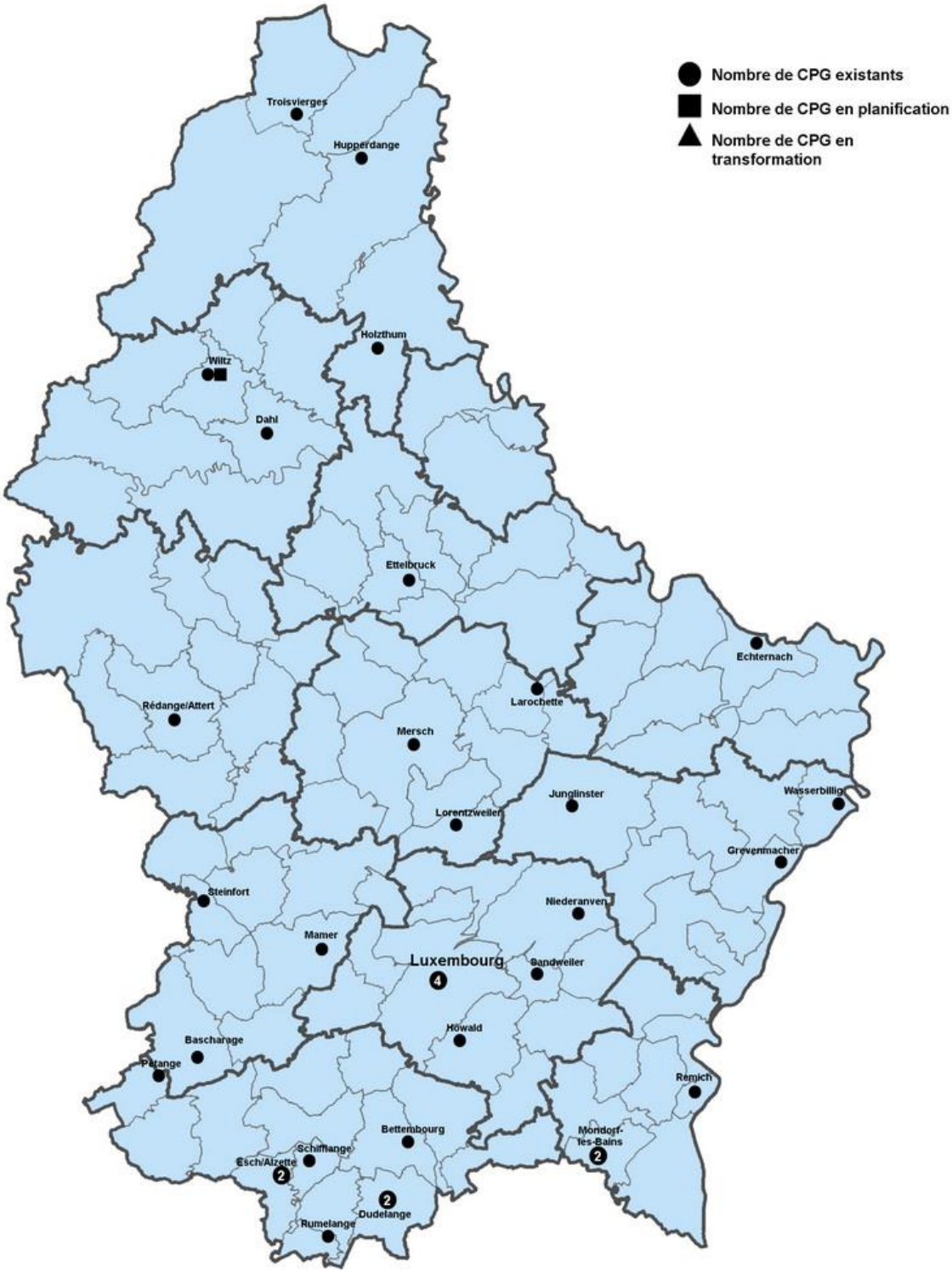

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Centre Psycho-Gériatrique 2012.psd MiFaST 29/01/2013

Logements encadrés pour personnes âgées

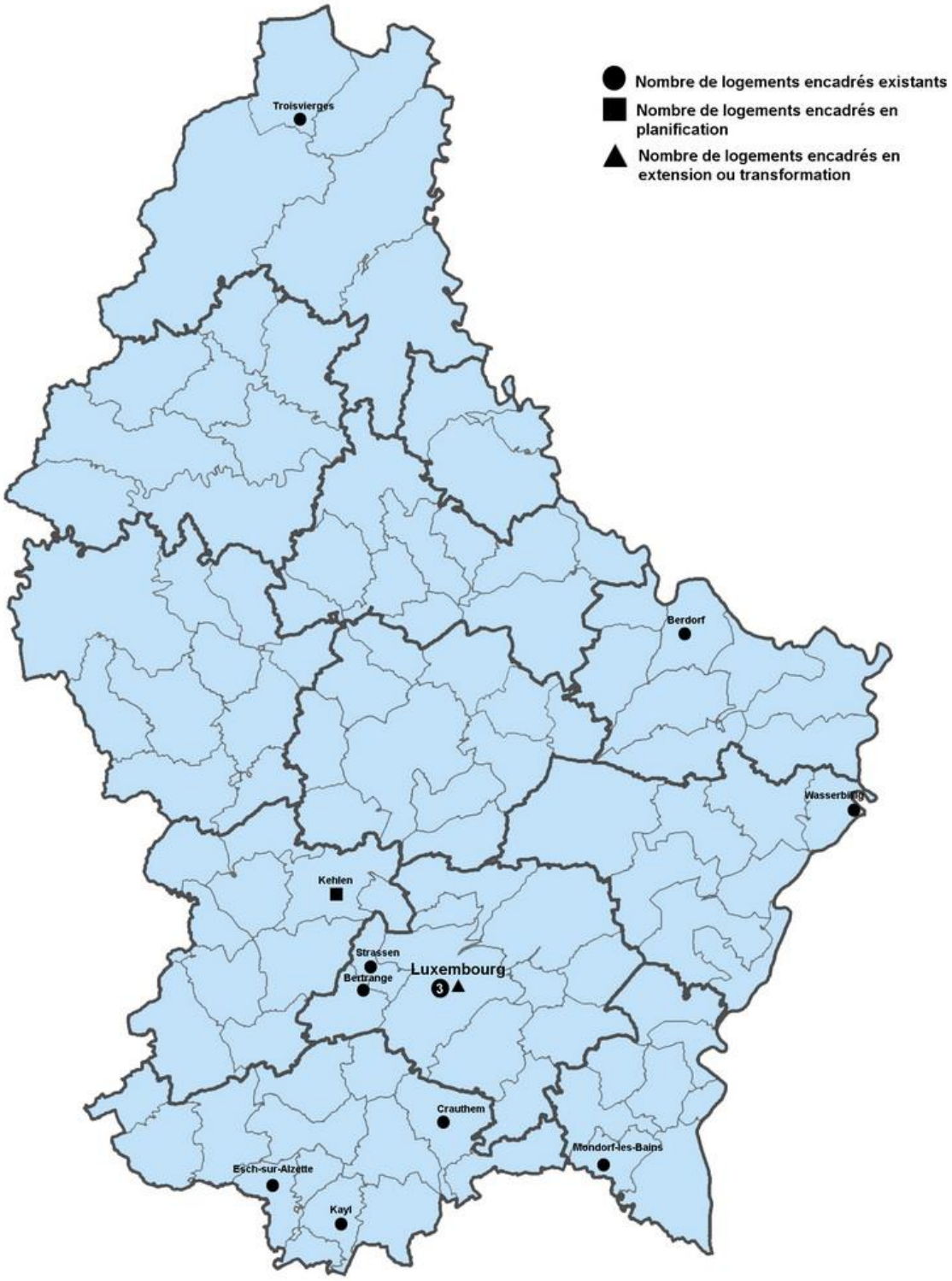

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Logement encadre 2013.psd MiFaST 23/01/2014

2.2. Secteur Maisons Relais pour enfants (MRE)

Une assistance technique pour la construction a été donnée aux différentes administrations communales. Le service a effectué 104 visites d'agrément de maisons relais. Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur maisons relais, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 15.534.697,14.-€ pour l'exercice 2013 et concernent 4.121 enfants scolarisés et 928 enfants non-scolarisés.

2.2.1. Nouvelles contructions, transformations et aménagements

a) Projets pour lesquels la participation financière a été liquidée :

Commune/Association	Site/localité	Enfants	
		scolariés	non-scol.
AC Bous	Annexe MRE Bous	18	
AC Contern	MRE crèche Spillkëscht Moutfort	61	
AC Differdange	MRE rue Neuwies (Woiwer)	203	
AC Esch/Alzette	MRE Brill	76	
AC Hobscheid	MRE crèche Hobscheid		39
AC Kehlen	MRE Kehlen	195	
AC Larochette	MRE Brosserie (Fielser Biddestöpp)	63	50
AC Mondercange	MRE Um Weier	73	
AC Nommern	MRE Noumer	85	
AC Schuttrange	MRE Munsbach	129	50
AC Steinsel	MRE Sepp Hansen à Steinsel	97	
AC Troisvierges	MRE Troisvierges	215	100
AC Useldange	MRE Useldange	116	
Fondation lëtzebuerger Blannenheem	MRE crèche Berschbach		62
Syndicat Intercommunal Schoulkauz	MRE Wilwerwiltz	217	
Synecosport Bech-Manternach	MRE Berbourg	96	59

b) Communes soutenues par une participation financière :

Commune/Association	Site/localité	Enfants	
		scolariés	non-scol.
AC Bertrange	MRE bei der Gemeng	174	
AC Bettembourg	MRE centre sportif	173	
	MRE Al Gemeng	124	
AC Bous	MRE Bous	88	
AC Clervaux	MRE Reuler	353	110
AC Differdange	MRE Villa du Parc Edmond Dune	74	
AC Dudelange	MRE Boudersberg	88	
AC Ell	MRE Fräschepillchen	102	
AC Ettelbruck	MRE Multikulti	64	
AC Hesperange	MRE Reewiermer Alzingen	53	
AC Hobscheid	Extension MRE Hobscheid	40	
AC Junglinster	MRE Bourglinster	50	20
AC Lintgen	MRE Lintgen	133	

Commune/Association	Site/localité	Enfants	
		scolariés	non-scol.
AC Luxembourg	MRE crèche Grünewald, Kirchberg		79
	MRE Foyer du Kiem	143	
	MRE rue Vauban au Pfaffenthal	101	
AC Mertzig	MRE crèche Mertzig		39
	MRE Mertzig extension	54	
AC Mompach	MRE Born	50	
AC Redange-sur-Attert	MRE Redange-sur-Attert	138	
AC Remich	MRE Al Schoul	78	
AC Roeser	MRE Roeser	90	
AC Sanem	MRE Chemin Rouge Metzerlach	164	
	MRE Kannerplanet Suessem	28	
	MRE Kannerplanet Zolwer	35	
AC Schengen	MRE Bech-Kleinmacher	90	
AC Schifflange	MRE sur le site de l'école Nelly Stein	105	
AC Stadtbredimus	MRE Stadtbredimus	148	
ALA	MRE crèche Erpeldange		47
SISPOLO asbl	MRE Huser Kannerstuff	19	
	MRE crèche au centre « Parc Housen »	15	273

c) Projets avisés :

Commune/Association	site/localité
AC Bertrange	MRE Beiestack
AC Bettendorf	MRE Bettendorf + MRE crèche
AC Bissen	MRE Bissen
AC Bourscheid	MRE « Am Bremechterpad » MRE crèche
AC Differdange	MRE Differdange
AC Dippach	MRE Schouweiler
AC Dudelange	MRE Strutzebierg
AC Ell	MRE Ell
AC Goesdorf	MRE Dahl
AC Grosbous	MRE Grosbous
AC Luxembourg	MRE ASTI
AC Luxembourg	MRE Hollerich
AC Luxembourg	MRE Belair
AC Luxembourg	MRE Pfaffenthal
AC Mersch	MRE Mersch

Structures d'éducation et d'accueil pour enfants, SEA
(Maison relais, foyers de jour, crèches, garderies)

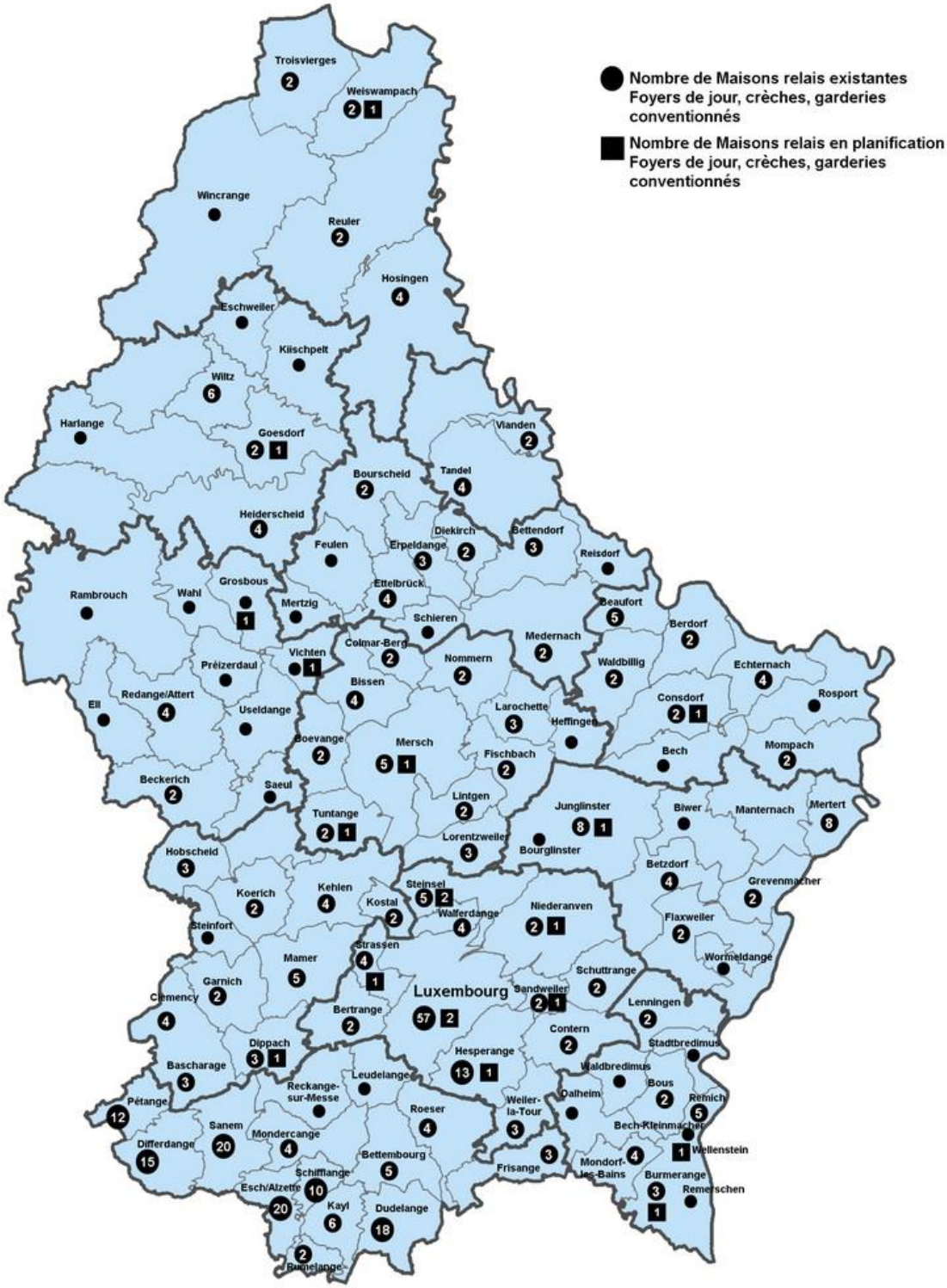

Structures d'accueil socio-éducatif pour enfants
Assistance parentale

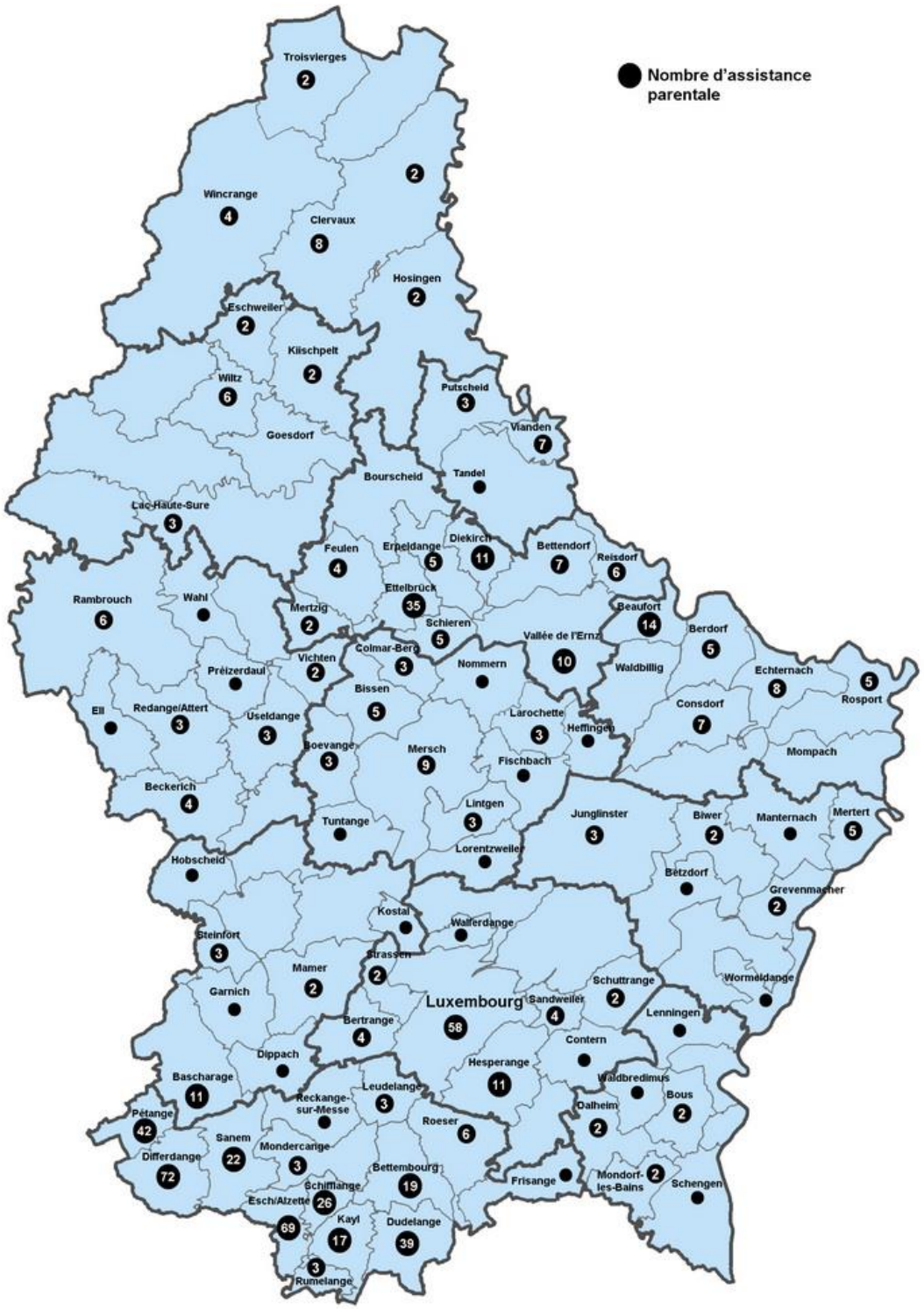

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte AP 2011.psd MiFaST 04/02/2014

2.3. Secteur Jeunesse

2.3.1. Contructions, transformations et rénovations

a) Projets achevés :

- Ahn: Construction d'un chalet pour guides et scouts.
- Luxembourg/Bonnevoie : Remplacement de la toiture du chalet pour guides et scouts.
- Diekirch : Aménagement d'une salle de répétition à la maison des jeunes.
- Moutfort: Aménagement d'une maison des jeunes.
- Hosingen : Construction d'un chalet pour guides et scouts
- Luxembourg/Cents: Construction et aménagement d'un nouveau siège pour la FNEL.
- Mondercange : Rénovation de la maison des jeunes.
- Sanem: Aménagement d'une salle de musique dans la maison des jeunes.
- Réfection de la terrasse du chalet à Colpach (AGGL).
- Luxembourg/Gare: Rénovation des locaux des guides et scouts.

b) Projets en planification ou en voie d'exécution:

- Beaufort : Equipement d'une auberge de jeunesse.
- Belvaux : Rénovation des locaux scouts (LGS) à Belvaux.
- Clemency : Aménagement d'une maison des jeunes.
- Esch/Alzette: Equipement d'une auberge de jeunesse.
- Grevenmacher: Aménagement d'une maison des jeunes.
- Luxembourg/Bonnevoie: Construction d'un garage près du home pour guides et scouts.
- Luxembourg : Aménagement de nouveaux locaux pour la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise, le Centre d'Informations pour Jeunes et le Centre de Médiation.
- Luxembourg : Rénovation des locaux scouts (LGS) au Limpertsberg.
- Mersch : Renovation et extension des locaux de la maison des jeunes.
- Rodange : planification d'un nouveau chalet scout (LGS).
- Eischen : planification d'un nouveau chalet scout (LGS).

2.3.2. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur jeunesse, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 2.449.385,59.- €. Cette somme comprend les travaux réalisés dans le cadre d'auberges de jeunesse, de chalets pour guides et scouts, de maisons des jeunes et de services, ainsi que le premier équipement relatif à ces projets.

De même, 107 demandes individuelles émanant d'organismes agissant dans l'intérêt des jeunes ont été traitées au courant de l'exercice 2013.

Maisons de jeunes et locaux pour jeunes

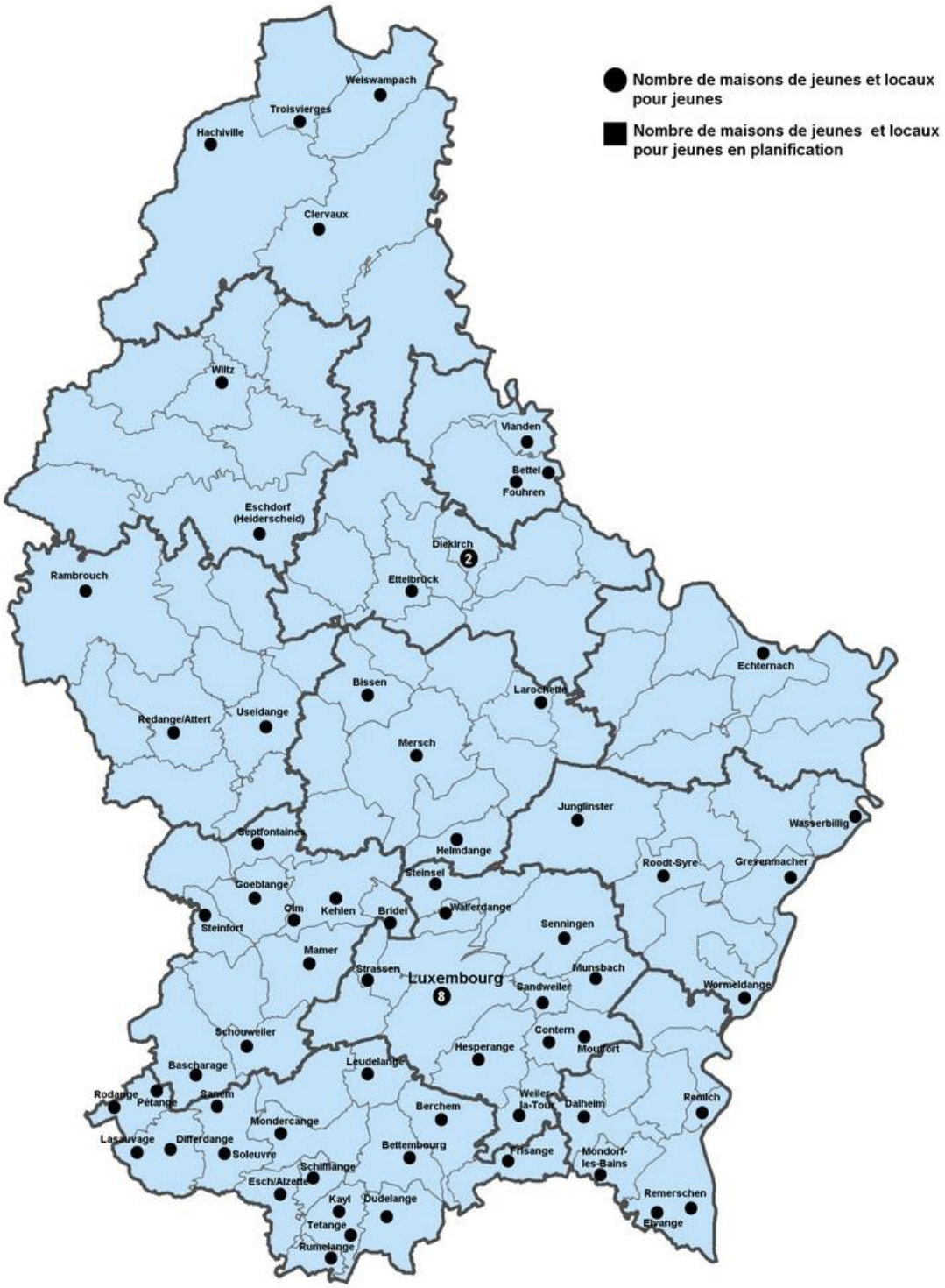

ebertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Maisons de Jeunes 2013.psd MiFaST 24/01/2014

Auberges de Jeunesse

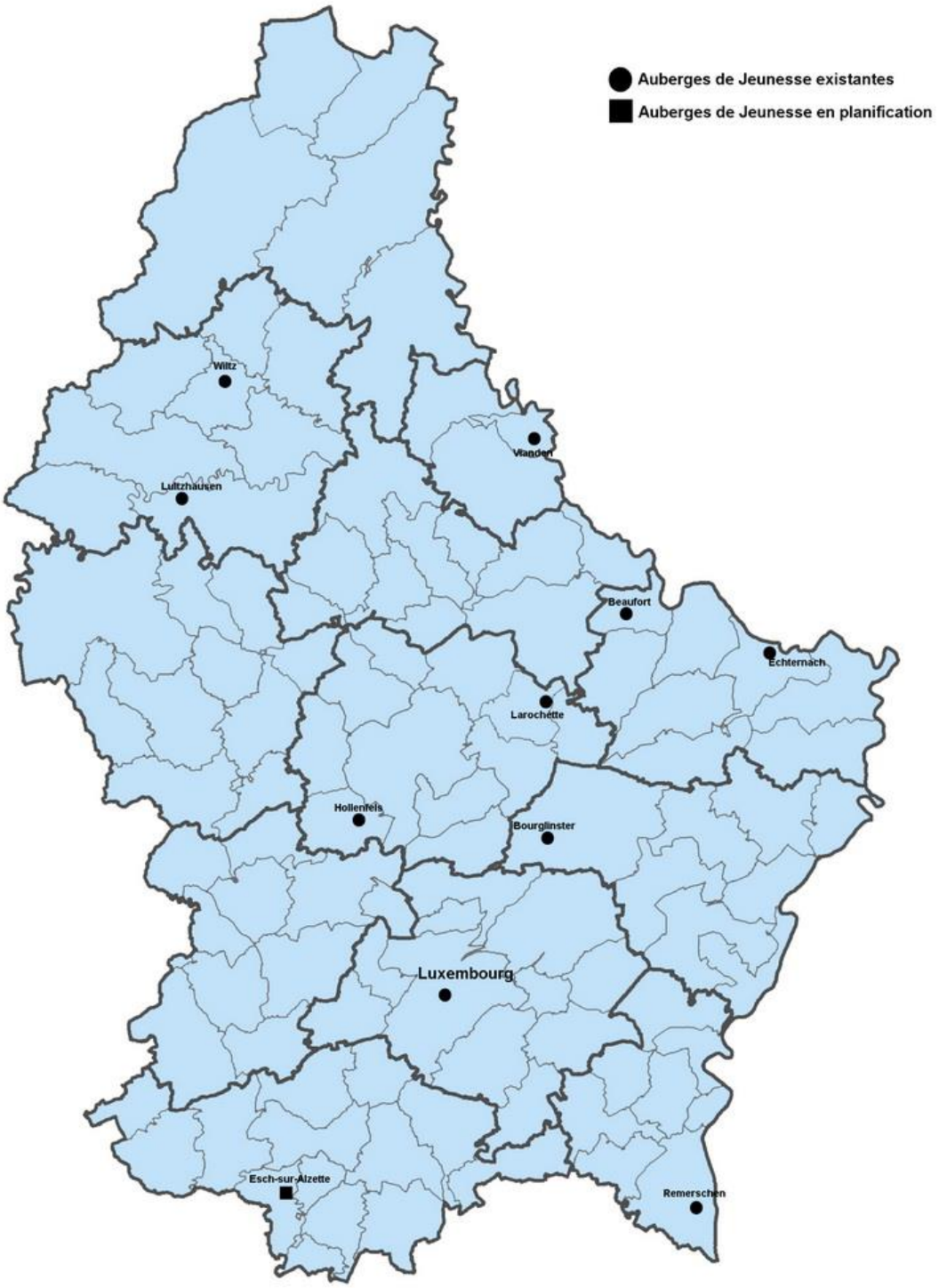

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte AJ 2013.psd MiFaST 06/02/2014

Chalets et Homes Guides et Scouts

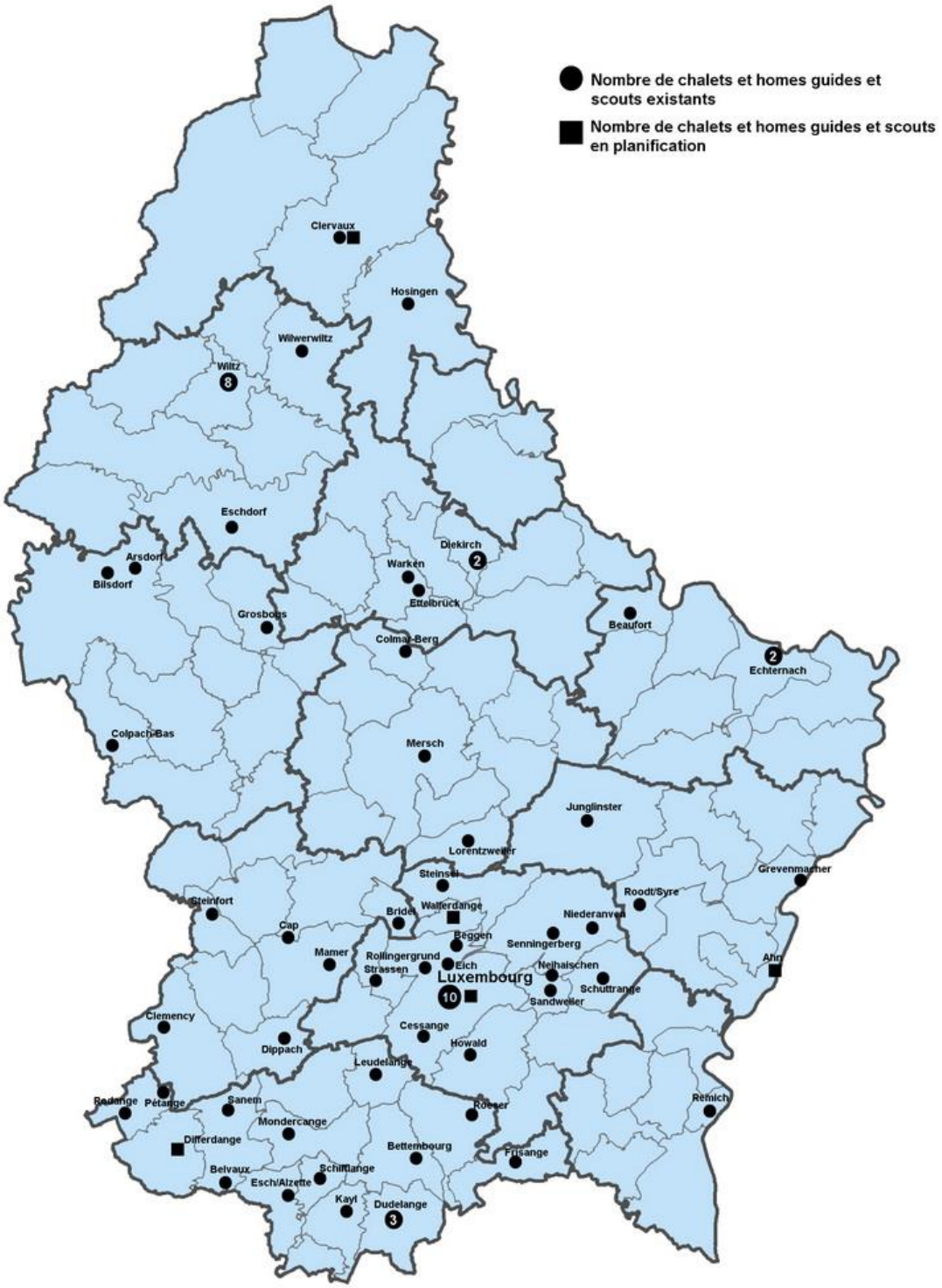

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Chalets et Homes Guides et Scouts 2013.psd MiFaST 06/02/2014

2.4. Secteur Jeunes et Adultes

2.4.1. Généralités

Au cours de l'exercice 2013, le service a assumé les missions suivantes:

- Mise en place d'une procédure détaillée pour les maîtres d'ouvrages bénéficiant d'une convention de construction du Ministère de la Famille et de l'Intégration
- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructure hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.
- Conseiller et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles.
- La conception de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires.
- Surveillance des travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.
- Les avis dans le cadre de l'accord de principe pour les nouveaux projets en planification.
- Le suivi des chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.
- Le traitement de 410 demandes individuelles de participation financière émanant d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.

2.4.2. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur Jeunes et Adultes, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 3.414.115 €. Ce montant comprend les projets réalisés au niveau des centres d'accueil, des foyers de jour et des services dans les secteurs Personnes Handicapées, Enfance et Famille, Placement familial et Adoptions, Solidarité et Internats socio-familiaux ainsi que dans le secteur Immigration, de même que le premier équipement relatif à ces projets.

Centres d'accueil	668.950 €
Internats	48.667 €
Services	422.055 €
Handicap	1.061.116 €
Immigration et réfugiés	771.806 €
Foyers de jour	285.830 €
Egalité des chances	39.491 €
Intérêts débiteurs J & A	22.711 €
Logements sociaux	93.489 €
Total :	**3.414.115 €**

2.4.3. Grands Projets d'envergure en planification ou en état d'exécution

Au total 24 chantiers de grande envergure ont été planifiés et exécutés soit en coopération avec des bureaux d'études ou d'architecture, soit en régie propre au courant de l'exercice 2013.

a) Enfants et Jeunes :

Lieu / Association	Tavaux	Part Etat	Situation
Berg, Croix-rouge Luxembourgeoise	Construction d'un nouveau centre thérapeutique	Phase APD	En planification
Bertrange, Croix-rouge Luxembourgeoise	Rénovation du Château Colnet d'Huart pour les besoins du service vacances	544.940.-	En exécution
Eich, Fondation Maison de la Porte ouverte	Construction d'un foyer d'accueil pour enfants	3.623.000.-	En planification
Ettelbruck, AGEDOC asbl	Construction d'un nouvel Internat Sainte-Anne	12.666.500.-	En exécution
Dudelange, Pro Familia	Equipement de l'Internat Pro Familia	Phase APD	En planification
Mertzig, Jacques Brocquart	Equipement de l'Internat Ste Marie	Phase APD	En planification

b) Personnes handicapées :

Bettembourg/ APEMH	Construction d'un atelier complémentaire au site du Parc Merveilleux	582.000.-	En finition
Mertzig, Op der Schock	Construction d'une structure d'hébergement	Phase APD	En planification
Rambrouch, Fondation Autisme Luxembourg	Construction d'un lieu de vie et structure d'activités de jour – première phase	2.285.680.-	En planification
Boxhorn, Autisme Luxembourg	Travaux de rénovation et transformation d'un existant pour la création d'une structure d'hébergement	1.422.276.-	En planification
Luxembourg, Ligue HMC	Travaux d'extension et de rénovation d'un existant pour la création d'une structure d'hébergement	Phase APD	En planification

Grevenmacher, CSSE Yolande asbl, Paiperlecksgaart	Travaux d'extension et de rénovation pour la création d'un atelier protégé	1.465.000.-	En finition
Hosingen, APEMH	Travaux de rénovation et transformation d'un existant pour la création d'une structure d'hébergement	334.676.-	En exécution
Limpach, APEMH	Construction d'un atelier protégé (première phase)	10.876.000.-	En planification
Lullange, Coopération Lellger Gaart	Construction d'un atelier protégé et centre de jour	6.135.375.-	En planification
Ettelbrück, CHNP	Travaux d'extension et de rénovation de plusieurs existants pour la création d'une structure d'hébergement	Phase APS	En planification
Beckerich, Autisme Luxembourg	Travaux d'extension des ateliers protégés	5.150.000.-	En exécution
Mersch, Lëtzebuerger Blannevereenegung	Construction d'une structure d'hébergement	750.000.-	En planification
Clervaux, APEMH	Travaux de rénovation d'un existant pour la création d'une structure d'hébergement	644.158.-	En exécution
Olm, Ligue HMC	Construction d'un atelier protégé	Phase programmation	En planification
Heisdorf, Tricentenaire	Construction d'une structure d'hébergement	Phase APS	En planification

c) Adultes en détresse

Betrange, Colabor	Exploitation horticole et locaux de formation pour 100 personnes	6.450.000.-	En planification
Esch/Alzette, Adm. Communale	Foyer pour adultes en détresse	Phase APD	En planification

d) Femmes en détresse

Luxembourg, Fondation maison de la porte ouverte	Foyer d'accueil pour femmes et enfants	Phase programmation	En planification

2.5. Contrôle des conditions d'agrément

En 2013, le service technique a effectué 634 visites des lieux dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures des secteurs et services suivants :

- Personnes handicapées (43),
- Gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse (97)
- accueil sans hébergement pour enfants (86),
- maisons relais (104),
- personnes âgées (105),
- personnes adultes seules ou avec enfants (12),
- jeunesse (4),
- filles, femmes et femmes avec enfants (3),
- assistance parentale (168),
- consultation de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles (11),
- assistance pour le placement familial (1),
- internats (0).

Services dans le domaine d'aide à l'enfance et famille

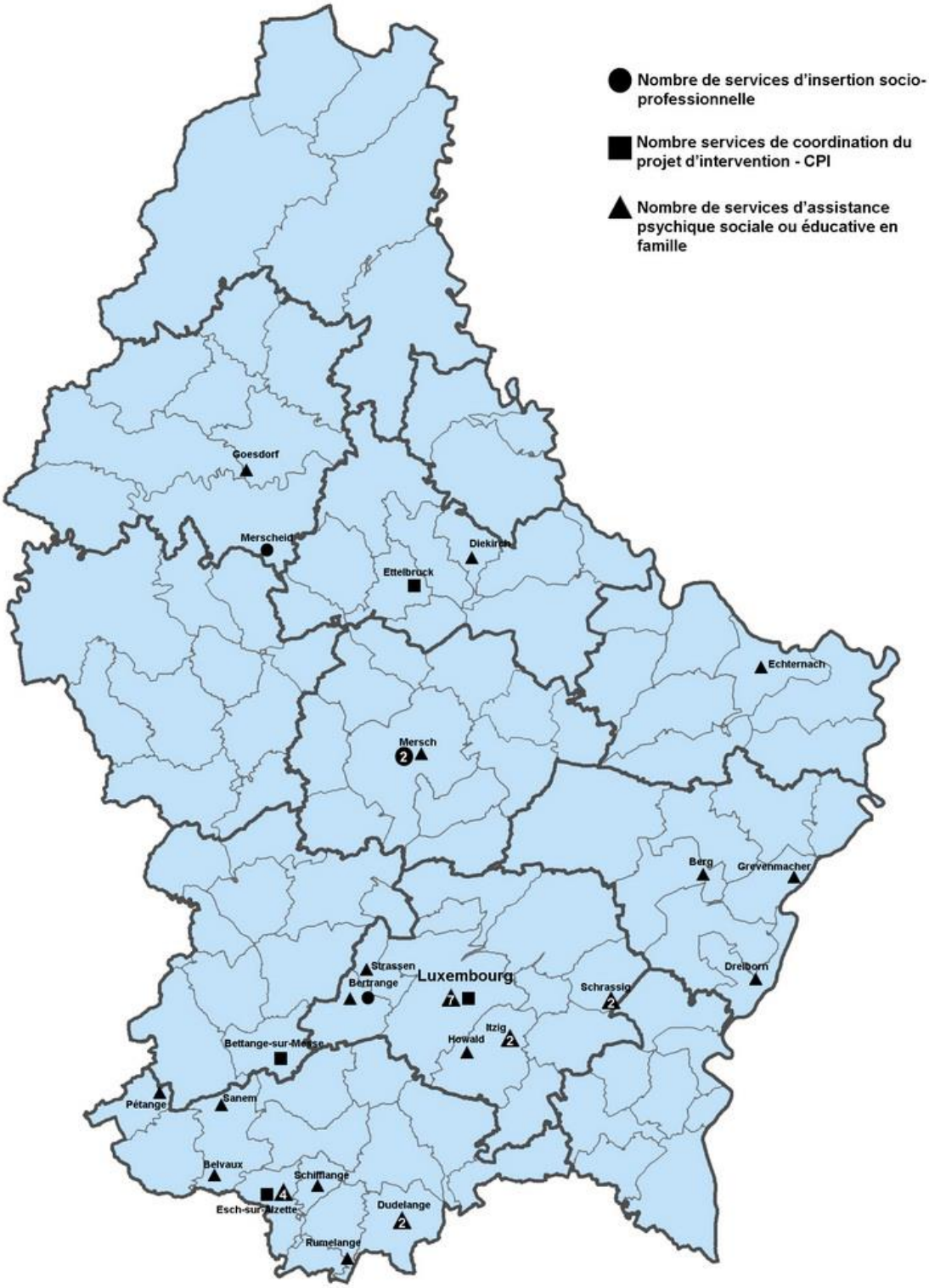

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Services dans le domaine aide enfance et famille 2013.psd MiFaST 06/02/2014

Structures dans le domaine d'aide à l'enfance et famille

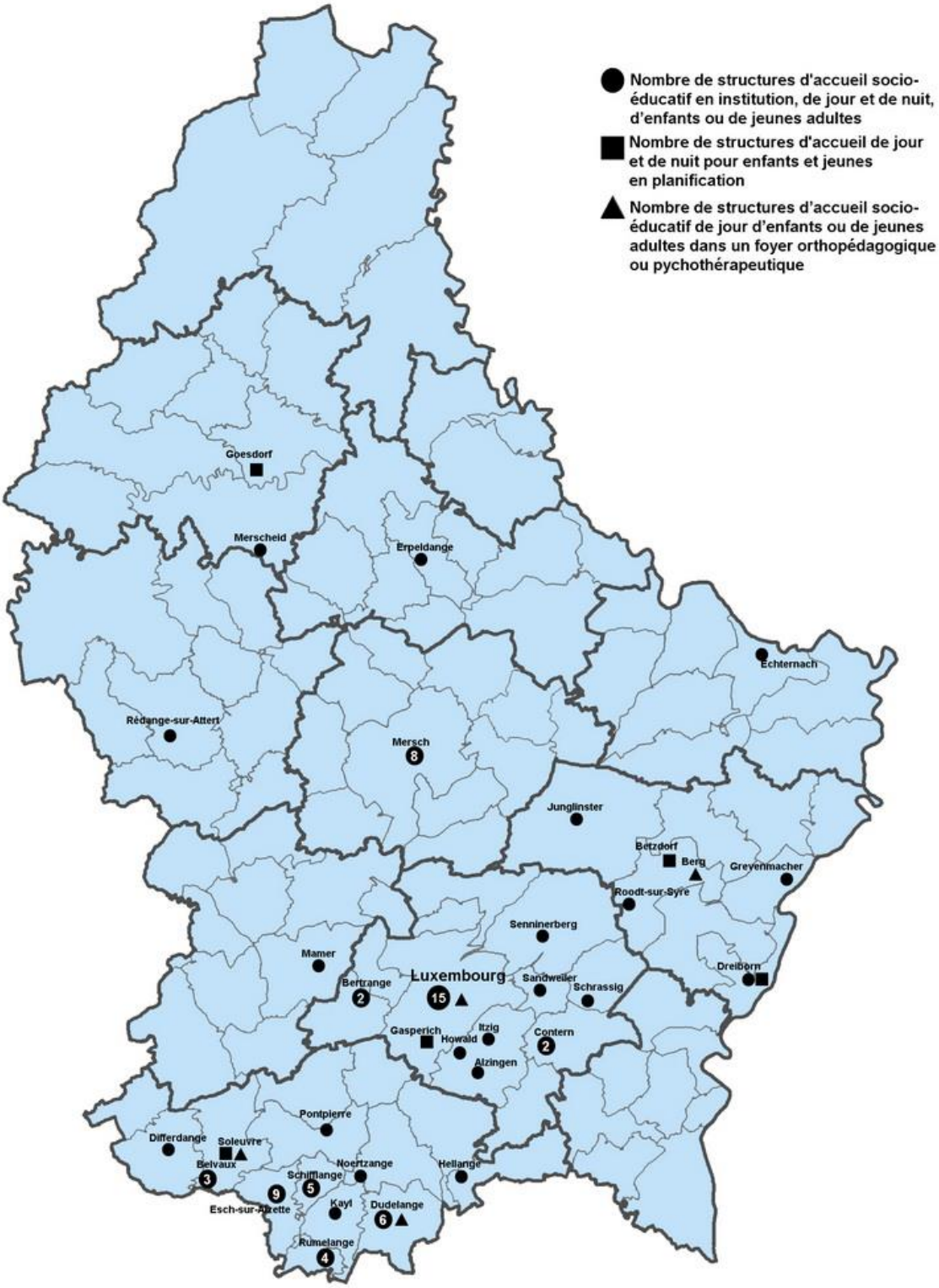

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Structures dans le domaine aide enfance et famille 2013.psd MiFaST 06/02/2014

Internats socio-familiaux

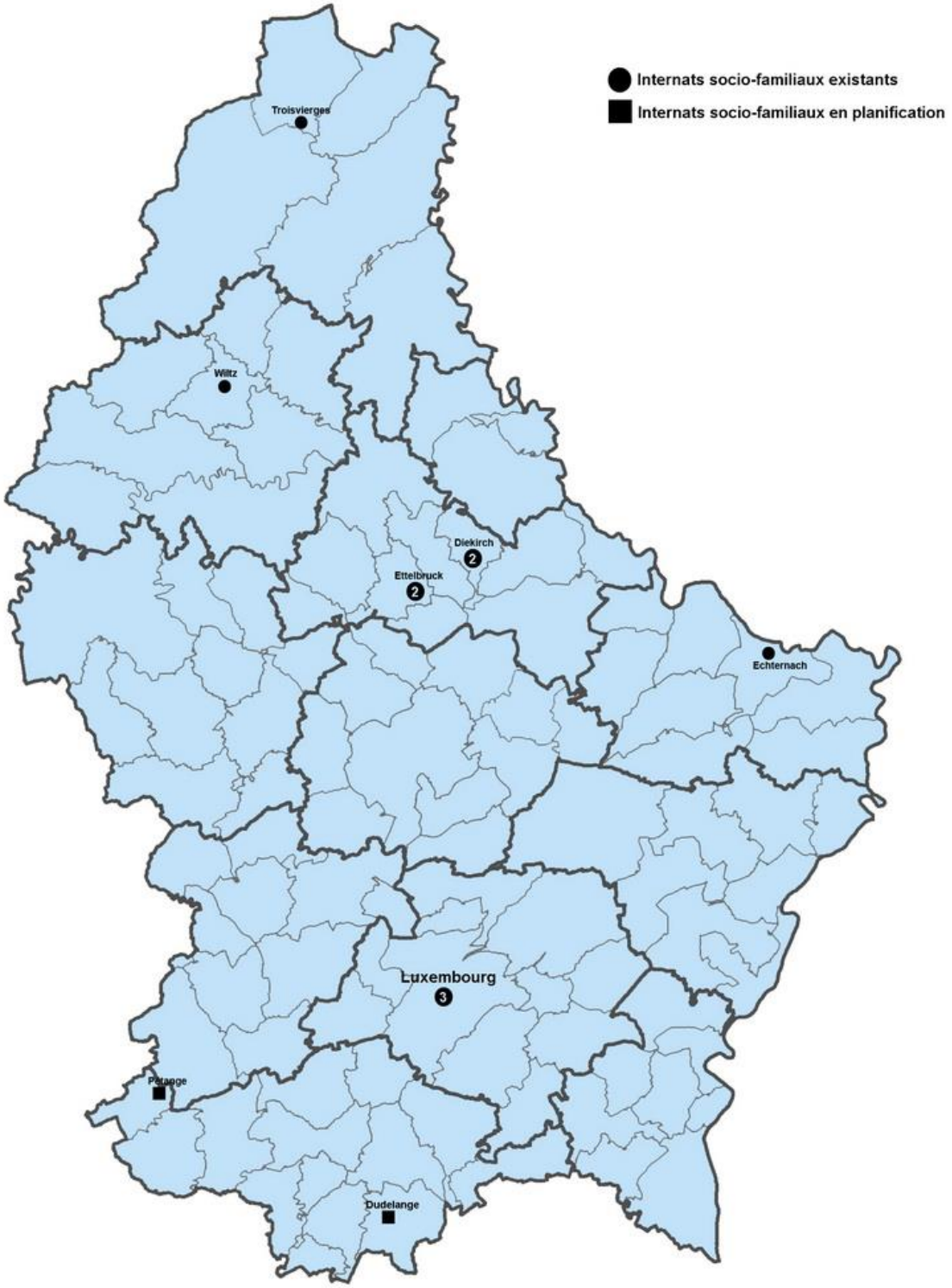

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Centres Internats sociaux-familiaux 2013.psd MiFaST 06/02/2014

Personnes handicapées
Ateliers protégés

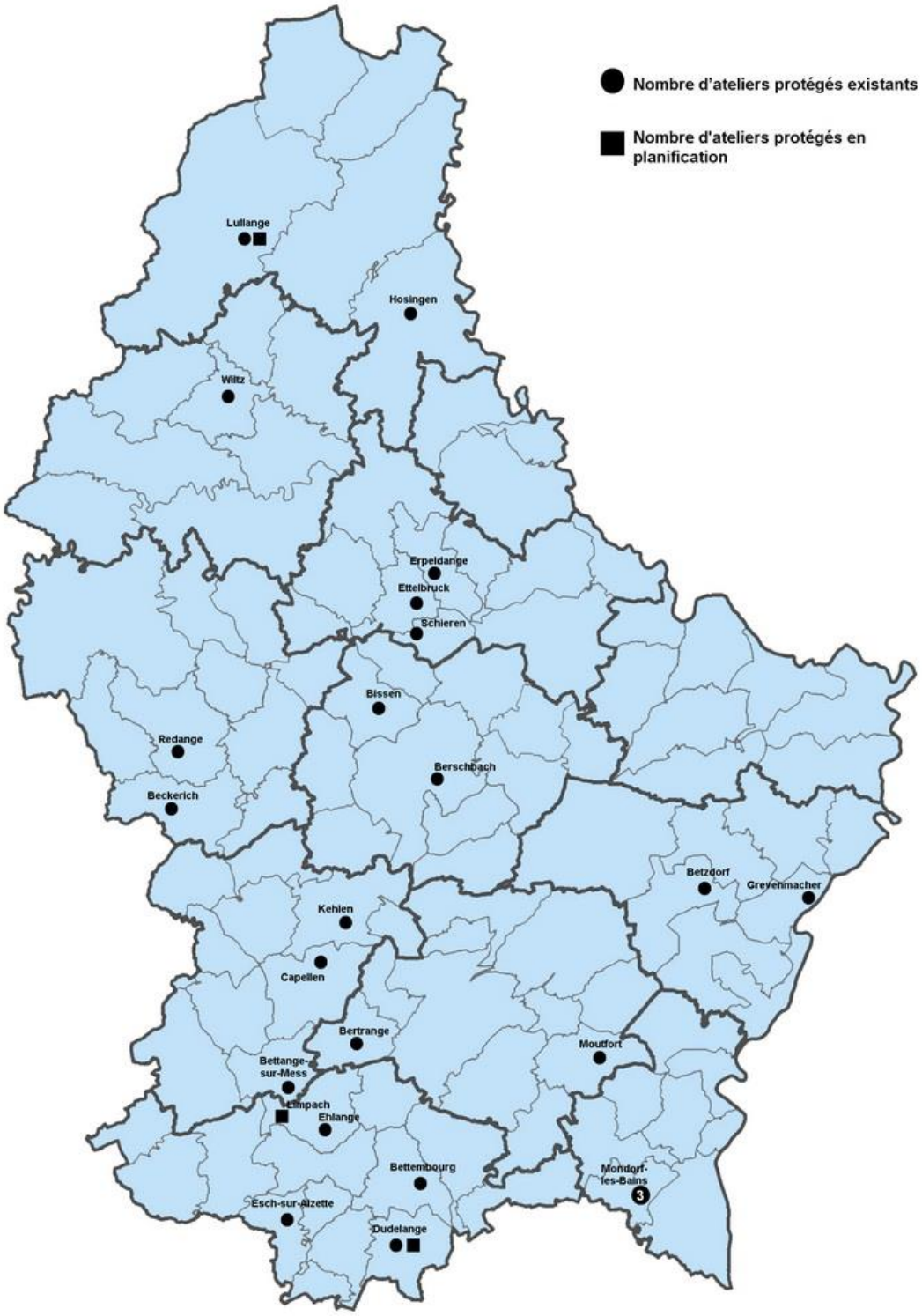

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Handicap ateliers protégés 2013.psd MiFaST 05/02/2014

Personnes handicapées
Service d'activité de jour

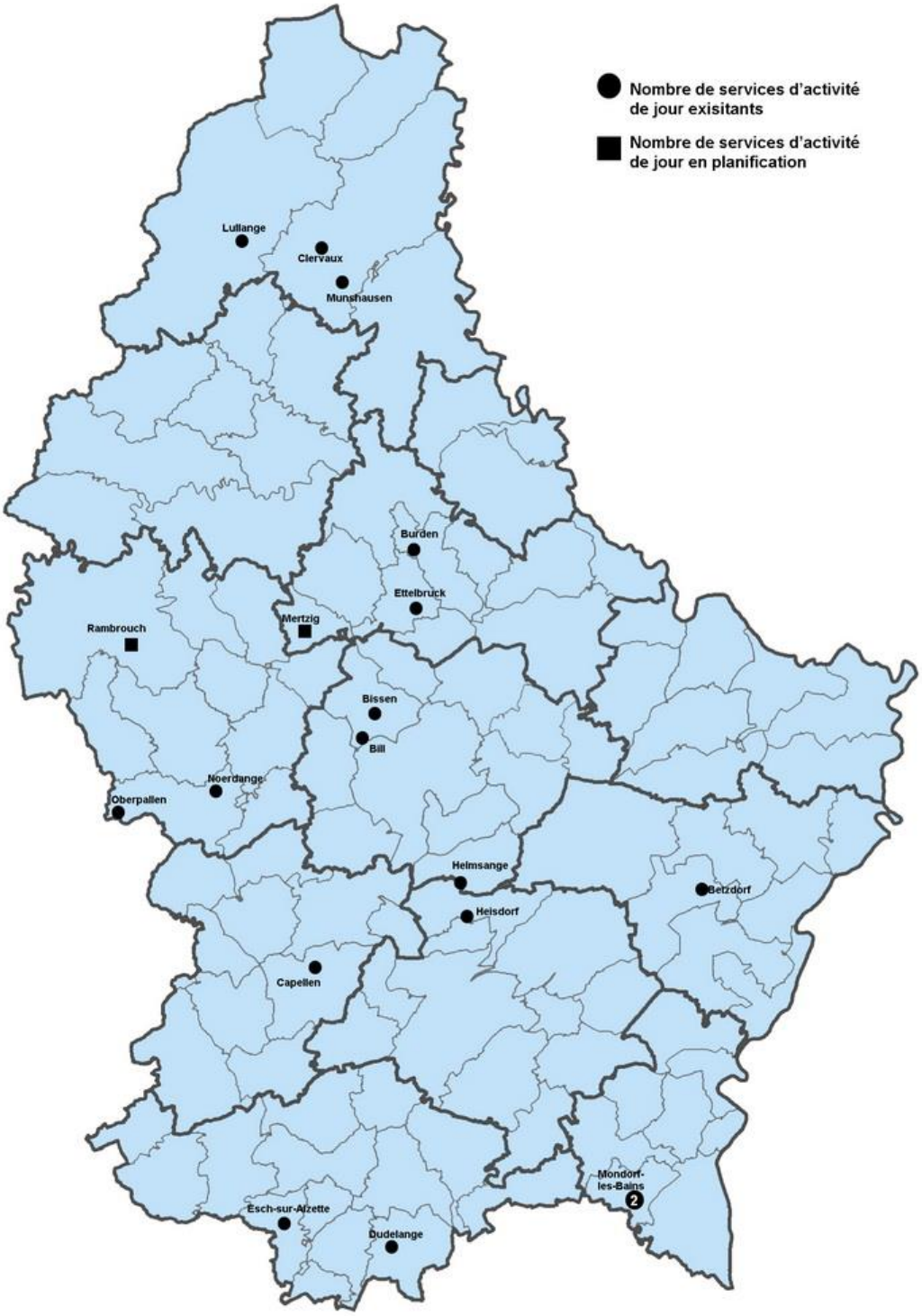

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Handicap service activite de jour 2013.psd MiFaST 06/02/2014

Personnes handicapées
Service de formation

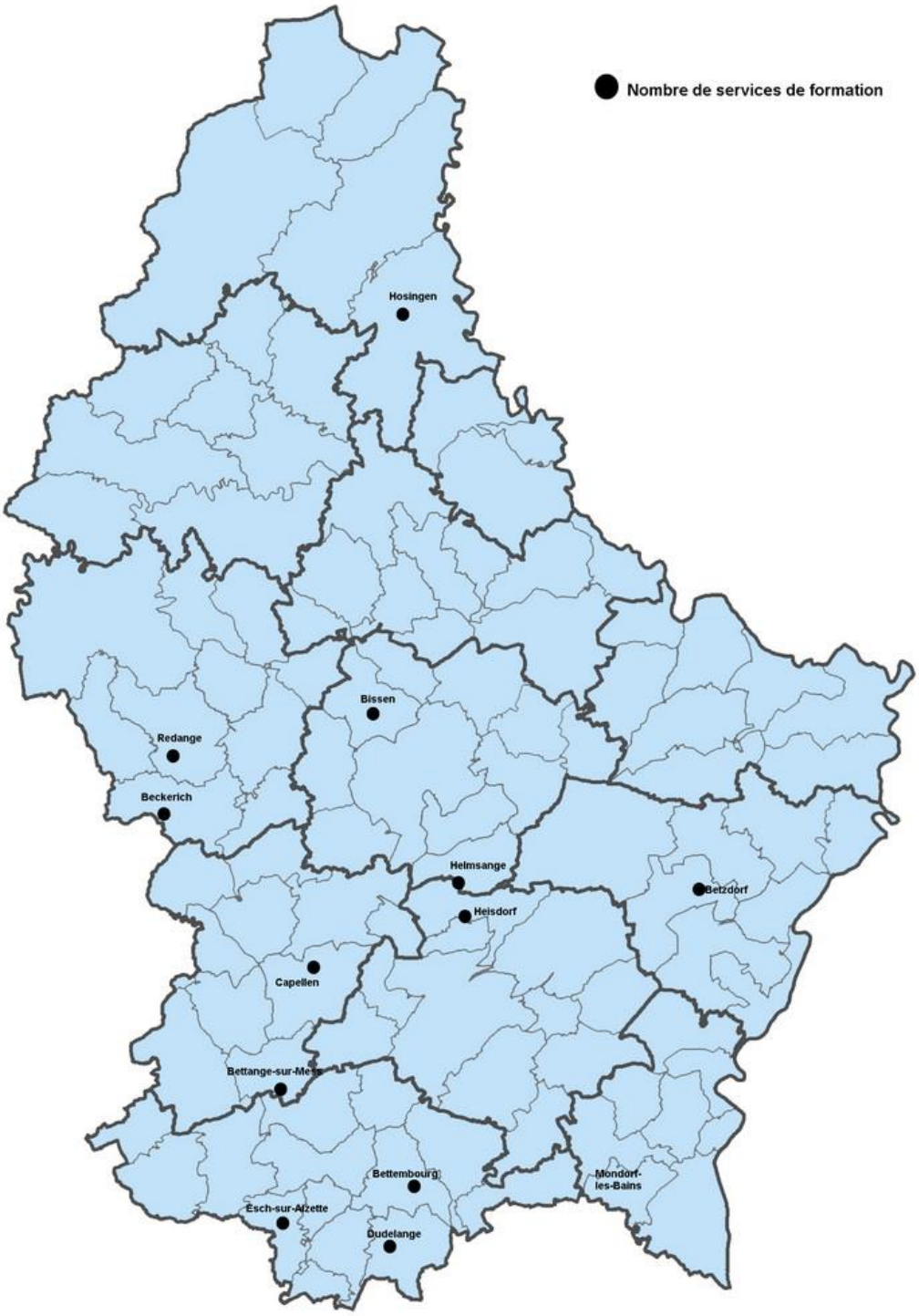

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Handicap service de formation 2013.psd MiFaST 06/02/2014

Personnes handicapées
Services d'hébergement

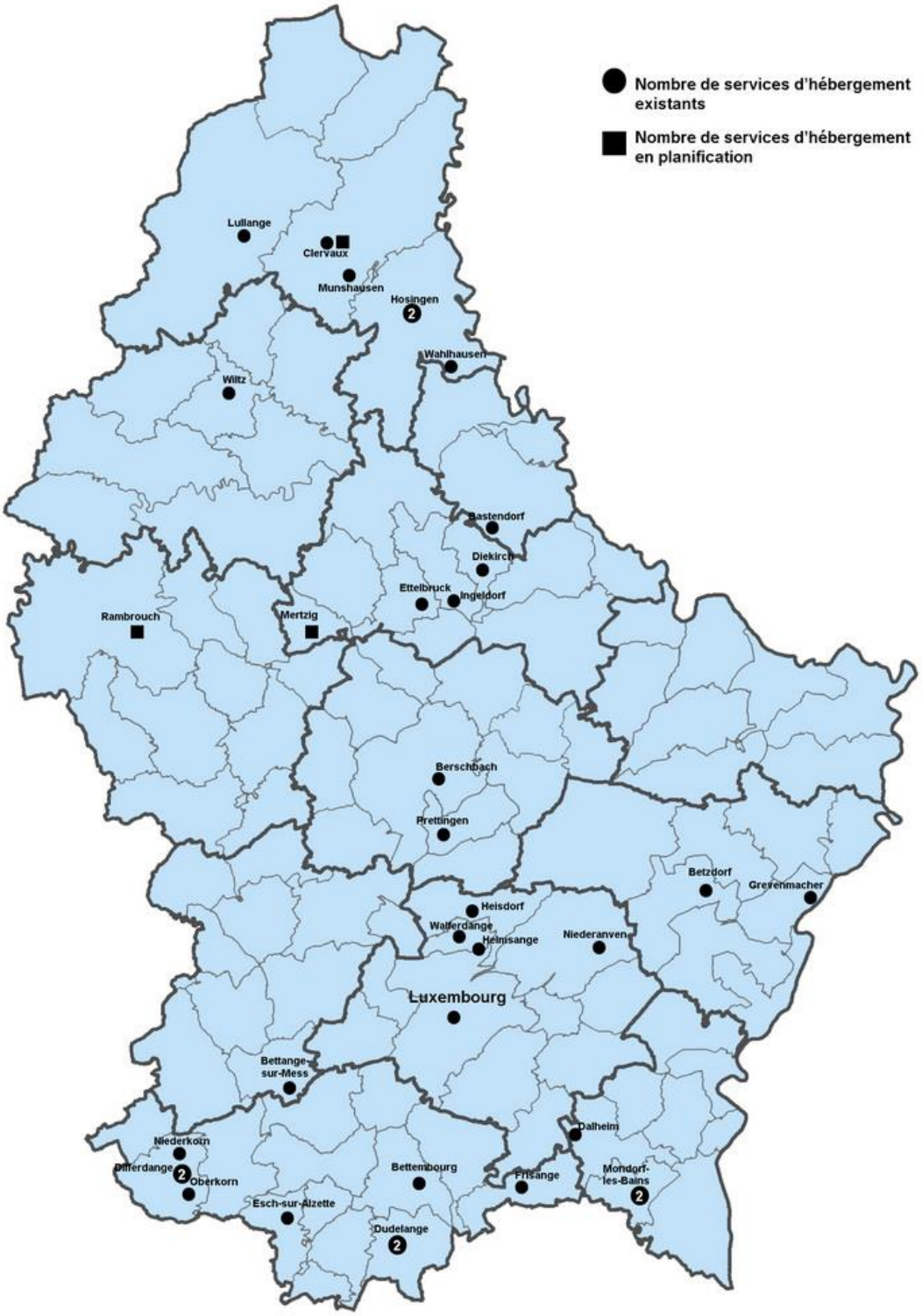

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Handicap services hebergement 2012.psd MiFaST 10/01/2013

Centres d'accueil pour femmes

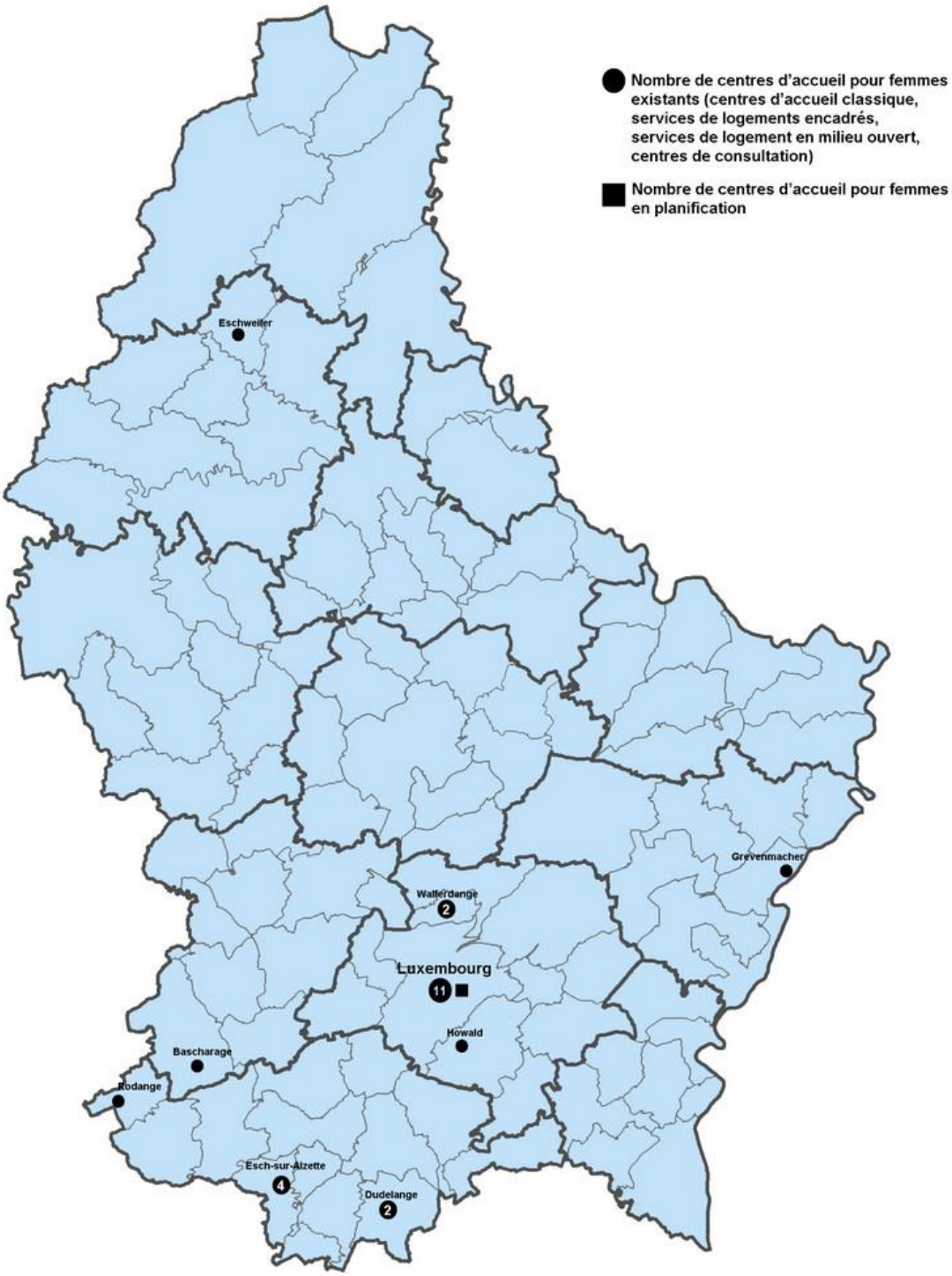

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Centres d'accueil pour femmes 2013.psd MiFaST 06/02/2014

Structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale

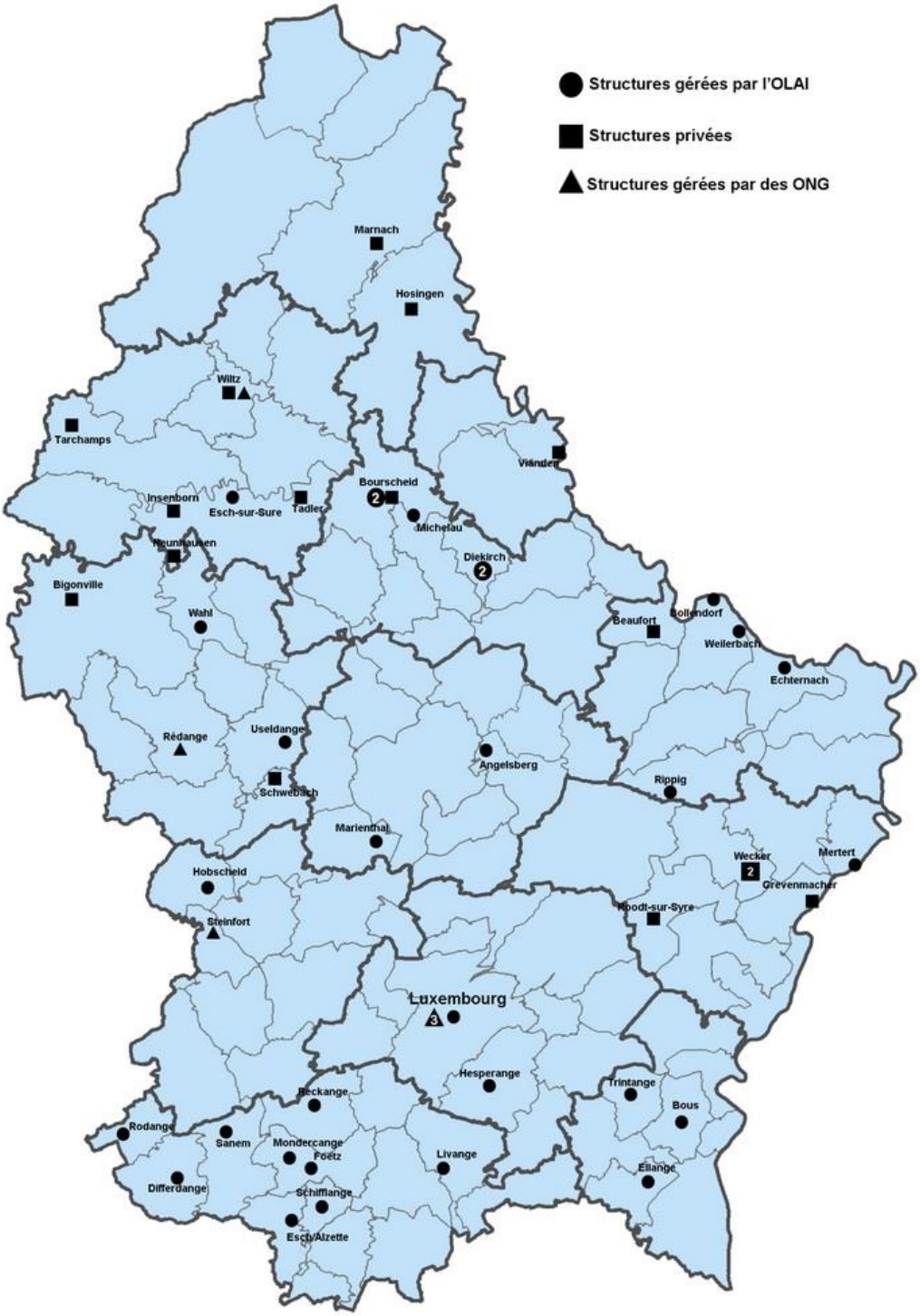

emmanuelbertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Structures accueil demandeurs de protection internationale 2013.psd MiFaST 06/02/2014

2.6. Réglementation et législation

2.6.1. Conventions

Au courant de l'exercice 2013, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a signé 15 conventions et 62 avenants concernant la participation financière de l'Etat à des projets d'infrastructures avec les organismes gestionnaires respectifs dans les différents secteurs au montant total de 140.741.206.- euros.

a) Secteur personnes âgées

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
Servior	Rumelange	14-11-2013	Construction Maison de soins	17.640.000.-

avenant

Croix Rouge	Dudelange	09-07-13	Construction d'un Centre psycho-gériatrique	790.000.-

b) Secteur Maison Relais pour enfants

Commune	Site/localité	Date	Nombre d'enfants		Participation maximale
			Scolarisés	non-scol.	
convention					
AC Hesperange	MRE Reewiermer Alzingen	14-10-2013	53		576.000.-
AC Hobscheid	Extension MRE Hobscheid	06-05-2013	40		400.000.-
AC Kehlen	MRE Olm	14-05-2013	79		836.000.-
AC Luxembourg	MRE crèche Grünewald, Kirchberg	24-05-2013		79	873.500.-
	MRE rue Vauban au Pfaffenthal	17-07-2013	101		1.056.000.-
AC Mertzig	MRE Mertzig extension	31-01-2013	54		540.000.-
	MRE crèche Mertzig	17-05-2013		39	436.000.-
AC Niederanven	MRE rue du Coin à Oberanven	12-03-2013	524	35	5.015.250.-
AC Schifflange	MRE sur le site de l'école Nelly Stein	10-10-2013	105		1.058.500.-
SISPOLO asbl	MRE crèche au centre « Parc Housen »	06-05-2013	15	273	2.926.000.-
avenant					
AC Beaufort	MRE crèche Beaufort	22-02-2013	98	39	1.217.900.-
AC Bettembourg	MRE Noertzange	16-04-2013	69		740.000.-
AC Clervaux	MRE Reuler	18-02-2013	353	110	3.952.500.-
AC Colmar-Berg	MRE Colmar-Berg	26-02-2013	93		988.500.-
AC Consdorf	MRE crèche Consdorf	14-02-2013	213	39	2.662.000.-
AC Diekirch	MRE Diekirch	20-02-2013	260		2.733.500.-
AC Differdange	MRE Fousbann	27-02-2013	245		2.583.500.-

	MRE Woiwer	27-02-2013	200		2.046.000.-
AC Dudelange	MRE Strutzbierg	28-02-2013	100		1.083.500.-
		13-06-2013	200		2.133.500.-
AC Erpeldange	MRE Erpeldange	20-02-2013	150		1.633.500.-
AC Esch-Alzette	MRE crèche rue Jean Origer	02-04-2013		49	548.500.-
	MRE école Jean Jaurès	02-04-2013	52		566.000.-
	MRE école Lallange	02-04-2013	99		1.073.500.-
AC Garnich	MRE Garnich	21-02-2013	117		1.253.500.-
AC Heffingen	MRE Reuland	22-02-2013	152	40	2.062.000.-
AC Hesperange	MRE Itzig	21-02-2013	143		1.476.000.-
	MRE école de musique Howald	21-02-2013	72		766.000.-
AC Junglinster	MRE Bourglinster	21-02-2013	50	20	754.500.-
AC Käerjeng	MRE Clemency	27-02-2013	110		1.183.500.-
AC Kehlen	MRE Kehlen	13-03-2013	100		1.133.500.-
		09-10-2013	195		2.083.500.-
AC Koerich	MRE Koerich	18-02-2013	90		1.033.500.-
AC Lenningen	MRE Canach	14-02-2013	104		1.123.500.-
AC Luxembourg	MRE Hamm	19-04-2013	134		1.398.500.-
	MRE rue du Verger Bonnevoie	19-04-2013	205		2.183.500.-
	Extension MRE rue du Cimetière	19-04-2013	129		1.423.500.-
	MRE rue Arthur Knaff Cents	19-04-2013	278		2.913.500.-
	MRE rue Verdi Gasperich	19-04-2013	119		596.987.-
	MRE rue de Gasperich	19-04-2013	250		2.546.000.-
	MRE Cessange	19-04-2013	156		1.693.500.-
	MRE Beggen	19-04-2013	139		1.523.500.-
	MRE rue de Merl	19-04-2013	197		2.103.500.-
AC Mamer	MRE Capellen	19-02-2013	210		2.233.500.-
AC Mompach	MRE Born	28-02-2013	137		1.467.544.-
AC Mondercange	MRE um Weier Mondercange	06-03-2013	73		776.000.-
AC Nommern	MRE Nommern	25-02-2013	90		983.500.-
AC Pétange	MRE rue Pierre Hamer Pétange	05-06-2013	312		3.253.500.-
AC Rédange/Attert	MRE Grand-Rue Rédange/Attert	27-02-2013	138		1.513.500.-
AC Roeser	MRE crèche rue Méckenheck Berchem	14-02-2013		100	1.046.000.-
AC Sanem	MRE Metzerlach (chemin rouge) Belvaux	07-03-2013	164		1.773.500.-
AC Schengen	MRE Elvange	12-02-2013	41		468.500.-
	MRE Bech-Kleinmacher	12-02-2013	90		937.500.-
AC Schieren	MRE Ancien Presbytère Schieren	20-03-2013	25	35	390.000.-

	MRE Cité St Blaise Schieren	20-03-2013	101		1.093.500.-
AC Steinfort	MRE Steinfort	14-02-2013	156		1.618.500.-
AC Tandel	MRE Tandel	06-03-2013	199		2.123.500.-
AC Tuntange	MRE crèche Tuntange	21-02-2013		89	234.400.-
AC Vichten	Extension MRE Vichten	18-02-2013	43		430.000.-
AC Walferdange	MRE Bereldange	07-03-2013	96		1.043.500.-
	MRE Walferdange	07-03-2013	137		1.503.500.-
AC Weiler-La-Tour	MRE Weiler-La-Tour	06-03-2013	132		1.453.500.-
AC Weiswampach	MRE Weiswampach	12-02-2013	94	33	1.307.500.-
		02-12-2013	94	33	1.324.500.-
AC Wincrange	MRE Wincrange	20-02-2013	199	39	2.227.900.-
Syndicat Intercommunal Scolaire Schoulkauz	MRE Wilwerwiltz	14-02-2013	182	43	2.392.000.-
SYNECOSPORT	MRE Berbourg	08-01-2013	96	59	1.692.000.-
Syndicat Intercommunal Ecole Regionale Harlange	MRE Harlange	06-03-2013	221		2.210.000.-
Schoulsyndikat Billek	MRE Dreiborn	21-02-2013	248		2.613.500.-

c) Secteur Handicap

Maître d'ouvrage	**Site/localité**	**Date Convention**	**Objet**	**Participation maximale**
Association Autisme Luxembourg asbl	Boxhorn	26-04-2013	Foyer d'hébergement	1.422.276.-
Apemh	Hosingen	04-09-2013	Foyer d'hébergement	400.676.-
Apemh	Clervaux	12-11-2013	Foyer d'hébergement	644.158.-
avenant				
Fondation Autisme Luxembourg	Rambrouch	26-04-2013	Lieu de vie,activités de jour	3.380.675.-
Apemh	Limpach	04-09-2013	Ateliers protégés	10.876.000.-

d) Secteur Jeunes et Adultes

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
Croix Rouge	Luxembourg	09-07-2013	Château Bertrange Transformation en Centre de rencontre et de formation	544.940.-

e) Secteur Adultes en Détresse

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
/	/	/	/	/

f) Secteur Jeunes

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
/	/	/	/	/

g) Secteur Egaltité des Chances

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
/	/	/	/	/

2.6.2. Lois

Aucune loi autorisant l'Etat à participer à un projet de construction n'a été déposée ou votée en 2013.

3. La Commission d'Harmonisation

La Commission d'Harmonisation, créée sur base de l'article 14 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique - dite loi asft - a comme mission:

- d'émettre un avis sur la convention-type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative ;
- de faire des propositions de mise en œuvre et, en général, de surveiller l'application des conventions ;
- de faire, à la demande du ministre compétent, des propositions d'arbitrage en cas de litige entre parties ;
- d'opérer une analyse et d'émettre un avis sur les décomptes annuels des frais de fonctionnement des services conventionnés ;
- de faire des recommandations en vue d'une coordination et d'une planification des différentes activités pour lesquelles l'Etat accorde une participation financière ;
- d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement toute question se rapportant aux activités visées à l'article 1er.

La commission se compose de 20 membres effectifs et de 20 membres suppléants, dont 10 membres représentant l'Etat et 10 membres représentant les personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.

En 2013, le bureau de la Commission d'Harmonisation s'est réuni 4 fois en vue de préparer les 4 réunions plénières.

Conformément à l'article 15 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, la Commission d'Harmonisation avait mis en place 3 groupes de travail chargés d'émettre un avis :

- sur les conditions générales ;
- sur le travailleur désigné ;
- sur les overhead fees.

Le GT « Conditions générales » a clôturé ses travaux en 2012 et les nouvelles Conditions générales sont entrées en vigueur le 12 janvier 2013 pour une durée de 3 ans après avoir été avisées favorablement par la Commission d'Harmonisation dans sa séance du vendredi 7 décembre 2012.

Le GT « Travailleur désigné » s'est réuni à 5 reprises, à savoir les 11 janvier, 08 février, 01 mars, 08 mai et 18 juin. Un responsable de l'Inspection du Travail et des Mines a assisté à 3 réunions pour donner des précisions relatives à l'application de la législation concernant le travailleur désigné dans les secteurs concernés par la loi dite asft.
Alors que le financement des volets formation de base et formation continue est réglé dans le cadre des conventions et le financement du volet mise en conformité est à envisager dans le cadre du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales, le volet décharge du travailleur désigné reste à être discuté.

Le GT « Overhead fees » attend les conclusions du GT « Travailleur désigné » afin de pouvoir intégrer ces résultats dans ses conclusions.

4. Le Bénévolat

4.1. Prix du Mérite du Bénévolat

Dans le cadre de l'Année européenne du Bénévolat 2011, le ministère avait remis pour la première fois le Prix du Mérite du Bénévolat pour souligner l'engagement et la contribution de bénévoles et d'organismes œuvrant dans les domaines les plus divers au Luxembourg.

En 2013, pour la 3ème édition, 29 dossiers ont été soumis au ministère et le jury a attribué 4 Prix du Mérite du Bénévolat. Etant donné que 2013 a été proclamée Année européenne des Citoyens, un des prix a été décerné à 3 associations méritantes pour leurs activités relevant de ce domaine.

Les prix de l'édition 2013 ont été remis aux associations suivantes :

- Fondation Autisme Luxembourg pour son engagement dans le domaine de la défense des droits des personnes avec autisme.
- natur & ëmwelt pour son engagement dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement par l'organisation de journées Chantiers-Nature – Fit by Nature.
- Tricentenaire a.s.b.l. Service 3,2,1 Vakanz pour son projet Joëlette en coopération avec le Centre Pénitentiaire du Luxembourg.
- Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg pour son projet GAP – Guichet d'Appui Psychosocial.

C.A.S.A. Fondation Commandeur José Ferreira Trindade pour son engagement dans le domaine de l'intégration des lusophones dans la société luxembourgeoise.

Santa Casa da Misericórdia de Luxemburgo a.s.b.l. pour son engagement dans le domaine de l'intégration des moins favorisés dans la société luxembourgeoise.

La remise des Prix du Mérite du Bénévolat par Madame le Ministre Corinne CAHEN a eu lieu jeudi le 16 janvier 2014 à Leudelange, à la "La Philanthropie", le Siège de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Cette cérémonie était également destinée à remercier tous les bénévoles des associations ayant participé au concours de leur engagement bénévole et désintéressé.

4.2. Portail du Bénévolat

Dans le cadre de la refonte du Portail du Bénévolat réalisée en vue d'une amélioration de l'accessibilité, de la visibilité et de l'utilisation des informations disponibles sur le Portail du Bénévolat, les travaux suivants ont été entamés :

- repenser l'architecture globale du site avec la disposition/dénomination des différentes cases et onglets ;
- revoir l'arborescence du portail ;
- repenser la maquette graphique du portail ;
- repenser l'interactivité du site ;

- mettre les candidats bénévoles en lien direct avec les associations.

Dans le cadre de la mise à jour, les interventions suivantes ont été réalisées :

- le traitement des messages reçus via le portail du Bénévolat ;
- la mise à jour et gestion des données des associations ;
- la maintenance de l'application et migration vers la base de données de production ;
- 2 réunions de concertation avec les responsables du « guichet.lu ».

4.3. Relations internationales

- En avril, le ministère participait à Dublin, Irlande, à l'assemblée générale du Centre Européen du Volontariat et participait à la conférence sur le développement des capacités intitulée « Making things EVEN » organisés par le CEV. L'objectif de la conférence était la promotion de partenariats entre d'une part des entreprises socialement responsables qui sont prêtes à s'investir davantage dans la promotion du bénévolat de leurs employés et d'autre part le monde associatif.
- En juin, les coordinateurs nationaux de 5 pays européens (BE/L/NL/D/F) se sont réunis à Bruxelles pour discuter d'un projet de Charte européenne du Bénévolat basée sur la Déclaration de Varsovie du 1er décembre 2011 pour la durabilité de l'action concernant les activités de bénévolat et la citoyenneté, donnant ainsi suite à une recommandation du Comité économique et social européen sur la Communication de la Commission européenne sur les politiques de l'UE et le volontariat visant à préserver les bienfaits de l'Année européenne du volontariat au-delà de 2011 et à maintenir le dossier du volontariat parmi les préoccupations européennes et nationales.

4.4. Conseil Supérieur du Bénévolat

En 2013, le Conseil Supérieur du Bénévolat s'est réuni à quatre reprises en réunion plénière (les 25 février, 6 mai, 7 octobre et 18 décembre).

Les sujets suivants ont été traités:

- Dans la séance du 25 février, Mme Caroline MILBERT, Chargée de direction de l'Agence du Bénévolat, présente les nouvelles orientations de l'Agence du Bénévolat qui entend agencer son travail à l'avenir plutôt sur des projets précis élaborés d'un commun accord avec des associations. Concernant le Forum du Bénévolat, elle annonce que l'Agence propose pour 2014 un nouveau projet « 72 Stonne Fräiwëlleg well ech wëll ». Il ne s'agit ni d'une foire, ni d'une porte ouverte, mais de la réalisation de projets concrets ensemble avec le grand public ;

- Dans la séance du 6 mai, les membres sont informés sur l'évolution du dossier Passeport du Bénévolat qui fera partie d'un concept global « Label de Qualité», un projet en voie de préparation avec le soutien de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et ADT-Center, responsable de l'élaboration du concept global du projet.

  L'introduction d'un Label de Qualité permettra aux associations de se distinguer et aux bénévoles de mieux reconnaître les associations répondant aux critères de qualité qui sont actuellement en cours d'élaboration.

- La séance du 7 octobre est dédiée à la préparation de la Journée internationale des Bénévoles, le 5 décembre prochain, avec les 3 événements suivants :
  - le 5 décembre 2013, une **table-ronde** autour du thème « Bénévolat, Responsabilité du Citoyen ? » ensemble avec la Maison de l'Europe et l'Agence du Bénévolat ;
  - le 12 décembre 2013, un **Café pour l'emploi** où des entreprises et des associations se mobilisent pour les jeunes ;
  - le 16 janvier 2014, la **remise du Prix du Mérite du Bénévolat 2013**.

- Madame Corinne CAHEN, Ministre de la Famille et de l'Intégration, assiste à la séance du 18 décembre. Elle explique l'importance que revêt à ses yeux le bénévolat dans la société et fait remarquer que les changements sociétaux ne sont pas restés sans conséquences pour le bénévolat et qu'aujourd'hui les gens sont plutôt à la recherche d'un engagement à court voire moyen terme pour réaliser des projets auxquels ils peuvent s'identifier. Vu les difficultés rencontrées par de nombreuses associations pour trouver des bénévoles qui veulent s'investir au sein d'un comité ou d'un conseil d'administration, elle demande au conseil supérieur d'engager, ensemble avec l'Agence du Bénévolat, des réflexions en vue de rendre cet engagement plus attrayant.

  Finalement, Madame le Ministre souligne que la coopération avec le Conseil supérieur lui importe et qu'elle souhaite assister l'année prochaine à une nouvelle réunion.

4.5. Agence du Bénévolat

Dans le cadre de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, l'Association du Bénévolat Luxembourg a.s.b.l, dont l'Agence du Bénévolat est l'organe exécutif, dispose depuis 2003 d'une convention avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Elle a comme mission :

- d'accueillir, d'informer, d'orienter des bénévoles de tout âge et de toutes nationalités qui s'adressent à ses services ;
- de former, dans le cadre de sa mission d'accueil, les bénévoles gérant l'agence ;
- de servir d'interface entre des bénévoles et des associations travaillant avec des bénévoles (clearing) ;
- de soutenir des associations encadrant des bénévoles en tant que facilitateur, en leur offrant par exemple une plate-forme d'échange et de formation (centre de compétences) ;
- d'informer et de sensibiliser le public afin de créer au sein de la société civile des conditions favorables au bénévolat (centre de ressources).

4.5.1. Activités réalisées

a) Amélioration de la visibilité et de la communication

- réalisation d'une nouvelle charte graphique ;
- travaux de préparation en vue d'une nouvelle version du Portail du Bénévolat incluant un moteur de recherche pour activités bénévoles ;
- réalisation d'une brochure regroupant les offres d'activités selon secteurs des différentes a.sb.l. ;
- 3 émissions radio 100,7 ; 1 Interview Journal le 02.12.13 ; 1 Interview Essentiel le 10.06.13 ;
- co-organisation avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte d'une cérémonie de remerciement pour les Jeux des Petits Etats le 21.06.13.

b) Portail du Bénévolat :

- traitement des messages reçus via le portail du Bénévolat ;
- mise à jour et gestion des données des associations ;
- maintenance de l'application et migration vers la base de données de production ;
- 2 réunions de concertation avec les responsables du « guichet.lu ».

c) Activités générales :

- entrevue Monsieur le Ministre Marc Spautz le 20.06.13 ;
- accueil et l'orientation de 193 personnes en recherche d'une activité bénévole au Luxembourg ;
- recrutement d'un nouveau juriste conseiller pour les services d'assistance juridique ;
- organisation de 32 informations juridiques pour responsables d'associations (changement de statuts, demande d'agrément, demande d'utilité publique) ;
- gestion de la carte du jeune bénévole Team K8 (18 demandes en 2013) ;
- participation active à 5 journées d'orientation dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration de l'OLAI ;
- participation au Festival des Migrations et de la Citoyenneté les 16 et 17.03.2013.

d) Les Jeudis de l'Innovation

L'Agence du Bénévolat a participé aux jeudis de l'Innovation sociale organisés par le Centre de Recherche Henri Tudor.

L'agence est un acteur intéressant au regard de ses missions, de son rôle de médiation et de facilitateur et destinée à travers cet évènement "teaser", de tester des bonnes pratiques, des pratiques innovantes en matière de développement du bénévolat au Luxembourg. Le projet reprend actuellement 4 domaines d'action :

- accès au logement ;
- plateformes de services ;
- processus d'apprentissage populaires ;
- processus d'apprentissage populaires ;

e) Collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration :

- participation au Projet dans le cadre du volontariat inter-entreprises EVEN dans le locaux de RTL le 12.12.13. 6 réunions de préparation ont été organisées avec IMS.
- collaboration avec la Maison de Europe et le Ministère de la Famille dans le cadre de l'année européenne de la citoyenneté, pour la préparation, l'organisation et la participation à la Table Ronde «Bénévolat, responsabilité du citoyen ? » le 05.12.13 à la Maison de l'Europe. 3 réunions de préparation ont été tenues.

f) Formations

- Dans le cadre des réflexions au sujet du label de qualité et de la gestion des bénévoles, le secteur handicap s'est tourné vers l'Agence du Bénévolat pour être conseillé en matière de gestion de bénévoles. L'Agence a mis en route une formation en allemand sur le thème du management des bénévoles.
- L'Agence du Bénévolat et l'Entente des Maisons de Jeunes ont organisé ensemble une formation dans le cadre du management de qualité qui a eu lieu le 09.03.13.
- Organisation de 2 formations ensemble avec le Service National de la Jeunesse sur le sujet de la communication et du WEB 2.0.

2.5.2. Projets mis en route

a) « Label de qualité pour associations » et « Passeport du Bénévole »

L'objectif principal d'un label de qualité pour associations est d'offrir un cadre au bénévolat sans exclure les petites a.s.b.l., en restant un outil simple sans surcharge administrative. Un label se veut contribuer à un processus de développement et d'amélioration en permettant une auto-évaluation.

Une conférence de presse a été organisée le 08.10.13 pour annoncer le projet. 12 réunions ont été tenues pour préparer et mettre en route le projet.

Le projet « Label de qualité » est destiné à :

- Fournir un cadre propice à la responsabilisation des associations
- Promouvoir les associations qui correspondent aux critères définis
- Reconnaître et valoriser le travail de qualité fourni
- Encourager à suivre le bon exemple
- Fournir au public un outil d'information précis et garant
- Faciliter l'engagement bénévole

3 réunions de préparation ont eu lieu en 2013 entre l'Agence du Bénévolat, ADT-Center et le président du Conseil Supérieur du Bénévolat.

b) 72 Stonnen Bénévolat

Cet événement aura lieu du 16-18 mai 2014 et remplace le Forum/Bourse du Bénévolat. Il est destiné à responsabiliser les a.s.b.l. qui sont invitées à réaliser une activité incluant le public visiteur. Dans le cadre de ces 3 journées, les associations sont libres de choisir le jour et l'heure qui leur convient. L'Agence du Bénévolat informera le public par le biais d'annonces et un site internet spécialement conçu à cet effet.
L'Agence a participé à 5 réunions d'information auprès des différents partenaires.

c) Partenariat Entreprise - Association

- L'Agence est intermédiaire privilégié entre l'offre d'une journée de solidarité des entreprises et la demande de soutien des a.s.b.l. pour organiser un moment de solidarité. Le 29.09.13 a eu lieu une journée de solidarité entre l'association Georges Kayser Altertumsfuerscher et le service comptabilité de la Banque ING. Différentes entrevues avec des entreprises ont eu lieu : Swiss Life, Unicredit…

- L'Agence met en lien Intcomlux avec les a.s.b.l. acceptant des personnes bénévoles parlant surtout l'anglais. En contrepartie Intcomlux a traduit les brochures de l'Agence en anglais. La collaboration sera maintenue en 2014.

DIVISION II – Personnes handicapées

1. Personnes handicapées

1.1. Politique gouvernementale

1.1.1. Premier rapport périodique de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ci-après CRDPH)

La Convention précitée fait une relecture de certains droits et libertés fondamentales qui sont communs à tous les hommes pour les (ré)interpréter à la lumière des besoins spécifiques des personnes handicapées. Pour tous ces droits et libertés, elle énonce des mesures spécifiques à prendre par les États parties (dont fait partie le Luxembourg depuis le 26 octobre 2011) en leur faveur afin que les personnes handicapées puissent exercer ces droits et libertés de manière effective. Une mise en œuvre selon les règles de l'art de cette convention est susceptible d'accélérer considérablement le processus d'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

L'article 35 de la Convention prévoit que chaque État partie présente au Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU un rapport détaillé sur les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations en vertu de cette convention et sur les progrès accomplis à cet égard, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention pour l'État partie intéressé.

En vue de la préparation du premier rapport périodique du Luxembourg et sur initiative du Ministère de la Famille et de l'Intégration, plusieurs ministres ont désigné en 2012 des points de contact « CRDPH » au sein des départements ministériels principalement concernés par les dispositions de la convention. La mission de ces points de contact est, en amont de la rédaction des rapports périodiques, d'accélérer la mise en place d'une «intégration constructive de la thématique du handicap» dans l'ensemble des champs de l'action politique et de collaborer activement à la mise en œuvre de Convention. Plusieurs réunions de concertation entre les différents points de contacts et les représentants du ministère se sont tenues en 2013, dont une réunion en présence de représentants de la société civile.

Le rapport fut finalisé fin 2013 et sera transmis au Comité des Droits des Personnes Handicapées fin janvier 2014.

1.1.2. Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées et règlement grandé-ducal d'exécution

L'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2011 portant modification 1. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 2. du Code du travail ; 3. de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail, a rendu nécessaire l'amendement du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Les modifications projetées mettent en œuvre l'harmonisation des dispositions du règlement grand-ducal dont question avec les dispositions de la loi du 12 septembre 2003, telle que modifiée, et avec les dispositions de la loi modifiée du 20 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration. Elles portent en outre sur des changements d'ordre procédural et terminologique.

Après sa saisine le 10 septembre 2012, le Conseil d'Etat donnait son avis sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique le 11 décembre 2012. Consécutivement à cet avis, l'assentiment de la Conférence des Présidents fut sollicité. La Conférence des Présidents a par la suite donné, le 1er octobre 2013, son assentiment au projet de règlement grand-ducal. Le 28 octobre 2013, le Grand-Duc a signé le règlement modificateur.

1.1.3. Actions de mise en œuvre CRDPH

Le département s'est lancé dans l'implémentation du Plan d'action « handicap » et a choisi de se concentrer en 2013 au domaine « information, sensibilisation et communications accessibles ».

En janvier 2013, le ministère de la Famille, en coopération avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et l'Union luxembourgeoise des consommateurs, a mis au point et distribué un calendrier à plus de 50.000 ménages dont le sujet est l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

En mars 2013, Info-Handicap, l'ADAPTH et le Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales, en partenariat avec un grand centre commercial et en collaboration avec le ministère de la Famille et le ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ont invité à la première « Dizaine du Handicap ». Pendant 10 jours les visiteurs du centre commercial ont pu voir une salle de classe inclusive, des stands d'information et/ou de vente ainsi que des animations et démonstrations.

Au niveau de la sensibilisation, le ministère de la Famille et de l'Intégration a organisé en 2012 en coopération avec le Service National de la Jeunesse un concours de réalisation d'un clip vidéo qui s'adressait à toute personne entre 12 et 24 ans. Fin 2013, le Gouvernement luxembourgeois a diffusé sur la principale chaîne de télévision luxembourgeoises quatre spots télévisés sur la thématique du handicap. Ceux-ci ont été élaborés et réalisés en collaboration avec des lycéens et des personnes en situation de handicap. Cette action a eu pour but de confronter les enfants et adolescents (en particulier) à la thématique du handicap. Le message principal est « un environnement inadapté crée/accentue le handicap ».

Ensemble avec Klaro et Info-Handicap, le ministère de la Famille a édité 3 brochures sur le thème de la communication accessible. Les sujets en sont : « Pourquoi et comment parler du handicap », « L'usage d'un langage simple », « Accueil accessible - Accueil pour tous ». Ces 3 premières brochures ont paru fin mars 2013 et s'adressent plus particulièrement aux fonctionnaires et employés étatiques et communaux, au personnel travaillant dans le secteur du handicap et aux restaurateurs et commerçants. En 2014 suivront deux autres brochures, à savoir « Créer des documents audio et vidéo accessibles » et « Internet sans barrières ».

1.1.4. Planification d'un Centre de Communication pour les personnes malentendantes et sourdes

La Ville de Luxembourg, le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'asbl « Solidarität mit Hörgeschädigten » travaillent main dans la main en vue de la création d'un Centre de Communication pour personnes malentendantes et sourdes à Beggen. Ce centre sera un lieu de rencontre, d'information, d'échange, d'accompagnement et de formation pour les personnes malentendantes et sourdes, et toute personne intéressée. Il hébergera les associations constituant l'asbl « Solidarität mit Hörgeschädigten » et le service « Hörgeschädigten Beratung » de l'asbl. Une étape décisive dans l'avancement de ce projet a été

l'accord trouvé en 2013 quant à la distribution des espaces entre les différents organismes concernés.

1.2. Politique internationale

1.1.5. Collaboration transfrontalière

Depuis 1999, une collaboration étroite s'est instaurée entre la province de Liège de la communauté wallonne de Belgique, la province du Limbourg de Belgique et la communauté germanophone de Belgique, la province du Limbourg des Pays-Bas, le Land Nordrhein-Westfalen, deux provinces du Land Rheinland-Pfalz et le Grand-duché de Luxembourg.

Sur base d'un co-financement Interreg, ces régions ont réalisé plusieurs projets, en particulier les projets Eurecard, EureWelcome et Euregio for All. Les membres se sont concertés pour se donner une nouvelle stabilité et ont opté pour le nom High Level Group Inclusion (HLGI.

De cette façon, la durabilité des acquis des projets successifs réalisés depuis 1999 et la promotion du passage vers une société intégrative à un niveau interrégional est assurée. En 2013 le Luxembourg avait la coordination du HLGI. Les thèmes principaux traités au cours de l'année 2013 furent les suivants :

- la mise en œuvre de critères communs aux partenaires pour l'attribution du label « Eurewelcome » ;
- une consultation et l'échange de bonnes pratiques sur certains thématiques liées à la mise en place d'un plan d'action au sujet de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap ;
- élaboration d'un accord des partenaires sur l'utilisation du label Eurewelcome (Informations transnationales sur l'accessibilité pour tous) et signature de celui-ci par les autorités politiques responsables de chaque région ;
- organisation d'une conférence au Comité des Régions à Bruxelles « Improved mobility of people with disabilities through harmonized procedures » en octobre 2013 ayant eu comme but la présentation du HLGI et du Label Eurewelcome ;
- échanges continuels sur la politique européenne et son impact sur les différentes régions du HLGI et concertation sur les moyens de contribution du HLGI.

1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH)

Le Conseil supérieur des personnes handicapées a les missions suivantes :

- assister et conseiller le ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées dans son travail de coordination de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- réunir à cette fin les partenaires impliqués à savoir des personnes à besoins spéciaux, des professionnels du secteur et des membres du Gouvernement ;
- aviser tout projet de loi ou de règlement touchant le domaine du handicap qui lui est soumis par le Gouvernement ;

- étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ainsi que tous les sujets qu'il juge utiles.

En 2013 le Conseil supérieur des personnes handicapées s'est réuni 5 fois.
Il s'est consacré essentiellement :

- à l'analyse du plan d'action de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées et plus précisément sur les différentes actions entreprises dans ce contexte ;
- la matinée de discussion sur le projet de rapport de mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées organisée par le ministère de la Famille et de l'intégration ;
- à la discussion de diverses thématiques relatives à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap (comme par exemple le transport, la scolarisation des enfants en situation de handicap,…) et le rôle de différentes associations ;
- à la rédaction d'un avis sur la Loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers.

1.4. Les procèdures d'agrément

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Tableau des visites effectuées en 2013 au niveau des différentes activités :

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Service d'aide précoce	8	5
Service d'assistance à domicile	12	2
Service d'hébergement	39	20
Service de formation	11	2
Service d'emploi ou atelier protégé	27	13
Service d'activités de jour	19	7
Service d'information, de consultation et de rencontre	21	8

1.5. Services conventionnés

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère de la Famille et de l'Intégration sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

Dans les domaines :

- services d'hébergement et
- services d'activité de jour.

le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréés est déterminé par 12 conventions de type participation financière forfaitaire.

Dans les domaines :

- logements semi-autonomes ;
- services d'aide précoce ;
- services d'information, de consultation et de rencontre ;
- services d'assistance à domicile et
- services de formation.

le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 24 conventions de type participation financière par couverture du déficit.

Les 12 Ateliers protégés sont agréés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, mais conventionnés par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

1.6. Les services d'hébergement

➔ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)

➔ Participation financière forfaitaire

Les 11 Organismes gestionnaires (39 services d'hébergement) ayant signé en 2013 une convention avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration pour un service d'hébergement :

Organismes gestionnaires conventionnés (11)		Activités agréées (39)
1	APEMH, Hébergement et Services asbl Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap	Foyer Betebuerger Haus Foyer de la Solidarité – Centre Nossbierg Foyer de l'Amitié Foyer Déifferdenger Haus Foyer Fermette Klierfer Haus Foyer Nidderkuerer Haus Foyer Patton Foyer Roude Fiels – Centre Nossbierg Foyer Senior – Centre Nossbierg Foyer Um Weier – Centre Nossbierg Housener WG Uewerkuerer Haus et WG Wuelesser Haus
2	Association pour la création de foyers pour jeunes asbl Handicap mental léger à moyen	Foyer Bamerdall
3	Autisme Luxembourg asbl Autisme	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme-CIRPA

4	CHNP De Park Handicap mental associé de troubles psychiques, comportementaux et/ou d'adaptation, handicap profond	De Park – Villa Ikarus De Park – Villa Rousegaart, Villa Kléiblatt, Villa Karblumm, Villa Pegasus, Villa Schlesselblumm
5	Coopérations asbl Handicap mental	Weeltzer Haus
6	Fondation Autisme Autisme	Foyer Munshausen
7	Fondation Kräizbierg Handicap physique, handicap associé, polyhandicap	Foyer Brill Foyer Lankhelzerweier Foyer Pietert Foyer La Cerisaie Domaine Schoumansbongert
8	Foyer Eisleker Heem asbl Handicap mental léger et moyen	Eislecker Heem
9	Ligue HMC asbl Handicap mental	Millebaacher Haus Baastenduerfer Haus Ettelbruecker Haus
10	Tricentenaire asbl Handicap physique et/ou mental	Haus am Bierg Foyer Emile Künsch Pavillon extension Foyer Emile Künsch Résidence Nico Kremer Résidence « A Pultz »
11	Yolande asbl Handicap mental et polyhandicap	Institut St Joseph 1 Institut St Joseph 2 Maison Op de Wolleken Foyer St Joseph Réimecher Heem

Tableau 1 : Les services d'hébergement – situation au 31/12/2013														
Nom de l'organisme gestionnaire	**Type d'handicap**	**Classe d'âge**	**Total des lits**		**Dont nouveaux lits 2013**		**Lits occupés au 31/12/2013**		**Population féminine au 31/12/2013**		**Population masculine au 31/12/13**		**Journées de présences 2013**	
			fixes	tempo-raires	fixes	tempo-raires	fixes	tempo-raires	fixes	tempo-raires	fixes	tempo aires	fixes	tempo-raires
Apemh	Handicap mental	tous les âges	167	23	0	0	162	4	69	3	93	1	58915,5	1422,5
Association pour la création de foyers pour jeunes	Handicap mental léger à moyen	> 18 ans	10	0	0	0	10	0	2	0	8	0	3215,5	0
Autisme Luxembourg	Autisme	tous les âges	8	0	0	0	8	0	4	0	4	0	2336	0
CHNP - De Park	Handicap mental, léger - sévère trouble de comportement	> 18	88	2	5	0	81	0	30	0	51	0	29168	0
Coopérations	Handicap mental	> 18	8	1	0	0	8	0	3	0	5	0	2187	39
Fondation Autisme	Autisme	tous les âges	20	2	0	0	20	2	8	1	12	1	6910,5	246
Fondation Kräizbierg	Handicap physique et polyhandicap	tous les âges	120	0	2	0	120	0	45	0	75	0	40856	9
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental	> 18	19	3	0	0	16	3	6	2	10	1	5607	96
Ligue HMC	Handicap mental	> 18	25	3	0	0	26	1	13	1	13	0	9066	213
Tricentenaire	Handicap physique, mental, troubles envahissant du développement	tous les âges	85	8	8	0	85	8	42	4	43	4	28041	1628
Yolande	Handicap mental et polyhandicap	tous les âges	188	4	0	0	186	1	112	0	74	1	65108,50	725
SOUS-TOTAL			738	46	15	0	722	19	334	11	388	8	251411	4378,5
TOTAL				784		15		741		345		396		255789,5

La capacité d'accueil dans les 39 services d'hébergement est de 784 lits dont 738 lits fixes et 46 lits temporaires.

En 2013, 741 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement.

Tableau 2 : l'âge des usagers dans les services d'hébergement au 31/12/2013																
Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans ››	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Apemh	4	1	21	28	17	10	25	18	37	27	13	9	3	7	2	0
Association pour la création de Foyers pour jeunes	0	0	3	0	0	1	4	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Autisme Luxembourg	0	0	0	4	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHNP – De Park	0	0	4	1	7	2	12	11	19	11	8	5	1	0	0	0
Coopérations	0	0	1	1	1	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Fondation Autisme	0	0	4	2	2	2	2	4	2	0	2	0	0	0	0	0
Fondation Kräizbierg	3	0	5	3	5	12	17	11	33	11	9	0	2	1	1	0
Foyer Eisleker Heem	0	0	3	1	2	2	1	0	3	3	0	1	0	0	0	0
Ligue HMC	0	0	0	4	1	0	3	4	6	3	3	2	0	0	0	0
Tricentenaire	4	4	8	4	7	6	9	11	11	12	6	9	1	1	0	0
Yolande	14	1	17	12	12	8	17	17	10	30	3	21	1	16	1	7
TOTAL	25	6	66	60	55	43	95	77	123	98	44	48	8	25	4	7

1.1.6. APEMH-Hébergement et Services asbl

Les structures

L'APEMH Hébergement et Services a fait l'acquisition dans la commune de Clervaux d'une maison qui aura une capacité d'accueil de 8 places. L'ouverture est prévue en 2014.

Outre l'APEMH Hébergement et Services a également procédé à l'extension de la Housener WG qui disposera de trois lits supplémentaires.

Au 31.12.2013, l'APEMH Hébergement et Services dispose de 20 groupes à encadrement permanent.

Déficience mentale profonde et polyhandicap

Accompagnement assuré 24 h/24h

- Foyer de la Solidarité : 21 lits fixes, 1 lit temporaire

- Wuelesser Haus 2 : 6 lits fixes

  Déficience mentale modérée à profonde avec troubles physiques ou troubles somatiques associés

  Accompagnement assuré 24 h/24h

- Foyer Roude Fiels 1 et 2 : 18 lits fixes, 2 lits temporaires

  Personnes vieillissantes avec déficience mentale légère à profonde

  Accompagnement assuré 24 h/24h

- Haus am Weier 1 et 2 : 21 lits fixes, 3 lits temporaires
- Foyer Senior 1 et 2 : 16 lits fixes, 4 lits temporaires
- Foyer de l'Amitié : 10 lits fixes, 1 lit temporaire

  Jeunes adultes avec une déficience mentale légère ayant un projet d'autonomie et suivant une occupation professionnelle en journée

- Uewerkuerer WG : 6 lits fixes
- Housener WG : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Bétebuerger Haus : 8 lits fixes, 2 lits temporaires

  Maisons externes pour personnes avec déficience mentale légère à modérée suivant une occupation professionnelle en journée

- Nidderkuerer Haus : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Déifferdenger Haus : 7 lits fixes
- Uewerkuerer Haus : 7 lits fixes, 2 lits temporaires
- Fermette : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Patton : 7 lits fixes, 1 lit temporaire
- Cliärwer Haus : 8 lits fixes
- Wuelesser Haus : 8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au total, l'APEMH accueille dans ses structures d'hébergement au 31.12.2013, 162 résidants fixes qui occupent 161 lits fixes et 1 lit temporaire.

Au cours de l'année 2013, il y a eu 12 admissions, 8 décès et 1 sortie vers le service d'accompagnement en milieu ouvert.

Au 31.12.2013, l'APEMH dispose de 6 places vacantes dans ses structures d'hébergement dont 4 dans un groupe pour personnes avec déficience mentale profonde ou polyhandicap.

1.1.7. Association pour la création de foyers pour jeunes asbl

L' « Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l. » (ACFJ) gère le Foyer Bamerdall (FB), qui est un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (6 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes, ayant un handicap mental léger à moyen, avec l'objectif d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2013, le FB a pris en charge au niveau « Foyer » 10 différentes personnes, 2 femmes et 8 hommes (19 à 64 ans), et au niveau « suivi social » 1 femme et 6 hommes (22 à 52 ans).

Sauf une personne, tous les usagers, au nombre de 17 au 31 décembre 2013, travaillent dans le secteur privé (2), public (1) ou assimilé (1), respectivement dans des ateliers protégés (12); 13 personnes ont le statut de travailleur handicapé. Une personne est inscrite dans une école spécialisée en Belgique. Tous les clients des structures de l'ACFJ ont un haut degré d'autonomie physique.

1.1.8. Autisme Luxembourg

Le foyer C..I.R.P.A. d'Autisme Luxembourg a.s.b.l accueille 8 résidents, qui travaillent dans les ateliers protégés d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou fréquentent le Service de Formation Professionnelle ou le Centre de Jour.

Un plan d'accompagnement socio-pédagogique (« PASP ») est établi individuellement, en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée – dans la mesure du possible – à l'élaboration du PASP.

Compte tenu de la demande croissante et la hétérogénéité du groupe de vie actuel et du besoin de lits « de dépannage », Autisme Luxembourg a.s.b.l. a acquis une maison à Boxhorn, pour l'accueil d'un deuxième groupe vie de dix personnes, tout en offrant une place pour séjour de courte durée (« lits de répit »). Les travaux de transformation commenceront en 2014.

1.1.9. CHNP-« De Park » Handicap Mental – structures de logement

Au 31 décembre 2013 le nombre de résidents s'élevait en total à 81 personnes. Il s'agissait de 51 hommes et de 30 femmes, âgés entre 20 ans et 73 ans. L'âge moyen des résidents présents était de 49 ans.

L'année 2013 fut marquée par la réorganisation de l'encadrement et de l'accompagnement des résidents dans toutes les structures d'hébergement et d'accueil de jour.

- planification d'un foyer destiné à l'accueil de 8 adolescents en situation de handicap avec des troubles d'adaptation a été planifiée au sein du parc du CHNP dont la réalisation est prévue au courant du deuxième semestre 2014 ;
- présentation d'une offre de consultation respectivement de traitement psychiatrique par un médecin psychiatre de la Rehaklinik CHNP, ainsi que d'un concept spécialisé d'encadrement et d'accompagnement de personnes en situation de handicap avec troubles du comportement/troubles psychiatriques associés ;
- continuation de la réalisation du plan stratégique et consultation des bureaux retenus du concours d'idées ;
- réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des résidents et familles dont la présentation des résultats est prévue durant le premier trimestre 2014 ;
- offre par De Park d'un terrain de stage aux élèves du Lycée technique pour professions de santé et du Lycée technique pour professions éducatives et sociales.

1.1.10. Coopérations asbl

Le « Weeltzer Haus » de COOPERATIONS asbl a été créé pour donner la possibilité à 8 personnes en situation de handicap de vivre au nord du pays. La maison permet aux résidents de vivre proche de leur lieu de travail.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez les parents, de passer quelques jours au "Weeltzer Haus", pour faire des expériences dans une collocation, qui est similaire à une vie en famille. Cette chambre peut également accueillir en urgence une personne en situation de handicap, qui doit pour des raisons quelconques, quitter son lieu de vie habituel.

La majorité des résidents travaillent dans les ateliers protégés de COOPERATIONS à Wiltz.

1.1.11. Fondation Autisme

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg accueille les personnes atteintes de troubles du spectre autistique et leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.

A côté de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose à Munshausen en permanence de deux lits de répit, destinés à des séjours de courte durée.

Depuis le 1er janvier 2013, la Fondation Autisme accueille 20 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Centre de Jour de la Fondation Autisme.

1.1.12. Fondation Kräizbierg

Foyer Brill à Dudelange

Le Foyer Brill est un foyer d'hébergement pour enfants, adolescents et jeunes travailleurs handicapés avec une possibilité d'hébergement pour 13 personnes.

Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette

Le Foyer Lankhelzerweiher est un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés avec une possibilité d'hébergement pour 9 personnes.

Foyer Pietert à Grevenmacher

Le Foyer Pietert est un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées avec une possibilité d'hébergement pour 18 personnes.

Foyer La Cerisaie à Dalheim

Le Foyer La Cerisaie compte deux sections : une section "stationnaire" et une section d'hébergement pour travailleurs handicapés. Il offre la possibilité d'héberger 25 personnes. De plus, ce foyer dispose d’une chambre de dépannage.

Le Domaine Schoumansbongert

Le Domaine Schoumansbongert propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Actuellement, 8 pensionnaires fréquentent l’unité respiratoire pour personnes ayant une déficience respiratoire.

1.1.13. Foyer Eislecker Heem

L'Eisleker Heem est une institution qui propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit, à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen et originaires prioritairement du nord du pays.

La plupart des pensionnaires fréquentent les ateliers protégés du « LELLJER GAART» à Lullange, de l'APEMH à Hosingen, et la COOPERATIONS Wiltz, « OP DER SCHOCK » Redange ou bien sont intégrés au centre de jour de l'institution. Il existe aussi la possibilité de s'inscrire au centre de propédeutique professionnelle et d'éducation différenciée de Clervaux.

Actuellement, 16 pensionnaires sont accueillies au foyer d'hébergement traditionnel, répartis en deux groupes (8+8 personnes).

Quatre personnes vivent dans un appartement séparé et mènent une vie semi-autonome grâce au soutien régulier d'une éducatrice et plusieurs personnes (6) mènent une vie +/- autonome à l'extérieur de l'institution et profitent du service « suivi ». Elles louent des studios appartenant à l'asbl FEH ou bien à des privés.

1.1.14. Ligue HMC

Actuellement, la Ligue HMC gère les 3 services d'hébergement ASP suivants :

- le Millebaacher Haus ;
- le Baastenduerfer Haus ;
- l'Ettelbrecker Haus.

Les 3 maisons disposent de 25 places fixes et de 3 places temporaires.

Vu le nombre croissant des résidents en retraite, la Ligue HMC a crée pour ces personnes le service « Dagestreff » à Burden, actuellement ouvert 3 jours par semaine.

En vue de la rénovation et de l'agrandissement du Millebaacher Haus, un avant-projet sommaire a été élaboré par un bureau d'architecture. Ce projet prévoit également l'aménagement de deux studios indépendants.

1.1.15. Op der Schock asbl

Au cours de l'année 2013, les démarches en vue d'obtenir l'autorisation de construire ainsi que de démolir les anciennes bâtisses ont été préparées.

La liste d'attente des personnes en situation de handicap demandeurs pour une place dans la structure d'hébergement a été mise à jour.

1.1.16. Tricentenaire

L'asbl reconnue d'utilité publique « Tricentenaire » offre actuellement les services suivants :

- un réseau national d'aide et de soins spécialisés dans le domaine du handicap: le Réseau Tricentenaire «Hëllef Handicap» (284 usagers) ;
- le Foyer d'Aide aux Familles « Emile KÜNSCH » à Walferdange dédié au plan national aux courts et moyens séjours, de manière planifiée ou en urgence, a une capacité d'accueil de 22 personnes ;
- la maison unifamiliale « Haus am Bierg » à Walferdange accueillent 5 jeunes enfants et adolescents avec un handicap mental présentant des troubles envahissants du développement (TED) ;
- le Pavillon « Emile KÜNSCH », mis à disposition par les sœurs de la Doctrine Chrétienne à Heisdorf, héberge 16 résidents en situation de handicap ;
- un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite: la Résidence « Nico KREMER » à Heisdorf accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique ;

- un service d'hébergement en résidence : la Résidence « A PULTZ » à Prettingen-Lintgen accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel.

1.1.17. Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- l'Institut St Joseph à Betzdorf offre un lieu de vie pour 113 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome) ;
- le Foyer « Op de Wolleken » à Niederanven offre un lieu de vie à 9 personnes (dont 1 lit semi-autonome) ;
- le Foyer St Joseph à Esch/Alzette a de la place pour 8 personnes ;
- le Réimecher Heem a déménagé au 1er octobre 2013 à Mondorf-les-Bains et porte désormais le nom de Centre pour personnes handicapées Am Klouschter. Il accueille 65 personnes au sein de 8 groupes de vie.

1.7. Les services d'activités de jour

➔ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)

➔ Participation financière forfaitaire

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapes ou polyhandicapées qui y sont accueillies. Ils ont également une importance mission de dépannage pour les familles concernées.

Les 11 organismes gestionnaires (16 services agréés) ayant signés une convention avec le ministère pour un service d'activités de jour :

Organismes gestionnaires conventionnés (11)		Activités agréées (16)
1	APEMH, Hébergement et Services asbl	Centre régional thérapeutique Nossbierg Centre de jour Clervaux Centre de jour Mondorf
2	Autisme Luxembourg asbl	Service Accueil de Jour
3	CHNP De Park	De Park – Treff, Sonneblumm, Genzebléi, Ro usegaart
4	Fondation Autisme	Centre de Jour
5	Fondation Kräizbierg	Centre de jour Paerdsstall – Kräizbierg
6	Fondation Sclérose en Plaques asbl	Day Center « Um Bill »
7	Foyer Eisleker Heem asbl	Service d'activités de jour et de rencontre
8	Ligue HMC asbl	Service d'activités de jour
9	Op der Schock asbl	Centre polyvalent
10	Tricentenaire asbl	Foyer Emile Künsch Résidence Nico Kremer Centre Jean Heinisch
11	Yolande asbl	Institut St Joseph Réimecher Heem

Tableau 1: Les services d'activités de jour - situation au 31/12/2013															
Nom de l'organisme gestionnaire	**Type d'handicap**	**Classe d'âge**	**Journées d'ouverture 2013**	**Total des chaises**		**Dont nouvelles chaises 2013**		**Chaises occupées au 31/12/2013**		**Population féminine au 31/12/2013**		**Population masculine au 31/12/2013**		**Journées de présences 2013**	
				ext.	**int.**	**ext.**	**int.**	**ext.**	**int.**	**ext.**	**int.**	**ext.**	**int.**	**Ext.**	**Int.**
Apemh	Polyhan-dicap, handicap mental profond et modéré	**tous les âges**	**245**	**78**	**16**	**0**	**0**	**45**	**21**	**23**	**11**	**22**	**16**	**9547**	**5025,5**
Autisme Luxembourg	Troubles du spectre de l'autisme	**> 16**	**221**	**0**	**6**	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**3**	**0**	**3**	**0**	**894**
CHNP – De Park	Handicap mental léger-sévère/ troubles de comportement	**> 18**	**252**	**6**	**90**	**0**	**0**	**5**	**70**	**1**	**27**	**4**	**43**	**905**	**15377**
Fondation Autisme	Autisme	**> 15**	**252**	**9**	**20**	**3**	**0**	**5**	**20**	**2**	**8**	**3**	**12**	**1466**	**4779**
Fondation Kräizbierg	Handicap physique	**> 18**	**245**	**14**	**10**	**0**	**0**	**12**	**11**	**5**	**1**	**8**	**11**	**1886,5**	**2071,5**
Fondation Sclérose en Plaques	Sclérose en plaques	**> 18**	**208**	**16**	**0**	**0**	**0**	**16**	**0**	**26**	**0**	**12**	**0**	**196**	**0**
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental	**> 18**	**249**	**2**	**6**	**0**	**0**	**1**	**5**	**1**	**3**	**0**	**2**	**220**	**1265**
Ligue HMC	Mental	**> 15**	**231**	**14**	**2**	**0**	**0**	**13**	**3**	**7**	**1**	**6**	**2**	**2689**	**432**
Op der Schock	Mental	**> 18**	**252**	**13**	**0**	**0**	**0**	**12**	**0**	**7**	**0**	**5**	**0**	**2056**	**0**
Tricentenaire	Handicap physique et mental	**tous les âges**	**342**	**50**	**8**	**0**	**0**	**50**	**6**	**19**	**3**	**31**	**3**	**7102**	**1364**
Yolande	Handicap mental et poly-handicap	**tous les âges**	**245**	**22**	**55**	**0**	**0**	**16**	**55**	**7**	**115**	**12**	**70**	**3227**	**8833**
TOTAL			**2742**	**224**	**213**	**3**	**2**	**175**	**191**	**98**	**172**	**103**	**162**	**29294,5**	**40041**

La capacité d'accueil dans les 16 services d'activités de jour est de **437 chaises** dont 224 chaises externes et 213 chaises internes.

Tableau 2: l'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2013																
Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans ››	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Apemh	1	2	18	16	3	8	8	3	6	6	0	1	0	0	0	0
Autisme Luxembourg	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHNP – De Park	0	0	3	1	7	2	10	9	17	11	9	5	1	0	0	0
Fondation Autisme	0	0	7	3	2	2	2	4	2	1	2	0	0	0	0	0
Fondation Kräizbierg	0	0	7	2	4	3	4	1	4	0	0	0	0	0	0	0
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	0	3	6	4	12	5	5	0	3	0	0
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	2	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0
Ligue HMC	0	0	2	3	2	1	3	4	1	0	0	0	0	0	0	0
Op der Schock	0	0	3	4	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tricentenaire	3	2	11	9	2	3	7	3	7	3	4	2	0	0	0	0
Yolande	14	1	21	15	13	10	19	18	10	33	3	23	1	16	1	6
TOTAL	18	5	72	58	35	32	59	48	53	67	24	36	2	19	1	6

1.7.1. APEMH-Hébergement et Services asbl

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH sont destinées à des adolescents ou adultes avec une déficience mentale avec ou sans handicap physique associé qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Ces structures proposent des activités variées qui ont cependant toutes un caractère occupationnel (travaux de sous-traitances, jardinage, cuisine) créatif (peinture, céramique), thérapeutique (relaxation, musique, stimulation basale) ou de loisirs (excursions, achats,…).

- Le Centre de Jour Esch-sur-Alzette - Capacité d'accueil 24 places
- Le Service d'Activités de Jour Esch-sur-Alzette - Capacité d'accueil 25 places
- Le Centre de jour Mondorf - Capacité d'accueil 18 places
- Le Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux - Capacité d'accueil 20 places

Les capacités d'accueil du Centre de Jour Mondorf et Clervaux, qui ont ouvert leurs portes en 2009 respectivement en fin 2010, ne sont pas encore épuisées.

1.7.2. Autisme Luxembourg asbl

Le Centre de Jour d'Autisme Luxembourg asbl propose aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme n'ayant pas obtenu le statut du travailleur handicapé, des activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Bien que ce service a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie de travail et l'âge de retraite pour les salariés handicapés âgés, il est de plus en plus confronté par une demande de jeunes personnes qui ne sont pas aptes à un travail même en milieu protégé.

1.7.3. CHNP-De Park-Handicap Mental-service d'activité de jour

En 2013, le service a réalisé un atelier artistique durant 3 mois en collaboration avec des élèves du Lycée Classique de Diekirch.

Toutes les personnes accueillies dans les structures de logement de l'entité « De Park » fréquentaient de manière périodique ou régulière ou bien les services d'activités de jour internes ou bien les structures de travail ou d'activités de jour externes.

Le centre a accueilli 5 personnes dans les différents Centres d'accueil de jour, qui n'étaient pas résidents dans ses structures d'hébergement. A l'heure actuelle, les différents centres de jour accueillent 75 participants. 9 résidents ont fréquenté des ateliers externes.

1.7.4. Fondation Autisme

Le Centre de Jour prend en charge des personnes atteintes d'autisme et leur propose un éventail d'activités: jardin/serre, buanderie, cuisine, sport, activités créatives, travaux de bureau et ce du lundi au vendredi.

Au 31 décembre 2013, 25 personnes atteintes d'autisme (10 femmes et 15 hommes) fréquentent le Centre du Jour de la Fondation Autisme.

1.7.5. Fondation Kräizbierg

Le Centre de Jour prend en charge 16 personnes polyhandicapées.

Le Service d'Activités de Jour prend en charge 10 personnes. Il y a de plus en plus de demandes émanant des ateliers protégés pour avoir la possibilité de travailler à mi-temps aux ateliers et être admis à mi-temps au SAJ.

Un questionnaire sur le degré de satisfaction au sujet des différents thèmes, comme la qualité du travail du personnel encadrant, le suivi thérapeutique, la qualité de l'échange des informations entre domicile et Centre d'Accueil de Jour, etc, a été envoyé aux familles et foyers des usagers. Le pourcentage de participation était élevé. Le questionnaire a été évalué et est utilisé à innover des nouveaux canaux de communication entre le Centre d'Accueil de Jour et le domicile de l'usager.

1.7.6. Fondation Sclérose en plaques

Le MS « Day Center um Bill » est un centre de jour spécialisé pour personnes atteintes de Sclérose en Plaques.

Les objectifs principaux consistent à offrir aux usagers un maximum de services adaptés au mieux aux spécificités de leur(s) handicap(s), et permettent par cette prise en charge aux personnes de leur entourage des moments de répits.

Actuellement le centre est ouvert 4 jours par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi) de 09.00 à 17.00 hres.

Le nombre d'inscriptions pour 2013 s'élève à 3261, mais les présences réelles sont 2376. Ce grand nombre d'annulations s'explique à travers la spécificité de la maladie, souvent imprévisible, de nombreuses hospitalisations, des cures prolongées.

1.7.7. Foyer Eisleker Heem asbl

A partir du mois de septembre 2007, l'association Eisleker Heem a ouvert un Centre de Jour pour accueillir des personnes gravement handicapées. Le CdJ accueille actuellement 6 usagers. (1 personne externe et 5 pensionnaires du Foyer.)

1.7.8. Ligue HMC asbl

Le Service d'Activité de Jour à Capellen de la Ligue HMC accueille 16 personnes en situation de handicap mental sévère qui ne peuvent pas travailler dans un atelier protégé.

Le Service d'Activité de Jour offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique adapté aux besoins spécifiques des personnes accueillies. La prise en charge se base sur les axes « autonomie », « participation » et « épanouissement personnel ». Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles à ces personnes afin d'augmenter ou de préserver leurs capacités.

1.7.9. Op der Schock asbl

En 2013 le « Service d'Activités de Jour » a encadré 12 personnes profondément handicapées.

Les objectifs du Service pour 2013 étaient la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire et le développement de la personnalité ainsi que la mise en place d'un encadrement qui vise à développer les capacités motrices, sensitives, cognitives et sociales de l'usager en prenant en compte ses besoins individuels.

En 2013, le service a réalisé un projet avec des animaux domestiques : Le groupe part hebdomadairement pour une matinée à la ferme afin d'y réaliser des activités d'équitation et de contact avec des animaux.

De même, le service a proposé 4 colonies à l'étranger en vue de soulager la famille, de promouvoir l'intégration et de faire connaissance avec d'autres lieus, pays et culture.

1.7.10. Tricentenaire

Au Foyer Emile KÜNSCH à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean HEINISCH à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (48 places).

Les Services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire, basé sur leurs projets personnalisés,

et ce dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

1.7.11. Yolande asbl

La Yolande asbl offre des services d'activités de jour sur deux sites :

- Institut St Joseph (Betzdorf) ;
- Centre pour personnes handicapées Am Klouschter (Mondorf-les-Bains). Tout comme les services d'hébergement du Réimecher Heem, les services d'activités de jour ont déménagé le 1er octobre 2013 de Remich à Mondorf-les Bains.

L'accueil de jour met à disposition un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques et de travail qui répondent de la façon la mieux adaptée aux besoins individuels, indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Le Centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 18 usagers externes répartis en 2 groupes. Outre les 18 usagers externes, 121 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Remich respectivement de Mondorf-les-Bains, 65 personnes dont 64 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

1.8. Les services de formation

➔ Participation financière par couverture du déficit

Les 8 organismes gestionnaires (11 services agréés) ayant signé une convention avec le ministère pour un service de formation :

Tableau 1: Les services de formation- situation au 31/12/2013

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2013	Total des places au 31/12/2013	Dont nouvelles places 2013	Places occupées au 31/12/2013	Population féminine au 31/12/2013	Population masculine au 31/12/2013	Admissions 2013	Sorties 2013
Apemh Formation et Travail	Handicap mental léger et moyen	200	99	7	99	43	56	33	23
Autisme Luxembourg	Autisme	204	20	0	20	6	14	7	2
Coopérations	Handicap mental	249	4	0	4	1	3	0	1
Fondation Kräizbierg	Handicap physique	226	24	1	24	4	20	8	6
Ligue HMC	Handicap mental	229	30	0	30	13	17	11	10
Op der Schock	Handicap mental	234	15	0	15	8	7	7	6
Tricentenaire	Handicap physique et mental	229	9	0	9	6	3	9	6
Yolande	Handicap mental	242	12	0	12	6	6	5	1
TOTAL		1813	213	8	213	87	126	80	55

1.8.1. APEMH-Formation et Travail

Sur 4 sites, Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg et Hosingen, 99 personnes sont formées dans un centre de propédeutique professionnelle qui prend en charge des jeunes stagiaires en situation de handicap mental après leur scolarité obligatoire. Le but est de leur faire acquérir les connaissances nécessaires pour trouver un emploi soit en atelier protégé soit sur le milieu de travail ordinaire. La formation consiste en un renforcement des aptitudes professionnelles et sociales et privilégie les apprentissages pratiques.

1.8.2. Autisme Luxembourg

En 2013, le Service de Formation professionnelle a accueilli 20 étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme. 6 stagiaires ont terminé leur formation, dont 2 personnes ont été embauchés comme travailleurs handicapés nos ateliers protégés, 1 personne s'est réorientée vers une autre association, 1 personne a décidé de rompre son contrat de formation, 1 personne est accueillie dans notre Centre de Jour Spécialisé et 1 personne a trouvé, avec l'aide de notre service Jobcoach un emploi au premier marché de travail

Le but de la formation proposée est de permettre aux jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme de développer leurs compétences sociales et professionnelles et de se préparer à la vie professionnelle.

1.8.3. Coopérations

L'objectif principal du centre de formation (Centre de propédeutique professionnelle CPP) est l'insertion professionnelle, soit sur le marché ordinaire soit en ateliers protégés, de jeunes adultes en situation de handicap mental dans les domaines jardinage, gastronomie, service technique (travaux polyvalents), art et design.

Le CPP fait la liaison entre l'école et la vie professionnelle. Les participants ont la possibilité d'essayer les différents travaux de plusieurs métiers. Le rôle de l'éducateur est de promouvoir les compétences et talents de chaque participant en élaborant des plans individuels. A l'aide de structures clairement définies et la proximité des travaux pratiques, le CPP encourage et favorise le processus de l'orientation professionnelle, l'accès au marché de travail, l'entrée dans le vie professionnelle et le développement personnel.

1.8.4. Fondation Kräizbierg

Le Service de Formation Kräizbierg propose une formation professionnelle élargie à des adolescents, qui ont terminé leur obligation scolaire (IMC, Ediff, classes modulaires, Lycée technique, Centre de logopédie) et, des adultes, qui viennent par exemple du Rehazenter. Pour les jeunes ayant terminé leurs études, le SFK propose la formation en pratiques sociales qui sert à les préparer à la vie active et autonome. Les formations professionnelles sont multisectorielles, et essaient de couvrir les différents champs d'activité dans les Ateliers Kräizbierg. Malheureusement, seul un faible pourcentage de ces personnes trouvera un emploi sur le marché ordinaire.

Au cours de l'année 2013, les nouvelles admissions ont pour la plupart rempli les conditions d'admission aux formations manuelles : jardinage, créatif, prestations de services, sérigraphie. Les usagers en fin de formation ne trouvent plus automatiquement un travail aux ateliers protégés. Ainsi, des alternatives dans d'autres institutions sont mises en route et des listes d'attentes sont d'application.

1.8.5. Ligue HMC asbl

Le Service de Formation de la Ligue HMC intitulé Service d'Admission, de Formation et d'Evaluation (SAFE) a comme but principal de mener de jeunes gens présentant un handicap mental et ayant terminé leur obligation scolaire vers une intégration soit au sein des ateliers protégés de la Ligue HMC soit sur le marché ordinaire ou une autre structure adaptée.

1.8.6. Op der Schock asbl

En 2012, 9 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans un atelier protégé. Les places ainsi vacantes sont occupées par 6 nouvelles admissions en 2012 et 3 personnes en stage à partir de janvier 2013.

Ainsi au 31 décembre 2012, 11 personnes handicapées ont suivi une formation personnelle, sociale et professionnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de l'asbl Op der Schock.

En 2013, 3 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans un atelier protégé ; une personne a été admise au service d'activité de jour. Au cours de l'année, 13 personnes ont fait un stage au CPP, dont 4 ont été admises définitivement en formation, 2 ont été embauchées dans l'atelier protégé après une courte durée de formation, 2 stages sont toujours en cours et 5 personne continuent encore leur scolarité.

Ainsi au 31 décembre 2013, 15 personnes handicapées ont suivi une formation personnelle, sociale et professionnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de l'asbl Op der Schock.

1.8.7. Tricentenaire asbl

Le Centre de Propédeutique Professionnel met à disposition des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et à toutes personnes en situation de handicap souhaitant se former au Centre Jean Heinisch une formation basée sur leurs projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi dans le marché du travail ordinaire ou en ateliers protégés (9 places).

1.8.8. Yolande asbl

Le centre de propédeutique professionnelle de Betzdorf propose à la personne handicapée ayant terminé sa vie scolaire, un programme de formation qui tient compte de ses capacités et préférences individuelles. L'insertion des candidats dans un atelier protégé après 3 ans d'apprentissage est l'objectif visé.

A la fin de l'année 2013, 12 candidats étaient inscrits au CPP sur le site de Betzdorf.

1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre

➔ Participation financière par couverture du déficit

Les 12 organismes gestionnaires ayant signé une convention avec le ministère pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

Tableau 1 : Les services d'information, de consultation et de rencontre - situation au 31/12/2013

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2013	Nombre de bénéficiaires 2013 *	Bénéficiaires Féminins *	Bénéficiaires Masculins *	Unités de service prestées 2013 *
Adapth	Tous	252	591 personnes 38 sociétés	319	272	1862 unités
Apemh Hébergement et Services	Déficience intellectuelle, associée ou non à des comportements défis ou autres types de déficience	209	63	22	41	13603 unités
Autisme Luxembourg	Autisme	114	12	3	9	433 unités
AVR Association nationale des victimes de la route	Différents, suivant la nature des lésions lors de l'accident	261	1498	914	584	1498 unités
Coopérations	Handicap mental	278	745	321	424	139 unités
Fondation Kräizbierg	Handicap physique	246	228	66	162	1469 unités
Fondation Lëtzebuerger Blanne-vereenegung	Cécité malvoyance	278	93	56	37	1597 interventions ind. 360 orientation + mobilité 121 activités de groupe 32 séances de yoga 56 activités de sports
Info-Handicap	Tous	267	2271	1226	1045	2271 unités
Ligue HMC	Handicap mental	253	348	148	200	906 unités
Op der Schock	Handicap mental	236	36	23	13	229 activités de loisirs 4 colonies 256 suivi familles
Solidarität mit Hörgeschädigten	Déficience auditive	266	Service social 65 Interprétations 20 personnes 31 institutions	38 12	27 8	321 unités + 217 unités
Tricentenaire	Handicap physique et mental	365	90 clients voyages 13 acc.ind. 39 acc. activités loisirs	43 8	47 5	34 demandes traitées
TOTAL		3025	6181	3199	2874	25408

1.9.1. ADAPTH

L'ADAPTH est un bureau de conseil en "conception universelle" (design for all).

L'association offre une expertise unique au Grand-Duché de Luxembourg pour assister les professionnels du bâtiment lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation qui soient accessibles à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite. Les services s'adressent aussi aux particuliers qui veulent aménager leur logement. L'ADAPTH gère annuellement plus de 270 nouveaux dossiers d'aménagement du logement pour le compte de l'Assurance Dépendance.

En 2013, l'A.D.A.P.T.H. a réalisé des expertises (min 1hr) pour le compte de 595 clients.

Le 28 juillet 2011, le Luxembourg a voté la loi approuvant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Un plan d'action a été établi pour transposer cette convention. L'ADAPTH asbl a été désignée en mai 2012 "Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments.

1.9.2. APEMH-Hébergement et Services asbl

Le CARR, en tant que lieu éducatif de découverte et de détente offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille, s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgées de 5 à 16 ans, en situation de handicap, associé ou non à des comportements-défis ou autres types de déficiences.

Missions :

- offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux ;
- favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage en milieu de vie collectif ;
- répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle ;
- permettre aux familles rencontres et échanges.

Les activités peuvent s'articuler autour des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc.

Durant les périodes scolaires, le CARR – Sud, créé en 1998 et implanté aujourd'hui au Centre Nossbierg à Esch-sur-Alzette, accueille 2 groupes fixes de 10 enfants et jeunes.

Toujours durant les périodes scolaires, le CARR – Nord, ayant su ouvrir ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux, accueille un 1 groupe fixe de 8 à 10 enfants et jeunes.

1.9.3. Autisme Luxembourg

Le Service d'information, de consultation et de rencontre a proposé un programme de loisirs varié à 24 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme, qui ont été étroitement associées à son élaboration. Ces personnes vivent soit encore chez leurs parents, soit de façon autonome dans un appartement.

L'objectif est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales, par le biais d'activités culturelles et récréatives.

1.9.4. AVR-Association nationale des victimes de la route

En 2013, le Centre d'assistance et de conseil AVR a noté en tout 1498 contacts individuels (séances de prise en charge psychologiques, visites à domicile, entretiens téléphoniques etc.) avec des victimes. Il s'agit de 584 contacts avec des hommes et 914 contacts avec des femmes.

Le service s'est vu confronté à 80 situations nouvelles ; pour ces demandeurs il s'agit d'un premier contact avec l'AVR.

En plus des prises en charge individuelles, l'AVR offre des rencontres en groupe centrées sur un thème ainsi que des sorties accompagnées. Le groupe de parole s'est réuni 11 fois au cours de l'an 2013.

1.9.5. Coopérations

Le « Service d'Information, de Consultation et de Rencontre » est composé de

- « Kreative Werkstatt »
- Classes créatives
- Centre Loisirs

La "Kreative Werkstatt" est un programme d'ateliers créatifs dirigés par des artistes professionnels et destinés aux personnes en situation de handicap mental en mettant l'accent sur la créativité et l'art. En 2013, COOPERATIONS a organisé 12 ateliers auxquels 95 personnes ont participé.

Les classes créatives sont des ateliers créatifs dirigés par des artistes et destinés aux écoles maternelles, élémentaires et à l'Education Différenciée. En 2013, 6 classes de l'Education Différenciée y ont participé.

Le Centre Loisirs est un service qui propose des activités de loisirs pour personnes en situation de handicap mental, en particulier pour les personnes qui vivent seules. En moyenne, 2 à 3 activités par semaine sont organisées.

1.9.6. Fondation Kräizbierg

- Service de rééducation fonctionnelle

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice par la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques ainsi que les techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail et aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes prennent en charge les problèmes d'élocution et de déglutition.

- Service ambulatoire de suivi

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbierg. Le service assiste la personne handicapée dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif que socio-professionnel.

1.9.7. Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung

Le Service Berodung, Betreiung a Fräizäit a comme objectif d'aider les personnes déficientes visuelles ou atteintes de cécité.

L'encadrement thérapeutique du service comprend notamment un entraînement en orientation et en mobilité. Le service vise à familiariser les clients avec les appareils et moyens accessoires adaptés au handicap de vue dans leur milieu ordinaire et essaie d'éviter l'isolation sociale.

Les travaux de la structure semi-autonome, commencés en février 2013, avancent à grands pas. L'ouverture de ce logement adapté est prévue pour printemps 2015.

1.9.8. Info-Handicap

Info-Handicap - Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap est à l'écoute des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs et d'une façon générale, de toute personne à la recherche de renseignements se référant directement ou indirectement aux thèmes du handicap et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les activités d'Info-Handicap s'inspirent des mesures préconisées dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) et le plan d'action afférent du gouvernement luxembourgeois.

1.9.9. Ligue HMC asbl

Day Center de Bonnevoie

Le Day Center est un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental. Actuellement, une centaine d'usagers sont inscrits au Day Center.

Les objectifs du service sont :

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et de loisirs ;
- être un point de rencontre et de communication pour tous ;
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle.

Day Center Norden

Depuis 2012, le Day Center Norden a ouvert ses portes à Burden, dans les locaux du centre Culturel « A Maesch ».

Les activités du Day Center Norden sont toujours organisées par l'équipe existante du Day Center de Bonnevoie avec la participation d'intervenants externes.

Life-Academy

- Life-Long Learning
- Inclusion
- Formation
- Empowerment

Ce service d'information, de consultation et de rencontre se situe d'un côté dans le contexte du droit des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société , c'est-à-dire de décider de leur mode de vie et de recevoir l'assistance nécessaire pour prendre des décisions et participer pleinement à la vie sociale et culturelle et pour faire valoir leurs droits.

Il s'inscrit également dans le cadre de l´article 21 de la Convention de l´ONU ayant pour sujet le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.

Le projet de la Life-Academy a été financé pour une durée de deux ans par l'ASIN et par la Ligue HMC. Depuis septembre 2013, la Lige HMC finance ce projets à fonds propres. Une éducatrice graduée et une pédagogue travaillent chacune 20 heures par semaine pour gérer ce projet.

Espace-Famille (non-conventionnée)

Ce service d'information, de consultation et de rencontre a ouvert ses portes en septembre 2011 et s'adresse aux familles (au sens large) de personnes en situation de handicap.

Le service est géré par une psychologue et offre des consultations individuelles ainsi que des groupes de parole pour parents et pour la fratrie de personnes en situation de handicap.

1.9.10. Op der Schock asbl

Le Fräizäitservice organise des activités de loisirs pour personnes handicapées. Le service entretient une collaboration étroite avec d'autres groupes, et organise régulièrement des activités et projets communs.Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. L'âge des usagers se situe entre 15 et 64 ans.

Le volet « Berodung doheem » offre un accompagnement de la personne handicapée et de sa famille dans des problèmes quotidiens, des démarches administratives et l'accompagnement du transfert vers un autre milieu de vie. En 2013, 19 familles ont sollicité ce service, dont 8 ont nécessité un accompagnement intensif.

1.9.11. Solidarität mit Hörgeschädigten asbl

Il s'agit d'un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives.

En 2013, 65 clients, dont 1 nouveau client, ont profité du service d'accompagnement dans le domaine social et celui de l'emploi. Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements multiples et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 217 interventions pour 20 personnes privés différentes et 31 institutions différentes.

1.9.12. Tricentenaire

« 3, 2, 1 Vakanz » est un service spécialisé de vacances et de loisirs pour personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, avec plus de 2.000 heures prestées par des bénévoles en 2013.

1.10. Les services d'assistance à domicile

➔ Participation financière par couverture du déficit

Les 8 organismes gestionnaires ayant signé une convention avec le ministère pour un service d'assistance à domicile :

1.10.1. APEMH-Hébergement et Services asbl

Le Service d'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert (AEMO)

Le service d'accompagnement en Milieu Ouvert s'adresse à des personnes en situation de handicap mental et ayant les capacités à mener une vie autonome.

Il se compose actuellement de trois domaines distincts :

- Les logements semi-autonomes (ou semi-ouverts) sont des maisons communautaires accueillant 3 à 5 personnes. L'encadrement est quotidien mais non permanent.
- Le Service d'accompagnement et de suivi SAS offre un accompagnement individualisé à des personnes qui vivent en appartement dans le sud et le nord du pays. Au 31.12.2013, 59 personnes étaient suivies par le Service dont 14 dans les structures de type semi-ouvertes et 45 au sein de logements autonomes.
- Le Service AEMO offre des activités récréatives, culturelles ainsi que des formations continues adaptées.

1.10.2. Fondation Kräizbierg

Le Service "Betreit Wunnen Gasperich" (BWG) à Gasperich propose à des personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans, des appartements adaptés en location, ainsi que des services destinés à permettre à des personnes atteintes d'un handicap physique de jouir d'un logement autonome. Les habitations BWG sont réparties dans le quartier "Sauerwiss" comprenant 10 logements et un centre

1.10.3. Fondation Sclérose en plaques

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP.

A partir de 2013, la Résidence a ouvert ses appartements à d'autres personnes à mobilité réduite – handicaps moteurs d'origine neurologique.

1.10.4. Ligue HMC asbl

La Ligue HMC gère 3 structures d'hébergement semi-autonomes, à savoir le SAEMO (Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert), le Beggener Haus 1 et le Beggener Haus 2. Ces foyers offrent un lieu de vie à 18 personnes en situation de handicap mental qui ne nécessitent pas une présence éducative permanente.

En 2013, 20 personnes avaient un contrat d'accompagnement avec le SAS.

En 2013, la Ligue HMC a acheté une maison à Bonnevoie avec le projet d'y aménager 3 appartements pour les usagers du SAS.

Tableau 1: Les services d'assistance à domicile – logements (semi-) autonomes et services suivi - situation au 31/12/2013														
Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Total des places au 31/12/2013		Dont nouvelles places 2013		Places occupées au 31/12/2013		Population féminine au 31/12/2013		Population masculine au 31/12/2013		Journées de présences 2013	
			Logements		Logements		Logements		Logements		Logements		Logements	
			Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis
Apemh	Handicap mental léger	tous les âges	20	26	0	0	14	45	6	31	8	14	5209,5	14275,5
Association pour la création de foyer pour jeunes	Handicap mental léger à moyen	> 18	4	3	-2	3	4	3	0	1	4	2	1460	375
Fondation Kräizbierg	Handicap physique	> 18	0	12	0	1	0	12	0	4	0	8	0	4350
Fondation Sclérose en plaques	Sclérose en plaques	tous les âges	0	16 (+1)	0	0	0	15	0	8	0	7	0	0
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental léger	> 18	4	4	0	2	4	4	3	2	1	2	1460	366
Ligue HMC	Handicap mental	> 18	18	22	0	2	17	21	10	11	7	10	6095	7667
Yolande	Handicap mental léger	tous les âges	7	0	0	0	5	0	4	0	1	0	2015,50	0
SOUS-TOTAL			53	83	0	8	44	100	23	57	21	43	16240	27033,5
TOTAL			136		8		144		80		64		43273,5	

La capacité d'accueil dans les 16 services d'assistance à domicile est de 136 places dont 8 créées et 2013.

Tableau 2: l'âge des usagers dans les logements (semi-) autonomes et services suivi au 31/12/2013																
Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans ››	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Apemh	0	0	3	12	5	9	3	5	6	11	4	1	0	0	0	0
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	1	1	0	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Fondation Kräizbierg	0	0	1	0	3	0	1	1	2	3	0	0	0	0	0	
Fondation Sclérose en plaques	0	0	1	0	0	1	2	2	3	1	2	3	0	0	0	0
Foyer Eisleker Heem	0	0	1	0	3	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Ligue HMC	0	0	4	6	1	3	4	9	6	3	2	0	0	0	0	0
Yolande	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	0	1	0	0	0	0
TOTAL	0	0	11	19	12	16	15	17	19	21	8	5	0	0	0	0

2. Le service des salariés handicapés

2.1. Procédure administrative

Le Service des salariés handicapés de l'ADEM est chargé des mesures d'orientation, de formation, de placement, de rééducation, d'intégration et de réintégration professionnelles des accidentés du travail, des invalides de guerre ainsi que des personnes ayant un handicap physique, mental, sensoriel, psychique et/ou psychosocial qui ont subi une diminution de leur capacité de travail de trente pour cent au moins.

Depuis le 1ier juin 2004, date de l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées et du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi précitée ainsi que l'introduction du Code du Travail, une Commission médicale instruit les demandes en reconnaissance de la qualité de salarié handicapé et les demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées. Elle décide de l'octroi ou du refus de la reconnaissance de la qualité de salarié handicapé ou elle prend une décision relative à la diminution de la capacité de travail et à l'état de santé de la personne ayant introduit une demande en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées.

Au cas où le droit à la qualité de salarié handicapé est constaté, les impétrants sont tenus de se faire inscrire au Service des salariés handicapés de l'ADEM. La

Commission médicale transmet son dossier à la Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR) qui décide de guider la personne reconnue salarié handicapé vers le marché du travail ordinaire ou vers les ateliers protégés.

La C.O.R. peut proposer au directeur de l'ADEM, selon l'âge du candidat, le degré ou la nature de son handicap, et sur vu de ses capacités antérieures et résiduelles de travail, des mesures d'orientation, de formation, de rééducation, d'intégration professionnelles, des mesures d'initiation ou des stages d'adaptation au travail pour ce salarié.

2.2. Composition de la Commission médicale

La commission médicale se compose de 5 membres dont:

- trois médecins ayant une spécialisation dans les domaines de la rééducation et de réadaptation fonctionnelle ou de la psychiatrie;
- un médecin représentant l'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale;
- un médecin représentant le ministre de la Santé.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dont le concours lui paraît utile pour l'exécution de sa mission en raison de leur compétence ou de leur fonction.

2.3. Activités de la Commission médicale

Pendant l'exercice 201,3 la commission médicale a siégé à 27 reprises et a été saisie de 977 requêtes dans le cadre des demandes en obtention du statut du salarié handicapé et du revenu pour personnes gravement handicapées.

Le taux d'incapacité professionnelle permanente (IPP) prévu dans le cadre légal ne s'apprécie pas *in abstracto,* mais par rapport à l'état individuel de l'impétrant en tenant compte :

- de l'existence d'une diminution du potentiel individuel de travail par rapport à l'activité professionnelle antérieure ;
- de l'importance de la capacité de travail résiduelle par rapport aux possibilités d'une remise au travail dans un délai rapproché ou de la rééducabilité de l'intéressé.

L'évaluation de l'invalidité professionnelle et de la capacité à travailler poursuit en principe l'objectif de s'assurer de la capacité de travail potentielle d'une personne handicapée sous l'angle de la réadaptation, eu égard aux possibilités de réintégration sociale et d'emploi.

2.4. Total des décisions de la Commission médicale relatives à l'obtention du statut de salarié handicapé (SH)

2.4.1. Demandes en obtention du statut du salarié handicapé-tous sexes confondus

RECONNAISSANCES SALARIES HANDICAPES - TOUS SEXES CONFONDUS							
Tranche d'âge	Accords	Transitoires	Refus	Irrecevables	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	112	25	4	0	0	0	141
26 à 30 ans	26	15	11	0	0	1	53
31 à 40 ans	67	28	61	1	1	6	164
41 à 50 ans	118	45	127	0	1	1	292
51 à 60 ans	93	28	115	4	0	3	243
> 60 ans	5	0	8	0	0	0	13
Totaux	421	141	326	5	2	11	906

2.4.2. Détail des types de décisions SH par sexe et de la tranche d'âge

Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut pour salariés handicapés sollicitées par des femmes en fonction de la tranche d'âge :

RECONNAISSANCES SALARIES HANDICAPES - FEMMES							
Tranche d'âge	Accords	Transitoires	Refus	Irrecevabilités	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	42	9	3	0	0	0	54
26 à 30 ans	13	6	3	0	0	0	22
31 à 40 ans	29	16	21	0	1	4	71
41 à 50 ans	54	20	55	0	1	1	131
51 à 60 ans	27	18	48	3	0	0	96
> 60 ans	2	0	5	0	0	0	7
Totaux	167	69	135	3	2	5	381

Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut pour salariés handicapés sollicitées par des hommes en fonction de la tranche d'âge :

RECONNAISSANCES SALARIES HANDICAPES - HOMMES							
Tranche d'âge	Accords	Transitoires	Refus	Irrecevabilités	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	70	16	1	0	0	0	87
26 à 30 ans	13	9	8	0	0	1	31
31 à 40 ans	38	12	40	1	0	2	93
41 à 50 ans	64	25	72	0	0	0	161
51 à 60 ans	66	10	67	1	0	3	147
> 60 ans	3	0	3	0	0	0	6
Totaux	254	72	191	2	0	6	525

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

2.4.3. Demandes du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) par tranche d'âge et sexe

71 demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

Décisions RPGH tous sexes confondus :

REVENUS PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES - TOUS SEXES CONFONDUS						
Tranche d'âge	Accords	Refus	Irrecevabilités	Déboutements *	Sursis	Totaux
< 26 ans	16	0	0	0	0	16
26 à 30 ans	0	1	0	0	0	1
31 à 40 ans	3	4	0	0	2	9
41 à 50 ans	13	2	0	0	1	16
51 à 60 ans	15	9	1	0	0	25
> 60 ans	3	1	0	0	0	4
Totaux	50	17	1	0	3	71

2.5. Composition de la Commission d'orientation et de Professionnel (C.O.R.)

La Commission d'orientation et de reclassement professionnel se compose de 8 membres dont :

- deux représentants du ministre ayant dans ses attributions le Travail ;
- un représentant de l'ADEM ;
- un médecin du travail ;
- un psychologue spécialisé dans le domaine du handicap ;
- un ergothérapeute spécialisé dans le domaine des aides techniques ;
- un éducateur gradué ;
- un assistant social.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dont le concours en raison de leur compétence ou de leur fonction lui paraît utile pour l'exécution de sa mission.

2.6. Activités de la commission d'orientation et de reclassement professionnel (C.O.R.)

Au courant de l'année 2013, la commission d'orientation et de reclassement professionnel a siégé à 12 reprises pour l'instruction de 1161 dossiers.

2.6.1. Total des orientations professionnelles décidées et mesures proposées par la Commission d'Orientation et de Reclassement (C.O.R.)

ORIENTATIONS PROFESSIONNELLES ET MESURES DECIDÉES PAR LA C.O.R.							
Orientation MO	Orientation AP	Participation MO	Participation AP	Cotisation	Mesure	Frais	Total
318	100	216	314	6	12	10	976

2.6.2. Total des orientations professionnelles décidées par la Commission d'orientation et de reclassement professionnel (C.O.R.) tous sexes confondus :

ORIENTATIONS PROFESSIONNELLES - TOUS SEXES CONFONDUS			
Tranche d'âge	Atelier protégé	Marché Ordinaire	Totaux
< 26 ans	34	54	88
26 à 30 ans	27	12	39
31 à 40 ans	62	13	75
41 à 50 ans	112	16	128
51 à 60 ans	81	5	86
> 60 ans	2	0	2
Totaux	318	100	418

2.6.3. Détail des types d'orientation professionnelle par tranche d'âge et sexe

Détail des orientations professionnelles décidées par la C.O.R. en fonction de la tranche d'âge (femmes) :

ORIENTATIONS PROFESSIONNELLES - FEMMES			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	14	28	42
26 à 30 ans	9	6	15
31 à 40 ans	27	5	32
41 à 50 ans	40	8	48
51 à 60 ans	37	2	39
> 60 ans	1	0	1
Totaux	128	49	177

Détail des orientations professionnelles décidées par la C.O.R. en fonction de la tranche d'âge (hommes) :

ORIENTATIONS PROFESSIONNELLES - HOMMES			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	20	26	46
26 à 30 ans	18	6	24
31 à 40 ans	35	8	43
41 à 50 ans	72	8	80
51 à 60 ans	44	3	47
> 60 ans	1	0	1
Totaux	190	51	241

2.7. Mesures prises en charge par le Service des salariés handicapés de l'ADEM

2.7.1. Mesures de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelle

En vertu des dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le Service des salariés handicapés de l'ADEM peut assurer la prise en charge financière totale ou partielle des frais d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles.

Ces frais comprennent notamment les indemnités de réentraînement à l'effort, d'initiation, de remise au travail ainsi que d'autres frais en rapport avec ces frais comme notamment les frais d'inscription, les frais de transport, les frais de repas, le petit matériel didactique.

En 2013, le Service des salariés handicapés a pris en charge la participation financière de 12 mesures y afférentes.

2.7.2. Participation au salaire

Selon les dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le directeur de l'Agence pour le développement de l'emploi peut accorder aux employeurs des subsides sous forme d'une participation au salaire variant entre 40% et 100% du salaire brut y compris la part patronale des cotisations de sécurité sociale.

Détail des décisions relatives aux demandes de participation au salaire en fonction de la tranche d'âge (tous sexes confondus) :

PARTICIPATIONS AUX SALAIRES - TOUS SEXES CONFONDUS			
Tranche d'âge	Marché ordinaire	Atelier protégé	Totaux
< 26 ans	17	86	103
26 à 30 ans	24	47	71
31 à 40 ans	54	91	145
41 à 50 ans	77	76	153
51 à 60 ans	48	38	86
> 60 ans	3	2	6
Totaux	223	340	564

Dont 230 femmes et 334 hommes

Prise en charge des cotisations de sécurité sociale pour les salariés indépendants handicapés

5 salariés handicapés indépendants étaient en 2013 bénéficiaires de l'exemption des charges de sécurité sociale.

Prise en charge des frais d'aménagement des postes de travail et des accès au travail ainsi que des frais de transport.

En 2013, 5 prises en charge des frais relatifs à l'aménagement des postes de travail et des accès au travail ont été accordées tandis que 2 salariés handicapés ont bénéficié d'un remboursement des frais de transport.

La prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables

D'après l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, un congé supplémentaire de six jours ouvrables est accordé aux personnes handicapées auxquelles la qualité de travailleur handicapé a été reconnue.
En 2013, le service des salariés handicapés a procédé à 839 remboursements du congé supplémentaire.

2.8. La réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés

Nombre de mesures prises en 2013 pour les personnes ayant la reconnaissance SH :

MESURES DE REINSERTION PROFESSIONNELLE		
Mesure (intitulé)	Code	Nombre
Apprentissage adultes	AA	1
Apprentissage jeunes	AP	6
Affectation Temporaire Indemnisée	AT	82
Bilan des compétences	BC	1
Contrat appui-emploi public	CAE	50
CNFPC	CF	8
Contrat d'initiation-emploi privé	CIE	8
Contrat appui-emploi jeunes	CT	1
Formation ADEM	FA	121
Formation complémentaire	FC	1
Formation	FO	37
Mesure spéciale	MS	68
Mise au Travail	MT	30
Pool Assistant	PA	0
Stage de réinsertion	SR	8
Service volontaire	SV	9
TOTAL		431

En collaboration avec les services *assurant le développement de l'emploi et de la formation,* du Ministère de la Famille et de l'Intégration, des mesures d'insertion et de réinsertion sont offertes aux salariés handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'intégration sur le marché du travail ordinaire.

2.9. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat

Par référence à l'article 7(3)e de la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses d'Etat pour l'exercice 2013, la Commission d'économies et de rationalisation du Ministère d'Etat, en collaboration avec le Service des salariés handicapés de l'ADEM, a proposé au Conseil de Gouvernement un certain nombre d'heures-hommes/semaine pour la création de postes réservés à des salariés handicapés (avis CER/D/38/2013, avis CER/D/101/2013, avis CER/D/124/2013, avis CER/D/148/2013, avis CER/D/172/2013, avis CER/D/227/2013, avis CER/D/259/2013).

POSTES RESERVES A DES PERSONNES HANDICAPEES A CHARGE DE L'ETAT	
Affectation proposée	Heures-Hommes / Semaine
Administration des Contributions Directes	20
Administration de la Navigation Aérienne	40
Administration des Ponts et Chaussées	40
Agence pour le développement de l'emploi	100
Centre d'Education différenciée	20
Centre de Logopédie	40
Centre Pénitentiaire de Luxembourg	40
Centre Socio-Educatif de l'Etat	40
Centre des technologies de l'information de l'Etat	40
Direction de l'Aviation Civile	40
Ecole de la deuxième chance	30
Ecole Européenne II	40
Fonds National de Solidarité	80
Institut pour Déficients visuels	80
Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette	80
Lycée Michel Rodange	20
Lycée Robert Schuman	40
Lycée Technique Agricole Ettelbruck	40
Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette	40
Lycée Technique d'Ettelbruck	20
Lycée Technique Mathias Adam	40
Maison de l'Orientation	40
Ministère des Affaires Etrangères	60
Ministère des Affaires Etrangères - Direction de l'Immigration	40
Ministère de l'Education Nationale	90

Ministère de la Famille	40
Office National de l'Enfance	40
Police Grand-Ducale	40

Au delà des placements effectués ci-dessus et conformément à la ligne directrice de la CER, la réoccupation des postes laissés vacants par un salarié handicapé a pu être effectuée avec le concours du SSH.

2.10. Diverses actions

2.10.1. Maintien de promotion de l'occupation de salariés handicapés

La formation professionnelle pour les salariés handicapés est un axe important en vue de favoriser l'insertion des salariés sur le marché de l'emploi, d'autant plus qu'on sait qu'un nombre important de cette population ne possède aucune formation professionnelle. Le service des salariés handicapés poursuit ses efforts de coopération avec des institutions de la Grande Région et plus particulièrement avec le Euro-Bbw à Bitbourg où les premiers jeunes salariés handicapés ont terminé avec succès leur formation qualifiante et ont été intégrés sur le marché du travail.

Dans le cadre d'une politique de maintien dans l'emploi, le service des salariés handicapés continue à multiplier ses visites d'employeurs afin de détecter précocement l'apparition de problèmes ayant trait aux relations entre salariés handicapés et les employeurs. La stratégie visée est celle d'une sorte de médiation entre les deux parties avec comme but final la pérennisation de la relation de travail. Au cas où cette option s'avère impossible, le service des salariés handicapés s'efforce d'organiser la réaffectation du salarié handicapé auprès d'une nouvelle entreprise ainsi que le remplacement de ce dernier par une autre personne.

En 2013 le service des salariés handicapés a été saisi à 1691 reprises dans le cadre d'une procédure de reclassement afin de vérifier le respect de l'employeur des obligations prévues à l'article L.551-2 paragraphe (1) du Code du Travail.

2.10.2. Formation et travail en réseau du SSH

Le service des salariés handicapés applique dans une approche axée sur l'employabilité une méthode scientifique[1] pour évaluer d'un côté les compétences d'une personne et de l'autre côté les exigences du poste de travail afin de garantir un placement durable et de quantifier la perte de rendement du salarié handicapé.
Les agents du service des salariés handicapés chargés des mesures prévues dans le cadre de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées s'efforcent d'intégrer dans leur approche le leitmotiv du *disability management* qui est une forme qualifiée du *case-management* ayant comme objet, au moyen de mesures de prévention et de réhabilitation, le maintien dans l'emploi des salariés qui en raison d'une diminution de leur capacité de travail risquent de devenir inactifs.
Depuis 2009 le service des salariés handicapés collabore activement avec Job coaching ATP a.s.b.l. afin de sensibiliser et les salariés handicapés et les

1 Référence webographique : http:/www.melba.de/melba/melba.html

employeurs au concept du «supported employment» qui est un accompagnement intensif et individualisé d'une personne vers l'emploi et dans l'emploi avec l'accent mis sur l'autonomisation et de responsabilisation de la personne. Il est centré sur la mise en valeur et l'expression des ressources personnelles du salarié en équilibre avec les besoins de l'entreprise. L'intervention se fait aussi bien au stade de la préparation du candidat à l'intégration en entreprise qu'à l'intégration du candidat en entreprise sans négliger le suivi professionnel.

Le service des salariés handicapés informe les usagers sur ce concept et les accompagne ensemble avec Job coaching ATP a.s.b.l. dans les différentes étapes de leur projet d'intégration professionnelle ou de maintien dans l'emploi.

DIVISION III - Solidarité

1. Politique internationale

1.1. Comité de Protection Sociale (CPS)

Un fonctionnaire du Ministère est membre du Comité de la Protection Sociale (CPS) et a pris part à 10 réunions en 2013. Le CPS, conformément au mandat qui lui est attribué par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), constitue un lieu d'échanges et de coopération entre les Etats Membres et la Commission européenne dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination en matière d'inclusion sociale, des soins de santé, des soins de longue durée et des retraites (MOC sociale). Les principales méthodes utilisées sont l'échange d'informations, les prises de position, les rapports et l'échange par les pairs (Peer-Reviews).

L'approche intégrée établie par la « Stratégie Europe 2020 » dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale donne un rôle plus central aux travaux du CPS dans l'agenda européen.

En 2013, le programme de travail du CPS était articulé notamment autour des thèmes suivants :

- la surveillance multilatérale dans le cadre du troisième « Semestre européen »;
- l'analyse des recommandations adressées aux Etats Membres ainsi que leurs mises en œuvre ;
- le rapport annuel du Comité sur la dimension sociale dans l'Union Européenne ;
- la rédaction d'avis portant sur des sujets comme l'Examen Annuel de Croissance ;
- les examens thématiques approfondis par l'intermédiaire du « Social protection performance monitor » (SPPM) ;
- la dimension sociale dans l'Union économique et monétaire ;
- le renforcement de la dimension sociale : le tableau de bord social ;
- la coordination ex-ante des principales réformes de politique sociale ;
- la composition de la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- l'échange de vues avec les partenaires sociaux et la « plateforme sociale ».

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a travaillé en étroite collaboration avec les responsables du Ministère de la Sécurité sociale et de l'Inspection générale de la Sécurité Sociale (IGSS) pour la réalisation des documents à remettre au Comité de la Protection Sociale.

1.2. Stratégie Europe 2020

Le Ministère coordonne l'objectif « Favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté » du Programme National de Réforme (PNR) « Luxembourg 2020 ».

La contribution du Ministère au Programme National de Réforme a été la suivante :

- la continuation de la politique de l'offre des structures d'accueil socio-éducatif pour enfants permettant aux femmes et aux hommes d'accéder au marché de l'emploi et d'augmenter leurs revenus ;

- la sensibilisation des parents bénéficiaires du dispositif du revenu minimum garanti (RMG) en vue de l'utilisation du « chèque-service accueil » ;
- l'augmentation du taux d'activation dans le cadre du dispositif du RMG ;
- la promotion de mesures en vue de favoriser la transition des jeunes de la vie scolaire à la vie professionnelle, ainsi que de les motiver à renouer avec l'école ;
- l'exécution de la loi sur l'aide sociale;
- l'élaboration de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

1.3. Stratégie nationale d'intégration des Roms

Au cours du premier semestre de l'année 2013, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, a finalisé en étroite collaboration avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et un comité de pilotage composé de représentants de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC), le CEPS-INSTEAD, la Commission des Droits de l'Homme, le Conseil national des étrangers et une consultante indépendante l'étude sur la situation des Roms se trouvant légalement sur le territoire au Luxembourg.

L'étude avait pour but de vérifier l'égalité de traitement des Roms dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'éducation et des soins de santé par rapport au reste de la population. L'étude est téléchargeable sur le site Internet du Ministère de la Famille et de l'Intégration (http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/DocumentReflexionStrategieNationaleIntegrationRoms.pdf).

1.4. Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Une délégation luxembourgeoise, désignée par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, a participé du 26 au 27 novembre 2013 à Bruxelles à la troisième rencontre de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Plateforme a été organisée par la Commission européenne. Elle a analysé les progrès réalisés en vue de la concrétisation de l'objectif qui consiste à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale à l'horizon 2020.

1.5. Les personnes LGBT

Une représentante du Ministère de la Famille et de l'Intégration, a signé en mai 2013 pour le compte du gouvernement luxembourgeois, la déclaration « call for a comprehensive policy approach at EU level ». Les personnes concernées nécessitent une attention particulière, car elles sont souvent discriminées de par leur orientation et/ou identité sexuelles. Des études récentes montrent que le taux de suicide chez les jeunes LGBT est de deux à trois fois plus élevé que chez leurs pairs hétérosexuels.

2. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

2.1. La stratégie nationale contre le sans-abrisme

La stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement a été adoptée par le Gouvernement en conseil lors de sa séance du 18 janvier 2013.

Le 1er mars 2013, la stratégie a été présentée lors d'une table-ronde organisée à Leuven par la Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne et qui a réuni les ministres européens en charge du sans-abrisme.

Le 16 avril 2013, la stratégie nationale a fait l'objet d'une présentation aux représentants de la société civile au cours d'une réunion organisée dans le cadre de l'objectif « favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté » du Programme national de Réforme (PNR) du Luxembourg.

La stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement s'étend sur la période de 2013 à 2020. Elle fournit le cadre aux actions menées par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement. Coordonnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, elle regroupe les efforts de tous les ministères concernés par la lutte contre le sans-abrisme. La stratégie est basée sur le principe du « logement d'abord » et elle préconise une approche globale qui prend en compte les besoins sociaux, psychologiques et médicaux de la personne sans-abri.

Elle contient un ensemble de quatorze actions concrètes à courte et moyenne échéances qui sont regroupées sous quatre objectifs, à savoir :

Objectif I : Fournir des logements privatifs, stables et adaptés aux personnes qui sont des sans-abri de longue durée ou chronifiés, aux personnes vivant dans des logements précaires et inadéquats et aux personnes sortant d'institutions ;

Objectif II : Réagir de manière rapide et adéquate aux situations d'urgence ;

Objectif III : Prévenir le sans-abrisme ;

Objectif IV: Consolider les mesures existantes et renforcer la gouvernance.

2.2. Les actions menées

Tout au long de l'année, la stratégie nationale a fait l'objet de réunions avec les partenaires afin de mettre en route les premières actions concrètes.

Dans ce contexte, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a effectué au courant de l'année 2013 deux recensements sur le nombre de personnes hébergées auprès de vingt gestionnaires de structures d'hébergement pour adultes.

Ces structures d'hébergement logent environ 1.350 personnes, dont un tiers d'hommes, un tiers de femmes et un tiers d'enfants. La plupart des usagers des structures d'hébergement en question sont hébergés dans un logement avec accompagnement social (logements encadrés, accompagnés, de 2e phase, …), les autres séjournant en centres d'accueil classique (foyers d'urgence et foyers de jour et de nuit). Dans les foyers d'urgence, la population masculine prédomine, tandis que les enfants constituent la majorité des personnes bénéficiant de logements avec accompagnement social.

Le Comité National de Défense Sociale a lancé depuis mai 2013 un projet de « Housing First ». Ce concept permet de lutter contre le sans-abrisme en proposant aux personnes concernées une alternative aux structures d'hébergement classiques.

Contrairement aux formes d'hébergement de type foyer, les bénéficiaires n'ont pas besoin de se qualifier à travers différentes formes d'habitations, mais peuvent emménager de suite dans un logement individuel. L'abstinence d'alcool ou d'autres substances addictives n'est pas requise comme condition préalable. Le concept est basé sur le fait que la personne sans abri a besoin avant tout d'un logement, les autres problèmes pouvant être abordés par la suite. La personne concernée se trouve dans son propre logement qui constitue un espace sécurisant et qui garantit une certaine vie privée, tout en pouvant s'appuyer sur des aides ponctuelles adaptées à ses besoins.

Des visites régulières au domicile de la personne (variant d'une fois par mois à plusieurs fois par semaine) sont organisées. Des aides à la recherche d'un travail et dans les domaines administratifs et financiers sont proposées. Le service encourage également les bénéficiaires à un suivi médical régulier et les soutient dans la recherche d'un programme thérapeutique.

Dans le cadre du service Housing First, le CNDS encadre actuellement 9 personnes qui ont été accueillies à un moment donné par CNDS-Wunnen et qui sont accompagnées dans leur propre logement, ainsi que 4 « nouvelles » personnes qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi antérieur par CNDS-Wunnen.

3. Aides financières octroyées par le service Solidarité

3.1. Secours

Après la mise en route des nouveaux offices sociaux et sur base de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, les secours financiers octroyés directement par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ont considérablement baissé.

Les aides financières accordées le Ministère de la Famille et de l'Intégration se résument à des aides urgentes et ponctuelles sous forme d'un chèque qui permet la survie dans l'immédiat. Il s'agit essentiellement de femmes subissant des violences conjugales et qui n'ont pas de revenus propres suffisants pour payer les frais courants.

Les demandes pour la prise en charge des cotisations d'assurance maladie ont de nouveau augmenté. Pendant l'exercice 2013, 3 personnes ont bénéficié d'une prise en charge de leurs cotisations d'assurance maladie pour un montant de 2.442,12 €.

En effet, les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du revenu minimum garanti (RMG), qui ont perdu leur emploi ou le droit au RMG peuvent contracter une assurance maladie continuée (coût actuel 107,58 €/mois). Les personnes qui ne sont pas secourues par l'office social de leur commune de résidence s'adressent au Ministère pour la prise en charge des factures d'assurance maladie.

Evolution des dépenses	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant	8.990 €	9.746 €	1.577 €	3.678 €	3.415 €	2.442 €
Nombre de dossiers	20	19	4	3	4	3

Quant à la participation financière du Ministère de la Famille aux placements à l'étranger, 9 adultes ont été placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques au Grand-Duché. La participation du Ministère de la Famille et de l'Intégration aux frais de placement de ces adultes est de 124.720,81 € en 2013.

Année	Dépenses
2006	7.150.000 €
2007	8.920.857 €
2008	8.901.704 €
2009	9.254.998 €
2010	8.676.093 €
2011	8.689.452 €
2012	113.294 €
2013	124.721 €

3.2. Rapatriements

Le Ministère a été sollicitée pour la prise en charge de 4 rapatriements dont 1 a abouti effectivement. Un autre dossier est en attente. Les situations sociales des personnes concernées nécessitent souvent un suivi plus ou moins intense, vu que les personnes ne disposent normalement pas de revenus et n'ont pas de logement.

Année	Montant dépensé
2006	2.274 €
2007	8.752 €
2008	5.431 €
2009	5.776 €
2010	3.186 €
2011	2.231 €
2012	2.210 €
2013	102 €

3.3. Les catastrophes naturelles

Pour 2013, le Ministère de la Famille et de l'Intégration n'a pas eu à intervenir financièrement pour des catastrophes naturelles.

4. Surendettement

4.1. Travaux législatifs

La loi du 8 janvier 2013 concernant le surendettement a été publiée au Mémorial A n° 26 du 13 février 2013.

La loi en question abroge et remplace la loi du 8 décembre 2000 relative au surendettement en introduisant le concept du rétablissement personnel qui est comparable à une faillite civile pour les personnes privées. Ainsi, les deux phases actuelles – le règlement conventionnel devant la Commission de Médiation et le règlement judiciaire devant le Juge de Paix - sont complétées par l'introduction d'une troisième phase, la procédure de rétablissement personnel. Cette troisième phase s'adresse aux personnes qui se trouvent dans une situation de surendettement telle que leur situation financière est irrémédiablement compromise et que tout redressement de la situation à long terme s'avère illusoire.

Un projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du 8 janvier 2013 concernant le surendettement a été approuvé par le Gouvernement en Conseil lors de la séance du 5 septembre 2013 et avisé par le Conseil d'Etat en date du 10 décembre 2013.

4.2. Travaux préparatoires en vue de la mise en vigueur de la loi du 8 janvier 2013

La loi du 8 janvier 2013 concernant le surendettement entrera en vigueur le 1er février 2014.

En concertation avec les deux Services d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS), le Ministère a élaboré de nouvelles procédures administratives ainsi que de nouveaux formulaires, ceci afin de simplifier les démarches du public ainsi que la gestion des dossiers. 13 réunions de travail ont eu lieu entre février et octobre 2013.

Les travaux en vue de la mise en place du répertoire électronique prévu à l'article 23 de la loi du 8 janvier 2013 ont été entamés en étroite coopération avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE). 28 réunions de travail ont eu lieu entre janvier et décembre 2013.

4.3. La Commission de Médiation en matière de surendettement

En 2013, la Commission de Médiation en matière de surendettement a siégé à 7 reprises et elle a été saisie de 32 dossiers.

Sur l'ensemble de ces dossiers :

- 7 dossiers ont fait l'objet d'un plan de redressement
- 11 dossiers ont échoué au niveau du plan de redressement conventionnel et actuellement 6 dossiers sont passés en phase judiciaire
- 13 dossiers sont encore en cours de traitement
- 1 dossier a été clôturé sans suite.

4.4. Le Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Institué par la loi du 8 décembre 2000, le Fonds a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2013, 5 nouvelles conventions ont été signées, dont 4 en relation avec des plans de redressement conventionnel et une en relation avec un plan de redressement judiciaire. Le montant total des prêts accordés s'élève à 36.859,95 €.

En 2013, le Fonds a récupéré la somme de 25.675,53 € en remboursements de prêts accordés antérieurement.

4.5. Le Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)

Les missions premières du Service d'information et de conseil en matière de surendettement sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plans de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a confié la gestion du Service d'information et de conseil en matière de surendettement à deux organismes qui œuvrent dans le domaine social, familial et thérapeutique : Inter-Actions asbl et la Ligue Médico-Sociale.

En 2013, le SICS d'Inter-Actions a enregistré 364 demandes et le SICS de la Ligue Médico-Sociale en a enregistré 324, ce qui fait un total de 688 demandes (par rapport aux 674 demandes enregistrées en 2012).

En matière de prévention du surendettement, les deux SICS ont engagé différentes actions.

5. Commission des domiciliations

Créée en 2006, la commission des domiciliations regroupe des délégués des Ministères des Affaires Etrangères, de la Justice, de l'Intérieur, du Logement, de la Famille et de l'Intégration, ainsi que des représentants du Fonds National de la Solidarité et du Service national d'action sociale. La procédure de domiciliation a été introduite pour permettre des solutions dans des situations sociales difficiles.

La commission a siégé 12 fois en 2013. Elle a examiné 610 demandes, dont 211 demandes de prolongation (35%). Ces demandes ont concernées 368 personnes différentes, dont 104 femmes (28%) et 264 hommes (72%).

Evolution du nombre de demandes et de demandeurs				
Année	Demandes	Variation	Personnes	Variation
2006	79	-	47	-
2007	100	+27 %	86	+ 82 %
2008	125	+ 25 %	108	+ 26 %
2009	169	+ 35 %	144	+ 33 %
2010	219	+ 30 %	165	+ 15 %
2011	289	+ 32 %	214	+ 30 %
2012	542	+ 88 %	346	+ 62 %
2013	610	+ 13 %	368	+ 6 %

Le nombre de demandes a progressé de 111% en 2013 par rapport à 2011. Cette hausse montre que de plus en plus de personnes vivent dans des conditions de logement précaires sans pouvoir se domicilier.

En 2013, 346 demandes de domiciliations ont été acceptées (57%) par rapport à 357 demandes en 2012. Le taux de refus est resté stable en 2013 par rapport à 2012 avec un taux de 21%, étant donné qu'un bon nombre de demandes ne repose pas sur un projet social global de réintégration, condition nécessaire à la recevabilité de la demande de domiciliation. 10% des demandes ont été mises en suspens en 2013 pour des besoins de

compléments d'information (7% en 2012) et 12% des demandes ont trouvé une autre solution en attendant le passage à la commission (5% en 2012).

Les demandes proviennent de 41 services différents qui peuvent être regroupés sous diverses catégories :

Services demandeurs	Nbre de demandes	%
Centres hospitaliers et de soins	99	16%
Services spécialisés pour toxicomanes et alcooliques	118	19%
Service Streetwork	151	25%
Offices Sociaux	87	14%
Services de la Justice	77	13%
Services spécialisés pour personnes sans-abris	24	4%
Services spécialisés pour jeunes	19	3%
Divers autres services sociaux	35	6%
Total	610	100%

Un bon nombre de demandes proviennent du milieu hospitalier ou des services spécialisés en matière de dépendances. A ce niveau sont en effet détectées toutes les personnes sans domicile lors d'un séjour inopiné (accident de santé, problèmes psychiatriques) ou de la programmation d'un séjour hospitalier (sevrage, thérapie). Les personnes présentant des troubles psychiatriques ou un problème de dépendance sont celles qui nécessitent le plus de prolongations du fait de la durée des thérapies et de l'absence de structures d'accueil permettant une domiciliation.

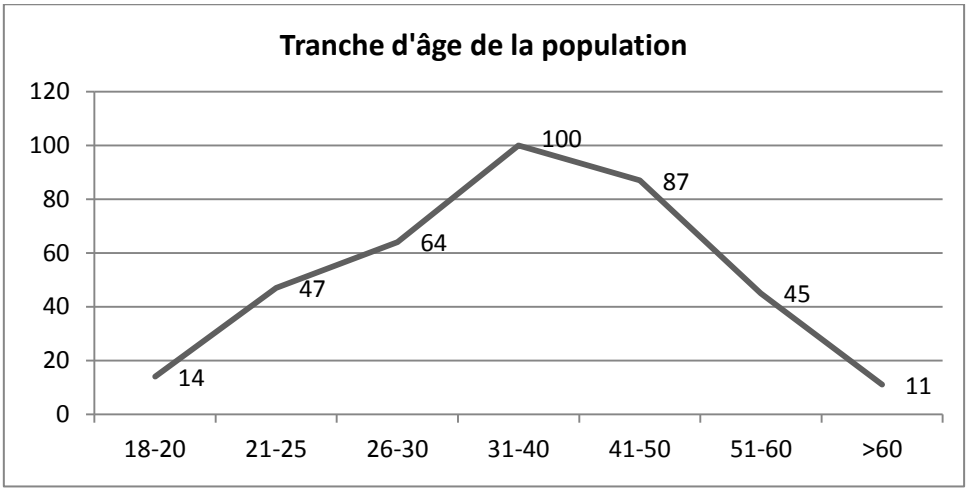

Le pourcentage de demandes provenant d'une population relativement jeune entre 18 et 30 ans reste élevé (34%); dans ce groupe d'âge se retrouve beaucoup de personnes ayant un problème de dépendance et de jeunes en rupture avec leur famille ne pouvant ou ne voulant pas ou plus les aider. La moitié des demandes provient de personnes se situant dans la tranche d'âge 31 à 40 ans, voire 41 à 50 ans. Il s'agit ici souvent de personnes ayant rencontré un aléa de la vie (perte d'emploi, séparation, situation de logement précaire, par exemple) devant trouver temporairement une solution au niveau de leur adresse légale afin de ne pas perdre leurs droits sociaux. Dans les tranches d'âge allant de 51 ans à plus de 60 ans (15% des demandes), on retrouve surtout des personnes vivant à long terme dans des institutions sociales ne permettant pas de domiciliation. La moyenne d'âge se situe à 37 ans. La population est en train de devenir plus jeune ; la moyenne d'âge a baissé d'un an par rapport à 2012.

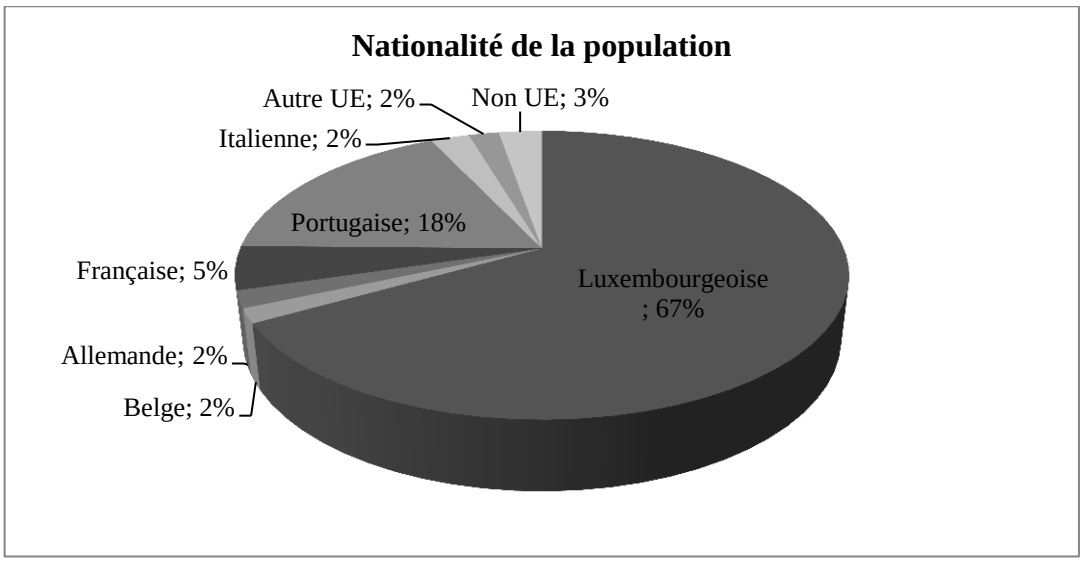

La grande majorité des demandes de domiciliation sont introduites par des personnes de nationalité luxembourgeoise (67%). 20% des demandes proviennent de personnes originaires des pays du Sud de l'Union Européenne, notamment du Portugal et de l'Italie. Les personnes originaires des pays limitrophes du Luxembourg représentent 9% des demandeurs. Très peu de demandeurs sont originaires d'autres pays de l'Union Européenne (2%) ou de pays tiers (3%).

A noter également que la grande majorité des demandes proviennent de personnes célibataires avec 70%, suivies des personnes divorcées ou séparées avec 20%. Les personnes mariées représentent que 9% de la population, tandis que 1% des personnes sont veuves. Il s'agit donc d'une population qui est relativement isolée au niveau social.

6. Formation

6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est destinée à conférer aux personnes intéressées des compétences socio-familiales de base. Elle est dispensée en cours d'emploi et s'étale sur une période de deux ans. La formation est divisée en un tronc commun et un module de spécialisation.

Les différents modules sont :

1) l'encadrement direct – enfance et famille ;

2) l'encadrement direct – handicap et maladie ;

3) l'encadrement direct – personne âgée ;

4) l'assistance polyvalente, l'accueil téléphonique et/ou administratif, les aides diverses.

La formation est organisée conjointement par le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Au cours de l'année 2013, quatre formations ont débuté au Centre national de Formation professionnelle continue à Ettelbruck (2) et au CNFPC d'Esch-sur-Alzette (2). 6 examens ont été organisés. 74 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 58 réussites (78 %), 4 ajournements (6 %) et 12 refus (16 %).

Au vu des demandes qui sont parvenues au Ministère, les besoins de formation sont très grands. Effectivement, le Ministère a enregistré 171 nouvelles demandes (8 hommes et 163 femmes) en l'an 2013. Au 31 décembre 2013, 276 personnes (14 hommes et 262 femmes) sont toujours sur la liste d'attente pour accéder à la formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

La majorité des personnes qui font la formation sont des femmes. Elles ont entre 18 et 57 ans. Elles travaillent le plus souvent dans le secteur des personnes âgées : centres intégrés, maisons de soins, services d'aide et de soins à domicile, etc. La mise en vigueur de la loi dite ASFT, l'introduction de l'assurance dépendance, ainsi que l'augmentation constante du nombre de lits de long séjour expliquent que les demandes de formation au niveau de l'aide socio-familiale se stabilisent depuis plusieurs années à un haut niveau.

6.2. Auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie est une profession de niveau CATP dans le domaine socio-éducatif. La formation prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Vu que bon nombre d'institutions n'ont pas de recettes pour effectuer ce paiement, le Ministère de la Famille et de l'Intégration dispose d'un article budgétaire spécifique à cet effet.

Pour l'année 2013, les indemnités d'apprentissage de 30 élèves se trouvant en classe de 11ième et de 18 élèves de 12ième ont été prises en charge via cet article budgétaire. L'indemnité brut était de 716,59 € par mois en moyenne pour la classe de 11ième, respectivement de 1018,81 € par mois pour la classe de 12ième.

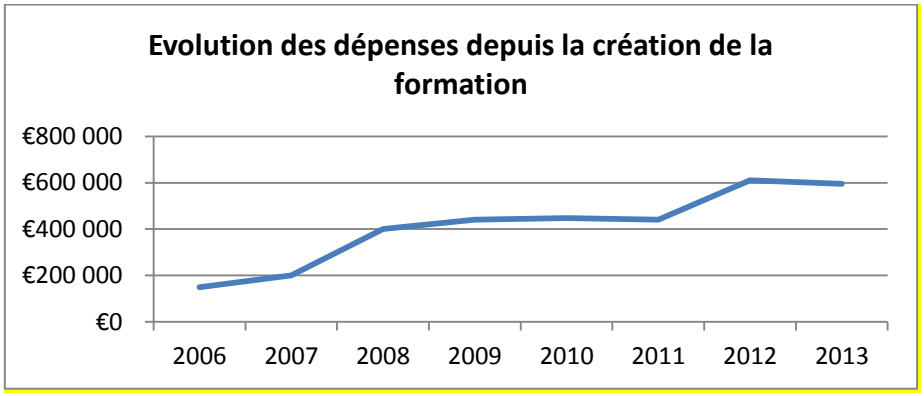

De 2006 à 2013, le budget affecté à la formation de l'auxiliaire de vie a quadruplé.

6.3. Formation continue

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a animé diverses formations continues pour expliquer la politique sociale et européenne.

Au cours du mois de février 2013, un collaborateur a collaboré à l'organisation d'un cours sur l'introduction du Tiers Payant Social. 3 cours ont eu lieu à l'INAP et environ 90 personnes y ont participé.

La loi sur l'aide sociale a été expliquée aux collaboratrices de Femmes en détresse asbl.

L'INAP a proposé plusieurs (4) cours en relation avec la loi sur l'aide sociale ; 3 cours ont dû être annulés faute de participants. Un cours concernant l'explication de la loi sur l'aide sociale a eu lieu en décembre 2013.

Dans le cadre de la formation « employée de maison » de Naxi Ateliers, un collaborateur a informé, à deux reprises, les participants sur la formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

7. Action Hiver 2012/2013

L'action Hiver (Wanteraktioun) est une action humanitaire organisée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg depuis l'hiver 2001/2002 et dont le but est d'éviter que des personnes ne meurent d'hypothermie par périodes de grand froid.

L'action Hiver a été coordonnée par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, en partenariat avec les institutions et organismes suivants : Ville de Luxembourg, Ville d'Esch/Alzette, Ministère des Transports, Ministère de la Santé, Ministère des Affaires étrangères, Police grand-ducale, Office luxembourgeois d'Accueil et d'Intégration, Comité national de Défense sociale /Vollekskichen, Caritas Accueil et Solidarité, Stëmm vun der Strooss, Inter-Actions et Femmes en Détresse.

L'édition 2012/2013 de l'Action Hiver a innové dans le sens que, pour la première fois, les personnes sans-abri ont été logées dans un seul endroit. La société Luxairport a en effet mis à la disposition du ministère un bâtiment désaffecté sis au 2b, route de Trèves au Findel. Quelques rares personnes ont été hébergées au Foyer Abrisud à Esch/Alzette.

L'Action Hiver 2012/2013 a débuté le samedi 1er décembre 2012 et elle s'est terminée le mardi 16 avril 2013. 649 personnes ont été hébergées, dont 9 % de femmes. Le nombre total de nuitées a été de 13.332, réparties ainsi sur les 4 mois et demi de l'Action Hiver:

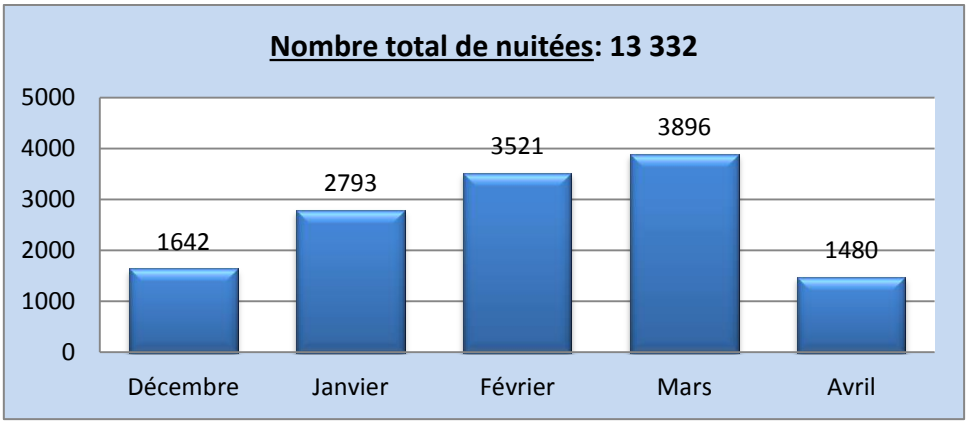

Pour ce qui est de l'âge des personnes hébergées, on notera que la plupart des personnes (53 %) étaient âgées entre 31 et 50 ans ; 37 % avaient moins de 31 ans et 11 % plus de 50 ans.

La grande majorité des personnes qui ont pu profiter de l'Action Hiver étaient ressortissantes de l'Union européenne (53%); 34 % des personnes étaient originaires d'un pays ne faisant pas partie de l'UE, 10 % étaient de nationalité luxembourgeoise et pour 3% des personnes il n'a pas été possible de déterminer la nationalité.

Pour l'Action Hiver 2012/2013 il a été constaté une forte augmentation des nuitées par rapport aux années précédentes ; ainsi, 5.186 nuitées de plus qu'en 2011/2012 ont été comptabilisées.

Le graphique ci-dessous renseigne sur le nombre de nuitées enregistrées depuis 2008/2009 :

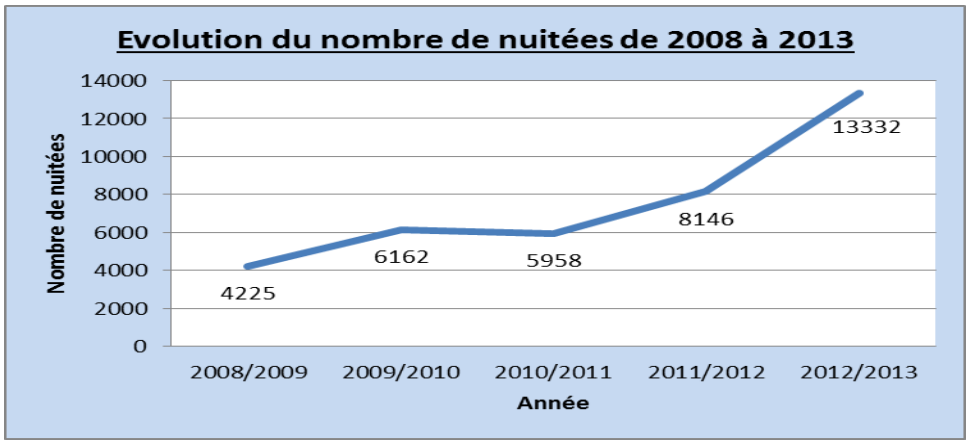

8. Groupe Permanent d'Encadrement Psycho-traumatologique (GPEPT)

Le groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique (GPEPT) fait partie intégrante du dispositif d'accompagnement psycho-thérapeutique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante.

Il intervient dans des situations d'urgence particulièrement difficiles pour accompagner les victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante et exerce entre autre les missions suivantes :

- encadrer l'unité de support psychologique, ceci à la demande des instances compétentes ;
- organiser et/ou assurer l'accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique à moyen et à long terme des victimes ;
- collaborer à l'élaboration de programmes d'intervention.

Le GPEPT se compose d'experts qui font valoir des formations et des expériences diverses dans le champ de l'accompagnement humain et plus particulièrement dans celui de la psycho-traumatologie.

En 2013, le groupe s'est réuni à 1 reprise. Les sous-groupes se sont réunis selon leurs besoins. Les thèmes abordés lors de la réunion du GPEPT étaient :

- collaboration avec le service de la police judiciaire et le Parquet ;
- formations.

Une formation a eu lieu le 11 novembre 2013 avec Monsieur Eric DE SOIR sur le thème de l' »Accompagnement psychologique lors d'urgences collectives: le trajet d'accompagnement des familles de victimes d'expériences traumatisantes ». 27 personnes ont participé à la formation.

9. Services conventionnés pour adultes

La contribution financière prévue par l'Etat pour les services conventionnés pour adultes pour l'année budgétaire 2013 s'élève à 10.666.000€, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 746.000€. Elle englobe 118,7 postes de personnel pour un coût de 9.223.000€.

9.1. Structures d'hébergement

9.1.1. Foyers d'urgence de nuit

Les foyers d'urgence de nuit sont ouverts toutes les nuits de l'année. Ces foyers mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes, hommes et femmes, sans abri ou menacés de sans-abrisme. Ces structures offrent également une écoute et des conseils de la part du personnel encadrant. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes de santé, conduites addictives et psychiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc.

Le Foyer d'urgence «Foyer Ulysse » dispose d'une capacité de 63 lits (55 lits hommes et 8 lits femmes), ainsi que de deux lits d'urgence. Le Foyer « Abrisud » dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Adultes		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Foyer Ulysse – Caritas Accueil et Solidarité	217	22.541	184	33	19.286	3.255
Foyer de nuit Abrisud – Ville d'Esch/Alzette	155	5.715	133	22	4.872	843
Total	372	28.256	317	55	24.158	4.098

En 2013, les foyers d'urgence de nuit ont connu un total de 28.256 nuitées pour 372 personnes, dont 85% d'hommes et 15% de femmes. Le taux moyen d'occupation se situe entre 87% (Foyer Abrisud) et 95% en moyenne (Foyer Ulysse).

Evolutions dans les foyers d'urgence de nuit au cours des 4 dernières années				
Année	**Nombre de clients différents**	**Nombre de nuitées**	**Taux moyen d'occupation**	**Durée moyenne de séjour**
2010	658 personnes	25.399 nuitées	83,84%	38,6 jours
2011	601 personnes	26.795 nuitées	88,45%	44,6 jours
2012	407 personnes	28.581 nuitées	94,08%	70,2 jours
2013	372 personnes	28.256 nuitées	93,27%	76,0 jours

Au cours des quatre dernières années, le nombre de clients différents a constamment diminué, tandis que la durée moyenne de séjour a augmenté. On peut donc constater que la population présente dans les foyers d'urgence de nuit reste de plus en plus longtemps dans ce type de structure destiné à offrir un hébergement temporaire et de courte durée. Ce phénomène peut s'expliquer, entre autre, par le fait que ce public fragilisé et à problématiques multiples rencontre des difficultés majeures pour accéder à des logements à prix modéré sur le marché privé. Quant à l'évolution du nombre de nuitées et du taux moyen d'occupation au cours des quatre dernières années, ils ont connu une augmentation pour se stabiliser au cours des deux dernières années.

Séjour de la population aux foyers de nuit						
Durée du séjour	**1 – 3 jours**	**4 – 7 jours**	**1 semaine à < 1mois**	**1 mois à 3 mois**	**3 mois à 6 mois**	**>6 mois**
Nbre de clients différents	89	20	52	82	53	76
%	24%	5%	14%	22%	14%	20%

En 2013, la durée moyenne de séjour est de 76 jours, soit 2 mois et 16 jours. Néanmoins, 29% des personnes ne font qu'un séjour de courte durée dans les foyers d'urgence, à savoir inférieur à une semaine (39% en 2012). Les personnes sans droits sociaux ne peuvent être prises en charge qu'une ou deux nuits. En moyenne, 20% des personnes séjournent au-delà de six mois dans ces foyers d'hébergement dits d'urgence par rapport à 14% en 2012.

Souvent ces personnes présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. âge avancé ou troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées se veut difficile, voire impossible, en raison des problématiques multiples que présentent ces personnes et du marché du logement défavorable.

Âge	**< 18 ans**	**18 – 25**	**26 – 30**	**31 – 40**	**41 - 50**	**51 – 60**	**> 61**
Nombre de clients	0	57	49	85	103	61	17
%	0%	15%	13%	23%	28%	16%	5%

La moyenne d'âge est de 40 ans. Par rapport à 2012, la population a tendance à être plus âgée.

Nationalité	**Luxembourgeoise**	**Ressortissants UE**	**Ressortissants non UE**
Nombre de personnes	179	148	45
%	48%	40%	12%

Les personnes accueillies dans les foyers d'urgence représentent une trentaine de nationalités différentes. Les ressortissants issus de pays de l'UE proviennent en majeure partie du Portugal, de France et d'Italie. Par rapport à 2012, les foyers d'urgence ont accueilli en 2013 plus de Luxembourgeois (+4%) et moins de ressortissants de l'UE (-3%), tandis que le nombre de ressortissants de pays tiers est resté relativement stable (-1%).

9.1.2. Structures d'hébergement pour adultes

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents usagers.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ils œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, serait-ce en raison de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles/violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements, entre autres.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématique(s) présentée(s) par les personnes, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Foyers de l'Entraide et Foyer Paul Faber – CNDS Wunnen	63	29	23	7	4
Maison Neiers – CNDS Wunnen	16	6	10	0	0
Service LEA - Caritas	74	55	19	0	0
Wunnéngshëllef	291	53	101	71	66
Ennerdaach asbl	130	20	35	39	36
Agence Immobilière Sociale	470	95	153	115	107
Co-labor	12	7	2	1	2
Total	1.056	265	343	233	215

En 2013, le parc locatif des structures d'hébergement disposait de 340 logements ou places, soit une augmentation de 8% par rapport à 2012 (Foyers de l'Entraide du CNDS : 30 lits dans 4 foyers ; Foyer Paul Faber du CNDS : 8 lits ; Service LEA-Caritas : 36 logements ; Maison Neiers du CNDS : 10 studios ; Wunnéngshëllef : 105 studios, appartements et maisons ; Ennerdaach : 29 logements ; Agence Immobilière Sociale : 117 logements, dont 20 maisons unifamiliales, 72 appartements et 25 studios ; Co-labor : 5 appartements).

Ces logements ont permis de loger 1.056 personnes en 2013. 448 enfants et 608 personnes adultes différents dont 44% d'hommes et 56% de femmes ont été hébergés. Par rapport à 2012, le nombre de personnes accueillies a augmenté de 13%.

Séjour de la population									
Durée de séjour	Nombre de personnes							TOTAL	
	Foyers de l'Entraide & Foyer Paul Faber	Service LEA	Maison Neiers	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	Agence Immobilière Sociale	Co-labor	Nombre de personnes total	%
< 1 mois	0	0	1	8	0	7	0	16	2%
1 mois à 3 mois	17	1	1	16	12	25	3	75	7%
3 mois à 6 mois	13	2	1	11	9	71	0	107	10%
6 mois à 12 mois	14	6	5	40	11	90	2	168	16%
12 mois à 24 mois	16	22	5	75	36	121	2	277	26%
Plus de 24 mois	3	43	3	141	62	156	5	413	39%
TOTAL	63	74	16	291	130	470	12	1.056	100%

65% des usagers restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. La durée de séjour est en général moins longue dans les structures offrant beaucoup d'encadrement. Les structures de logement en milieu ouvert observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans.

Tranche d'âge de la population									
Âge	Nombre de personnes							TOTAL	
	Foyers de l'Entraide & Foyer Paul Faber	Service LEA	Maison Neiers	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	Agence Immobilière Sociale	Co-labor	Nombre de personnes total	%
< 18	11	2	0	137	74	222	3	449	43%
18 - 25	27	5	4	55	8	56	1	156	15%
26 - 30	6	5	0	27	11	33	0	82	8%
31 - 40	9	7	2	43	20	64	5	150	14%
41 - 50	4	14	5	23	14	67	1	128	12%
51 - 60	6	22	3	6	3	26	2	68	6%
61 - 70	0	17	2	0	0	1	0	20	2%
>71	0	2	0	0	0	1	0	3	0,3%
TOTAL	63	74	16	291	130	470	12	1.056	100%

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever que la grande majorité des usagers, soit 66%, ont moins de 30 ans. Un quart des personnes ont entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 51 ans ne représentent que 9% des bénéficiaires. La moyenne d'âge est de 25 ans.

Nationalité de la population									
Nationalité	Nombre de personnes							TOTAL	
	Foyers de l'Entraide & Foyer Paul Faber	Service LEA	Maison Neiers	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	Agence Immobilière Sociale	Co-labor	Nombre de personnes total	%
Luxembourgeoise	42	51	8	80	28	153	7	369	35%
Ressortissants UE	19	21	8	137	90	231	3	509	48%
Ressortissants non UE	2	2	0	74	12	86	2	178	17%
TOTAL	63	74	16	291	130	470	12	1.056	100%

9.1.3. Structures de logement spécialisées pour jeunes adultes

La population cible des structures de logement spécialisées pour jeunes adultes sont des personnes de 18 à 30 ans souhaitant vivre de manière autonome, mais nécessitant un minimum d'encadrement individuel dans leurs activités de la vie quotidienne. Ces personnes sont le plus souvent issues de milieux défavorisés et sont en rupture sociale et/ou en décrochage scolaire.

De manière générale, les jeunes adultes vivent de façon indépendante dans leur chambre (simple ou double) dans un espace communautaire ou dans un logement individuel et peuvent utiliser des infrastructures communes tels que buanderie, cuisine, salle de séjour, salle de bains.

Le service Jugend-Wunnen de la Wunnéngshëllef dispose ainsi de 60 unités, La Main Tendue a.s.b.l. de 4 appartements et Betreit Wunnen fir Jonk Leit - Hesper de 6 places.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants
		Hommes	Femmes	
Jugend-Wunnen - Wunnéngshëllef	89	43	46	0
Betreit Wunnen fir Jonk Leit - Hesper	9	5	4	0
La Main Tendue a.s.b.l.	7	2	4	1
Total	105	50	54	1

En 2013, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli 105 personnes différentes, soit environ le même nombre qu'en 2012.

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	0	16	24	31	14	20
%	0%	15%	23%	30%	13%	19%

La durée de séjour dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes est variable et peut s'étendre sur une période allant de quelques semaines à plusieurs mois, voire années. En moyenne, peu de jeunes restent moins de 3 mois (15%). 53% des jeunes font un séjour allant de 3 mois à un an et un tiers d'entre eux passe plus de 12 mois dans ces structures.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE
Nombre de personnes	50	37	18
%	48%	35%	17%

9.2. Structures de jour

9.2.1. Vollekskichen (Comité National de Défenses Sociale)

La Vollekskichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées. La Vollekskichen offre des mises au travail à des chômeurs et des gestions financières à base volontaire.
La Vollekskichen, de même que la Téistuff de Caritas Accueil et Solidarité, sont ouvertes tous les jours de l'année et leurs heures de fonctionnement sont étroitement liées en raison de leur proximité géographique dans le même quartier de la Ville de Luxembourg.

En 2013, la Vollekskichen a préparé un total de 33 547 repas.

Repas midi, jours ouvrables	23 462
Repas soir, jours ouvrables	2 211
Repas midi, week-end et jours de fête	6 901
Repas soir, week-end et jours de fête	973
Total repas 2013	33 547

En moyenne, la Vollekskichen sert 93 repas vendus à midi et 9 le soir durant les jours ouvrables. Pendant les week-ends et jours fériés, cette moyenne se situe à 61 repas le midi et 9 le soir.

Evolution des repas vendus par année						
Année	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Total des repas vendus	27.012	28.005	30.648	30.490	33.533	33.547

Beaucoup de clients sont des personnes munies de bons, étant donné que la Vollekskichen est la seule institution sociale conventionnée avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration servant tous les jours midi et soir des repas. Ainsi, les bons sont principalement délivrés par les services publics (MIFA/OLAI), les presbytères et les acteurs du secteur social tels que Stëmm vun der Strooss, Jugend- an Drogenhëllef et Caritas.

9.2.2. Téistuff (Caritas Accueil et Solidarité)

La Téistuff est un centre de jour pour personnes défavorisées et/ou sans abri offrant des activités pédagogiques et des activités de loisirs. Ces activités s'adressent plus particulièrement aux personnes dormant au Foyer Ulysse. Parmi les prestations pour les personnes ne séjournant pas au Foyer Ulysse, figurent la douche publique, la possibilité de faire sa lessive, la distribution de sandwichs et boissons gratuites et des aides ponctuelles (écoute, conseils).

Durant l'année 2013, 1.038 clients différents ont fréquenté la Téistuff par rapport à 1.151 personnes en 2012. En moyenne, la fréquentation de la structure est de 95 personnes par jour en 2013 par rapport à 110 personnes en 2012. Durant les mois d'hiver, le taux de fréquentation augmente à cause des usagers de l'Action-Hiver qui peuvent également bénéficier de la structure.

9.2.3. Le Café (Comité National de Défense Sociale)

Le Café géré par le CNDS à Diekirch est ouvert du lundi au vendredi, le dimanche matin et la plupart des jours fériés. Il dispose de 30 places et de deux accès à des ordinateurs. Dans ce cadre accueillant peuvent se retrouver les habitants des structures de logement du CNDS et des personnes externes. C'est un endroit de rencontre, de communication, de détente où s'organisent également des activités comme le brunch du dimanche ou des soirées jeux.

9.3. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail ont encadré 381 personnes au total en 2013. La population est essentiellement masculine (85%).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Co-labor	103	92	11
Valeriushaff (CAS)	18	18	0
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi pour jeunes	18	18	0
Nei Aarbecht (CNDS)	74	64	10
Services de l'Entraide (CNDS)	145	112	33
Naturaarbechten (CNDS)	23	21	2
Total	381	325 (85%)	56 (15%)

Aux personnes bénéficiant d'une mise au travail par les services énumérés ci-dessus s'ajoutent 119 jeunes qui ont pu bénéficier d'un bilan des compétences et 8 jeunes du CNFPC qui ont pu acquérir les modules manquants pour accéder à une formation professionnelle auprès de la Schläifmillen d'Inter-Actions.

	Âge						
Nom du service/Organisme gestionnaire	**18 – 25**	**26 – 30**	**31 – 40**	**41 – 50**	**51 – 60**	**> 61**	**Total**
Co-labor	44	21	17	12	9	0	103
Valeriushaff (CAS)	3	2	6	5	2	0	18
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi	15	3	0	0	0	0	18
Nei Aarbecht (CNDS)	22	9	11	20	12	0	74
Services de l'Entraide (CNDS)	30	14	31	32	35	3	145
Naturaarbechten (CNDS)	2	4	8	5	4	0	23
TOTAL	116	53	73	74	62	3	381
%	30%	14%	19%	19%	16%	1%	100%

La population des services d'encadrement par le travail est en moyenne âgée de 36 ans.

	Nationalité			
Nom du service/Organisme gestionnaire	**Luxembourgeoise**	**Ressortissants UE**	**Ressortissants non UE**	**TOTAL**
Co-labor	60	34	9	103
Valeriushaff (CAS)	15	3	0	18
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi	13	5	0	18
Nei Aarbecht (CNDS)	36	30	8	74
Services de l'Entraide (CNDS)	84	41	20	145
Naturaarbechten (CNDS)	13	10	0	23
TOTAL	221	123	37	381
%	58%	32%	10%	100%

9.3.1. Co-labor

L'objectif de Co-labor est l'étude, l'organisation et la promotion de toutes activités de travail, de formation et de commerce ayant pour but particulier de permettre l'intégration sociale dans la vie active à des demandeurs d'emploi nécessitant une guidance socio-éducative et un apprentissage particuliers. Co-labor offre ainsi une (ré)-insertion dans une situation réelle de travail et un encadrement professionnel dans le but d'amener les usagers à gérer de façon autonome leurs difficultés à retrouver rapidement une place active dans la société.

Au total, 103 personnes étaient engagées auprès de Co-labor à travers différentes mesures d'insertion en 2013. Les 11 femmes engagées au cours de l'année 2013 ne représentent que 11% des participants, étant donné que l'espace vert est un secteur moins recherché par les femmes. Co-Labor rencontre un public relativement jeune, la moyenne d'âge se situant à 31 ans.

Le nombre de personnes encadrées a plus que triplé depuis 2008. Parmi les personnes encadrées en 2013, 36 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation, 24 personnes ont quitté les différents projets d'insertion sans perspective d'emploi au moment du départ et 30 personnes continuent leur projet professionnel auprès de Co-labor en 2014. 8 personnes ont trouvé une perspective à travers une mesure d'emploi, 5 ont quitté Co-labor pour d'autres raisons (retraite, maladie, …).

9.3.2. Valeriushaff (Caritas Accueil et Solidarité)

L' « Atelier Valeriushaff », situé à Selz, est un atelier d'occupation professionnelle pour des personnes défavorisées. Ces personnes sont occupées à la menuiserie, à la coupe de bois de chauffage et aux travaux d'entretien pour des clients externes (communes, syndicats d'initiatives etc.). En 2013, 18 hommes ont été occupés dans les diverses branches d'activités du Valeriushaff, dont 15 ne présentent pas de perspective concrète en termes d'emploi ou formation. La grande majorité des personnes encadrées est de nationalité luxembourgeoise.

9.3.3. Schläifmillen (Inter-Actions)

La Schläifmillen d'Inter-Actions a comme objectif la (ré)insertion de jeunes adultes défavorisés sur le marché de l'emploi. Deux départements sont proposés aux personnes. Celles-ci peuvent, d'un côté, travailler dans le cadre d'un contrat d'appui-emploi en collaboration avec l'ADEM et réaliser des travaux pour Inter-Actions ou des partenaires externes. D'un autre côté, un bilan des compétences des jeunes peut être réalisé en vue d'augmenter leur employabilité.

En 2013, 18 personnes, dont aucune femme, ont travaillé dans une mesure d'emploi pour jeunes. La plupart de ces jeunes ont un niveau de formation très faible.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nbre de clients différents	Hommes	Femmes
Schläifmillen (Inter-Actions) – Bilan des compétences	119	103	16

9.3.4. Nei Aarbecht (Comité National de Défenses Sociale)

Les activités de Nei Aarbecht consistent en la récupération chez des particuliers d'objets d'occasion en vue de leur collecte, tri, recyclage et vente. Les objets

collectés sont répartis sur différents ateliers où ils sont remis en état et valorisés pour la vente.

La population cible de Nei Aarbecht concerne les hommes et les femmes âgés de 18 à 60 ans qui, sans appui, ne suffisent pas aux exigences du premier marché de l'emploi. Dans ce sens, ils sont encadrés par une équipe de professionnels se composant de personnel socio-éducatif et de professionnels du métier (électricien, mécanicien, menuisier, installateur de chauffage-sanitaire, chauffeur, cuisinier, vendeur, couturier).

Durant l'année 2013, Nei Aarbecht a encadré au total 74 personnes (majoritairement des hommes) dans sa structure de travail. Au 31.12.2013, le service avait 39 demandeurs d'emploi en charge. Ces personnes peuvent être engagées soit sous contrat ATI, occupation temporaire indemnisée, contrat CAE ou bénévolement.

Une large majorité des personnes encadrées présente une problématique lourde, telle qu'un niveau de qualification faible, des problèmes financiers, des problèmes de santé, notamment de dépendance.

Evolution du nombre de contrats					
Nombre de contrats au 31 décembre	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
CAE	12	21	13	12	4
ATI	20	16	20	20	17
Mise au travail	8	5	0	0	0
Bénévolat	4	4	2	3	17
Occupation temporaire indemnisée (OTI)	0	0	1	1	9
Total	44	46	36	36	47

Fin 2012, le Comité National de Défense Sociale a inauguré une nouvelle maison à Helmdange, composée de 12 studios et d'une cuisine/cantine pour les ouvriers de Nei Aarbecht.

9.3.5. Services de l'Entraide (Comité National de Défense Sociale)

L'objectif des Services de l'Entraide du CNDS est la réinsertion socio-professionnelle de personnes marginalisées socialement et éloignées du marché du travail. Il s'agit essentiellement de personnes bénéficiaires d'une indemnité d'insertion dans le cadre du RMG et de chômeurs indemnisés.

Les différents projets proposent une guidance et une aide à l'emploi dans différents domaines tels que l'environnement et le jardinage en association avec des partenaires externes, une cantine, la « Kleederstuff », des services de sous-traitance, entretien des structures d'hébergement du CNDS et le projet « Tourisme » (balisage et entretien des sentiers touristiques à travers le pays).

Un accent particulier est mis sur la formation, l'apprentissage, l'évaluation et l'augmentation de l'autonomie personnelle dans ces différents domaines d'activités. Idéalement, la participation à un de ces projets débouche sur un stage chez un patron privé en vue de décrocher ultérieurement un emploi stable sur le premier marché du travail.

Evolution du nombre des personnes encadrées						
Année	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Nombre de personnes	108	112	122	140	155	145

En 2013, 145 personnes (112 hommes et 33 femmes) ont été suivies par les Services de l'Entraide. Le nombre de personnes encadrées a augmenté depuis 2008. La moyenne d'âge des personnes encadrées est de 39 ans.

9.3.6. Naturaarbechten (CNDS)

Naturaarbechten du CNDS s'adresse à des personnes socialement défavorisées très éloignées du premier marché du travail. Les travaux réalisés sont au service de la collectivité et englobe surtout des travaux de protection de la nature, du maintien de la biodiversité et du développement écologique régional.

En 2013, Naturaarbechten a encadré 23 personnes, public surtout de sexe masculin. 43% des personnes sont encadrées durant 1 à 6 mois, tandis que 57% des personnes sont encadrées pendant plus de 6 mois. La moyenne d'âge se situe à l'âge de 39 ans.

9.4. Services de suivi social

9.4.1. Service Aide Familiale (Arcus)

Le service d'aide familiale est un service d'aide à domicile offrant un accompagnement aux personnes ayant besoin d'une aide extérieure pour maintenir le déroulement habituel de la vie au foyer par exemple en cas de maladie, de grossesse ou de handicap. Le service intervient sur base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office National de l'Enfance. Il fonctionne 7 jours sur 7 et ce sur l'ensemble du territoire luxembourgeois.

Le service d'aide familiale propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, …) et en fonction de la demande. Il s'adresse à des personnes âgées de 0 à 65 ans. Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci.

En 2013, 36 familles monoparentales, 89 couples avec enfant(s), 16 femmes seules et 9 hommes seuls ont bénéficié du service d'aide familiale.

Quant à la nationalité, 43% des usagers sont de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'Union Européenne représentent 36% des personnes encadrées, tandis que ceux provenant d'un pays tiers représentent 21% de la population.

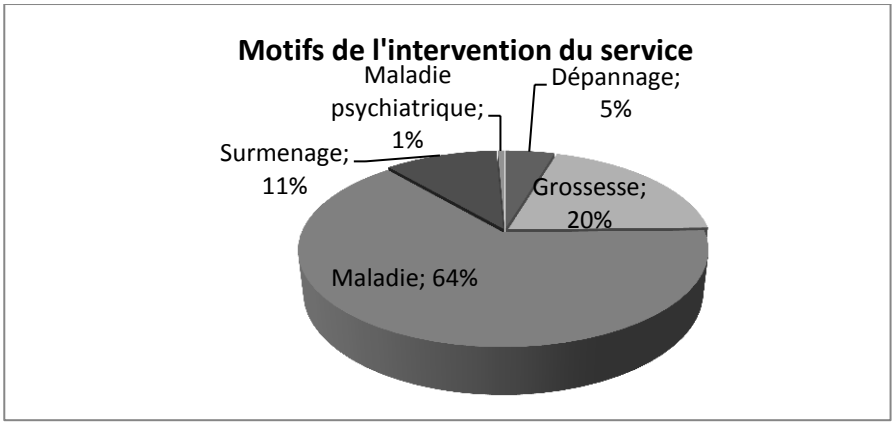

Quant aux motifs d'intervention du service Aide Familiale, les cas de maladie représentent la majorité des raisons d'intervention avec 64%. Un tiers des

interventions du service est dû à une grossesse ou au surmenage, tandis que les maladies psychiatriques et le dépannage ne représentent que 6% des motifs d'intervention.

9.4.2. Service d'accompagnement social – SAS (Ligue médico-sociale)

Le service d'accompagnement social offre une aide sociale à long terme et en milieu ouvert sur tout le territoire du Luxembourg à des personnes fragilisées présentant des problèmes sociaux. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du client et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

En 2013, 1.023 ménages ont été accompagnés par le SAS, soit 2.045 adultes (64% de femmes) et 1.997 enfants.

Dossiers pris en charge dans le cadre d'une gestion financière		
	Nombre de dossiers	**%**
Gestion financière volontaire	173	48%
Mesure de protection de personnes majeures incapables	92	25%
- dont curatelles	38	11%
- dont tutelles	26	7%
- dont sauvegardes de justice	3	1%
- dont tutelles aux prestations sociales	25	7%
Loi sur le surendettement	96	27%
- dont article 14	38	11%
- dont article 5	58	16%
Total	361	100%

361 dossiers étaient couplés à une gestion financière, dont 173 gestions financières volontaires. 92 dossiers ont été suivis dans le cadre d'une mesure de protection de personnes majeures incapables. Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la loi sur le surendettement s'élève à 96. Les dossiers pris en charge dans le cadre des tutelles aux prestations sociales, de même que les gestions financières volontaires sont en augmentation.

Le nombre de dossiers ouverts dans le cadre d'une mesure de protection de la jeunesse s'élève à 32 dossiers. 73 dossiers relèvent de la convention avec l'agence immobilière sociale. 91 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'article 16 de la loi sur le Revenu Minimum Garanti.

486 nouvelles demandes ont été introduites au cours de l'année 2013 dont presque 180 en vue de l'attribution d'un logement social par l'agence immobilière sociale.

Depuis septembre 2013, le SAS est renforcé par la mise en pratique du projet de la cellule d'aide à la vie quotidienne qui propose une intervention ciblée et personnalisée au niveau des actes essentiels de la vie quotidienne.

9.4.3. Gesond Liewen (Ligue médico-sociale)

Le service « Gesond Liewen » vise à promouvoir le bien-être de la personne sur les plans physique, psychique, social et médico-social par des mesures de prévention et de prise en charge adéquates. L'aide psychologique est une préoccupation centrale du service qui est assuré par des psychologues et une assistante sociale spécialisée en thérapie familiale.

9.4.4. Service de consultation socio-pédagogique – CSP (Inter-Actions)

La mission du service de consultation socio-pédagogique consiste dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Le service assure l'encadrement psycho-social des jeunes de l'atelier Schläifmillen, des salariés sous contrats CDD de la société Polygone et des bénéficiaires du RMG sélectionnés par le Service Régional d'Action Social pour participer à l'atelier socio-professionnel.

Le public cible du CSP sont des demandeurs d'emploi avec peu de qualifications présentant des problèmes psycho-sociaux. Le service propose des suivis à court et à long terme et des ateliers socio-professionnels visant à soutenir le redémarrage professionnel des clients.

En 2013, le CSP a pris en charge 422 usagers, dont 285 ont bénéficié de consultations à court terme et 137 d'un suivi à long terme. La majorité des personnes encadrées était de sexe masculin (85%). La majorité des personnes encadrées a moins de 30 ans (65%). 51% des usagers ont pu trouver un travail sur le marché de l'emploi, 12 mois après la sortie de la structure de travail.

9.4.5. Service Streetwork (Inter-Actions)

Les travailleurs de rue du Service Streetwork font des tournées régulières dans les différents quartiers de la ville de Luxembourg (816 tournées en 2013) et assurent des permanences au bureau. La population cible concerne l'ensemble des personnes qui sont fréquemment sur la rue ou dans des espaces publics et dont la présence ou le comportement sont ressentis comme problématiques. Le service Streetwork assure des accompagnements individuels, mais fait également un travail de groupe.

9.4.6. Service Psycho-Social et Professionnel – SPSP (Caritas Accueil et Solidarité)

Le Service psycho-social et professionnel (SPSP) intervient auprès de tous les services de Caritas. Pour les personnes admises au Foyer Ulysse ou dans les structures de logements LEA de Caritas Accueil et Solidarité, une analyse de la situation est faite afin d'établir avec celles-ci un projet individuel d'insertion socio-professionnelle. Par ailleurs, il est proposé aux usagers un accompagnement social et/ou professionnel, un suivi psychologique et/ou psychothérapeutique et l'animation de groupes thérapeutiques (p.ex. travail sur les compétences sociales, prévention rechute).

Durant l'année 2013, 467 clients différents ont été rencontrés par le service.

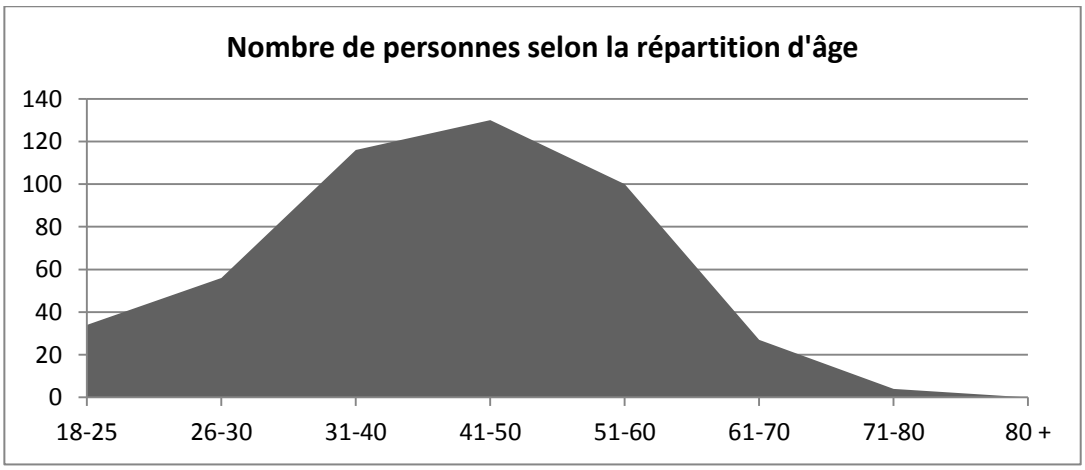

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE
Nombre de personnes	251	178	38
%	54%	38%	8%

La grande majorité des clients du SPSP est de nationalité luxembourgeoise (54%) ou un ressortissant de l'Union Européenne (38%), tandis que les ressortissants d'un pays tiers ne représentent que 8 % des clients.

En raison des nombreux problèmes au niveau psychiatrique de la population encadrée, Caritas a signé en septembre 2013 une convention de collaboration avec le CHNP qui prévoit des consultations psychiatriques dans les locaux du Foyer Ulysse et des visites à domicile par le SPAD (Soins Psychiatriques à Domicile).

9.5. Spëndchen asbl

La centrale d'approvisionnement, Spëndchen a.s.b.l., organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales. Les membres fondateurs sont Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise et Aarbechtshëllef a.s.b.l., partenaire logistique des épiceries sociales.

Evolution des articles distribués en 2012 et en 2013			
Produit	**2012**	**2013**	**Progression en %**
Fruits et Légumes	48.225 kg	95.006 kg	97%
Viande	12.613 kg	23.764 kg	88,4%
Œufs	75.150 pièces	99.960 pièces	33%
Farine	6.300 kg	8.600 kg	36,5%
Huile	26.355 litres	28.154 litres	6,8%
Sucre	10.122 kg	13.542 kg	33,8%
Lait	70.150 litres	103.224 litres	47,1%
Beurre	1.285 kg	1.947 kg	51,5%
Pâtes	15.851 kg	19.971 kg	25,9%
Riz	1.285 kg	7.245 kg	463%

Actuellement, la Spëndchen travaille avec une trentaine de fournisseurs fixes, fournisseurs qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à des prix très bas. Elle garantit l'approvisionnement permanent d'une centaine d'articles qui sont distribués dans les épiceries sociales.

Épicerie sociale	Gestionnaire(s)	Date d'ouverture
Differdange	Croix-Rouge	Décembre 2009
Esch-sur-Alzette	Caritas	Décembre 2009
Bettembourg	Cent Buttek	Décembre 2009
Luxembourg-Beggen	Cent Buttek	Octobre 2010

Echternach	Croix-Rouge	Mars 2011
Diekirch	Caritas /Forum pour l'emploi	Avril 2011
Rollingen	Croix-Rouge	Octobre 2011
Weidingen/Wiltz	Croix-Rouge	Janvier 2012
Clervaux	Croix-Rouge	Janvier 2013
Grevenmacher	Croix-Rouge	Mai 2013

Depuis 2009, un réseau de 10 épiceries sociales s'est développé à travers le pays. Les prochaines épiceries sont en cours de discussion et planification avec la Ville de Luxembourg, Schifflange et Redange/Attert.

9.6. Travail communautaire

Le travail communautaire a comme objectif principal de promouvoir la cohésion d'un groupe de personnes, de quartiers ou de régions moins développés dans le cadre moyen du pays, en diminuant les inégalités et en augmentant leur degré de participation à la vie sociale.

Ce travail communautaire se fait à travers la connaissance et de contacts quotidiens avec les acteurs du quartier (institutions, services, commerçants et habitants) et dans le cadre de manifestations organisées ponctuellement.

9.6.1. Travail Communautaire Gare-Bonnevoie et Dudelange (Inter-Actions)

La population visée peut bénéficier de différentes activités proposées par Inter-Actions dans les quartiers Schmelz et Italie à Dudelange et dans le quartier de Gare-Bonnevoie à Luxembourg. Ces activités comportent par exemple des cours de langues, des ateliers créatifs ou interculturels, l'organisation de fêtes, etc. Des permanences sociales sont également proposées.

9.6.2. Atelier Zeralda (Caritas Jeunes et Familles)

Cette asbl a organisé de nombreuses activités au cours de l'année 2013 ayant pour objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier. Ainsi ont eu lieu entre autres une excursion, une fête de quartier, la rédaction d'un journal de quartier.

30 personnes ont participé en moyenne aux soirées de l'Atelier Zeralda. La majorité des participants est âgée de moins de 30 ans (44%), la tranche d'âge de 31 à 50 ans représentant 42 % des participants. Parmi les adultes, les femmes (73%) sont plus représentées que les hommes (27%). Les participants sont issus de 13 nationalités différentes. Les Luxembourgeois représentent 44% des participants, tandis que 32% des participants sont de nationalité portugaise.

9.6.3. Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg

Au 31 décembre 2013, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg est en relation avec 30 familles (+/- 56 personnes) ayant vécu ou vivant toujours dans des situations de précarité et/ou d'exclusion. Le nombre des bénévoles à cette date est de 27 personnes.

Les nombreuses manifestations et sorties culturelles organisées par le Mouvement ATD Quart Monde ont permis aux personnes fragilisées, qui connaissent souvent des difficultés sociales et économiques depuis plusieurs générations, des moments de partage et d'échange.

10. Offices Sociaux

En 2013, la contribution financière inscrite au budget pour les 30 Offices Sociaux a été de 16 millions d'euros. Aux termes de la loi, l'Etat et les Communes prennent à charge à part égales, le déficit annuel de l'aide accordée. La contribution englobe 110,75 postes, dont 73,65 postes d'encadrement social et 37,1 postes administratifs.

La réunion annuelle entre les représentant-e-s du Ministère de la Famille et de l'Intégration et les Président-e-s des Offices Sociaux a eu lieu en date du 18 décembre 2013. Au cours de la réunion, les thèmes suivants ont été abordés:

- la nouvelle loi relative à l'identification des personnes physiques
- la présentation du plan/de la fiche démence
- le Tiers payant social
- la nouvelle loi sur le surendettement
- le Fonds européen pour les plus démunis (FEAD)

10.1. Caractéristiques de la population des Offices Sociaux

Au cours de l'année 2013, les 30 Offices Sociaux ont enregistré 32.127 dossiers. Notons que les grands offices ouvrent seulement un dossier informatisé pour les secours à être accordés ou notifiés par le Conseil d'administration selon l'article 18 de la loi sur l'aide sociale.

La majorité des personnes qui s'adressent à l'Office Social ont entre 41 et 60 ans (46%), dont 15% se trouvent dans la catégorie d'âge de 41 à 45 ans, 13% dans la catégorie d'âge de 46 et 50 ans et 18% dans la catégorie d'âge de 51 à 60 ans.

29% des personnes qui s'adressent à l'Office Social sont célibataires, 26% sont mariées, 21% sont divorcées, 4% des personnes sont veuves, 4% sont séparées et pour 17% des personnes l'état civil n'est pas connu.

51 % des clients de l'Office Social sont de sexe féminin et 49 % de sexe masculin.

10.2. Secours financiers accordés

Au cours de l'année 2013, les 30 Offices Sociaux ont dispensé des secours financiers non remboursables pour un montant total de 2.762.999 €. On constate une augmentation de 400.000€ par rapport à 2012. Les secours sont pris en charge à moitié par le Ministère de la Famille et à moitié par les communes. Pour le secours humanitaire urgent, le Ministère de la Famille prend la totalité en charge.

Source : SIGI	Compte provisoire/ Montants en €	%
Aides exceptionnelles	18.293	0,72 %
Aides financières diverses n/a	346.960	13,66 %
Aides besoins quotidiens	322.676	12,71 %
Frais administratifs	54.496	2,15 %
Aides ménage (électricité, gaz, eau, …)	229.555	9,04 %
Secours humanitaire urgent	9.969	0,39 %
Bons alimentaires	404.370	15,93 %
Santé	397.256	15,65 %
Taxes communales	50.397	1,98 %
Logement	703.072	27,69 %
Total	**2.539.049**	**100,00 %**

L'aide accordée pour subvenir au coût du logement représente avec 27 % la catégorie la plus importante. Ces chiffres confirment le poids que représentent les coûts du logement pour les budgets des ménages exposés au risque de pauvreté. Aux frais de logement viennent s'ajouter les frais d'énergie représentant 9% des aides accordées.

Les besoins élémentaires d'alimentation et de santé représentent 15 à 16% des frais. Les secours humanitaires de 9.969 € sont entièrement pris en charge par le Ministère de la Famille.

10.3. Avances remboursables et récupérables

Source SIGI	Dépenses provisoires	%	Nombre de prestations	%
Avances remboursables				
Bénéficiaire	1.605.171 €	25,63%	2.197	8,33%
Tiers Payant Social dû par le bénéficiaire	68.684 €	1,09%	3.224	12,22%
CNS	996.682 €	15,92%	8.888	33,67%
CNPF	793.831 €	12,67%	790	2,99%
FNS	258.771 €	4,12%	365	1,39%
Avances récupérables				
Caisse de Pension	34.739 €	0,60%	32	0,13%
Curateur	82.172 €	1,31%	31	0,13%
Agence pour le développement de l'emploi	279.996 €	4,47%	254	0,97%
Tiers Payant Social pris en charge par le Ministère de la Santé	13.860 €	0,22%	717	2,73%
Gestion	2.127.596 €	33,97%	9.883	37,44%
Total	**6.261.502 €**	**100%**	**26.407**	**100%**

A côté des secours non-remboursables, les offices sociaux accordent souvent des aides remboursables. Cela signifie que les personnes sont financièrement aidées par l'office social à un moment précis, mais elles doivent rembourser le montant par la suite. Le montant total des avances accordées est de 4.133.906 €.

Par rapport au tableau ci-dessus, le montant concernant la CNS est à relever. Au montant de 996.682 € correspondent 8.888 prestations ce qui signifie qu'il y a beaucoup de factures pour des montants relativement faibles.

12 offices sociaux (Centrest, Bettembourg, Differdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Hesperange, Larochette, Luxembourg, Mondorf-les-Bains, Nordstad, Pétange, Wiltz) gèrent également de l'argent de leurs clients pour un montant de

2.127.596 €. Ce montant représente un tiers de la somme des secours financiers remboursables.

Le montant total des secours remboursables est plus élevé que celui des secours non-remboursables. Donc la majorité des personnes demandant de l'aide à l'office social rembourse l'aide financière accordée.

Les secours financiers constituent seulement une petite partie du travail des travailleurs sociaux, la majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-monétaires, comme notamment les conseils, renseignements et les guidances socio-éducatives.

10.4. Tiers Payant Social

A partir du 1er janvier 2013, les personnes à revenu modeste ont pu demander le tiers payant social auprès de leur office social. Ce système a pour but de faciliter l'accès aux soins médicaux et médico-dentaires pour les personnes ayant des difficultés financières.

Pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, les chiffres sont les suivants :

Montant facturé par les prestataires	742.190 €
Montant à charge de la CNS	627.595 €
Montant refacturé par la CNS aux Offices sociaux	95.255 €
Dépassement du tarif non-remboursé	19.340 €
Montant remboursé aux OS par le Ministère de la Santé	27.497 €
Nombre de bénéficiaires (selon OS)	2.210
Nombre de patients concernés (selon CNS)	1.440
Nombre de prestations fournies	17.937
Devis (prothèse dentaire et traitement orthodontique)	43
Nombre de prestataires	1.201

A noter que les chiffres repris dans le tableau ci-dessus peuvent encore connaître de légères variations en raison de la possibilité, pour le Ministère de la Santé, d'effectuer des paiements jusqu'en mars 2014.

La CNS assure le paiement de la plus grande partie des frais (84%) du Tiers Payant Social. Les Offices sociaux prennent en charge 13% du montant total. Comme les Offices sociaux peuvent demander un remboursement auprès du Ministère de la Santé, le coût pour les Offices sociaux diminue encore.

Nombre de demandes	3.788
Nombre d'étiquettes	37.323
Nombre de bénéficiaires	2210
Nombre de refus	65
Nombre de révocations	49
Durée moyenne de validité	3,41 mois

On constate qu'il y a très peu de refus et de révocation (moins de 5%).

La durée moyenne de validité, étant de 3,41 mois, montre le besoin d'avoir une période de validité supérieure à 3 mois, alors que l'accord entre la CNS et l'Etat prévoyait une durée minimale de 3 mois pouvant être prolongée à 6 mois pour certaines situations.

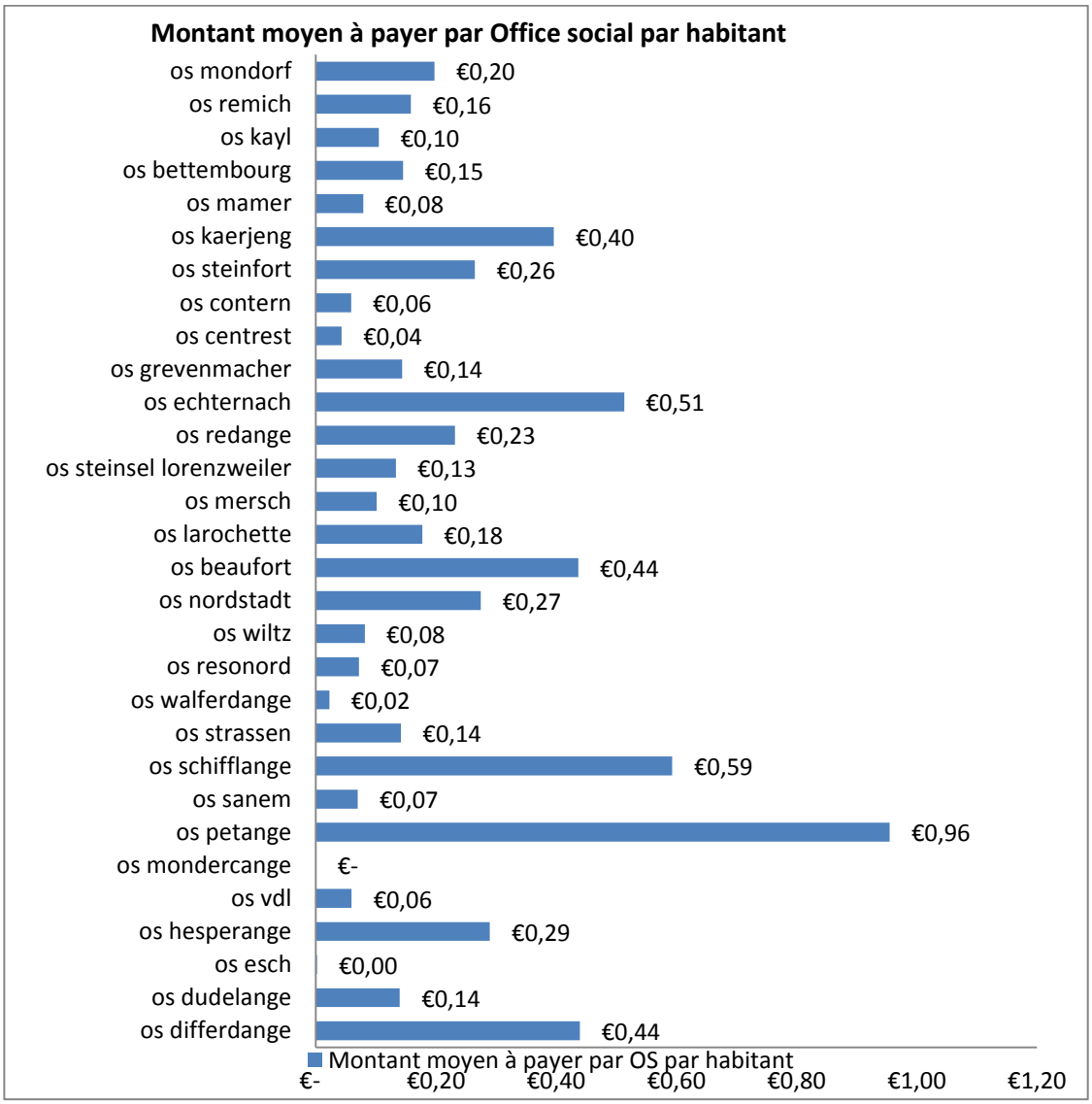

Au niveau national, la moyenne à payer par les Offices sociaux pour le Tiers Payant Social est de 0,17 € par habitant.

1.201 prestataires sont concernés par le Tiers Payant Social, dont 993 médecins (83%) et 208 dentistes (17%).

10.5. Le droit de recours devant le conseil arbitral et le conseil supérieur des assurances sociales

Notons dès le début qu'il y a peu de jugements depuis la mise en vigueur de la loi sur l'aide sociale. En 2011, 9 décisions ont été contestées. Toutefois, certaines personnes n'ont pas continué leur démarche ou elles se sont désistées. En 2012, il y a environ 7 décisions des Offices sociaux pour lesquelles le Conseil arbitral a été saisi.

Pour 2013, on compte 5 recours devant le conseil arbitral des assurances sociales et 3 recours devant le conseil supérieur des assurances sociales.

10.6. Dépenses selon les aides accordées

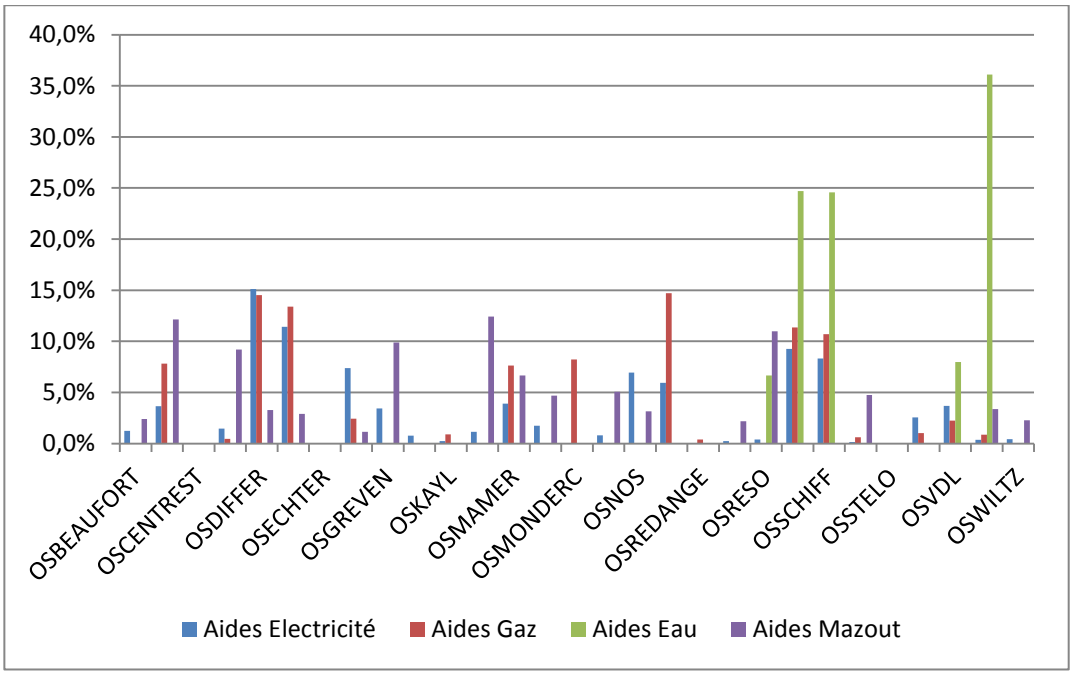

Le tableau ci-dessus montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais constituent des dépenses importantes dans le budget des ménages.

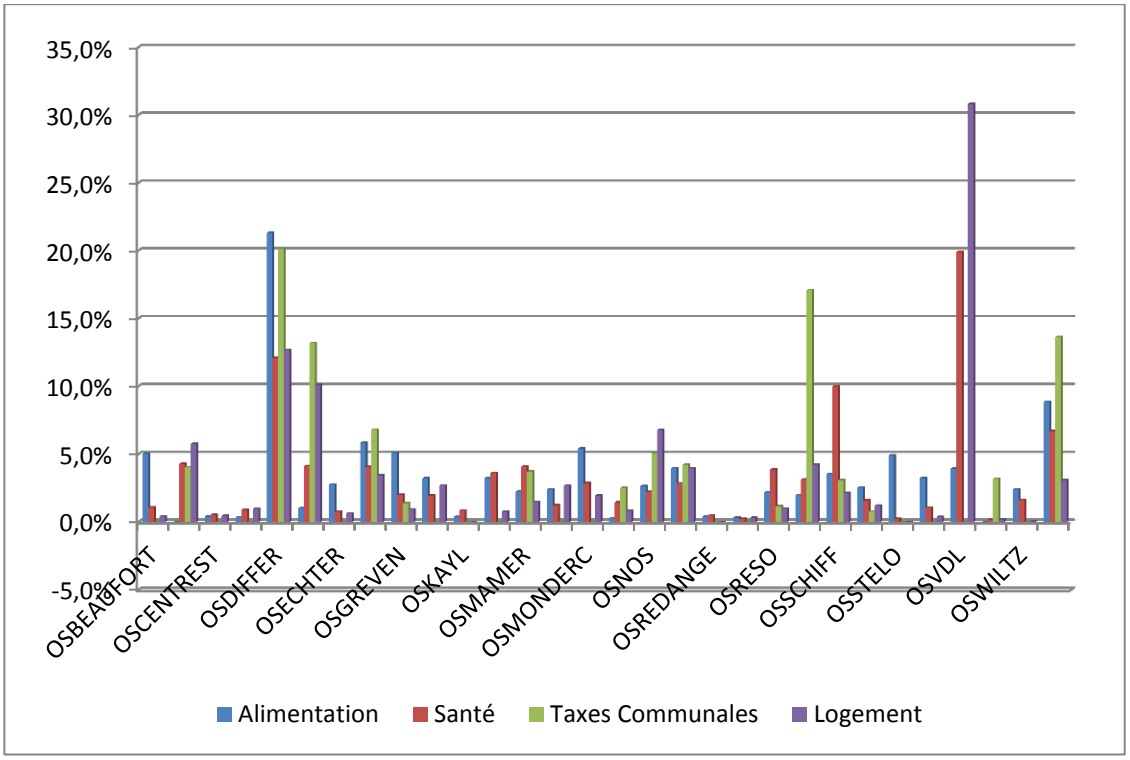

Le tableau ci-dessus présente les aides pour bons alimentaires, frais de santé, taxes communales et logement par Office Social.

10.7. Dépenses par habitant des 30 Offices Sociaux

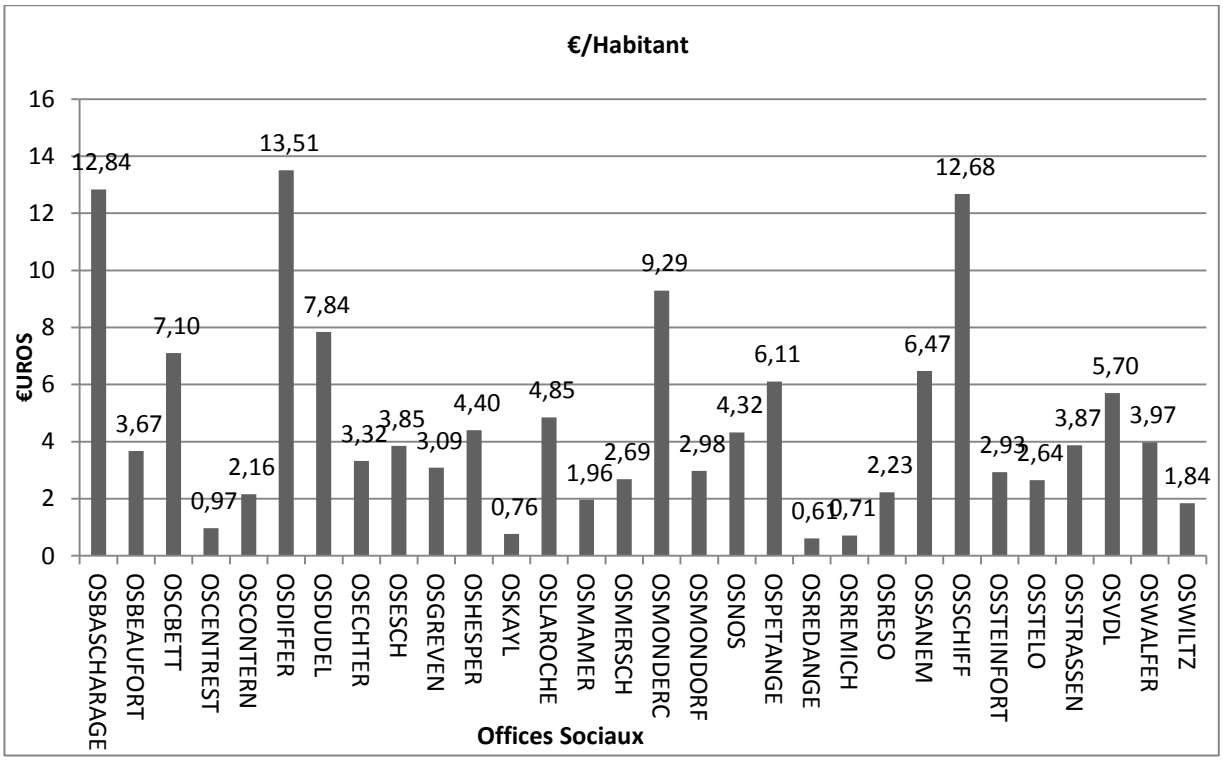

Source : SIGI

Le tableau ci-dessus montre les dépenses par habitant des 30 Offices Sociaux, classés par ordre alphabétique. Le coût moyen par habitant est de 4,73 €.

DIVISION IV – Famille, Enfance et Jeunesse

1. Conciliation vie familiale et vie professionnelle

1.1. Evolution quantitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants

Au cours des dernières années la situation au niveau de l'éducation et de l'accueil extrafamiliales et extrascolaires appelé le secteur de l'éducation non formelle a évolué de manière impressionnante.

Le nombre de crèches, de foyers de jour, de maisons relais (nommés ci-après services d'éducation et d'accueil) et d'assistants parentaux n'a cessé de croître. Ainsi l'offre de places en services d'éducation et d'accueil et en assistance parentale est passée de 7.712 places en 2004 à 46.377 places en 2013. Les chiffres et détails de cette évolution sont présentés dans la suite du présent rapport.

L'offre de places agréées dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants (46.377 places au 31.12.2013) a progressé de 11,93% de l'année 2011 à l'année 2012 et de 8,91% de l'année 2012 à l'année 2013.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

L'évolution des différents types de structures est présentée dans le tableau suivant :

1.1.1. Evolution des places

Tableau 1. : Aperçu global de l'évolution des places

Situation au 31.12.2013	Places en 2009	Places en 2012	Places en 2013	Différence de 2012 à 2013	Progression de 2012 à 2013
Maisons Relais pour enfants	18.204	30.007	31.974	1.967	6,56 %
Foyers de jour, crèches, garderies conventionnés	2.104	2.056	2.079	23	1,12 %
Foyers de jour, crèches, garderies commerciaux	2734	7.664	9.194	1.530	19,96 %
Assistance parentale	1.606	2.855	3.130	275	9,63 %
TOTAL	24.648	42.582	46.377	3795	8,91 %

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2013

Tableau 2. : Aperçu de l'offre de places pour jeunes enfants (0-4 ans) et pour enfants scolarisés (4-12 ans) par commune

COMMUNES	Maisons Relais Pour enfants [1]		Foyers de jour Crèches Garderies Conventionnés[1]		Foyers de jour Crèches Garderis commerciaux		Assistance parentale	TOTAL places
	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-12 ans	
BEAUFORT	37	136	0	0	0	0	65	**238**
BECH	Synecosport		0	0	0	0	0	**0**
BECKERICH	0	102	0	0	25	0	19	**146**
BERDORF	0	83	0	0	0	0	24	**107**
BERTRANGE	0	267	46	0	363	0	15	**691**
BETTEMBOURG	0	441	40	30	183	33	89	**816**
BETTENDORF	0	185	0	0	0	0	35	**220**
BETZDORF	100	262	0	0	43	0	5	**410**
BISSEN	114	161	0	0	0	0	25	**300**
BIWER	0	101	0	0	0	0	10	**111**
BOEVANGE/ATTERT	0	96	0	0	0	0	15	**111**
BOULAIDE	cf. syndicat Ecole rég. Uewersauer		0	0	0	0	0	**0**
BOURSCHEID	30	132	0	0	20	0	0	**182**
BOUS	0	106	0	0	15	0	10	**131**
CLERVAUX	70	253	14	0	0	0	39	**376**
COLMAR-BERG	23	124	0	0	34	0	14	**195**
CONSDORF	0	83	0	0	0	0	33	**116**
CONTERN	61	153	0	0	169	0	5	**388**
DAHLHEIM	0	89	0	0	64	0	10	**163**
DIEKIRCH	0	336	54	0	48	0	47	**485**
DIFFERDANGE	49	1305	56	30	210	26	336	**2012**
DIPPACH	0	119	48	0	51	10	5	**233**
DUDELANGE	0	953	55	15	263	31	181	**1498**
ECHTERNACH	0	138	72	33	0	0	36	**279**
ELL	0	102	0	0	0	0	5	**107**
ERPELDANGE	80	201	0	0	58	12	25	**376**
ESCH / ALZETTE	120	1061	104	15	354	35	307	**1996**
ESCH-SURE SURE	34	165	0	0	0	0	0	**199**
ESCHWEILER	72	0	0	0	0	0	9	**81**
ETTELBRUCK	0	379	16	0	87	0	160	**642**
FEULEN	64	173	0	0	12	0	20	**269**
FISCHBACH	38	68	0	0	0	0	5	**111**
FLAXWEILER	cf Schoulsyndicat Billek		0	0	35	0	0	**35**
FRISANGE	0	260	14	0	108	0	5	**387**
GARNICH	0	232	0	0	53	0	5	**290**
GOESDORF	27	219	0	0	0	0	0	**246**
GREVENMACHER	0	98	30	40	24	0	9	**201**
GROSBOUS	0	60	0	0	0	0	0	**60**

COMMUNES	Maisons Relais pour enfants[1]		Foyers de jour Crèches Garderies conventionnés[1]		Foyers de jour Crèches Garderies commerciaux		Assistance parentale	TOTAL places
	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-12 ans	
HEFFINGEN	40	151	0	0	0	0	5	**196**
HESPERANGE	0	932	33	0	293	18	49	**1325**
HOBSCHEID	52	260	0	0	0	0	5	**317**
JUNGLINSTER	57	473	0	0	70	0	13	**613**
KÄERJENG	0	467	62	10	146	0	49	**734**
KAYL	0	400	0	0	179	0	80	**659**
KEHLEN	82	270	0	0	50	0	0	**402**
KIISCHPELT	cf. syndicat Schoulkauz		0	0	0	0	10	**10**
KOERICH	0	226	0	0	122	0	0	**348**
KOPSTAL	0	164	43	0	91	0	4	**302**
LAC-HAUTE-SURE	cf. syndicat Ecole rég. Uewersauer		0	0	38	0	13	**51**
LAROCHETTE	74	141	0	0	0	0	15	**230**
LENNINGEN	0	180	0	0	12	0	5	**197**
LEUDELANGE	0	138	0	0	117	0	5	**260**
LINTGEN	0	197	0	0	0	0	13	**210**
LORENTZWEILER	93	264	0	0	38	0	5	**400**
LUXEMBOURG	494	4392	248	135	2246	589	266	**8370**
MAMER	155	527	92	0	374	47	9	**1204**
MANTERNACH	cf. syndicat Synecosport		0	0	0	0	5	**5**
MERSCH	96	356	68	34	157	20	45	**776**
MERTERT	65	358	0	0	0	0	25	**448**
MERTZIG	0	104	0	0	16	0	10	**130**
MOMPACH	0	146	0	0	30	0	0	**176**
MONDERCANGE	0	343	0	0	227	0	13	**583**
MONDORF-LES-BAINS	0	264	17	0	76	0	10	**367**
NIEDERANVEN	0	292	26	0	100	0	0	**418**
NOMMERN	29	85	0	0	0	0	5	**119**
PARC HOSINGEN	cf. syndicat Sispolo		0	0	0	0	10	**10**
PETANGE	88	518	39	30	149	0	222	**1046**
PREIZERDAUL	0	77	0	0	0	0	5	**82**
PUTSCHEID	cf. syndicat Sispolo		0	0	0	0	12	**12**
RAMBROUCH	0	236	0	0	0	0	30	**266**
RECKANGE MESS	0	128	0	0	87	0	5	**220**
REDANGE / ATTERT	0	140	38	0	0	0	15	**193**
REISDORF	0	105	0	0	0	0	28	**133**
REMICH	0	240	47	25	0	0	0	**312**
ROESER	111	404	0	0	20	0	30	**565**
ROSPORT	0	80	0	0	0	0	24	**104**
RUMELANGE	0	168	31	26	27	0	15	**267**
SAEUL	0	24	0	0	0	0	0	**24**
SANDWEILER	0	234	51	0	24	0	20	**329**
SANEM	47	918	0	0	344	18	100	**1427**
SCHENGEN	0	466	36	0	40	0	5	**547**
SCHIEREN	36	123	0	0	0	0	25	**184**

COMMUNES	Maisons Relais pour enfants[1]		Foyers de jour Crèches Garderies conventionnés[1]		Foyers de jour Crèches Garderies commerciaux		Assistance parentale	TOTAL places
	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-12 ans	
SCHIFFLANGE	0	432	60	15	81	0	126	**714**
SCHUTTRANGE	50	172	0	0	39	0	10	**271**
SEPTFONTAINES	cf. Tuntange		0	0	0	0	0	**0**
STADTBREDIMUS	0	165	0	0	34	0	0	**199**
STEINFORT	0	231	0	0	99	0	14	**344**
STEINSEL	0	391	16	0	0	0	0	**407**
STRASSEN	0	586	45	0	480	24	10	**1145**
TANDEL	53	190	0	0	0	0	5	**248**
TROISVIERGES	100	215	0	0	0	0	10	**325**
TUNTANGE	80	106	0	0	0	0	5	**191**
USELDANGE	0	116	0	0	0	0	15	**131**
VALLEE DE L'ERNZ	0	174	0	0	0	0	50	**224**
VIANDEN	0	67	27	0	0	0	35	**129**
VICHTEN	0	144	0	0	0	0	9	**153**
WAHL	0	22	0	0	0	0	5	**27**
WALDBILLIG	0	86	0	0	0	0	0	**86**
WALDBREDIMUS	0	60	0	0	0	0	5	**65**
WALFERDANGE	0	327	48	0	212	41	5	**633**
WEILER - LA - TOUR	24	201	0	0	0	0	0	**225**
WEISWAMPACH	10	66	0	0	0	0	0	**76**
WILTZ	0	374	65	0	0	0	28	**467**
WINCRANGE	65	234	0	0	0	0	20	**319**
WINSELER	cf. snydicat Ecole rég. Uewersauer		0	0	0	0	0	**0**
WORMELDANGE	cf. syndicat Billek		0	0	53	0	5	**58**
S Y N D I C A T S								
SYNECOSPORT	59	128						**187**
(Bech-Manternach)								
SISPOLO (Parc Hosingen -	49	200						**249**
Putscheid)								
SYND.INTERCOMMUNAL	MRE Sport-Krees Attert							**0**
DE REIDENER KANTON								
Syndicat Ecole régionale Harlange – Uewersauer	0	254						**254**
(Lac Haute-Sûre/Winseler) Boulaide								
Synd. scolaire Schoulkauz	0	217						**217**
(Eschweiler-Kiischpelt)								
Synd. intercommunal "Billek"	0	254						**254**
(Flaxweiler-Wormeldange)								
TOTAL	**2928**	**29046**	**1641**	**438**	**8290**	**904**	**3130**	**46377**

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle statistiques 31.12.2013

1) Une convention est signée entre l'Etat luxembourgeois et le gestionnaire

1.1.2. Evolution des agréments

Tableau 3. : Aperçu global de l'évolution des agréments

Services d'éducation et d'accueil pour enfants	2009	2010	2011	2012	2013
Crèches, foyers de Jour, garderies à vocation commerciale	113	176	222	278	327
Crèches, foyers de Jour, garderies conventionnés par l'Etat	72	71	71	67	63
Maisons Relais pour enfants	278	305	326	329	335
Assistance parentale	368	463	555	620	665
Total:	831	1015	1174	1294	1390

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2013

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé.

La procédure d'agrément des services d'éducation et d'accueil est réglée par la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi dite ASFT). Selon l'article 1 de la loi dite ASFT, sont soumises à un agrément : « les activités d'accueil de jour et/ou de nuit de plus de trois personnes simultanément. »

L'activité d'assistance parentale (accueil éducatif au domicile de particuliers) est réglementée par les dispositions de la loi du 30 novembre 2007. La loi soumet l'exercice de l'activité d'assistance parentale à l'obligation d'un agrément ministériel.

1.1.3. Evolution du chèque-service accueil (CSA)

Tableau 4. : Aperçu global de l'évolution des décomptes CSA

	2009	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Décomptes CSA	25.972	29.583	33.558	36.383	39.240
% de la population totale	33,9	38,3	44,2	46,1	49,8

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2013

39.240 décomptes ont été générés pour la période de facturation de décembre 2013.

Par rapport à la population cible, 49,8 % des enfants ont été accueillis pendant la période de facturation de décembre 2013 par un service d'éducation et d'accueil ou par un assistant parental. Pour décembre 2012, ce taux correspondait à 46,1 %.

Les prestataires du chèque-service accueil :

Le nombre des prestataires du chèque-service accueil a augmenté de manière constante depuis la mise en place du CSA.

Rappelons que fin 2009, 93 crèches commerciales et 272 assistants parentaux étaient prestataires du chèque-service accueil.

Services d'éducation et d'accueil conventionnés par l'Etat :

A l'heure actuelle, tous les services d'éducation et d'accueil conventionnés par l'Etat sont prestataires du chèque-service accueil.

Services d'éducation et d'accueil à vocation commerciale :

La quasi-totalité des services d'éducation et d'accueil à vocation commerciale sont prestataires du chèque-service accueil, à l'exception de 5 services qui n'appliquent pas la tarification du CSA.

Assistants parentaux :

Des 665 assistants parentaux agréés en 2013, 649 sont prestataires du chèque-service accueil.

Autres prestataires du chèque-service accueil :

175 associations sportives, 13 institutions d'enseignement musical, 20 services de vacances, 4 services pour personnes handicapées et 2 internats socio-éducatifs offrent des prestations chèque-service accueil.

1.1.4. Evolution du budget

Tableau 5. : Aperçu global de l'évolution du budget

Total Budget	2009	2010	2011	2012	2013
	86 809 917 €	136 269 437€	163 074 220€	228 541 431€	264 399 814€

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2013

Le tableau repris ci-dessus représente le budget total du service « Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle ».

L'évolution du budget de l'année 2009 à l'année 2013 est de 204,57 %.

L'évolution du budget de l'année 2012 à l'année 2013 est de 15,69 %.

1.1.5. Détails concernant l'évolution de l'assistance parentale

Tableau 6. : Evolution des places pour enfants chez les assistants parentaux agréés et nombre des assistants parentaux.

au 31.12.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Places chez l'assistance parentale	90	181	247	347	437	1296	1606	2138	2570	2855	3130
Assistants parentaux agréees	18	38	51	73	101	298	368	464	555	620	665

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2013

Les premiers assistants parentaux ont été agréés en 2003. Fin 2003, ils étaient au nombre de 18 et, en 2010, ils étaient 464. L'entrée en vigueur de la loi du 30 novembre 2007 a incité un grand nombre d'assistants parentaux à introduire une demande d'agrément auprès du ministère de la Famille et de l'Intégration.

Si dans le passé l'activité d'assistance parentale a permis au parent de garder son/ses enfant/s à domicile tout en poursuivant une activité professionnelle, il y a lieu de noter que de nos jours le nombre de personnes demandant un agrément pour l'activité d'assistance parentale sans être parent d'un enfant mineur est en croissance et il est actuellement chiffré à 20% des assistants parentaux.

Par ailleurs, il y a lieu de constater que le nombre de personnes ayant une qualification dans le domaine psychosocial, pédagogique ou socio-éducatif demandant un agrément pour l'activité précitée est également en croissance.

Au 31 décembre 2013, le ministère de la Famille et de l'Intégration dénombrait 407 demandes d'agrément en cours de traitement. Les agents du service avaient effectué 168 visites d'agrément au domicile des particuliers en vue de délivrer ou de renouveler l'agrément.

En 2013, 43 agréments ont été annulés.

La formation aux fonctions d'assistance parentale et la formation continue :

La formation comprend au moins cent trente heures de cours et de séminaires ainsi qu'au moins vingt heures de stages dans un service socio-éducatif agréé. Les contenus comprennent obligatoirement des initiations aux droits de l'enfant, à la psychologie de l'enfant, à la pédagogie, à l'animation, aux premiers secours, à l'hygiène et à la sécurité.

En 2013, 106 apprenantes ont obtenu le certificat aux fonctions d'assistance parentale.

Dans le cadre des formations continues, l'agence Dageselteren propose des cours théoriques traitant de thèmes autour de l'enfance et de l'activité d'accueil éducatif à domicile, ainsi que des groupes d'activités pédagogiques et des supervisions.

En 2013, l'agence a proposé 187 formations continues, soit 31 de plus que l'année précédente. 68 assistants parentaux se sont inscrits à des groupes de supervision et 67 assistants parentaux à des séances de supervisions individuelles.

1.2. Evolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants

1.2.1. Le nouveau règlement grand-ducal du 20 novembre 2013

Ce nouveau règlement s'inscrit dans la démarche de réorganiser et d'adapter les structures d'accueil de jour pour enfants désormais désignées par le terme de « services d'éducation et d'accueil pour enfants » aux nouveaux contextes politiques et sociologiques.

Le règlement grand-ducal permettant de développer un accueil et une éducation extrafamiliale et extrascolaire de qualité remplace le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 2001 portant exécution des articles 1er

et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial, et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants et le règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maison relais pour enfants.

1.2.2. La collaboration nationale et interministérielle

La progression considérable de l'offre des services d'éducation et d'accueil n'a pu se faire grâce à l'effort des communes luxembourgeoises pour mettre en place les infrastructures nécessaires. La collaboration étroite avec le SYVICOL permet de tenir compte des préoccupations du niveau communal.

Le partenariat entre les associations gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil, les administrations communales et le ministère est la base pour le développement quantitatif et qualitatif de ce secteur en pleine expansion. Des plateformes d'échanges ainsi que des groupes d'experts où participent les responsables communaux, les gestionnaires et les experts du terrain ont été créées afin de garantir un dialogue structuré entre partenaires.

Le développement du cadre de référence national de l'éducation non formelle comprenant les objectifs généraux et les principes pédagogiques que doivent suivre les services ainsi que l'élaboration des instruments de monitoring sont ainsi réalisés en concertation étroite avec les différents acteurs (cf. www.enfancejeunesse.lu/arbeitspapier-leitlinien-zur-non-formalen-bildung-im-kindes-und-jugendalter).

Des rencontres avec des représentations des gestionnaires de crèches commerciales ont eu lieu dans ce même esprit d'échange.

En vue d'harmoniser les normes et modalités de sécurité le groupe de travail interministériel « sécurité », composé d'experts provenant du Service de la sécurité dans la fonction publique,de l'Inspection du travail et des mines, du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et du ministère de la Famille et de l'Intégration se concerte régulièrement.

Dans la mise en œuvre du chèque-service accueil le partenariat avec le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) permet d'intégrer le fonctionnement administratif communal. Afin de simplifier la gestion des présences des enfants en relation avec la facturation du chèque-service accueil le développement du programme de gestion intégrée (PGI) en collaboration avec les gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil reste prioritaire.

Le groupe interministériel ayant élaboré le règlement grand-ducal du 16 mars 2012 introduisant le plan d'encadrement périscolaire (PEP) a continué son travail en vue de promouvoir la collaboration entre les professionnels des services d'éducation et d'accueil et des écoles fondamentales. Une publication « Plan d'Encadrement Périscolaire – PEP. Recommandations pour l'établissement du PEP. » www.men.public.lu/fr/grands-dossiers/enseignement-fondamental/pep/index.html a été réalisée afin de faciliter le développement et la mise en œuvre du PEP. En collaboration avec le SYVICOL, des conférences ont été organisées dans les différentes régions du pays dans ce même objectif de créer une offre éducative de qualité pour nos enfants.

Dans le cadre de la politique commune « Gesond iessen, méi bewegen », favorisant l'alimentation saine et l'activité physique, le comité interministériel (GIMB) avec des représentants des ministères de la Santé, de l'Education

nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration et du Département des Sports, soutient les projets réalisées dans les maisons relais pour promouvoir des habitudes saines et pour donner plus de facilités aux enfants de faire des choix sains.

1.2.3. Conférences, publications, sites internet

Dans le cadre de la mise en œuvre du chèque-service accueil, le ministère de la Famille et de l'Intégration a mis en place en collaboration avec le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) un site internet, le « Portail Accueil Enfance » (www.kannerbetreiung.lu, www.accueilenfant.lu) ayant pour objectif de permettre aux parents de se renseigner sur les structures d'éducation et d'accueil, de comparer leurs offres et de s'informer sur les détails de fonctionnement du chèque-service accueil.

La liste actualisée de tous les services d'éducation et d'accueil agréés se trouve sur les sites : www.guichet.lu et www.mfi.public.lu .

Afin d'expliquer les procédures et autorisations aux citoyens en vue de créer un service d'éducation et d'accueil telles que prévues dans les règlements en question, le site internet www.guichet.lu/SEA fut créé.

Le personnel d'encadrement pédagogique est la clé de services de grande qualité. L'accès du personnel à la formation continue est une priorité du Gouvernement. Par la création du site www.enfancejeunesse.lu le personnel des structures d'éducation et d'accueil est informé sur l'ensemble de la formation continue offerte par les services de formation continue agréés.

Par le biais de conférences, de publications et d'études le ministère en collaboration avec des institutions de recherche, du Service National de la Jeunesse ainsi qu'avec le concours actif, des communes, des organisations et des professionnels œuvrant dans ce domaine soutient activement le développement de la qualité pédagogique.

1.2.4. Cellule Qualité/Plainte

L'équipe de la cellule Qualité/Plaintes se compose essentiellement d'experts du domaine psychosocial, pédagogique et socio-éducatif. L'équipe se réunit régulièrement et elle est ponctuellement soutenue par des juristes du ministère de la Famille et de l'Intégration.

Les activités de la cellule sont très diverses :

- répondre aux réclamations envers les services d'éducation et d'accueil dits SEA (crèches, foyers de jour, maisons relais) et assistance parentale ;
- favoriser un échange professionnel entre les agents travaillant dans les différents domaines du service ;
- organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques impliquées dans la mise en place d'un accueil de qualité (Inspection du Travail et des Mines, sécurité alimentaire, Agence pour le développement de l'Emploi, Union luxembourgeoise des consommateurs…) ;
- développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés ;

La majorité des réclamations concernent des litiges par rapport aux contrats d'accueil, aux facturations, aux plaintes de manque de qualité d'accueil des enfants ou au non-respect des termes de l'agrément.

En cas de non-respect de l'agrément, de la loi, des règlements ou des termes de l'accord de collaboration CSA, les sanctions suivantes peuvent être prises :

1. résiliation CSA
2. retrait agrément
3. dénonciation Parquet
4. procès-verbal (dressé par un officier de police judiciaire).

L'exécution de ces sanctions ne constitue pas le but principal de la cellule Qualité/Plainte. Il importe avant tout de soulever les violations envers les lois et règlements en cours et de favoriser une mise en conformité par rapport à l'agrément, ceci dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour l'année 2013: 36 plaintes pour le domaine de l'accueil sans hébergement, 28 pour le domaine de l'assistance parentale et 3 pour les Maisons Relais pour enfants ont été retenues, donc au total 67 plaintes. Ces chiffres correspondent à peu près au nombre de plaintes de 2012, sauf pour le domaine des Maisons Relais pour enfants, où les réclamations sont moins élevées que l'année précédente.

2. Aide à l'enfance et à la famille

2.1. Mise en œuvre de la loi

Les travaux de mise en œuvre de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille qui avaient lancé un important processus de réforme à partir de l'année 2010, ont continué de marquer l'année 2012. Les réunions de concertations qui avaient débuté en 2010 ont continué en 2013 entre représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, prestataires et professionnels dans le cadre du comité de pilotage chargé d'accompagner la mise en œuvre de la loi, ainsi que représentants des instances judiciaires, en l'occurrence, le Parquet Jeunesse et le Tribunal de la Jeunesse. L'objectif principal des concertations avec ces derniers consiste à clarifier les interfaces entre le système judiciaire de la protection de la jeunesse et le système de l'aide à l'enfance.

Le processus de réforme en cours vise plus particulièrement les objectifs suivants:

2.1.1. La réglementation et la structuration du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille

L'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille avait engendré des adaptations législatives et réglementaires ayant abouti à la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille. L'ensemble des 7 projets de règlement grand-ducal avait abouti à 5 règlements grand-ducaux qui ont été signés le 17 août 2011 et publiés au Mémorial le 30 août 2011. Ces 5 règlements grand-ducaux ont pour objectif de préciser les modalités d'exécution de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille et de remplacer différents règlements grand-ducaux existants afin d'adapter les dispositions réglementaires à l'esprit et aux conditions de la nouvelle loi sur l'aide à l'enfance et à la famille.

2.1.2. Un nouveau mode de financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille

Une des principales modifications induites par la nouvelle loi étant le changement du mode de financement (du financement par couverture du déficit vers un financement forfaitaire par unité de prestation), des travaux importants ont été consacrés à la définition des forfaits journaliers, horaires et mensuels et aux conditions et modalités de facturation afférentes.

Les conditions et modalités de facturation ont été négociées largement avec les différents groupements de prestataires et les conclusions sont retenues au niveau de conventions-cadres pour les prestations de mesures d'aide rémunérées par forfaits journaliers et horaires et au niveau de contrats pour les prestataires de services de « coordinateur de projet d'intervention (CPI) ». Les conventions-cadres et les contrats avaient pris force obligatoire le 1er octobre 2011.

Afin de motiver au changement et de permettre un démarrage progressif du nouveau mode de financement, le Ministère de la Famille et de l'Intégration avait proposé aux prestataires de mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille une convention de transition du 1er janvier au 30 septembre 2011. Cette convention de transition avait proposé le financement forfaitaire pour les

activités d'accueil de jour et de nuit. La majorité des prestataires avaient opté en 2010 pour le changement du financement de leurs activités. Une minorité est restée dans le système de la convention « classique » et avait opté pour la transition du financement des activités soit lors du démarrage de l'ONE au 1er octobre 2011 soit au 1er janvier 2012. Ainsi, à part quelques activités spécifiques de certains prestataires qui continuent d'être assurées par le financement par couverture du déficit, la transition des structures de l'accueil institutionnel vers le régime des forfaits journaliers et de l'essentiel du secteur ambulatoire vers le régime des forfaits horaires était finalisée en 2013.

Une commission de concertation composée de représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Ministère des Finances, du directeur de l'ONE et de deux représentants des prestataires offrant des mesures d'aide à l'enfance et à la famille, tel que défini par le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011, a pour mission d'analyser et d'aviser les modalités de détermination des forfaits. Plusieurs réunions de cette commission ont eu lieu au cours de l'année 2013 et les différents forfaits ont fait l'objet des négociations budgétaires pour 2014.

Les forfaits journaliers sont fixés au plus une fois par an en fonction de l'évolution des facteurs précisés par le règlement grand-ducal susmentionné. Le règlement grand-ducal du 29 janvier 2013 a modifié le règlement grand-ducal du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille. Le règlement grand-ducal susmentionné prévoit qu' « à partir du 1er janvier 2014 chaque quatrième année, les différents éléments composant le forfait pourront être revus en fonction des frais réels des organismes gestionnaires et en fonction d'éventuels nouveaux éléments. Durant les trois années subséquentes les forfaits sont adaptés en fonction des éléments retenus ».

2.1.3. La qualité des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille

Le 1er juin 2011, le ministère a conclu une « Convention de Recherche » avec l'Université du Luxembourg pour une durée de trois ans. L'Université est chargée d'accompagner la mise en œuvre des standards de qualité développés dans cette première phase dans les différentes structures d'accueil. A ces fins, l'Université a élaboré un guide d'évaluation interne en concertation avec les structures d'accueil. La « Convention de Recherche » prévoit également un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la mission.

Les conventions-cadres concluent du 1er janvier au 31 décembre 2013 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et les prestataires de mesures d'aide rémunérées par forfaits horaires et journaliers prévoient l'instauration d'une commission de qualité, composée paritairement de représentants des parties signataires ainsi que de l'Université du Luxembourg. Cette commission a pour mission de suivre la mise en pratique des standards de qualité en matière de prestations AEF et d'adapter le cas échéant lesdits critères en fonction de l'évolution des contextes et des développements de la recherche en la matière. Dans ce contexte, la commission de qualité s'est réunie plusieurs fois au cours de 2013 et a organisé une « journée de réflexion » entre l'Etat et les prestataires des mesures d'aide à l'enfance et à la famille en date du 5 juin 2013.

En dates des 12 juillet et 17 octobre 2013, l'Entente des Gestionnaires de Centres d'Accueil (EGCA) avait organisé un forum d'échange entre professionnels et représentants du ministère, de l'Office national de l'Enfance (ONE) et de l'Université du Luxembourg autour des sujets suivants : autorité

parentale, coordination, volonté de déjudiciarisation, prévention dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la famille.

Il importe également de mentionner qu'au niveau des conventions-cadres conclues entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et les prestataires rémunérés par forfaits, les prestataires s'engagent à mettre en œuvre dans les mesures d'accueil institutionnel et ambulatoires une démarche-qualité. .

2.2. L'Office National de l'Enfance (ONE)

Au cours de l'année, les différents services de l'ONE prévus par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'ONE se sont renforcés. En parallèle, les trois services de « coordinateur de projet d'intervention (CPI) » dépendant de l'a.s.b.l. « ACPI », de l'a.s.b.l. « La Cordée » et de la Croix-Rouge luxembourgeoise se sont consolidés et ont élaboré un document de référence qui définit l'identité et les missions du CPI dans le dispositif de l'aide à l'enfance et à la famille.

2.3. Mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille

L'article 11 de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille détermine toutes les mesures d'aide qui peuvent constituer l'aide sociale aux enfants et aux jeunes adultes en détresse et à leurs familles. Ces mesures doivent être assurées, soit par des services œuvrant sous la tutelle du ministre ayant la famille dans ses attributions, soit par d'autres services et sous réserve de l'accord préalable du ministre de tutelle.

2.3.1. Statistiques des activités d'accueil socio-éducatif en institution et en famille d'accueil

a) Accueil socio-éducatif en institution au Luxembourg

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de mineurs accueillis jour et nuit en institution entre 2006 et 2013 :

Type d'accueil	2006 (31.12)	2007 (31.12)	2008 (31.12)	2009 (31.12)	2010 (01.10)	2011 (01.10)	2012 (01.10)	2013 (01.10)	Taux
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	382	401	446	404	412	450	417	423	37,20 %
Maisons d'Enfants de l'Etat	69	64	83	57	54	53	49	51	4,86 %
Centre socio-éducatif de l'Etat	65	58	82	91	164	95	97	96	8,44 %
Placement à l'étranger	149	153	167	162	144	149	127	114	10,03 %
Placement familial jour et nuit	259	265	285	306	313	338	358	453	39,84 %
TOTAL	**924**	**941**	**1063**	**1020**	**1087**	**1085**	**1048**	**1137**	**100%**

Au 01.10.2013, le taux des mineurs accueillis se situe autour de 1,03% alors qu'en 2012 il était de 0,60%, en 2011 de 0,95% et en 2010 de 0,96%. Il y a lieu de préciser que les chiffres des jeunes accueillis dans une structure d'accueil spécialisé de jour ou de jour et nuit ainsi qu'en accueil urgent en situation de crise psychosociale aigue, n'ont pas été pris en compte sur le tableau d'évolution.

L'accueil d'un mineur en détresse peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure (médico)thérapeutique. Il peut s'agir des structures thérapeutiques agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile. Dans le cas des structures thérapeutiques agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, 62 enfants et adolescents sont accueillis dans les institutions spécialisées au Luxembourg (selon type d'accueil : jour ou jour/nuit) et 114 dans les institutions spécialisées à l'étranger.

49 enfants et adolescents ont été accueillis par 4 organismes en accueil urgent en situation de crise psychosociale aigue (font partie de ces chiffres les adolescentes du « Meederchershaus (Femmes en Détresse) », institution conventionnée par le Ministère de l'Egalité des chances).

b) <u>Accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial</u>

L'exercice de l'activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial nécessite depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, l'obtention d'un agrément sur base de conditions d'encadrement, de qualification et de suivi régulier de formation continue ou de supervision. En cas d'accueil d'un enfant parent au deuxième ou troisième degré, la famille d'accueil peut demander une dispense en rapport avec les conditions d'agrément et de formation.

Evolution de l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil de jour et de nuit :

	2006 (31.12)	**2007 (31.12)**	**2008 (31.12)**	**2009 (31.12)**	**2010 (01.10)**	**2011 (01.10)**	**2012**	**2013**
Nbr. d'enfants placés	259	265	285	306	313	338	**(01.10)** 358	**(01.10)** 435
Nbr.de familles d'accueil	172	171	208	210	211	237	**(31.12)** 265	**(31.12)** 295

Evolution de l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil de jour :

	2008 (31.12)	**2009 (31.12)**	**2010 (01.10)**	**2011 (01.10)**	**2012**	**2013**
Nbr. d'enfants placés	205	209	202	173	**(01.10)** 137	**(01.10)** 68
Nbr.de familles d'accueil	58	77	73	72	**(31.12)** 63	**(31.12)** 43

Parmi les 338 familles qui ont exercé en 2013 l'activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial :

- 208 familles sont soumises à un agrément ;
- 130 familles sont dispensées en rapport avec les conditions d'agrément et de formation.

Au cours de l'année 2013 :

- 43 familles ont cessé l'activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial, dont 30 familles d'accueil agréées et 13 familles dispensées en raison du lien familial ;
- 17 nouvelles familles ont demandé un agrément pour l'exercice de l'activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial ;
- 63 familles avec lien familial ont demandé une dispense en rapport avec les conditions d'agrément et de formation auprès du ministre.

2.3.2. Agrément et capacité d'accueil

Sur base de la loi dite „ASFT" du 8 septembre 1998, le règlement grand-ducal du 17 août 2011 détermine les mesures d'aide relatives à l'aide à l'enfance et à la famille qui sont agrées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Activités agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Capacité d'accueil des activités stationnaires agréées							
Prestataires	**Accueil de base et orthopédagogique**	**Accueil psychothérapeutique**	**Accueil urgent en situation de crise psychosociale aiguë**	**Accueil d'enfants de moins de 3 ans**	**Accueil en formule de logement encadré***	**Agrément provisoire jusqu'au 31/12/2013**	**Agrément illimité**
Anne asbl	54			26		X	
Caritas Jeunes &Familles asbl	42		10			X	
Croix-Rouge Luxembourgeoise	48			7	5	X	
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	73	9				X	
Fondation Kannerschlass	16	16			9	X	
Fondation Maison de la Porte Ouverte	11		19			X	
Solidarité Jeunes asbl	84		12		31	X	
Arcus-Kanner, Jugend a Famill asbl	95				8	X	
Inter-actions asbl							
MEE	56				5	X	
CSEE	93					X	
Fondation Pro Familia			10			X	
Paerd's Atelier	10					X	
Fondation Caritas Luxembourg							
EPI							
ACPI							
La Cordée asbl							
actTogether asbl							
La Main Tendue asbl Angela							
TOTAL	**582**	**25**	**51**	**33**	**58**		

* Il est à noter que le chiffre 58 ne retrace pas les places effectivement disponibles de l'accueil en formule de logement encadré étant donné que les logements disponibles pour moins de trois personnes ne sont pas soumis à un agrément selon l'article 1er de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Capacité d'accueil des activités semi-stationnaires agréées					
Prestataires	**Accueil de jour foyer psychothérapeutique**	**Accueil de jour foyer orthopédagogique**	**Insertion socioprofessionnelle**	**Agrément provisoire jusqu'au 31/12/2013**	**Agrément illimité**
Anne asbl					
Caritas Jeunes &Familles asbl					
Croix-Rouge Luxembourgeoise	12			X	X
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf			8	X	
Fondation Kannerschlass	14			X	
Fondation Maison de la Porte Ouverte		12		X	
Jongenheem asbl					
Arcus-Kanner, Jugend a Famill asbl					
Inter-actions asbl					
MEE	8			X	
CSEE					
Fondation Pro Familia					
Paerd's Atelier			20	X	
Fondation Caritas Luxembourg			60	X	
EPI			20	X	
ACPI			24		
La Cordée asbl					
actTogether asbl					
La Main Tendue asbl Angela					
TOTAL	**34**	**12**	**132**		

Activités ambulatoires agréées					
Prestataires	**Assistance psychique, sociale ou éducative en famille**	**CPI**	**Aide socio- familiale en famille**	**Agrément provisoire jusqu'au 31/12/2013**	**Agrément illimité**
Anne asbl	**1**			**X**	
Caritas Jeunes &Familles asbl	**2**			**X**	
Croix-Rouge Luxembourgeoise	**2**	**1**		**X**	
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	**3**			**X**	
Fondation Kannerschlass	**2**			**X**	
Fondation Maison de la Porte Ouverte	**2**			**X**	
Jongenheem asbl	**2**			**X**	
Arcus-Kanner, Jugend a Famill asbl	**6**		**1**	**X**	
Inter-actions asbl	**1**			**X**	
MEE	**2**			**X**	
CSEE	**2**			**X**	
Fondation Pro Familia	**1**			**X**	
Paerd's Atelier				**X**	
Fondation Caritas Luxembourg	**1**			**X**	
EPI	**1**			**X**	
ACPI		**2**		**X**	
La Cordée asbl		**1**		**X**	
actTogether asbl	**1**			**X**	
La Main Tendue asbl Angela	**1**				**X**
APEMH-Hébergement et Services asbl	**1**			**X**	
SIPO asbl	**3**			**X**	
Initiativ Liewensufank	**1**			**X**	
TOTAL Services	**35**	**4**	**1**		

2.3.3. Mode de financement des mesures d'aide

L'année 2011 avait marqué le début de la transition du financement par couverture du déficit vers un financement forfaitaire par le biais de l'ONE pour les prestations de mesures d'aides prévues à l'article 15 de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

Dans le cadre des financements par forfaits, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu des conventions-cadres concernant les prestations des mesures d'aide rémunérées par forfaits horaires et journaliers.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a aussi conclu des contrats avec les prestataires de services CPI (forfaits mensuels) et avec les familles d'accueil.

Les conventions-cadres et contrats ont pour objectif de créer le cadre nécessaire et de régler les conditions et modalités liées à la mise en œuvre de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

Le Ministère a également reconduit la convention « classique » avec les prestataires de services agréés qui continueront d'être subventionnés par le Ministère par voie de la couverture du déficit.

Des conventions pour frais spécifiques ont été conclues par le Ministère avec les prestataires agréés concernés afin de déterminer les engagements des parties dans le cadre de la participation financière de l'Etat aux frais spécifiques suivants :

- coûts de vie et frais de logement pour jeunes accueillis en formule de logement encadré ou suivis en milieu ouvert ;
- frais médicaux et paramédicaux pour enfants ou jeunes accueillis en institution de jour et de nuit ;
- frais spécifiques liés aux familles d'accueil ;
- frais spéciaux incombant aux familles d'accueil et concernant des prestations médicales, scolaires, paramédicales et parascolaires ;
- frais de loyer immobilier ;
- frais relatifs aux contrats d'entretien de techniques spéciales du bâtiment.

Les conventions-cadres, les contrats et les conventions pour frais spécifiques en question ont pris force obligatoire au moment du démarrage de l'ONE au 1er octobre 2011.

2.3.4. Nouveaux projets

- Création d'un centre de la « petite enfance » sur le site de l'ancien LTMA à Pétange

Durant l'année 2013, des réunions de concertation ont eu lieu avec les partenaires concernés afin d'établir un concept général pour des services et infrastructures de l'Aide à l'Enfance. Il est prévu de construire sur le site un internat pour jeunes géré par l'association « Les internats Jacques Brocquart », un internat thérapeutique de la Fondation Kannerschlass, la pouponnière nationale de « Anne asbl », un cabinet de psychiatrie juvénile et l'école de musique de Pétange.

3. Droits de l'enfant

3.1. Coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant

En 2013, le groupe de travail interministériel aux droits de l'enfant, composé de représentants des ministères de la Famille et de l'Intégration, de la Culture, de l'Education nationale, de l'Egalité des chances, de la Justice, de la Santé, du Travail et de l'Emploi a concentré son travail sur l'élaboration d'un rapport supplémentaire au Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU, effectuant une mise à jour des mesures prises par les différents ministères depuis la remise du rapport en mai 2010. Des membres du groupe travail ont participé à la soutenance et la discussion du rapport en septembre 2013 à Genève devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Par la suite, le groupe de travail a élaboré le rapport initial du Luxembourg en rapport avec le 2ème protocole facultatif de la Convention internationale des droits de l'enfant. Fin 2013, le groupe de travail a examiné le questionnaire émis par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Convention de Lanzarote.

3.2. Représentation du Luxembourg auprès d'organismes internationaux

3.2.1. Organisation des Nations Unies (UNCRC)

Le ministère a participé en janvier 2013 à la présentation et la discussion du rapport national du Luxembourg concernant la Convention internationale des droits de l'homme devant l'assemblée plénière de l'ONU à Genève.

L'avant-projet de loi en vue de la ratification du 3ème protocole de la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies a été transmis en juillet 2013 pour avis au Ministère de la Justice. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications permet aux mineurs de faire appel à l'Organisation des Nations Unies lorsque leurs droits ne sont pas respectés dans un pays signataire du protocole.

Ce nouveau protocole facultatif renforce la protection des enfants en leur permettant, sous certaines conditions, de présenter des communications au Comité des droits de l'enfant s'ils se considèrent être victimes d'une violation par un Etat partie des droits énoncés par la Convention ou par un protocole facultatif auquel cet Etat est partie.
En créant une procédure de plainte, le Protocole facultatif comble ainsi une lacune normative d'un instrument international jusqu'ici dépourvu de ce mécanisme.

Le service a en outre participé en septembre 2013 à la soutenance et la discussion du rapport périodique du Luxembourg devant le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU à Genève.

3.2.2. Commission Européenne

Le ministère a participé au Forum de l'enfant qui a eu lieu à Bruxelles les 17 et 18 décembre 2013. Ce forum a eu comme thème général « Vers des systèmes intégrés de protection de l'enfance à travers la mise en œuvre du programme de l'UE en matière de droits de l'enfant ».

Le service a participé en outre à une réunion des coordinateurs nationaux européens des droits de l'enfant le 2 juillet 2013.

3.2.3. Conseil de l'Europe

Le groupe des coordinateurs nationaux des droits de l'enfant s'est réuni le 15 et 16 mai et le 21 et 22 octobre à Strasbourg.

Le ministère est représenté au comité de Lanzarote, créé par la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, qui s'est réuni le 21 et 22 mars et le 14 et 15 octobre à Strasbourg.

3.2.4. Institut universitaire européen « Child on Europe »

Le réseau a organisé un séminaire en 2013 qui s'est déroulé le 22 et 23 mai et portait sur les politiques publiques soutenant une parentalité positive.

Les recherches actuellement en cours portent sur les sujets suivants :

- La participation des enfants ;
- Les remarques du Comité des droits de l'enfant sur les rapports nationaux périodiques.

3.3. Coopération interministérielle dans l'intérêt de la protection des droits de l'enfant

Le ministère assure l'apport de la perspective des droits de l'enfant dans le cadre des coopérations interministérielles suivantes :

- examen des demandes d'autorisations de travail pour acteurs mineurs pour le ministère du Travail et de l'Emploi ;
- vérification irrégulière de la classification de films en tranches d'âge par les propriétaires de salles de cinéma pour le ministère de la Culture (Commission de surveillance de la classification des films). Il y a lieu de noter dans ce contexte qu'avec la mise en vigueur de la loi du 27 août 2013 portant création de l'établissement public « autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel », la Commission de Surveillance de Classement des Films a été abolie ;
- participation au groupe interministériel de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains, coordonné par le ministère de la Justice.

3.4. Coopération avec l'Ombudscomité fir d'rechter vum Kand

Le ministère s'est régulièrement concerté avec les responsables de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand sur la situation des enfants au Luxembourg.

Dès 2013, l'accent a été mis sur une plus grande autonomie de gestion de l'ORK par le versement d'une dotation à gérer entièrement par l'ORK.

3.5. Recherches de personnes en application de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant

En 2013, le ministère a été sollicité par 4 nouvelles demandes de recherches de personnes. Trois cas ont pu être résolus.

4. Internats socio-familiaux

4.1. Introduction

Depuis 1989, le Ministère de la Famille et de l'Intégration participe à la gestion financière des internats socio-familiaux privés, sur base de conventions à financement déficitaire. Il est le ministère de tutelle pour 10 internats socio-familiaux. La gestion de ces internats est assurée par les associations de droit privé suivantes : les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l., l'Association pour la gestion des écoles et internats de la doctrine chrétienne a.s.b.l. (AGEDOC) et l'Anne a.s.b.l.

Ces 3 associations gèrent les internats socio-familiaux conventionnés suivants :

- Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l. :
  - Institution St Willibrord, Echternach
  - Pensionnat St Joseph, Ettelbruck
  - Pensionnat Jos Schmit, Diekirch
  - Convict épiscopal, Luxembourg
  - Internat Ste Marie, Luxembourg
  - Internat du Nord, Wiltz
- AGEDOC a.s.b.l. :
  - Internat Privé Fieldgen, Luxembourg
  - Pensionnat Ste Anne, Ettelbruck
  - Internat de Notre Dame de Lourdes, Diekirch
- Anne a.s.b.l. :
  - Pensionnat Ste Elisabeth, Troisvierges.

Dans le cadre de projets éducatifs et en collaboration avec les familles des pensionnaires, les internats socio-familiaux assurent l'accueil et l'encadrement d'écoliers et d'élèves par l'hébergement, la restauration, la surveillance et l'appui des études, l'accompagnement personnel ainsi que l'animation des loisirs.

4.2. La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement

En 2013, la participation financière de l'Etat à la gestion des internats socio-familiaux s'élevait à 8.514.780,05 € contre 8.342.738,85 € en 2012 (+ 2,1 %). En tout, 118 postes ont été conventionnés contre 117,25 en 2012.

Places conventionnées en régime internat et en régime semi-internat en 2013 :

		Nombre de places conventionnées	
		en régime internat	**en régime semi-internat**
Enseignement fondamental			
Filles et Garçons	Internat Ste Marie Luxembourg (JB)	30	20
Filles et Garçons	Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges (Anne)	62	0
		92	**20**
Enseignement secondaire			
Filles	Internat Privé Fieldgen Luxembourg (Agedoc)	90	/
Filles	Pensionnat Ste Anne Ettelbruck (Agedoc)	40	/
Filles	Notre Dame de Lourdes Diekirch (Agedoc)	40	/
Garçons	Convict épiscopal Luxembourg (JB)	50	10
Garçons	Institution St Willibrord Echternach (JB)	70	25
Filles et Garçons	Pensionnat St. Joseph Ettelbruck (JB)	65	15
Filles et Garçons	Internat Jos Schmit Diekirch (JB)	108	30
Filles et Garçons	Internat du Nord Wiltz (JB)	24	12
		487	**92**
Total :		**579**	**112**

En 2013, les 3 organismes gestionnaires géraient en régime internat 579 places conventionnées répartis sur les 10 établissements et 112 places conventionnées en régime semi-internat.

Parmi les 10 internats socio-familiaux, 8 établissements accueillent des élèves fréquentant les différents régimes de l'enseignement secondaire et 2 établissements, l'Internat Ste Marie à Luxembourg et le Pensionnat Ste Elisabeth à Troisvierges, accueillent des écoliers de l'enseignement fondamental. Les deux internats pour écoliers du cycle fondamental ainsi que l'Internat Jos Schmit à Diekirch, le Pensionnat St. Joseph à Ettelbruck et l'Internat du Nord à Wiltz sont des internats mixtes, alors que les 5 autres internats n'accueillent, en régime internat, soit uniquement des garçons (Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.) soit uniquement des filles (AGEDOC a.s.b.l.).

4.3. La situation des inscriptions

En date du 1er janvier 2013, la situation des inscriptions en régime internat et en régime semi-internat dans les différents établissements conventionnés se présentait comme suit :

	INTERNAT			
	Places conventionnées en 2013	**Nombre d'inscriptions**		
		1er janvier 2011	1er janvier 2012	1er janvier 2013
Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.	**347**	**307**	**317**	**313**
Convict épiscopal Luxembourg	50	49	52	48
Institution St Willibrord Echternach	70	49	48	53
Pensionnat St Joseph Ettelbruck	65	54	60	62
Pensionnat Jos Schmit Diekirch	108	103	106	103
Internat du Nord Wiltz	24	23	21	20
Internat Ste Marie Luxembourg	30	29	30	27
AGEDOC a.s.b.l.	**170**	**174**	**169**	**166**
Internat privé Fieldgen Luxembourg	90	93	90	90
Pensionnat Ste Anne Ettelbruck	40	41	39	36
Notre Dame de Lourdes Diekirch	40	40	40	40
Anne a.s.b.l.	**62**	**40**	**40**	**40**
Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges	62 *	40	40	40
Total :	**579**	**521**	**526**	**519**

* capacité d'accueil momentanément réduite à 40 places car la deuxième phase des travaux d'extension et de modernisation n'est pas encore achevée

	SEMI-INTERNAT			
	Places conventionnées en 2013	**Nombre d'inscriptions**		
		1er janvier 2011	1er janvier 2012	1er janvier 2013
Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.	**100**	**42**	**27**	**45**
Convict épiscopal Luxembourg	10	4	2	3
Institution St Willibrord Echternach	25	29	21	23
Pensionnat St Joseph Ettelbruck	15	5	/	0
Pensionnat Jos Schmit Diekirch	30	2	2	7
Internat du Nord Wiltz	12	/	/**	10
Internat Ste Marie Luxembourg	20	2	2	2
AGEDOC a.s.b.l.	**0**	**0**	**0**	**0**
Internat privé Fieldgen Luxembourg	/	/	/	/
Pensionnat Ste Anne Ettelbruck	/	/	/	/
Notre Dame de Lourdes Diekirch	/	/	/	/
Anne a.s.b.l.	**0**	**40**	**0**	**0**
Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges	/	40	/	/
Total :	**100**	**82**	**27**	**45**

** l'internat de jour de Wiltz n'a ouvert ses portes qu'à partir de septembre 2012

122 demandes d'admission recevables pour l'année scolaire 2012/13 ne pouvaient pas être satisfaites pour manque de place : 59 demandes figuraient sur la liste d'attente des internats accueillant les élèves de l'enseignement fondamental et 25 sur celles des internats accueillant les étudiant(e)s de l'enseignement secondaire.

4.4. La situation des pensionnaires au 1.1.2013

a) Situation familiale

Situation de famille	Fondamental		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Vivent avec les deux parents	6	8,7	221	44,6
Famille monoparentale ou recomposée	46	66,7	247	49,9
Autres	17	24,6	21	4,2

b) Jeunes en détresse

	Fondamental		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes nécessitant un accompagnement psychopédagogique renforcé à l'intérieur de l'internat	47	68,1	160	32,3
Jeunes nécessitant un accompagnement psychopédagogique renforcé à l'extérieur de l'internat	37	53,6	73	14,7
Jeunes placés par ordonnance judiciaire	1	1,4	4	0,8
Jeunes accueillis sous recommandation du tribunal de la Jeunesse	2	2,9	35	7,1

c) Situation financière

Situation financière	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Réduction sociale du prix de pension	58	84,1	206	41,6

d) Situation au niveau de l'enseignement

Situation de l'enseignement	Secondaire	
	Nombre	%
Enseignement modulaire	57	11,5
Enseignement technique	317	64
Enseignement classique	121	24,4

e) Provenance géographique

Provenance géographique	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes habitant à l'intérieur du pôle d'enseignement du lycée fréquenté			107	21,6
Jeunes habitant à l'extérieur du pôle d'enseignement du lycée fréquenté			381	77
Enfants de l'enseignement fondamental habitant la commune de l'internat	9	13		
Enfants de l'enseignement fondamental n'habitant pas la commune de l'internat	60	87		

En analysant ces statistiques, il ressort que 54,1 % des lycéens et 91,3 % des écoliers sont issus de familles monoparentales ou vivent dans d'autres constellations familiales que leur famille d'origine. Ils grandissent dans des familles éclatées, recomposées, déstabilisées par la mort d'un parent ou bien chez un proche de la famille, dans une famille d'accueil ou même un centre d'accueil. Bon nombre de ces enfants connaissent une situation psychosociale peu stable et présentent un comportement social inadapté.

Il est à relever que 68,1% des enfants de l'enseignement fondamental profitent d'un accompagnement plus individualisé au sein de l'internat et 53,6 % suivent des thérapies dans des services externes. Ces chiffres ont nettement augmenté par rapport à l'année 2012.

7,9 % des jeunes lycéens sont placés par ordonnance judiciaire ou bien fréquentent l'internat sur recommandation du tribunal de la jeunesse.

La mission des agents éducatifs se décale de plus en plus vers un accompagnement individuel. Les études collectives ont fait place à des petits groupes de suivi scolaire parmi lesquels un appui intensifié est proposé pour contrer la désorganisation et le manque de concentration et de motivation des jeunes.

Par ailleurs, le rôle des psychologues internes devient de plus en plus important dans les internats socio-familiaux, grâce à leurs interventions auprès des jeunes, des familles et de l'équipe éducative.

Les différents internats ont entamé des projets pédagogiques afin de donner aux jeunes le moyen d'approfondir certaines mesures éducatives, de leur procurer des sentiments de réussite, d'améliorer leur contact social et leur empathie.

L'internat du Nord à Wiltz est le seul internat socio-familial spécialisé qui de par sa dotation en personnel et son projet pédagogique est en mesure d'accueillir un grand nombre de jeunes en difficultés multiples. En annexe de cet internat, l'association 'Les internats Jacques Brocquart' a ouvert en septembre 2012 un internat de jour spécialisé.

Au 1er janvier 2013, parmi les 30 jeunes inscrits à l'internat du Nord, 21 jeunes ont suivi un accompagnement psychopédagogique renforcé à l'intérieur de l'internat et 7 jeunes ont suivi un accompagnement renforcé à l'extérieur de l'internat.

4.5. Accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques

Comme il ressort des statistiques précédentes, les internats socio-familiaux accueillent des jeunes gens dont la détresse est tellement grande, que le personnel d'encadrement est surmené en ce qui concerne le temps disponible et les moyens psychopédagogiques adéquats. C'est à cet effet que le budget d'accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques a été créé, par lequel des crédits peuvent être alloués aux gestionnaires afin d'engager du personnel éducatif et psychologique supplémentaire. En 2013, un crédit de 200.000 € a été mis à disposition des gestionnaires.

4.6. Forum d'échange 'Les missions des internats socio-familiaux dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à l'enfance et à la famille'

L'analyse de la population des internats socio-familiaux pose les associations gestionnaires et le ministère devant la question si l'encadrement actuel répond encore aux besoins des jeunes.

En ce qui concerne les besoins en suivi socio-pédagogique, la différence par rapport aux jeunes accueillis dans un centre d'accueil devient de plus en plus petite et c'est à cet effet que les représentants du service d'aide à l'enfance ont créé ce forum d'échange avec comme mission de détecter les besoins de la population actuelle et les réponses y afférentes, en vue d'une optimisation de la qualité de l'accueil. L'Université du Luxembourg a été chargée de guider ce forum d'échange dans l'optique d'une démarche qualité pour les internats.

4.7. Les projets institutionnels réalisés en 2013 et en cours de réalisation

- En septembre 2012, lors d'une visite technique du Ministère de la Famille, des traces d'amiante ont été découvertes à différents endroits de l'immeuble de l'internat Ste Marie au Limpertsberg. Afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel de l'internat, il a été décidé de les déloger dans les meilleurs délais. Une solution d'urgence a été trouvée dans l'auberge de Jeunesse de Bourglinster. Au début, les enfants continuaient à fréquenter leur école du Limpertsberg, mais à partir de la rentrée 2013/2014, ils ont été inscrits aux écoles de Bourglinster et de Junglinster afin d'éviter le trajet quotidien vers Luxembourg-ville.
- Au début de l'année 2013, il s'est avéré que le Centre intégré pour personnes âgées de Mertzig allait se libérer. Après les premières visites des représentants du Ministère de la Famille et de l'association Jacques Brocquart, la transformation de cet immeuble en internat socio-familial s'est montrée très propice. L'administration des bâtiments publics a été chargée de la rénovation de cet immeuble pour les besoins de l'internat Ste Marie.
- Le déménagement de l'Internat Ste Marie à Mertzig est prévu pour la rentrée 2014/2015.
- En juillet 2012, les responsables de l'Institution St Willibrord d'Echternach ont introduit une demande de rénovation du bâtiment en vue de l'abolition des dortoirs de l'internat, ceci en vue d'offrir aux jeunes gens une plus grande

intimité personnelle et de répondre aux demandes de confort exprimées par la plupart des parents et des jeunes.

- A Troisvierges, les projets d'extension et de modernisation du Pensionnat Ste Elisabeth est toujours en cours. Le projet prévoyait la création de 62 places en internat et de 60 places en semi-internat. La nouvelle maison relais accueille désormais les enfants du semi-internat et la rénovation du bâtiment adjacent a été suspendue. Une nouvelle orientation de ce bâtiment est en train de se dessiner. Le comité d'accompagnement de ce projet, représenté par les responsables de l'internat, des représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Ministère de l'Education nationale et de la réforme professionnelle et de l'inspectorat s'est réuni à plusieurs reprises pendant les années 2012 et 2013 afin de concevoir ce projet qui prévoit la création d'un groupe renforcé parmi l'internat existant et d'une classe de l'enseignement fondamental accueillant des enfants présentant des manquements dans leur comportement socio-émotionnel.
- En ce qui concerne la construction du nouvel internat à Gilsdorf sur le site du futur Lycée technique agricole, le projet de loi n'a toujours pas été voté.
- Cet internat abritera les jeunes fréquentant actuellement le Pensionnat St. Joseph d'Ettelbruck. Le nouveau bâtiment est un internat mixte destiné à l'accueil de jour et de nuit de 60 jeunes gens fréquentant le nouveau lycée technique agricole de Gilsdorf, mais aussi les autres lycées de la Nordstad. Seront créées des unités de vie de 12 personnes dont quatre unités encadrées et une unité de vie semi-autonome. Chaque unité encadrée permet d'admettre en surplus trois élèves en accueil de jour.
- Suite au déménagement du Centre National de l'Audiovisuel de Dudelange, la Fondation Pro Familia a établi le projet de réaliser un internat socio-familial d'une capacité de 30 lits pour enfants âgés entre 6 et 12 ans. Les travaux ont commencé cette année et l'ouverture est prévue pour la rentrée de l'année 2015.
- Etant donné que les infrastructures de l'internat Notre Dame de Lourdes à Diekirch ne répondent plus aux prescriptions en matière de sécurité, la rénovation et l'agrandissement de ce dernier ont été discutés. Or, le terrain entourant l'internat ne se prête pas à un agrandissement et par conséquent, la construction d'un nouvel internat sur le site de l'école privée Ste Anne à Ettelbruck est prévu. En 2013, l'asbl Agedoc a reçu les autorisations nécessaires et les travaux ont pu commencer. Un projet pédagogique pour cet internat de 136 places sera élaboré sous peu.
- En 2012, la commune de Pétange a saisi le Ministère de la Famille afin de détecter les possibilités de création d'un internat socio-familial sur le territoire de la commune. Lors d'une entrevue entre l'échevine de la commune de Pétange, des représentants du Ministère de la Famille, des responsables du lycée technique Mathias Adam, de l'inspecteur de l'enseignement fondamental et de l'association 'Les internats Jacques Brocquart', la création d'un internat pour jeunes de 11 à 15 ans a été discutée. Dans une première phase, la mise à disposition de terrains à Lamadelaine a été envisagée pour réaliser ce projet. Or, il a été décidé ultérieurement d'intégrer l'internat dans le projet des structures pour enfants sur le site de l'ancien lycée technique Mathias Adam. En effet, cet internat prévu pour 60 jeunes prendra sa place à côté d'un internat thérapeutique de la Fondation Kannerschlass, de la pouponnière nationale de l'Anne asbl, d'un cabinet de psychiatrie juvénile et de l'école de musique de Pétange.

5. Adoption

5.1. Définition et législation concernant l'adoption

« L'adoption : une mesure sociale et légale de protection de l'enfant. »

« L'adoption n'est pas un arrangement entre des personnes. C'est une mesure sociale et légale de protection de l'enfant. Elle ne doit être envisagée et autorisée que dans ce seul but. L'état est responsable d'y veiller. Elle doit être offerte à tous les enfants dont la situation personnelle et familiale le justifie, sans préjudice de situation sociale, race, ethnie, culture, problèmes de santé physique ou mentale. » (Guide éthique: Les droits de l'enfant dans l'adoption nationale et internationale - Fondements éthiques - Orientations pour la pratique, SSI/CIR, 1999/2004).

L'adoption est réglementée par la loi du 13 juin 1989 portant réforme de l'adoption. Selon l'article 343 de cette loi, l'adoption ne peut avoir lieu que s'il y a de justes motifs et si elle présente des avantages pour l'adopté/e.

Le Grand-Duché de Luxembourg a ratifié la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale par la loi du 14 avril 2002.

L'adoption est ouverte aux résidents luxembourgeois, nationaux ou non.

Les qualités requises pour adopter sont analysées selon la loi nationale de l'adoptant.

Les conditions requises pour être adopté sont régies par la loi nationale de l'adopté/e, sauf si l'adoption projetée confère à l'adopté/e la nationalité de l'adoptant.

Le Luxembourg connaît deux formes d'adoption: l'**adoption plénière** et l'**adoption simple**.

Pour les nationaux luxembourgeois, seuls les couples mariés peuvent procéder à une **adoption plénière**. L'adoption ne peut être demandée avant que l'adopté/e n'ait atteint l'âge de trois mois. L'enfant à adopter doit avoir moins de 16 ans et les adoptants doivent être âgés d'au moins 25 ans l'un et d'au moins 21 ans l'autre et avoir 15 ans de plus que l'enfant à adopter. L'adoption plénière peut néanmoins encore être envisagée par un époux seul au profit de l'enfant de son conjoint. Dans ce cas, l'adoptant doit avoir 10 ans de plus que l'enfant à adopter. L'adoption plénière est irrévocable et la filiation qu'elle crée se substitue à la filiation d'origine. En cas d'adoption par un des époux de l'enfant de son conjoint, la filiation d'origine à l'égard de ce conjoint subsiste.

L'**adoption simple** maintient la filiation avec la famille d'origine, mais l'adopté acquiert dans sa famille d'adoption les mêmes droits successoraux qu'un enfant légitime. L'adoption ne peut être demandée avant que l'adopté/e n'ait atteint l'âge de trois mois. L'adoption simple peut être demandée par toute personne âgée de plus de 25 ans. Lorsqu'elle est demandée par deux époux, l'un doit être âgé de 25 ans, l'autre de 21 ans au moins. En cas d'adoption par un des époux de l'enfant de son conjoint, aucune condition d'âge n'est requise. L'adoption simple peut être révoquée pour des motifs graves.

5.2. Autorité centrale en matière d'adoption internationale

Le rôle du Ministère de la Famille et de l'Intégration en tant qu'Autorité centrale en matière d'adoption internationale est déterminé en fonction des obligations qui lui sont imposées par la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Les fonctions de l'Autorité centrale sont notamment:

- Collaboration avec les Autorités centrales d'autres Etats afin de fournir des informations sur la législation de leurs Etats en matière d'adoption, des informations générales telles que des statistiques et formules types, s'informer mutuellement sur le fonctionnement de la Convention de La Haye et, dans la mesure du possible, lever les obstacles à son application.
- Prendre, soit directement, soit avec le concours d'autorités publiques, toutes mesures appropriées pour prévenir les gains matériels indus à l'occasion d'une adoption et empêcher toute pratique contraire aux objectifs de la Convention.
- Faciliter, suivre et activer la procédure en vue de l'adoption selon les obligations de la loi du 13 juin 1989 et de la loi du 14 avril 2002 portant exécution des obligations de la Convention de La Haye.
- Prendre toutes les mesures utiles avec l'Etat d'origine pour que l'enfant reçoive l'autorisation de sortie de l'Etat d'origine, ainsi que celle d'entrée et de séjour permanent dans l'Etat d'accueil.

5.3. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Dans cette fonction, le Ministère de la Famille et de l'Intégration doit agréer et contrôler les services œuvrant dans le domaine de l'adoption conformément aux dispositions de la loi du 31 janvier 1998 portant agrément des services d'adoption et définition des obligations leur incombant. Par ailleurs, il subventionne les activités qui leur sont imposées.

Comme le prévoit la Convention de La Haye, l'Autorité centrale peut déléguer certaines fonctions à des services agréés.

a) <u>Les services d'adoption agréés</u>

Les services d'adoption agréés rassemblent toutes les informations nécessaires pour évaluer l'aptitude des candidats adoptants à adopter. Ils sont tenus de prendre l'avis d'une équipe pluridisciplinaire qui se compose de professionnels des domaines social, psychologique, médical et juridique. Ces informations sont transmises à l'Autorité centrale de l'Etat d'origine de l'enfant en besoin d'adoption internationale qui l'examine à son tour en vue d'un éventuel apparentement par la suite. Les services d'adoption assurent aussi les suivis post-adoptifs par le biais de la rédaction de rapports post-adoptifs exigés par les Etats d'origine (nombre variable selon l'Etat d'origine).

Fin 2013, 4 services d'adoption étaient agréés et conventionnés :

Service d'adoption	Pays d'adoption	Informations
Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance (AIAE) a.s.b.l.	Corée du Sud, Inde	www.aiae.lu
Service d'Adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise	Luxembourg, Bulgarie, Colombie, autres	www.croix-rouge.lu
Naledi a.s.b.l.	Afrique du Sud	www.naledi.lu
Luxembourg-Pérou a.s.b.l.	Pérou	www.cercle.lu

b) La Maison de l'Adoption

La Maison de l'Adoption (www.croix-rouge.lu) est un service de consultation en matière d'adoption pour les personnes concernées par l'adoption (candidats adoptants, adoptés, familles adoptives, professionnels interpellés par des situations d'adoption). Ce service, géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise et conventionné par l'Etat, est indépendant des 4 services d'adoption énumérés dans le tableau ci-avant et n'intervient donc ni dans l'évaluation des demandes d'adoption, ni dans la réalisation proprement dite des adoptions au Luxembourg ou à l'étranger. Conformément à la Convention de La Haye, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a en tant qu'Autorité centrale l'obligation de promouvoir le développement de services de conseils pour l'adoption et pour le suivi de l'adoption. Cette fonction a été déléguée à la Maison de l'Adoption, qui offre des séances de sensibilisation et de préparation à l'adoption pour les candidats adoptants ainsi qu'un accompagnement en post-adoption par des consultations personnalisées et des ateliers psycho-corporels.

5.4. Collaboration au niveau national

5.4.1. Collaboration avec les services d'adoption agréés

En 2013, le Ministère de la Famille et de l'Intégration et les services d'adoption agréés se sont activement concertés dans le cadre de réunions de « plateformes communes » et de « plateformes qualité ».

Lors de « plateformes communes » l'objectif visé est surtout l'établissement de procédures communes. Au cours de l'année, plusieurs réunions ont été consacrées à l'élaboration d'un cadre permettant à l'avenir de mieux guider les candidats à une adoption durant la phase dite « pré-adoption » moyennant l'offre de séances d' « information générale sur l'adoption ». Ces séances compléteront les séances existantes de « sensibilisation à l'adoption », assurées par la Maison de l'Adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise. Les séances d'information et de sensibilisation constitueront le « cycle de préparation » à la fin duquel les participants recevront un certificat de participation. Le démarrage de ce cycle de préparation est prévu pour janvier 2014.

Les « plateformes qualité » sont plutôt axées sur le développement de la qualité et de l'expertise en matière d'adoption nationale et internationale. Il s'agit de créer un lieu d'échange entre l'Autorité centrale et les services agréés afin d'améliorer la structure dans laquelle s'inscrivent les procédures d'adoption et de développer un guide de bonnes pratiques en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le processus d'amélioration de la procédure d'adoption et du développement de bonnes pratiques en la matière au Luxembourg qui a débuté en 2012 et 2013 sera poursuivi en 2014.

5.4.2. Collaboration interministérielle

La Convention de La Haye stipule que les autorités compétentes des Etats contractants agissent rapidement dans les procédures d'adoption. Comme plusieurs acteurs étatiques sont impliqués dans une procédure d'adoption, la collaboration interministérielle constitue un élément essentiel pour garantir l'efficacité de la structure mise en place au Luxembourg et la conformité aux normes internationales de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, de la Convention de La Haye et aux lois nationales. A cette fin, des réunions entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Justice ainsi que des autorités judiciaires ont eu lieu fin 2013. Cet échange sera poursuivi en 2014.

5.5. Collaboration au niveau international

5.5.1. Collaboration avec les Etats d'accueil

Selon la Convention de La Haye, les Autorités centrales doivent coopérer entre elles et promouvoir une collaboration entre les autorités compétentes de leurs Etats pour assurer la protection des enfants et réaliser les autres objectifs de la Convention. La révision permanente de ses propres structures et procédures d'adoption en place est nécessaire pour garantir l'intérêt supérieur des enfants dans un contexte mondial de l'adoption changeant rapidement et pour accompagner les candidats adoptants dans l'élaboration d'un projet d'adoption réaliste avec des délais d'attente concevable. L'importance symbolique, l'écart entre le nombre de candidats adoptants intéressés et le nombre d'enfants adoptables, les risques d'abus font que chaque projet d'adoption prend une importance considérable.

5.5.2. Collaboration avec les Etats d'origine

Dans certains Etats d'origine, le développement socio-économique a pour conséquence une diminution du nombre d'enfants abandonnés et une augmentation des adoptions nationales. La politique de certains gouvernements des Etats d'origine favorise les adoptions nationales et exprime un besoin en adoption internationale concernant de plus en plus des enfants dits à besoins spécifiques, c'est-à-dire des enfants plus âgés, des enfants en fratrie ou encore des enfants porteurs de maladies ou de handicaps. Face à cette réalité, l'Autorité centrale luxembourgeoise et les services agréés ont mené des réflexions au courant de l'année au sein des réunions de plateforme en vue de futures démarches à entamer par rapport à l'identification des besoins de la part des pays collaborateurs existants et en vue de nouvelles collaborations avec d'autres Etats d'origine.

Dans un souci d'avoir des procédures d'adoption simplifiées et transparentes ainsi que de réévaluer les relations de coopération avec les

pays d'origine partenaires du Luxembourg en matière d'adoption internationale, l'Autorité centrale avait procédé à une première signature d'un accord de coopération bilatérale entre Autorités centrales le 31 juillet 2012 avec la République d'Afrique du Sud. Cet accord constitue un modèle de bonne pratique offrant une base de référence pour d'une part l'établissement et le renforcement des relations de coopération existantes et d'autre part l'éventuelle création de nouvelles collaborations avec d'autres pays d'origine. Ainsi, le Grand-Duché de Luxembourg et la République socialiste du Vietnam ont signé un mémorandum d'entente entre autorités centrales en matière d'adoption internationale, le 8 juillet 2013 au Luxembourg.

5.6. Statistiques annuelles des adoptions nationales et internationales

Etat d'origine		Nombre de demandes d'adoption		Nombre d'évaluations finalisées		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg		Nombre d'adoptions finalisées	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Afrique du Sud		0	20	0	13	0	3	0	7	0	5
Bulgarie		52	43	16	4	14	9	0	0	1	0
Cap Vert		1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	Corée du Sud	27	12	11	7	10	6	9	3	13	9
Colombie		43	19	3	0	3	1	1	0	1	0
	Haïti	20	15	0	0	0	0	3	1	14	3
Inde		11	13	2	1	2	3	0	0	0	0
Luxembourg		53	40	0	7	0	0	2	2	4	2
	Népal	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Pérou		0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Portugal		7	6	2	0	1	1	0	0	0	0
	Ukraine	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Divers		8	5	0	2	0	0	0	0	0	0
Total international CLH:		114	101	24	18	19	19	1	7	2	5
Total international ≠ CLH :		47	27	11	7	11	6	13	4	30	12
Total international (CLH + ≠ CLH + Divers) :		169	133	35	27	30	25	14	11	32	17
Total national :		53	40	0	7	0	0	2	2	4	2
TOTAL :		**222**	**173**	**35**	**34**	**30**	**25**	**16**	**13**	**36**	**19**

***** Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

6. Politique de la Jeunesse

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi jeunesse du 4 juillet 2008. Trois éléments caractérisent la politique de la jeunesse selon la loi. Elle est transversale, participative et basée sur la connaissance. Ces trois caractéristiques sont concrétisées par des organes et instruments définis par la loi :

- le caractère transversal de la politique jeunesse est assumé par le comité interministériel à la jeunesse ;
- le caractère participatif de la politique de la jeunesse est mis en œuvre via le Parlement des Jeunes et le Conseil Supérieur de la Jeunesse ;
- la politique de la jeunesse est basée sur la connaissance du monde des jeunes et cet aspect s'exprime par l'obligation pour le gouvernement de transmettre au Parlement tous les cinq ans un rapport sur la situation de la jeunesse au Luxembourg ainsi que la mise en place d'un observatoire de la jeunesse.

6.1. Le Pacte Jeunesse

Dans son article 15, la loi sur la jeunesse précise que le gouvernement élaborera un plan d'action qui définit les grandes orientations de la politique de la jeunesse. Sur base du rapport national sur la situation de la jeunesse publié en 2010, un plan d'action national « Jugendpakt » a été élaboré en collaboration avec les ministères de l'éducation nationale, du travail et de l'emploi, de la santé, de l'égalité des chances, du logement, de la culture, de la justice et du sport et publié en mai 2012. Le pacte pour la jeunesse est une vue d'ensemble sur l'action gouvernementale en faveur des jeunes.

En 2013, le service Jeunesse a continué à travailler sur les mesures et leur mise en place dont il a la responsabilité.

Une priorité était la finalisation de la stratégie d'éducation sexuelle et affective et du plan d'action y relatif qui a été adopté par les ministres compétents dans le domaine de la famille, de l'éducation nationale, de la santé et de l'égalité des chances en juillet 2013. Par ailleurs, le service Jeunesse a commencé la mise en place des actions telles que le développement d'un pool des formateurs en matière d'éducation sexuelle et affective, la planification de la formation continue des professionnels de l'enfance et de la jeunesse et l'étude d'accès à la contraception au sein des centres de jeunesse.

6.2. Le Comité interministériel à la jeunesse

Le comité interministériel à la jeunesse est l'organe de coordination de la politique de la jeunesse du gouvernement. Ses membres viennent des principaux ministères concernés par la jeunesse, la famille, l'éducation nationale et la formation professionnelle, le travail et l'emploi, la santé, le sport, le logement, la culture, la justice, l'égalité des chances.

En 2013, le comité s'est rencontré deux fois et s'est consacré à l'évaluation à mi-parcours du plan d'action « Jugendpakt », l'organisation d'une journée « Jugendpakt » en 2014, le deuxième rapport sur la situation des jeunes à paraître en 2015 et le dialogue structuré entre les jeunes et le gouvernement au sujet de la Garantie pour la jeunesse aboutissant à l'organisation d'un « Jugenddesch » en 2014.

6.3. Le dialogue structuré avec la jeunesse luxembourgeoise

Le dialogue structuré est un concept qui englobe la participation des jeunes et de leurs organisations dans les questions qui concernent la politique de la jeunesse, au Luxembourg comme en Europe. 4 volets composent ce dialogue structuré.

6.3.1. Le Conseil Supérieur de la Jeunesse

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse est créé par la loi sur la jeunesse comme voix de la société civile. Il comprend des représentants des organisations de jeunesse, des organisations d'élèves et d'étudiants, des organisations de service pour jeunes, du syndicat des villes et communes luxembourgeoises.

En 2013, le Conseil Supérieur de la Jeunesse a adopté 2 avis respectivement sur le projet de loi portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse et concernant les lois et mesures ayant un impact direct ou indirect sur les jeunes d'aujourd'hui et de demain. Ces avis peuvent être téléchargés sur le site en ligne du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

6.3.2. Le Parlement des Jeunes

Le Parlement des Jeunes est créé par l'article 14 de la loi sur la jeunesse. Il rassemble des jeunes qui, à titre individuel, s'engagent pour améliorer la manière dont les opinions des jeunes sont prises en compte dans les débats publics au Luxembourg.

En 2012, Le Parlement des Jeunes a clôturé sa 3e session par un sommet final. Selon un nouveau modèle, toutes les résolutions ont été prises lors du sommet final qui s'est tenu en juillet. Les sujets traités ont concerné la position des femmes dans l'économie, les cours de préparation professionnelle à l'école. L'élargissement de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le(s) Boys and Girls DayS, la politique luxembourgeoise de l'asile ainsi que l'écologie à l'école. Via l'infobus, une unité mobile d'information des jeunes, gérée en collaboration avec la Conférence Générale de la Jeunesse luxembourgeoise et le Centre Information Jeunes, le Parlement des Jeunes reste en contact avec ceux qui ne s'y engagent pas directement. C'est ainsi qu'a pu être préparée, à partir de la rentrée scolaire, le démarrage de la 4e session du Parlement des Jeunes, en octobre 2012.

6.3.3. Le dialogue structuré européen et les consultations nationales

Le cadre de coopération européen dans le domaine de la jeunesse instaure le dialogue structuré comme instrument de dialogue de la jeunesse avec les institutions. Le dialogue structuré connaît un volet national aussi bien qu'un volet européen.
Du côté européen, il vise à optimiser la qualité du travail des conférences européennes de la jeunesse en les inscrivant dans une logique thématique définie par le trio de présidences européennes et en rassemblant des jeunes de chaque pays membre pour présenter la vue de la jeunesse de leur pays sur un thème choisi. Les présidences européennes en 2013, par l'Irlande et la Lituanie, se concentrèrent sur les questions de l'inclusion sociale des

jeunes. Du côté national, la présidence demande à chaque Etat-membre la présentation des vues des jeunes sur ce thème.
En 2013, deux consultations ont été menées sur ces sujets. Ces consultations sont coordonnées par un groupe de travail national composé de représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Service National de la Jeunesse, de la Conférence Générale de la Jeunesse luxembourgeoise, du Parlement des Jeunes et du Centre Information Jeunes.

6.3.4. Relations avec les communes

Le Plan Communal Jeunesse est un outil de travail que le Ministère met à disposition des communes luxembourgeoises. Cet outil a deux finalités, à savoir permettre aux communes de mener une politique de la jeunesse planifiée de manière rationnelle et d'inclure au maximum les destinataires de la politique de la jeunesse dans le processus.

Le Ministère propose que le plan communal jeunesse repose sur trois piliers. Premièrement il s'agit d'exploiter au maximum les connaissances des personnes qui sont en contact permanent avec les jeunes au niveau local. Ceux-ci ont souvent une connaissance approfondie de la jeunesse et de ses problèmes.

En 2013, un Plan Communal Jeunesse a été démarré dans la commune de Schuttrange et se terminera en 2014.

6.4. L'accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

La politique de la jeunesse doit être basée sur une connaissance de la jeunesse. C'est l'objet de l'accord de collaboration qu'a conclu le Ministère de la Famille et de l'Intégration avec l'Université du Luxembourg. Cet accord permet de mener des recherches et évaluations dans le domaine de la jeunesse et d'entretenir un centre de documentation sur les questions des jeunes, accessibles aux personnes intéressées.

A côté des thèmes récurrents de la recherche dans le domaine de la jeunesse (participation, climat scolaire, indicateurs sociaux), les activités et sujets principaux de recherche et d'évaluation en 2013 furent les suivants:

- En 2013, les travaux de recherche dans le cadre du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg qui paraîtra en 2015 constituaient la priorité principale du plan de travail. Les transitions entre l'adolescence et l'âge adulte avec une attention particulière sur la transition entre le système éducatif et le marché du travail, les transitions de la vie dite privée (logement autonome, fonder une famille etc.) et la transition vers une citoyenneté active sont les thèmes abordés dans ce contexte. La conception théorique et méthodologique, les analyses secondaires de données administratives et statistiques ainsi que la conception et les premières phases d'un projet de recherche associé sur la perspective des jeunes sur les mesures favorisant les transitions étaient les principaux travaux dans ce contexte.
- En ce qui concerne la participation de jeunes et leurs conditions de vie au niveau locale, un plan communal jeunesse est en train d'être élaboré avec et pour la commune de Schuttrange.
- Pour assurer et développer la qualité de l'encadrement des jeunes dans les maisons de jeunes, la mise en pratique de l'éducation non-formelle au niveau

des maisons de jeunes a été évaluée dans un échantillon de maisons de jeunes.

- Dans le cadre d'une politique de jeunesse internationale fondé sur la connaissance, les effets de l'éducation non-formelle mise en œuvre au cours de projets financés par le programme européen « Jeunesse en Action » ont été évalués dans le cadre de la « Research-based Analysis and Monitoring of Youth in Action (RAY) et la pertinence du tableau des indicateurs « Youth » pour la situation spécifique du Luxembourg a été évaluée.

6.5. Les Organisations et Mouvements de la Jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien au plan social, culturel, spirituel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, voire les pouvoirs publics. Ils sont un important facteur d'intégration

Elles sont un lieu d'apprentissage de la démocratie où les jeunes ont la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager. Il s'agit souvent pour les jeunes d'une première étape vers un engagement social et politique.

Les associations et mouvements de jeunesse, tant au plan national que local, ont profité des aides du ministère pour financer leurs diverses activités et initiatives. 18 associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 62.000 €. Au plan local, des subsides pour la somme de 18.050 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse (81.000 €).

Les associations et groupes locaux des guides et scouts, les centres et maisons de jeunes, les clubs des jeunes, diverses ONG et associations de jeunesse ont pu profiter des subventions pour la construction et l'aménagement de leurs centres de rencontre par le biais du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales (se référer au chapitre consacré au Service Technique pour les détails).

6.6. Services pour Jeunes

6.6.1. Les services de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux.

En 2013, le montant disponible sur l'article 12.1.33.021 en relation avec les services pour Jeunes était de 7.414 369 €. Le volume total des conventions correspond à un montant de 7.972.439 € dont 1.667.889€ comme participation aux frais de fonctionnement des services et 6.304.550€ comme participation aux frais de salaires.

L'effectif total des éducateurs était de 156,6 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 56 Maisons de Jeunes (123,675 ETP) et 8 Services pour Jeunes (32,925 ETP).

Les centres locaux sont tous cofinancés à hauteur de 50% par les villes ou communes dans lesquels ils sont implantés.

46 centres locaux pour jeunes existent dans les communes suivantes :

Bascharage, Bettembourg, Bissen, Diekirch, Differdange (2 sites), Dippach, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette (2 sites), Ettelbruck, Grevenmacher, Hesperange, Junglinster, Kayl (2 sites), Kehlen (2 sites), Larochette, Leudelange, Luxembourg (7 sites), Mersch, Mondercange, Mondorf, Niederanven, Pétange (2 sites), Roeser, Roodt/Syre, Rumelange, Sandweiler, Sanem (2 sites), Schifflange, Schuttrange, Strassen, Vianden, Walferdange et Wiltz.

10 centres régionaux (10sites) pour jeunes existent dans les communes suivantes :
Bridel/Steinsel (2 sites), Dalheim (1 site), Lorentzweiler/Lintgen (1 site) Beckerich/Ell/Grosbous /Préizerdaul/Rambrouch/Redange/Useldange (3 sites) KoerichSteinfort (2 sites), Mertert-Wasserbillig/Wormeldange (2 sites), Mamer/Garnich (1 site), Bous/Remich/ Stadbredimus/Schengen (2 sites), les communes du territoire du syndicat intercommunal du canton de Clervaux (3 sites) et les communes impliquées dans le projet du Centre régional pour Jeunes Nordstad.

Le centre pour jeunes « Jugendtreff Number One » est directement géré par la Ville de Luxembourg.

La maison des jeunes « sur ondes » est exploitée par Graffiti asbl.

Dans le cadre du processus d'assurance-qualité les 2 thèmes suivants furent approfondis :

- Ensemble avec le Service National de la Jeunesse, l'Entente des Maisons de Jeunes, l'Université du Luxembourg, la Ville de Luxembourg et la Croix-Rouge, le ministère a élaboré la question d'un instrument statistique, permettant de visualiser le nombre des jeunes atteints par les différentes offres d'une Maison de Jeunes.
- Le Ministère de la Famille et de l'Intégration, le Ministère de la Santé et le Service National de la Jeunesse ont commencé à approfondir ensemble avec les éducateurs des Maisons de Jeunes la question de l'alimentation saine dans les Maisons de Jeunes.

6.6.2. Les services d'information pour jeunes – Le Centre Information jeunes (CIJ a.s.b.l.)

Accueillir, écouter, informer et orienter tous les jeunes dans tous les domaines qui les intéressent, telle est la mission du Centre d'Information pour Jeunes a.s.b.l.. Pour remplir cette mission, les objectifs du CIJ étaient de continuer à :

- améliorer l'accessibilité à l'information ;
- accroître une information de qualité ;
- renforcer la participation.

Outre le travail d'information, de conseil et d'assistance, les activités et projets suivants ont été notamment réalisés en 2013 :

- l'information jeunesse en vue de la mobilité des jeunes via notamment les programmes européens Leonardo, Service Volontaire et Eurodesk ;
- production et diffusion au niveau national du guide du CIJ 2013 - 2014 ;
- la gestion des cartes Euro<26 et TK8 ;
- l'information jeunesse au service des jobs d'étudiants ;

- poursuite de la collaboration avec la Centrale des Auberges de Jeunesse luxembourgeoises pour développer la nouvelle carte jeunes fusionnée : Carte Jeunes Européenne & Hostelling International Card ;
- en partenariat avec la Ligue Médico – Sociale, diffusion d'un sondage concernant l'Argent de poche ;
- participation au processus de labellisation de 8 Maisons de Jeunes comme point « Jugendinfo » ;
- action éducative et préventive sur les conduites à risque menée auprès des parents et élèves du Lycée Vauban ;
- le CIJ fait partie intégrante du groupe de travail du comité National Elargi pour le Dialogue Structuré National et Européen ;
- dans le cadre de la campagne Budget Jeunes, la pédagogie employée « par les jeunes pour les jeunes » a abouti à la réalisation d'un clip de sensibilisation crée par les jeunes du Lycée Technique du Centre.

6.6.3. Vices de formation pour jeunes

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu quatre conventions avec des services de formation au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes.

Les deux premiers de ces services sont gérés respectivement par les deux grandes fédérations scoutes Lëtzebuerger Guiden a Scouten (LGS) et Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL). Ce sont des services de formation et d'assistance aux bénévoles qui fournissent un soutien professionnel, surtout dans le domaine de la formation d'animateurs, volet de première importance dans ces mouvements. Depuis 2008, le Service Formation de la CAJL s'ajoute aux services conventionnés.

a) <u>Service d'Assistance aux Formateurs et Animateurs Bénévoles (SAFAB)</u>

L'objectif général du travail des permanents du Service d'Assistance aux Formateurs et Animateurs Bénévoles, « SAFAB » est le soutien aux groupes locaux et aux équipes fédérales.

Le « SAFAB » se compose des services formation, animation, technique et du secrétariat fédéral.

Aucun rapport pour 2013 n'a été introduit.

b) <u>Service Formation et d'assistance aux bénévoles (FNEL scouts & guides)</u>

Le service Formation FNEL est un service de soutien aux groupes locaux et aux responsables fédéraux.

Aucun rapport pour 2013 n'a été introduit.

c) <u>Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL asbl)</u>

Le service de formation de la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise est conventionné dans le but d'offrir des activités d'éducation civique et politique. Il a réalisé ces activités par :

- organisation d'une Convention des Jeunes intergénérationnelle. Une bonne centaine de jeunes et moins jeunes ont participé à cet événement qui s'est déroulé à la Chambre des Députés;
- soutien logistique, administratif et pédagogique offert au Parlement des Jeunes ;
- organisation du Rallye Citoyen sur la thématique des tabous dans notre société. Quinze classes de douze lycées différents (un total de 282 jeunes) ont participé aux 6 sessions proposées ;
- participation au programme Service volontaire Européen ;
- organisation de deux consultations de jeunes et élaboration de deux rapports nationaux dans le cadre du dialogue structuré européen;
- gestion de l'unité d'information mobile « Infomobile » en collaboration avec le Centre Information Jeunes et le Parlement des Jeunes ;
- mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation dans le cadre des élections législatives anticipées par le biais de l'organisation de 6 tables rondes dans des lycées des différentes circonscriptions du pays. Ces événements ont mobilisé un total de 960 jeunes ;
- co-organisation d'une nouvelle édition de la « Journée des Comités d'élèves » ;
- gestion de la maison des volontaires européens.

d) Service Formation de la Centrale des Auberges Luxembourgeoises (CAJL)

En 2013, le service formation de la CAJL s'est concentré sur trois points :

- la création et gestion d'une offre pour groupes et classes scolaires
- la mise en place d'une nouvelle carte de membre
- l'organisation de différentes activités et événements

Comme les années précédentes, le travail principal du service formation est le développement et la gestion d'une offre variée d'activités pour classes scolaires, groupes de jeunes, clubs et associations. Dans ce cadre le service offre des activités sportives, culturelles et de loisirs qui sont d'un côté encadrées par les animateurs sur place, notamment à Echternach et Lultzhausen. De l'autre côté le service recherche des offres d'autres opérateurs se trouvant dans les alentours des auberges de jeunesse ou pouvant être organisées au sein des auberges mêmes. Ainsi le service est en charge de la promotion de ces activités et publie annuellement une brochure « Klassenfahrten & Gruppenreisen » en collaboration avec le centre touristique «A Robbesscheier » qui est envoyée à tous les établissements scolaires, lycées, maisons des jeunes, maisons relais et autres organisations de jeunesse. En outre le service assure le planning de toutes les activités du réseau des auberges pour les classes et groupes de jeunesse.

Du côté marketing et promotion, le service a publié un nouveau dépliant avec les offres pour fêtes d'anniversaires et une brochure décrivant la possibilité de conférences dans les auberges de jeunesse. En outre le service fait partie de la rédaction des quatre numéros « de Kompass », le magazine des auberges de jeunesse.

Au niveau du projet assurance qualité, le service a entamé une collaboration avec le Centre Information Jeunes. Dans ce cadre une nouvelle carte combinée a été créée regroupant la carte de membre Hostelling International et la Carte Jeunes Européenne en une seule carte. A partir de 2012 la carte s'adresse aux jeunes entre 12 et 30 ans et est disponible dans toutes les auberges de jeunesse au Luxembourg ainsi qu'au CIJ

Au cours de l'année nous avons organisé l'encadrement et la formation continue de nos animateurs sur place ainsi que des collaborateurs « Freelance ». Le service formation est aussi chargé de l'exploitation du parc d'aventure au lac d'Echternach, du parc de trampolines et d'une structure de trampolines bungee. Ces structures sont encadrées par nos animateurs et des étudiants pendant les mois d'avril à octobre.

Traditionnellement le service a organisé pendant les vacances scolaires de carnaval un camp d'escalade pour jeunes à Echternach. En outre le service a collaboré à l'organisation de plusieurs événements tels que la 2ème édition des « Mullerthal Biking Days » avec une course VTT pour enfants et jeunes, la 2ème édition du « Blues & Jazz an der Bourg » et la 5ème édition du « VTT Tour de Luxembourg » en collaboration avec le Service des Sports de la Ville de Luxembourg.

6.6.4. Centre de Médiation

Le Centre de Médiation asbl dispose de deux services :

- un service « Médiation »
- un service « Accès au Droit » afin de répondre aux :
  - questions d'ordre juridique ;
  - questions d'ordre social ;
  - questions d'ordre psychologique.

Depuis le début, l'action du Centre de Médiation s'adresse prioritairement à des situations conflictuelles dans lesquelles des jeunes sont directement ou indirectement impliqués (par exemple dans des dossiers de divorce par consentement mutuel, de pension alimentaire).

L'action du Centre de Médiation asbl a continué à se dérouler sur trois terrains : organisation de rencontres en médiation, promotion et formation. Ces trois terrains se situent en fait sur deux axes, d'un côté la gestion de conflits existants par la médiation et de l'autre la prévention de conflits en donnant des outils pour une attitude médiative.

D'autres projets du service sont :

- continuation de la participation au projet « PEER-MEDIATION » ;
- collaboration avec le Service National de la Jeunesse – intervention dans le cadre de formations et/ou présentations ;
- coopération avec l'Université de Luxembourg dans le cadre de recherches dans le domaine de la médiation ;
- participation aux formations universitaires- accueil des stagiaires et interventions lors de la formation ;
- « Droit de Tous, Droit pour Tous » - Publication en ligne : www.droitsetdevoirs.lu.

6.6.5. Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes a.s.b.l. (EGMJ)

Le service propose une assistance aux gestionnaires dans les domaines du calcul des salaires, de la comptabilité et sur des questions plus particulières qui intéressent les gestionnaires des maisons des jeunes.

En 2013, les gestionnaires membres de l'Entente ont continué leur travail lors du Cercle de Qualité. L'EGMJ a organisé une formation de deux jours pour les membres bénévoles « Know-How für Träger von Jugendhäusern und –diensten » en collaboration avec l'Agence du Bénévolat et IKAB e.V.

Dans le cadre de sa mission de veiller aux intérêts de ses membres, l'EGMJ a représenté les gestionnaires au niveau de différents comités de pilotage et groupes de travail au niveau national. Sur le plan international l'EGMJ a collaboré avec plusieurs partenaires d'autres pays européens. Une délégation luxembourgeoise a participé à la conférence du réseau « Professional Open Youth Work Europe » à Vienne (janvier 2013).

En 2013, les projets suivants ont été réalisés :

- le 23 septembre 2013 l'EGMJ a fêté son 20ème anniversaire dans « l'Abbaye Neumünster » en présence de Monsieur le Ministre Spautz ;
- participation à l'élaboration du manuel « Handbuch der offenen Jugendarbeit in Luxemburg » sous la coordination du SNJ en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration ;
- participation à l'organisation de la conférence „Selbstevaluation als ein Baustein der Qualitätssicherung" du 4 juillet 2013 ;
- participation à l'organisation de la conférence « Partizipation von Kindern und Jugendlichen » le 28 novembre 2013 ;
- déménagement de l'Entente dans le nouveau bâtiment situé à l'adresse : 87, route de Thionville à Luxembourg ;
- porte ouverte nationale des maisons de jeunes (4 mai 2013). La porte-ouverte se déroulait en collaboration avec le LTPES. En 2013 la devise était « Travailler dans une maison de jeunes – la maison de jeunes comme poste de travail pour personnel qualifié » ;
- gestion du projet « Jugendinfo-Label » avec MIFA, CIJ, SNJ ; 8 maisons de jeunes ont reçu le label en 2013 ;
- « Ech an denger Plaz » (8 octobre 2013), organisation d'une journée de sensibilisation des jeunes pour la situation des handicapés avec le Centre pour l'égalité de traitement (CET).

6.7. Politique internationale de la Jeunesse

6.7.1. Union Européenne

Le Conseil des Ministres européens de la jeunesse a adopté 3 textes en 2013 portant respectivement sur la contribution du travail jeunesse à l'inclusion sociale des jeunes, à la qualité du travail jeunesse ainsi que sur

les politiques à mener face aux jeunes qui ne sont ni en éducation, ni au travail, ni dans une mesure de formation (NEET).

Deux conférences européennes de la jeunesse et des directeurs généraux de la jeunesse ont permis d'approfondir le cadre européen de coopération dans le domaine de la jeunesse.

7. Services de consultation, d'animation, de médiation et de formation

Les activités en matière d'animation, de formation, de consultation et de médiation pour enfants et familles, proposées par des associations et fondations conventionnées constituent un pilier important de la politique au service des familles et sont basées sur le règlement grand-ducal du 17 aout 2011 modifiant le règlement du 10 novembre 2006 concernant l'agrément à accorder aux services en question.

Il s'agit de services qui offrent des activités dans les domaines suivants :

- animation pour enfants, jeunes et familles ;
- médiation socio-familiale ;
- consultation thérapeutique pour mineurs et majeurs ;
- formation et de conseil socio-familial à l'attention de jeunes et d'adultes.

7.1. Cigale

Dans la convention 2013, les prestations à fournir par le Centre d'Information GAy et LEsbien – CIGALE sont définies comme suit :

- information et consultations individuelles pour personnes gays, lesbiennes et bisexuelles ainsi que leur entourage familial ;
- sensibilisation du grand public aux sujets liés à l'identité et l'orientation sexuelle ;
- gestion du lieu de rencontre pour groupes d'échange et d'entraide ;
- élaboration, collecte et mise à disposition d'une documentation et de matériel didactique.

En 2013, CIGALE a pris en charge la totalité de 122 personnes dont 52 femmes, 68 hommes et 2 personnes trans-identitaires, âgé(e)s entre 13 et 69 ans. Le type de la prise en charge des peut être divisé en 26 grandes catégories de sujets-clés allant de simples questions administratives à l'aide au Coming out. Le nombre d'heures d'encadrement en relation directe avec les usagers est de 415,5 heures. En 2013, le groupe jeune « Anere Wee » était constitué par 21 adolescents. En ce qui concerne les interventions en milieu scolaire, CIGALE a été sollicité par 4 lycées. Lors de ces activités, CIGALE a pu sensibiliser 7 classes, avec un total de 108 élèves, âgés entre 12 et 20 ans.

7.2. Erwuessebildung

Erwuessebildung est un service de formation, de conseil et de sensibilisation dans le domaine de la pédagogie des médias qui s'adresse aux parents, grands-parents, agents socio-éducatifs, enfants, jeunes et au grand public.

Il fait la promotion de médias pédagogiques (livres, médias, supports informatiques) et gère une médiathèque et des points de vente. En 2013, le

service a enregistré 619 membres et 387 locations de cassettes VHS et DVD.

De même, le service a organisé 44 activités - conférences, ateliers, présentations de film et soirées lecture - en lien avec les médias. 2846 personnes ont participé à ces activités

Les nouveaux projets pour 2013 furent :

- Mise en place d'une médiathèque « online » en français et allemand.
- Semaine des médias (21 différentes activités en collaboration avec le SNJ) sur les thèmes « Virus media-Médias et santé » y compris une semaine de lecture « Mir liesen eis derduerch ».

7.3. Ecole des Parents Janusz Korczack

L'Ecole des Parents Janusz Korczak a comme mission de sensibiliser les parents d'enfants et les futurs parents aux principes et méthodes d'éducation de leurs enfants. En 2013, la promotion de la parentalité, le coaching des équipes éducatives, les groupes de parents à problèmes spécifiques et les activités du CERES ont étés intensifiés. Les antennes de l'Ecole des Parents Janusz Korzak situées à Soleuvre, à Luxembourg-ville, à Esch-sur-Alzette et à Hosingen ont réalisés 70 activités avec un total de 1095 participants. L'Ecole des Parents a pu ouvrir une antenne supplémentaire dans l'est du pays. De plus, l'Ecole des Parents a organisé 81 cours de préparation à la naissance dans les 4 maternités du pays avec un total de 733 parents. Toutes activités confondues et en tenant compte de toutes les conventions, l'Ecole des Parents a organisé, en 2013, 194 interventions en accueillant un total de 3140 parents.

7.4. SOS-Détresse

SOS Détresse est un service d'écoute téléphonique anonyme. Le service propose une écoute active et un soutien aux adultes en détresse ou en crise aiguë. Le service a été assuré en 2012 par 32 bénévoles, formés au sein du service à l'écoute, aux techniques de communication et aux connaissances psychologiques. 26 personnes sont actuellement en formation en vue d'une activité bénévole au téléphone.

En 2012, le service a enregistré 2433 communications téléphoniques et 296 appels d'erreur, appels sans réponse ou appels de plaisanterie. Les thèmes principaux des appels furent des problèmes psychiques, des problèmes relationnels, des situations de crise de vie, des problèmes concernant le corps et la santé ainsi que des problèmes de dépendance. Le service a transféré 270 personnes vers d'autres services.

SOS-Détresse a élargi son offre par un service d'aide en ligne nommé SOS-OnlineHelp. Cette offre complémentaire permet aux personnes en détresse de s'adresser 24h/24h au service par simple courriel.¨

7.5. Erzéiongs- a Familljeberodung

Le service de consultation de l'asbl AFP Famille-Solidarité offre un accompagnement psychologique et pédagogique aux familles en cas de difficultés au niveau des relations parents-enfants, des problèmes de couple et de vie familiale en général.

En 2013, 2.392 entretiens de consultation ont eu lieu avec 842 usagers dont 295 jeunes ou enfants en dessous de 18 ans. La méthode thérapeutique « Marte Meo » a été employé dans 59 contextes thérapeutiques.

De même, 22 consultations juridiques et différents formations pour jeunes, parents, familles et professionnels ont été réalisées (ThinkFirst, Marte Meo, les formations pour babysitters etc).

Le service offre depuis le 1er juillet aussi des consultations psychologiques dans le cadre de la loi sur l'aide à l'enfance et à la famille.

7.6. Familljen-Center CPF

Le CPF offre des prestations de formation, de conseil socio-familial, de consultation thérapeutique et de médiation. En 2013, le Familljen-Center CPF compta 1533 usagers, ayant suivi des activités de formation, de conseil familial, de consultation thérapeutique et de médiation ce qui revient à un total de 4713 heures d'encadrement. Dans le domaine de la consultation thérapeutique, 450 adultes avec 3143 heures de consultation thérapeutique et psychologique ont été enregistrés.

Les activités du Familjen-Center CPF comprennent des consultations d'ordre psychologique et socio-affectif, des consultations relatives à des évènements traumatologiques, la médiation socio-familiale, des groupes d'interaction, des cours et stages de formation conjugale, familiale et parentale, des cours de préparation au mariage, de l'information juridique, des formations de multiplicateurs et la Kleederstuff.

7.7. Pro Familia - Centre de Consultation et de Médiation Familiale

L'objet du centre est d'offrir des consultations de médiation socio-familiale, des consultations thérapeutiques, des groupes de parole pour enfants et adultes et/ou un accompagnement individuel et familial aux personnes confrontées à des difficultés affectives, relationnelles, conjugales, familiales ou parentales.

En 2013, le centre a accueilli 408 personnes et les a encadrées pendant 2395 heures en consultation thérapeutique (212 usagers - 1696 heures d'encadrement), conseil socio-familial (121 usagers - 369 heures d'encadrement) et médiation (75 usagers - 330 heures d'encadrement). Dans la formation de multiplicateurs socio-éducatifs, le centre a accueilli 183 usagers et a presté 22 heures d'encadrement direct des usagers.

Le service offre depuis le 1er juillet aussi des consultations psychologiques dans le cadre de la loi sur l'aide à l'enfance et à la famille.

7.8. Haus 89

Le service Haus 89 offre un conseil et une consultation psychologique, psychothérapeutique, affective, conjugale et familiale. Le service est sollicité par des personnes adultes, des couples ou des familles qui se trouvent en détresse ou en souffrance psychique et/ou relationnelle.

En 2013, 316 usagers ont été accueillis en consultation psychothérapeutique. Le nombre total de 2 480 heures d'encadrement a été enregistré.

7.9. Kanner- Jugendtelefon

Le 12345 Kanner-Jugendtelephon est le service d'écoute anonyme et confidentielle pour jeunes au Luxembourg.

Le service comprend :

- 116111 KAnner-Jugendtelefon
- Online-Help : www.kjt.lu
- Elterentelefon
- BEE SECURE Helpline
- BEESECURE Stopline

L'écoute est assurée par 45 bénévoles spécialement formés et accompagnés.

En 2013, 707 enfants et jeunes ont fait appel au service téléphonique.

La ligne téléphonique s'adressant aux parents, le « Elterentelefon » a noté 152 appels de parents en 2013.

Le projet BEESECURE, cofinancé par l'Union européenne, en collaboration avec les ministères de l'Economie et du Commerce extérieur et de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, prévoit la prise en charge par le Kanner-Jugendtelephon de la ligne téléphonique BEE SECURE Helpline et Online-Help et s'adresse aux enfants, jeunes et parents pour les conseiller et les orienter dans toutes les questions concernant l'usage des nouveaux média . 135 contacts ont été enregistrés par la Helpline et 102 par la Online–Help. La BEESECURE-Stopline donne à chaque citoyen la possibilité de signaler des contenus en ligne illégaux par courriel ou par téléphone. En 2013, 20169 signalements ont été enregistrés et concernaient la pornographie enfantine, le racisme et le terrorisme.

7.10. Planning familial

L'objectif du Planning Familial est de promouvoir la santé sexuelle et affective en tant que droit humain fondamental et de garantir l'accès à l'information et à des services de santé physique et mentale de qualité en matière de sexualité et de reproduction. L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins, de psychologues et de chargés d'éducation sexuelle et affective ainsi que de personnes en charge de l'accueil et de l'administration.

7.11. Caritas – service vacances

Le service vacances de Caritas Jeunes et Familles offre des activités de vacances aux enfants et aux jeunes tout au long de l'année par l'organisation de colonies de vacances au Luxembourg et à l'étranger et par l'organisation d'activités de loisirs au centre « Planet Moskito » à Luxembourg-ville dans le quartier de la Gare.

En 2013, 415 enfants et jeunes ont participé aux colonies de vacances. 133 animateurs ont organisé et réalisé 18 colonies de vacances, dont 10 à l'étranger.

22 jeunes ont débuté leur formation d'animateur en 2013, 14 de ces jeunes ont terminé la formation « Animateur – Brevet B ». 9 autres jeunes ont suivi la formation « Animateur Brevet C», dont 5 ont obtenu le Brevet « Animateur C »

En moyenne, le « Planet Moskito » compta 6.5 visiteurs par jour d'ouverture en 2013.

Le « Centre d'Animation et de Rencontre Marjaashaff », a acceuilli 38 groupes différents, dont 9 groupes internes (colonies/formations) et 29 groupes externes (classes de découverte, scouts) 2949 nuitées ont été réalisées durant cette période.

En 2013, le Joujoumobile organisait 107 différentes activités avec 2374 participants.

7.12. Croix-Rouge luxembourgeoise – service vacances

Lors des 18 séjours de vacances 196 moniteurs (-trices) s'engageaient comme bénévoles pour encadrer 513 enfants et adolescents.

Sur les 513 enfants, 331 ont payé le plein tarif, 109 enfants ont pu profiter du tarif modéré, 6 enfants ont pu profiter du tarif modéré réduit et 67 enfants ont pu profiter de l'aide accordée par le Ministère de la Famille via les chèques services accueil.

Au cours de 16 stages de formations, les moniteurs (-trices) ont eu la possibilité de se préparer à leurs tâches. Pendant la saison 2012 -2013, 278 stagiaires étaient inscrits aux différents stages de formation menant au brevet B + C d' (aide-) animateur d'activités de loisirs. 30 moniteurs et monitrices ont achevé leur formation d'aide-animateur brevet B, 18 ont reçu un brevet animateur C. En même temps, 4 responsables de colonies de vacances ont pu terminer leur formation brevet E et 3 nouveaux formateurs ont reçu le brevet F.

7.13. Foyer de la Femme – service vacances

L'association Foyer de la Femme organise des colonies de vacances s'adressant aux enfants et aux jeunes.

En 2013, 176 enfants et jeunes ont participé à 8 colonies en France, Autriche, Belgique, Grande-Bretagne et Bulgarie. 54 postes d'encadrement ont assuré l'accompagnement des enfants et des jeunes. 19 futurs animateurs ont participé à la formation de l'animateur B organisé par le service. 4 écoles fondamentales luxembourgeoises ont été hébergées au Centre de vacances du Foyerde la Femme à Lombardsijde (Belgique).

A côté des colonies de vacances et des écoles fondamentales, le Centre de vacances à Lombardsijde a accueilli des groupes de l'APEMH, de l'Education différenciée, de l'Amiperas et de la Maison de soins de Steinfort, ainsi que des familles et particuliers.

DIVISION V : Personnes Agées

1. Considérations générales

Les projections 2005-2055 du STATEC en matière démographique prévoient un accroissement considérable du nombre des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg. Dans les scénarios actuels, le nombre de ceux de plus de 75 ans serait multiplié par 2,7 entre 2005 et 2055, celui des 85 ans et plus par 6.

Dans les années à venir, les conséquences de ces évolutions se mesureront en nouveaux besoins en matière de santé, de soins, d'encadrement et de participation sociale.

A côté des défis sur le plan du marché du travail et au niveau des systèmes de soins de santé, agir en faveur de la cohésion de la société demandera de créer un cadre de vie qui tiendra compte des besoins de toutes les générations.

Par sa politique du vieillissement actif, le Ministère de la Famille et de l'Intégration met l'accent sur la participation sociale, économique, politique et culturelle des seniors, la valorisation de leurs ressources et la prévention de la dépendance.

En 2013, le Conseil supérieur des personnes âgées, des organisations des secteurs des personnes âgées et des jeunes, ensemble avec leurs homologues sarrois reprennent l'idée du « Jugendkonvent 2013 » pour continuer un dialogue actif entre jeunes et aînés. Ainsi un groupe de travail interne planifie une journée de rencontre intergénérationnelle pour 2014.

Ensemble avec les responsables des Clubs Seniors, le ministère continue à s'engager dans une démarche « qualité » commune. Pour la période 2013-2015, le « dialogue intergénérationnel » constitue l'objectif commun national.

En mai 2013 les promoteurs des « Cafés des âges » remettent au Ministre de la Famille et de l'Intégration un premier rapport- synthèse sur les expériences réalisées en 2012.

En ce qui concerne la politique des soins, le même souci pour un encadrement de qualité engage le ministère à maintenir des relations étroites avec les organismes et les associations représentatifs du secteur des personnes âgées. En 2013, un séminaire d'une journée est organisé autour du thème de l'alimentation des personnes âgées vivant en institution. Le ministère y accueille Mme Dr Monique Ferry, médecin gériatre et nutritionniste français sur le thème du « mieux manger pour mieux vieillir » ainsi que Mme Hélène Lejeune diététicienne nutritionniste qui présente le plan wallon « nutrition, santé et bien-être » et les pratiques à mettre en œuvre dans les institutions wallonnes.

En mars, le gouvernement adopte le rapport final du comité de pilotage en vue de l'établissement d'un plan d'action national « maladies démentielles ». En novembre une première initiative voit le jour. Ensemble avec les services de la Police Grand-Ducale et des acteurs du secteur des personnes âgées, une fiche signalétique est élaborée. La fiche recense les informations utiles permettant de retrouver une personne portée disparue et elle se destine aux familles de personnes atteintes d'une maladie démentielle.

2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Le Conseil supérieur des personnes âgées s'est réuni en 5 séances plénières au courant de l'année 2013.

Lors de sa première réunion en janvier 2013, le Conseil supérieur des personnes âgées a défini deux groupes de travail. Le premier groupe de travail suit le projet de

réforme de l'Assurance Dépendance. A cette fin, Madame Andrée Kerger, chargée de direction adjointe auprès de la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance, fut invitée à la séance plénière du 3 juillet 2013 afin de présenter le « Bilan sur le fonctionnement et la viabilité financière de l'Assurance Dépendance ».

Le deuxième groupe de travail a pour mission l'organisation d'une journée intergénérationnelle qui aura lieu en mars 2014. En collaboration avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le « Ministerium für Soziales, Gesundheit, Frauen und Familie » de la Sarre, le « Landesseniorenbeirat Saarland », et les partenaires « RBS-Center fir Altersfroen », la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg, le Centre Information Jeunes, le lycée de Schengen, le Conseil supérieur des personnes âgées invitera jeunes et moins jeunes afin de participer à une discussion interactive et d'échanger leurs points de vue lors de 5 ateliers thématiques. En 2013, le groupe de travail s'est réuni à 11 reprises.

Lors de la séance plénière au mois de juillet 2013, les membres désignés et cooptés eurent un échange avec le Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Lors de la séance plénière de septembre 2013 le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a fait une présentation sur « l'emploi des seniors au Grand-Duché de Luxembourg ».

3. La politique du « vieillissement actif »

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Les objectifs principaux poursuivis par le ministère de la Famille et de l'Intégration sont le maintien en bonne santé des personnes concernées ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non luxembourgeoises.

3.1. Les « Clubs Seniors » - « Centres Régionaux d'Animation et de Guidance pour Personnes Âgées »

Le Club Senior (CS) est une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans.

Les objectifs visés sont le contact humain, la prévention de l'isolement, la promotion de l'intégration sociale et de la participation, ainsi que la prévention de déficiences sur le plan physique, psychique et cognitif.

Chaque CS offre une multitude d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et ludique. Ces activités tiennent compte des intérêts et des demandes des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

Actuellement, le Luxembourg dispose d'un réseau de 17 Clubs Seniors.

Dans le cadre des concepts d'action générale (CAG) pour la période 2013-2015, l'objectif commun à tous les Clubs Seniors est le dialogue intergénérationnel.

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités des différents Clubs Seniors :

Club Senior	Total jours d'ouverture	Total séances d'activités	Total des participants	Fréquentation journalière des activités (en nombre de personnes)
Am Duerf Mondercange	235	2010	8057	34
Eist Heem Berchem	240	742	10912	45
Club Haus Am Becheler Bereldange	237	1303	15369	65
Annexe Club Haus Am Brill Mamer	220	979	9074	41
Club Haus An de Sauerwisen Rumelange	251	863	7324	29
Club Haus Beim Kiosk Schifflange	242	1264	13980	58
Club Haus op der Heed Hupperdange	235	939	10111	43
Nordstad Ettelbruck	252	727	7118	28
Prënzebierg Niedercorn	232	681	4734	20
Muselheem Wasserbillig	240	770	8537	36
Schwaarze Wee Dudelange	209	558	7681	37
Uelzechtdall Lorentzweiler	260	1502	17664	68
Um leschte Steiwer Luxembourg	212	215	1427	7
Syrdall Sandweiler	245	1198	11715	48
« Stroossen » Strassen	188	366	3390	18
« Kehlen » Kehlen	243	480	6089	25
Atertdall Redange	240	399	2741	11
Jousefshaus Remich	253	364	4189	17

3.2. L'Académie Senior du Service RBS-Center fir Altersfroen

L'Académie Senior du service « RBS-Center fir Altersfroen » s'adresse au public 50+. Elle propose des activités qui permettent aux participants de renforcer leur savoir, d'acquérir de nouvelles compétences et de créer de nouveaux contacts sociaux. Elle promeut le dialogue intergénérationnel et interculturel, la participation à la vie sociale et le maintien en bonne santé.

En 2013, 530 personnes ont fréquenté 66 cours de l'Académie Senior. 5189 personnes ont participé à 188 diverses manifestations (concerts, comédies musicales, théâtres, voyages etc.). Au total 5719 personnes ont participé aux cours et manifestations (70% femmes / 30% hommes).

3.3. SeNS : Seniors Network Support

«SeNS, Seniors Network Support » est un projet pilote INTERREG qui est réalisé dans deux communes luxembourgeoises. Lors de visites à domicile, des seniors bénévoles recensent à l'aide d'un questionnaire les besoins concrets des personnes visitées et leur proposent des informations pratiques sur les offres de service existantes.

Dans ce contexte, le service RBS a organisé les activités suivantes :

a) « Home visit service » par des seniors bénévoles

- développement et mise en place d'une formation de 6 heures « Core communication competences and interview techniques »,
- deux séances de supervision,
- création d'un clip vidéo (Home visit service).

b) Campagne « Adulthood 2.0 »

- développement d'un site web «www.rbs-tour.lu»,
- deux conférences grand-public (Reinhold Messner le 7 février 2013 avec 450 participants et Bill Mockridge le 27 septembre 2013 avec 180 participants),
- RBS-Tour: 8 soirées de discussions ouvertes au grand public ont été organisées à différents endroits et ont attiré quelques 300 participants,
- le magazine MID-LIFE, publié avec un tirage de 5000 exemplaires, a été lancé et est disponible en vente libre dans les magasins de presse.

3.3.1. « De Seniorenstudium »

A l'initiative du « RBS-Center fir Altersfroen» et en collaboration avec l'Université du Luxembourg, le « Seniorenstudium » a été mis en place pour le semestre d'hiver 2011 et il fut étendu en 2012. Suite au grand succès, le nombre des cours initialement proposés (16), a augmenté à plus de 100 cours en 2012, répartis sur les trois facultés. Le nombre d'auditeurs libres seniors s'est doublé en seulement 3 semestres avec un succès relativement constant en 2013, comptant plus de 170 inscriptions.

3.3.2. Publications

Le magazine «Aktiv am Liewen» paraît 4 fois par an (15.500 exemplaires).

En collaboration avec le Lycée du Nord de Wiltz, le groupe biographique a enregistré les textes du livre «Wéi mir Kanner waren an de 40er Joren»

dans le studio de la radio du lycée. Cette version audio sera disponible en février 2014.

Vu le grand intérêt suscité par les deux livres «Al Beruffer a Broutverdéngschter», le premier volume, publié en 2009, a été réimprimé en 2013.

Le manuel «Kollektive Prägungsgeschichte und Altenpflege», édité une première fois en 2003, a été entièrement retravaillé.

3.3.3. Site internet

En 2013, le site internet du RBS (www.rbs.lu) a compté 16838 visiteurs dont 1910 qui ont consulté le site par médias mobiles (smartphones et tablettes). Parmi les utilisateurs du site on compte 53% de clients-fidèles et 47% de nouveaux utilisateurs.

Le domaine des nouvelles technologies (TIC) constitue un domaine d'intérêt de plus en plus attrayant pour les seniors. L'organisation de divers nouveaux cours comme l'initiation aux tablettes, aux multimédias et à la photographie digitale s'est imposée pour répondre à cette demande. Certains de ces cours ont fonctionné en partenariat avec le CIGL-Hesperange et le Service Seniors de la Ville de Luxembourg.

Le site « www.rbs-tour.lu » a eu environ 15 000 visiteurs.

3.4. Les technologies modernes

Au cours de l'année 2013, le ministère a continué à allouer des subsides pour promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de la communication par les seniors. La demande de formations spécifiques à l'utilisation d'appareils mobiles augmente progressivement.

3.5. Le site internet « luxsenior.lu »

Le site « www.luxsenior.lu » est un accès internet qui s'adresse entre autres aux personnes âgées. L'internaute y trouve des textes de référence sur le travail gérontologique et gériatrique au Luxembourg, une revue de presse, des points d'actualité, les nouvelles brochures et les livres édités sur les thèmes liés au vieillissement. Le site regroupe également un calendrier des activités organisées par les Clubs Seniors ou par d'autres associations.

Le site internet rencontre toujours un franc succès auprès du grand public. En 2013, quelques 14300 pages du site ont été consultées.

3.6. Projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées

Depuis plusieurs années, le ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;

- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

  En 2013, trois projets ont été soutenus financièrement par le ministère.

- Le projet « confection de poupées » introduit par le « Club Haus Beim Kiosk » de Schifflange.

- Le centre de documentation et d'animations **I**nter**k**u**l**turelles (IKL) réalise des ateliers de reportage intitulés « Déi Jonk vun haut a vu gëschter ». Ce projet est organisé en collaboration avec le service interculturel de l'EGCA et le Club Senior « Schwaarzewee ».

- Le troisième projet « An der Uucht : 't ass richteg geschitt ! » est caractérisé par un travail de théâtre intergénérationnel et interculturel de rencontres et d'échanges.

3.7. Le vivre ensemble entre personnes âgées de différentes cultures

En 2013, les efforts en vue de l'intégration des seniors non-luxembourgeois dans les structures existantes pour personnes âgées ont été maintenus.

Le service interculturel rattaché à l'EGCA a été invité à présenter ses activités lors du « Congrès mondial des travailleurs sociaux » organisé par l'APEG et aux « Assises nationales de l'intégration au niveau local ».

Au niveau du travail de sensibilisation interculturelle au sein des Clubs Seniors, le service interculturel met en place en collaboration avec le CEFIS (Centre d'étude et de formations interculturelles et sociales) et la Maison des associations, une formation à l'approche interculturelle, destinée à tout le personnel des Clubs Seniors. En 2013, une demi-journée de discussion entre les formateurs et le personnel des Clubs Seniors a eu lieu.

Le service interculturel continue à soutenir des projets pilotes ayant comme but de développer des offres spécifiques pour migrants âgés :

- rédaction des pages interculturelles dans l' » Aktiv am Liewen », publication d'articles dans les journaux « Contacto » et « L'essentiel » et diffusion d'une newsletter pour les communautés non luxembourgeoises informant sur les activités des Clubs Seniors ;
- lancement du jardin interculturel de Bonnevoie : un travail de rencontres intergénérationnelles et interculturelles de quartier autour d'un jardin commun en collaboration avec la Maison de Jeunes de Bonnevoie et le Club Senior de Bonnevoie ;
- participation à l'organisation de 7 « Cafés des âges »
- information et sensibilisation du public cible lors de différentes manifestations, comme le « Festival des Migrations », la foire « Santé et Bien-Etre » organisée par le Centre d'appui social et associatif (C.A.S.A.), et à la « Fête de l'Intégration » à Schifflange.

4. Les formations aux professionnels

4.1. L'Institut de Formation du Service RBS-Center fir Altersfroen

Le service « RBS-Center fir Altersfroen » se définit comme une structure d'information sur toutes les questions liées à l'âge et au vieillissement. A côté du volet de la « Seniorenakademie » il maintient ses activités de formation pour les professionnels.

L'institut offre des cours et journées de formation aux professionnels dans les domaines de la psycho-gériatrie, de la gérontologie, du management social et de la restauration gérontologique.

En 2013, 33 séminaires (68 journées de formation) réunissant 372 participants ont été organisés dans le domaine de la gérontologie et de la psycho-gériatrie.

Le service « RBS-Center fir Altersfroen » a été sollicité pour la première fois par le «Service volontaire d'orientation », afin de donner aux jeunes, qui veulent travailler dans ce domaine, un cours sur la situation de vie des personnes âgées. Cette collaboration a connu un grand succès. Deux formations supplémentaires sont prévues pour 2014.

Deux jours de formations ayant comme sujet « la personne âgée » ont été organisés pour deux classes du Lycée Fieldgen (régime technique).

En management social, il y eut 11 séminaires (26 journées de formation) pour 106 participants (72 femmes, 34 hommes).

Cela fait un total de 94 journées de formation avec 478 participants.

17 cours « inhouse » en gérontologie/psycho-gériatrie et en management social ont été organisés pour 10 institutions différentes avec un total de 382 participants.

Le service a continué ses cycles de « formation à la communication » en offrant quelque 53 journées de formation aux collaborateurs des réseaux d'aides et de soins.

Le « RBS-Center fir Altersfroen » est le partenaire luxembourgeois dans le cadre du projet E-Qalin® qui est un système de management de qualité s'orientant prioritairement aux besoins et attentes des pensionnaires des institutions, de leurs proches et des membres du personnel.

L'institut de formation continue de promouvoir ce modèle dynamique et a organisé un séminaire « E-Qalin Prozessmanager » de 4 journées en janvier et mars 2013 en langue française pour 15 participants.

Le magazine « Bulletin », tiré à 1.500 exemplaires, a paru trois fois en 2013.

En avril 2013, le service « RBS-Center fir Altersfroen » en collaboration avec l'«Association Luxembourg Alzheimer», a invité Nicole Richard, fondatrice de l' « Integrative Validation », afin d'animer un workshop avec 40 participants sur la communication avec les personnes démentes.

En novembre 2013, ensemble avec Caritas Trier, la manifestation «Tag der Pflege» a été organisée à Trèves, sur le sujet «Entdecke die Möglichkeiten». Quelques 800 personnes y ont participé.

4.2. Conférences

Dans le contexte de ses conférences du « quality-management », le ministère a organisé 3 rencontres autour d'un thème touchant la qualité des prestations dans le secteur de la gérontologie au Luxembourg :

- La première rencontre a porté sur l'organisation des soins palliatifs et sur la présentation de différents comités éthiques.
- La deuxième journée en juin fut dédiée à l'alimentation. Le ministère eut le plaisir d'accueillir une coryphée dans ce domaine le Docteur Monique FERRY de Paris, (INSERM/Université Paris 13, Institut national de la Santé et de la Recherche médicale). Dr Ferry a présenté des résultats de l'étude multicentrique « dénutrition en EHPAD » et a référé sur le thème du « plaisir de manger » des personnes âgées vivant en institution. Madame LEJEUNE présentait le plan wallon de l'alimentation des personnes âgées.
- En collaboration avec l'Université du Luxembourg, une troisième rencontre permettait à des étudiants du Professeur Dieter FERRING de présenter leurs travaux dans le cadre de leurs études du master en gérontologie dans l'audimax de l'Université du Luxembourg.

5. La politique des soins – l'aide à la personne

5.1. Le Senioren-Telefon

Le Senioren-Telefon fonctionne tous les jours ouvrables de 08h30 à 11h30. Il est assuré à tour de rôle par des employés du Ministère.

Comme les années précédentes, le nombre de demandes d'information sur les institutions et les services pour les personnes âgées est élevé. Les demandes de renseignements sur les aides financières accordées lors d'une admission dans une institution ou lors d'une prise en charge par un réseau restent invariablement nombreuses.

On observe une augmentation du nombre de familles à faibles ressources sociales et/ou financières qui requièrent un suivi social pour l'organisation des prises en charge de leurs membres aînés.

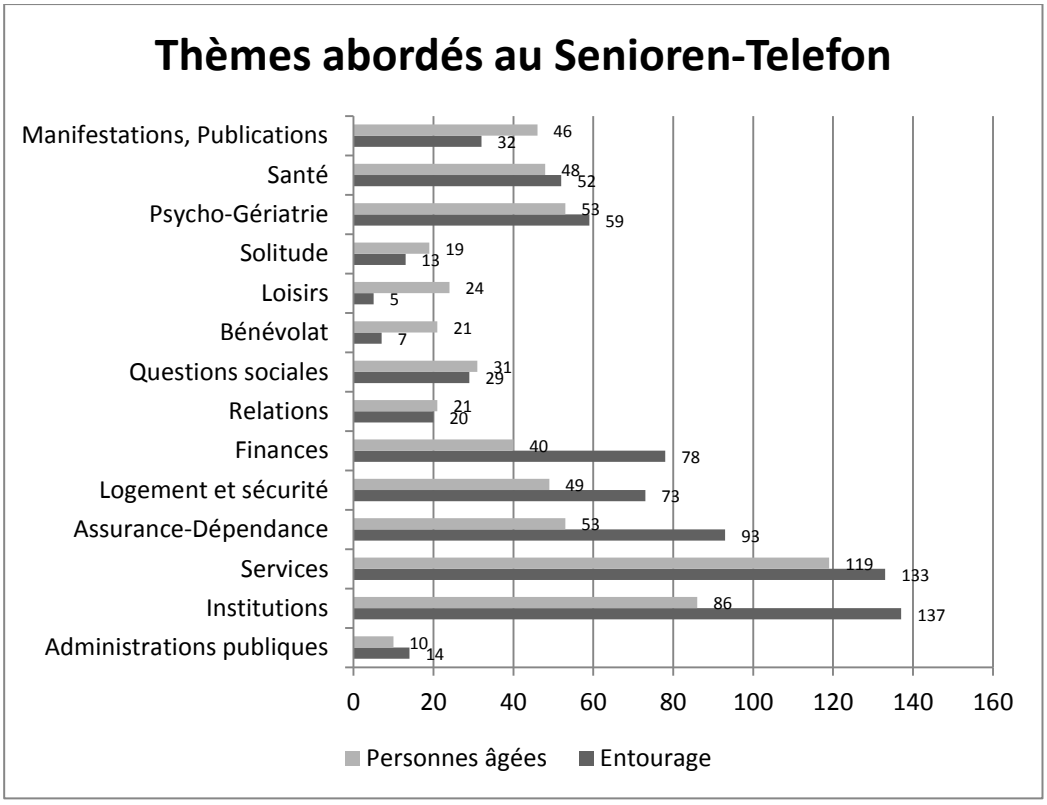

Le grand besoin d'une écoute empathique de la part d'« aidants informels » prenant en charge un membre de famille dépendant, désorienté ou dément, persiste. En effet l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour le partenaire et/ou l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante.

Les demandes de conseil sur des questions d'accessibilité et de mise en sécurité des logements privés des personnes âgées augmentent en nombre.

5.2. L'unité d'orientation et de guidance

L'unité d'orientation et de guidance aide à trouver une solution intermédiaire ou définitive aux problèmes exposés et qui sont en relation avec la situation de personnes âgées.

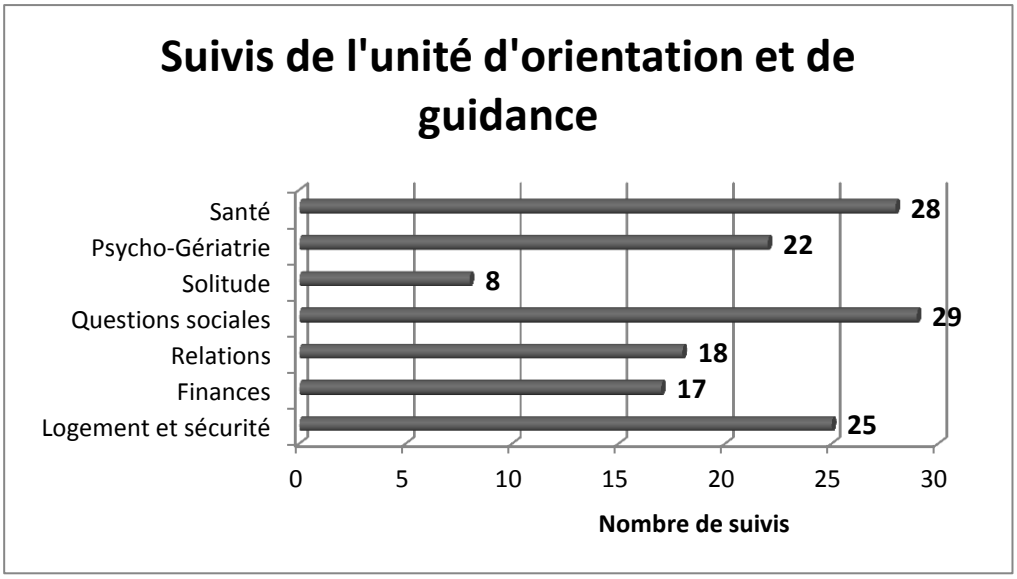

Ce travail se fait en étroite collaboration avec les réseaux d'aides et de soins, les différents services et institutions pour personnes âgées, les centres de rééducation gériatrique, les offices sociaux, les administrations communales, et la Cellule d'Evaluation et d'Orientation de l'Assurance Dépendance.

En 2013, la majorité des demandes fut adressée à l'unité par le biais du Senioren-Telefon. En général, des informations et des conseils étaient demandés. Bon nombre de situations nécessitaient un suivi intense dû à la complexité des problèmes rencontrés (entourage socio-familial dépassé, absent ou non-existant ; multimorbidité, fin de vie, troubles de comportement majeurs, maladies psycho-gériatriques, dépendance alcoolique ou médicamenteuse, difficultés financières, difficultés judiciaires, logement insalubre,..).

5.3. La tarification sociale

Le ministère garantit depuis l'introduction de l'assurance dépendance en 1999 l'accès aux aides et soins aux personnes âgées qui le requièrent, mais qui ne relèvent pas du champ d'application de l'assurance dépendance et qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter du prix d'équilibre, qui s'élevait en 2013 à :

- 64,81 EUR par heure pour les réseaux d'aides et de soins et à 55,56 EUR par heure pour les centres semi-stationnaires, pour la période du 01 janvier 2013 au 30 septembre 2013 ;
- 66,43 EUR par heure pour les réseaux d'aides et de soins et à 56,95 EUR par heure pour les centres semi-stationnaires, pour la période du 01 octobre 2013 au 31 décembre 2013.

Une convention a été signée avec 8 prestataires de services de maintien à domicile.

La participation de l'usager aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire et de l'indice du coût de la vie. La différence entre le montant dû par le prestataire et la participation de l'usager est à charge de l'Etat.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

5.4. Service d'appel-assistance externe

Le service d'appel-assistance externe ou service Télé-Alarme garantit une permanence d'appel ainsi qu'une communication d'aide et de secours d'urgence. Le service appelé « Secher Doheem », à caractère national, est géré par la fondation « Stëftung Hëllef Doheem ». Un comité, regroupant des représentants des organismes suivants : Syvicol, ministère de la Famille et de l'Intégration, Ligue luxembourgeoise d'action et de prévention médico-sociales, Protection civile, EGCA et la fondation « Stëftung Hëllef Doheem », assure le suivi du service. Le siège du service Télé-Alarme est à Steinsel.

Au 31 décembre 2013, le service compte 4758 clients actifs (77% femmes et 23% hommes). 89,5% de ces personnes sont âgées de 70 ans et plus.

Au cours de l'année 2013, le service a reçu 9811 alarmes de réelle détresse.

Interventions dans le cadre des appels de détresse :

Dans 991 cas, le service a dû faire appel au 112 (Protection civile) alors que l'intervention du médecin de garde ou d'un membre de la famille du client a été sollicitée 2752 fois. Pour les situations restantes (2624 cas), l'intervention des réseaux d'aides et de soins ou le support téléphonique du service ont suffi pour répondre aux demandes d'aide.

5.5. Collaboration avec l'asbl « Association Luxembourg Alzheimer »

Le ministère soutient financièrement l'Association Luxembourg Alzheimer dans ses initiatives de formation de sensibilisation et de consultation au bénéfice de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques, de leurs familles ainsi que d'autres aidants informels.

Il s'agit notamment des services suivants :

- activités d'information, de formation et de soutien aux personnes affectées de troubles psycho-gériatriques et aux aidants informels, sur la maladie et le comportement du malade, la prise en charge du malade par la famille, les réseaux d'aides et de soins et autres services de maintien à domicile disponibles,
- permanence téléphonique, appelée « Helpline-SOS Alzheimer », fonctionnant 24/24 heures et 7/7 jours,
- groupes d'entraide ayant le but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres de familles concernés par une forme de démence et d'autres aidants informels,
- activités d'information et de sensibilisation du grand public et des milieux professionnels : publication d'un journal trimestriel à destination des membres, de la presse et des professionnels actifs dans le domaine, organisation de séances d'information publiques sur les troubles psycho-gériatriques, gestion d'un site Internet, organisation d'activités dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer (21 septembre).

5.6. Projet « Nuetswaach »

Depuis 2012, le ministère intervient dans le financement du projet « Nuetswach » qui est un projet à vocation nationale géré et coordonné par la fondation « Stëftung Hëllef Doheem » en collaboration avec le ministère de la Sécurité sociale/Cellule d'évaluation et d'orientation.

Le projet s'adresse à des personnes gravement dépendantes vivant à domicile et nécessitant la présence d'une tierce personne vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pour autant que les personnes remplissent les conditions préétablies, elles peuvent profiter de gardes de nuit à raison d'une nuitée/semaine sur une période ne dépassant pas 104 semaines à un tarif horaire préférentiel.

Par ailleurs en cas d'un empêchement subit ou imprévisible de l'aidant informel d'une personne gravement dépendante (maladie, hospitalisation),

une prestation de gardes de nuit peut être obtenue pour une durée ne dépassant pas 10 nuits/an.

En 2013, quelques 52 demandeurs ont rempli les conditions pour pouvoir bénéficier d'une garde de nuit dans le cadre de la convention signée entre le département et la fondation « Stëftung Hëllef Doheem ». Ainsi, quelques 524 nuitées avec un nombre total de 5016.5 heures ont été prestées.

5.7. Campagne nationale « Propper Haenn – Secher Haenn »

Une hygiène des mains adéquate et correcte des professionnels est le moyen le plus efficace et le moins coûteux dans la lutte des infections associées aux soins.

Pour cette raison, en 2011 une première campagne nationale d'hygiène des mains « Propper Haenn – Secher Haenn » a été organisée pour le personnel d'encadrement des services et institutions du secteur « Personnes âgées » par le département en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et un groupe de travail composé d'infirmiers hygiénistes et de représentants des services pour personnes âgées.

En 2013, la 2e campagne nationale « Propper Haenn – Secher Haenn » s'est adressée au-delà du personnel d'encadrement, à l'ensemble des professionnels en contact avec les personnes âgées.

La campagne comprenait deux volets :

- le volet « formation des professionnels » avec la création d'un outil « power-point » et la mise en place de formations « train de trainers »
- Au moins un professionnel de santé par établissement/service pour personnes âgées a participé à l'une des 10 formations organisées par des infirmiers hygiénistes sur l'ensemble du pays. Par la suite, ces professionnels ont informé/formé les personnels dans leurs services respectifs.
- la Campagne nationale, lancée le 5 mai, déclaré journée de sensibilisation pour la prévention des infections associées aux soins par l'OMS (l'organisation mondiale de la santé)
- Une très large majorité des services pour personnes âgées ont adhéré à la « Charte d'engagement pour l'hygiène des mains dans les soins pour la sécurité et la santé des clients ».

5.8. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

5.8.1. Le maintien à domicile

Depuis 2004, le ministère s'est doté de moyens financiers pour garantir un accompagnement en soins palliatifs à domicile.

Deux réseaux d'aides et de soins (« Stëftung Hëllef Doheem » et « HELP asbl ») ont signé une convention avec le ministère pour l'accompagnement et la prise en charge palliative de leurs clients.

En 2013, le soutien financier du département ministériel a permis l'encadrement de 201 personnes.

5.8.2. Collaboration avec l'asbl « Omega 90 »

Omega 90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées et assure la formation en soins palliatifs de professionnels de la santé, ainsi que la formation et la supervision de personnes travaillant comme bénévoles auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux, dans les maisons de soins ou à domicile.

A partir de l'automne 2010, Omega 90 gère aussi le centre d'accueil pour personnes en fin de vie « Haus Omega ».

En 2013, quinze conférences grand public concernant la loi sur les soins palliatifs, la directive anticipée et le congé d'accompagnement ont réuni quelques 550 personnes.

Bénévolat

OMEGA 90 s'engage contre l'isolation des malades en fin de vie en formant, coordonnant et supervisant un groupe de personnes bénévoles qui assurent un accompagnement des personnes malades et de leurs proches en deuil.

En 2013, 50 bénévoles étaient actifs au niveau de l'accompagnement et 5 bénévoles au niveau des travaux administratifs.

Au total, 7167 heures étaient déclarées par les bénévoles dans l'accompagnement. Ils ont assisté à 40 séances de supervision organisées par Omega 90 avec un total de 80 heures.

Pour répondre à la demande d'accompagnements en portugais, italien ou espagnol, Omega 90 a formé un groupe de bénévoles parlant au moins une langue non maîtrisée par les bénévoles luxembourgeois.

Depuis 2013, six bénévoles francophones parlant au moins une langue non maîtrisée par les bénévoles luxembourgeois interviennent dans l'accompagnement. Il s'agit des langues portugaise, italienne, espagnole et vietnamienne.

Un groupe luxembourgeois de 13 candidats a terminé sa formation d'accompagnement en octobre 2013. Dix personnes de ce groupe ont commencé leur accompagnement fin 2013. Trois des nouveaux bénévoles commenceront leur mission début 2014.

Une formation pour bénévoles, en langue française, a démarré en novembre 2013 avec 11 candidats luxembourgeois, portugais, italiens, polonais et espagnols.

Le projet « Omega mécht Schoul » a été réalisé dans les écoles fondamentales de Bridel et de Berchem. Il s'agit à chaque fois d'une semaine de 5 matinées. Cinq bénévoles y ont participé.

Service Consultation

Le Service Consultation s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées.

Omega 90 offre des informations sur le processus et la gestion du deuil sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles ainsi que des groupes de paroles.

Le nombre de consultations est repris dans le tableau ci-dessous :

Type de consultations	Nombre de séances
Consultations adultes	2260
Consultations enfants de 4 – 12 ans	171
Consultations adolescents de 13 – 18 ans	121

Ces séances se répartissent sur 667 personnes respectivement situations de prises en charge. Pour 532 cas, le motif de la demande était une situation de deuil, dans 135 cas il s'agissait de consultations dans le cadre de maladies graves.

Omega 90 propose également des consultations à Ettelbruck au Centre Pontalize, 141 consultations ont eu lieu en 2013.

Omega 90 a organisé 23 séances du groupe de deuil avec 128 participants.

L'Académie interrégionale « Weiterbildungsakademie Palliative Care »

L'Académie Interrégionale de Formation continue en Soins Palliatifs, projet européen « Interreg IV A Grande Région », où Omega 90 collabore depuis 2009 avec la « LAG Hospiz Saarland e.V. » et le « Caritasverband Westeifel e. V. », était en 2013 dans sa cinquième année d'existence. De nombreuses formations et conférences ont été organisées autour de différents thèmes concernant les soins palliatifs

Les formations de sensibilisation (40 heures) ont connu un grand succès dans la Grande Région, 45 employés de 8 institutions des 3 régions ont participé à ces formations. Fin 2013, la participation financière européenne INTERREG s'est terminée.

5.8.3. Formation continue en soins palliatifs

Omega 90

En 2013 le service a organisé 23 cycles de formation de sensibilisation (40 heures) - dont 3 formations interrégionales - pour 320 participant(e)s.

Un cycle d'approfondissement (160 heures) pour 16 professionnels des domaines de la santé et du social s'est terminé. Par ailleurs, 3 nouveaux cycles d'approfondissement, dont deux en luxembourgeois et un en français, ont débuté avec 43 personnes.

En formation de spécialisation, un module « méthodes complémentaires en soins palliatifs » en langue allemande, un module « éthique en fin de vie » ainsi que 2 formations de base en stimulation basale ont été organisés.

Autres gestionnaires

Suite à l'introduction de nouvelles normes de formation en soins palliatifs au niveau du règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, le département soutient également les gestionnaires de services pour personnes âgées qui par leurs propres moyens mettent en place des formations de sensibilisation en soins palliatifs, tout en respectant les règles établies.

En 2013, 6 gestionnaires de services pour personnes âgées ont ainsi organisé des formations de sensibilisation (40 heures).

6. Les procédures d'agrément

6.1. Contrôles institutionnels

Dans le secteur des personnes âgées chaque service est en principe visité au moins une fois par an par des fonctionnaires chargés de veiller à l'application de la loi et du règlement.

Les visites d'agrément effectuées en 2013 ont été faites sans information préalable du gestionnaire. La discussion a surtout porté sur la permanence en soins palliatifs qui doit être assurée 24 heures sur 24, par au moins une personne exerçant une profession de santé et qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs ainsi que sur l'obligation du gestionnaire de disposer d'au moins 40% de personnel d'encadrement avec une qualification de 40 heures en soins palliatifs.

6.2. Gestion des Plaintes

Durant l'année, un certain nombre de réclamations et de plaintes sont adressées au ministère par courrier écrit, par le biais du Senioren-Telefon ou par d'autres moyens (e-mail, contact direct, …). Ces requêtes sont formulées soit par des personnes âgées concernées elles-mêmes, soit par des personnes issues de leur entourage personnel, soit par des professionnels.

Si en total le nombre de dossier a diminué de 2012 à 2013, il faut cependant constater que les situations complexes, demandant un suivi important sont en nette augmentation.

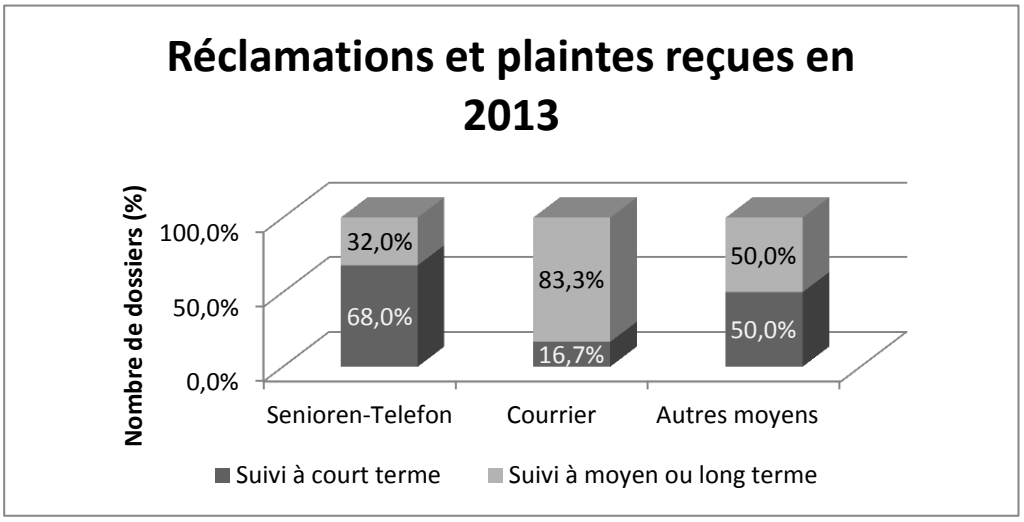

7. Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Âgées asbl (EGIPA)

Fin 2012, l'EGIPA, l'entente des gestionnaires des Institutions pour personnes âgées asbl arrête son activité et ses membres intègrent majoritairement l'EGCA, l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil. Actuellement l'EGCA compte 13 associations membres du secteur des personnes âgées, de type association sans but lucratif ou fondation de même qu'une société commerciale œuvrant dans le secteur des personnes âgées. En début de l'année 2013, une nouvelle plateforme de réflexion interne s'est constituée sous le titre: plateforme Seniors.

La plateforme Seniors s'est réunie 8 fois en 2013. Les sujets qui ont été traités étaient l'analyse de la législation ASFT avec le texte de l'agrément concernant les gestionnaires pour personnes âgées, ainsi que la mise en place d'un nouveau modèle de recensement statistique des activités des Clubs Seniors y compris un cahier de charge pour l'adaptation du programme informatique « BOB50 ».

7.1. Les Clubs Seniors

La plateforme de coopération, coordonnée par l'EGCA et le ministère, s'est réunie en 2013 à quatre reprises : le 28 janvier à Bereldange, le 22 avril à Hupperdange, le 8 juillet à Capellen et le 21 octobre à Colpach-Bas. Les sujets et dossiers suivants ont été traités:

- Présentation du « Lëtzebuerger Online Dictionnaire » de Madame Marty Gloesener et de Monsieur Ralph Fichtner du ministère de la Culture,
- Présentation de la structure et discussion sur le concept d'action général pour la période de 2013-2015,
- Présentation du concept BEESecure par Monsieur Krier du SNJ et de Madame Roller de « Security made in Luxembourg » (SMILE),
- Présentation du Vade-mecum, un manuel de référence en matière de sécurité et de conformité par rapport à la réglementation ASFT pour les salariés des Clubs Seniors.

L'EGCA a coordonné l'élaboration et la gestion d'outils et de structures de marketing en faveur des Clubs Seniors, notamment la publication des programmes d'activités des Clubs Seniors dans le périodique « Aktiv am Liewen » édité par le service RBS.

Début 2013, l'EGCA, ensemble avec le RBS, a participé à l'organisation de la formation « Staunen – eine Chance, Gewohntes neu zu betrachten » pour les collaborateurs des Clubs Seniors. Deux séances ont eu lieu avec le formateur Franz-Josef Euteneuer.

8. Journée internationale des personnes âgées

C'est en 1990 que l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé le 1er octobre « Journée internationale des personnes âgées ». La communauté internationale reconnaît ainsi les contributions de nos aînés pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre générations. D'autre part, elle attire l'attention sur le changement démographique et les défis qu'apporte le vieillissement de la population.

A l'occasion de la « Journée internationale des personnes âgées » 2013, le ministère de la Famille et de l'Intégration a mis l'accent sur le dialogue intergénérationnel en vue d'une manifestation de grande envergure en 2014.

Suite au « Jugendkonvent » 2013 placé sous le thème du dialogue entre les générations, le Conseil supérieur des personnes âgées organise une journée intergénérationnelle transfrontalière le 14 mars 2014 en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le « Ministerium für Soziales, Gesundheit, Frauen und Familie » et le « Landesseniorenbeirat » de la Sarre, le service « RBS-Center fir Altersfroen », le Centre Information Jeunes, la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg ainsi que le lycée de Schengen.

VI. Les Administrations

1. L'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)

1.1. Accueil et prise en charge des demandeurs de protection internationale (DPI)

Public cible

En 2013, le public cible est constitué :

- des DPI en procédure au 1er janvier 2013 ;
- des DPI nouvellement arrivés en 2013 ;
- des DPI déboutés bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement ou d'un report de la décision d'éloignement ;
- des réfugiés récemment reconnus ;
- des DPI déboutés en attente d'une régularisation ou d'un éventuel retour volontaire vers leur pays d'origine ;
- des DPI ayant obtenu un séjour temporaire.

Encadrement

L'équipe du Service social comprend des assistant(e)s (d'hygiènes) social(e)s, des éducatrices graduées/diplômées et une infirmière diplômée qui a été assistée d'une assistante sociale à partir de mai 2013.

En dépit du fait qu'en 2013 le nombre de DPI nouveaux-arrivants a diminué, le manque de structures d'accueil et de lits disponibles et adaptés aux besoins des DPI persistait. D'autre part, le Service social a constaté une augmentation du nombre de familles présentant des problèmes de santé importants.

A côté des DPI, l'OLAI prend également en charge les étrangers ayant obtenu le statut de réfugié reconnu, ceux ayant obtenu un titre de séjour temporaire au Luxembourg ainsi que les personnes déboutées de leur demande de protection internationale.

L'objectif du suivi de ces personnes est de les responsabiliser et de leur faciliter l'intégration dans la vie sociétale par des conseils et orientations.

En vue d'une meilleure structuration du travail et une optimisation de la transparence des interventions effectuées, le Service social a multiplié ses efforts de collaboration et de coordination avec les différents services et/ou administrations engagées dans la prise en charge des DPI. Ainsi en 2013, de nombreuses réunions furent organisées avec d'autres organes comme par exemple l'Office national de l'enfance, le Tribunal de la jeunesse et des tutelles, l'Initiative Liewensufank, le Service social de la pédiatrie et maternité du Centre hospitalier de Luxembourg, l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand, Caritas, le Service Migrants et Réfugiés de la Croix-Rouge, etc.

En 2013, les activités du **travail éducatif** de l'OLAI se sont déroulées dans les foyers de Weilerbach, Differdange, Marienthal, Useldange, Wecker et à partir du mois de novembre également dans le foyer de Bourscheid. Les tâches des éducatrices ont notamment consisté en :

- l'organisation et l'animation d'activités de loisirs à Weilerbach pendant les vacances d'été pour 58 enfants âgés entre 5 et 12 ans
- l'organisation et l'animation d'activités de loisirs à Marienthal pendant les vacances d'été pour 25 enfants âgés entre 4 et 12 ans
- l'organisation d'activités culturelles, sportives et récréatives avec les enfants âgés entre 4 et 12 ans des foyers de Wecker, Differdange,Useldange et Steinfort pendant les vacances de Pâques, de Pentecôte et de la Toussaint
- l'organisation de groupes de jeux pour mamans et bébés dans les foyers de Differdange, Marienthal et Bourscheid
- la mise en place d'activités d'éducation à la santé pour les mamans et leurs enfants de 0 et 3 ans comme par exemple la visite du Centre Médico-Social d' Echternach et l'entrevue avec une diététicienne sur l'alimentation des enfants en bas âge
- la collaboration avec la « Eltereschoul » dans les foyers d'Useldange, de Marienthal et de Weilerbach
- la participation à deux groupes de travail : le groupe « jeunes mamans » organisé par le planning familial et le groupe « Jugendpakt » organisé par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Le travail de **l'infirmière diplômée** de l'OLAI consiste plus particulièrement :

- à conseiller les DPI pour toute question relative à la santé ;
- à accompagner les DPI, si nécessaire, lors des consultations ou des examens médicaux ;
- à assurer le suivi des DPI souffrant de maladies chroniques et psychiques ;
- à visiter les structures d'hébergement en cas de problème d'hygiène ;
- à contrôler les cuisines et les denrées alimentaires dans les structures de l'OLAI.

L'infirmière de l'OLAI a collaboré avec l'inspection sanitaire du Ministère de la Santé à des séances de dépistage en matière de santé publique.

C. Hébergement des demandeurs de protection internationale

Nouvelles demandes de protection internationale pour l'année 2013

	jan	fév	mar	avr	mai	jui	jui	aoû	sep	oct	nov	déc	Total
Nombre de personnes	80	71	74	91	79	89	106	76	119	126	100	60	1071

1.2. Généralités

Le **Service logement** de l'OLAI comprend des collaborateurs à tâche administrative, ainsi qu'un assistant social.

Le service gère différents types de structures d'hébergement pour DPI. En 2013, quelque 1.950 personnes étrangères ont été logées suite à l'appel lancé par la Ministre en 2011.

10 maisons unifamiliales ont été mises à disposition de l'OLAI par différentes communes. De ce fait, l'OLAI disposait ainsi de 85 lits supplémentaires.

A côté de la recherche de nouvelles opportunités de logement, le Service logement assure le transfert des DPI vers les structures d'hébergement, ainsi que le contrôle des structures et leur entretien.

Un agent de l'OLAI organise la coordination de la fourniture de denrées alimentaires dans le cadre de l'aide sociale dont bénéficient les DPI.

En 2013, la gestion administrative et opérationnelle des structures d'hébergement est assurée par le Service technique du ministère.

1.2.1. Les différentes structures pour DPI et assimilés :

Centres d'accueil pour familles : Sur 21 sites (Beaufort, Bollendorf, Bourscheid, 2 strcutures à Diekirch, Differdange, Echternach, Esch-sur-Sûre, Foetz, Hesperange, Knaphoscheid, Luxembourg, Marienthal, Mertert, Mondercange, Rippig, Schifflange, Trintange, Useldange, Wahl, Weilerbach), l'OLAI a hébergé en moyenne 910 personnes. La surveillance de certains foyers avec grande capacité d'accueil est assurée par des agents de gardiennage.

Centres d'accueil surveillés pour célibataires gérés par l'OLAI : Sur 4 sites (Rodange, Sanem, Esch-sur-Alzette et Luxembourg-Ville), l'OLAI a hébergé en moyenne 100 personnes.

Centres d'accueil gérés par des ONGs : Sur 7 sites, la Fondation Caritas et la Croix-Rouge luxembourgeoise ont hébergé en moyenne 356 personnes.

Pensions complètes (Hôtels et auberges pris en location par l'OLAI) : Sur 16 sites (Insenborn, Marnach, Roodt-Syre, 2 structures à Heiderscheid, Wecker, Beaufort et Wiltz, Moulin de Reuland, Moulin de Bigonville, Neunhausen, Bourscheid, Derenbach, Grevenmacher, Vianden, Marnach, Tarchamps.), l'OLAI a hébergé en moyenne 410 personnes.

Maisons communales : 85 lits ont été disponibles dans 10 maisons communales (Angelsberg, Betzdorf, Doncols, Ellange, Findel, Hobscheid, Keispelt, Livange, Reckange/Mess).

Hébergement chez des particuliers : Sur les 1.071 nouveaux arrivants qui ont déposé une demande de protection internationale, 1.050 ont bénéficié de logements mis à disposition par l'OLAI. Au 31 décembre 2013, 90 personnes ont été logées à titre privé par leurs familles ou des connaissances à 70 adresses différentes.

1.2.2. Autres structures

Maisons dites « *de 2ème phase* »

En 2013, l'OLAI a loué 34 maisons et 55 appartements à des ménages de réfugiés reconnus et à des familles d'immigrés moyennant un loyer adapté à leurs revenus. Au 31 décembre, 269 personnes étaient logées dans 89 structures d'accueil de 2ème phase.

La maison *Schadeck* à Hespérange est un logement pour femmes seules et familles monoparentales. Ce foyer a accueilli 6 ménages, soit 14 personnes.

Foyers pour travailleurs immigrés

Sur 3 sites, l'OLAI héberge quelque 113 personnes, en majorité des travailleurs immigrés portugais célibataires ou non accompagnés par leurs familles. L'objectif est de faciliter aux travailleurs immigrés nouvellement arrivés l'intégration au Luxembourg.

1.2.3. Crédit-taudis

Le Service logement procède, sur demande du Ministère du Logement, à une enquête technique et sociale dans le cadre d'achats de biens immobiliers. La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat peut demander à l'Etat de garantir des crédits hypothécaires destinés à des familles sans ou avec peu de fonds propres, ayant un revenu stable et 3 enfants à charge. En 2013, 6 dossiers ont été traités.

1.2.4. Recours devant les juridictions

Les activités du Service juridique sont liées à la défense des intérêts de l'Etat en justice en préparant des dossiers disciplinaires de limitation et de retrait de l'aide sociale et en plaidant des affaires devant les juridictions (civiles, bail à loyer) pour violation des dispositions du règlement grand-ducal du 8 juin 2012 sur l'aide sociale accordée aux demandeurs de protection internationale.

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers disciplinaires (78 dossiers) et d'affaires plaidées devant les juridictions (8) a connu une croissance par rapport à l'année précédente.

1.3. Intégration des étrangers/Lutte contre les discriminations/Diversité

1.3.1. Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014

Le plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations, établi par l'OLAI en concertation avec le comité interministériel à l'intégration et échelonné sur 5 ans (2010-2014), vise une plus grande coordination des politiques d'intégration nationales et des initiatives européennes dans ce domaine.

Quatorze ministères et administrations gouvernementales mettent en commun leurs efforts dans le domaine de l'intégration des étrangers et de la lutte contre les discriminations, pour favoriser une harmonisation interministérielle des actions qu'ils mettent en œuvre, qu'ils soutiennent financièrement et dont ils assument la responsabilité.

Le plan d'action repose sur les 11 principes directeurs de la politique d'intégration européenne (PBC) qui mettent en évidence l'importance d'une approche globale de l'intégration.

Afin que la mise en place des PBC soit efficace et durable, il a été décidé que chaque année des principes seraient fixés comme prioritaires.

Pour 2013, ont été prioritaires les :

- PBC 1 : Processus à double sens
- PBC3 : Emploi
- PBC 4 : Connaissance de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil
- PBC 5 : Education
- PBC 7 : Dialogue interculturel
- PBC 11 : Collecte de statistiques, élaboration d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation

Afin de donner l'opportunité aux acteurs de la société civile de proposer des projets et/ou actions qui leur sembleraient judicieux d'initier pour 2013 et de les questionner sur les priorités à envisager pour 2014, l'OLAI a organisé une consultation de la société civile par questionnaire en ligne.

1.3.2. Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

La mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration est régie par le règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 fixant les conditions d'application et modalités d'exécution relatives au contrat d'accueil et d'intégration.

Ce contrat facultatif s'adresse à toute personne étrangère âgée de plus de 16 ans séjournant légalement et durablement sur le territoire du Grand-Duché. Par sa signature, la personne s'engage à participer à :

- au moins un cours de langues lui permettant d'atteindre le niveau A.1.1 du cadre européen de référence pour les langues en luxembourgeois, allemand et / ou français. Un perfectionnement en langues est également possible dans le cadre du CAI ;
- un cours d'instruction civique d'une durée totale de six heures abordant les sujets tels que le processus démocratique, les valeurs et traditions, l'histoire du Luxembourg et les voies et moyens de vivre ensemble dans une société multiculturelle ;
- une journée d'orientation mettant à disposition un maximum d'informations sur la vie quotidienne au Luxembourg.

En 2013, 984 personnes, de 96 nationalités différentes ont signé le CAI. 54% d'entre elles sont des citoyens de l'Union européenne, l'autre moitié étant des ressortissants de pays tiers. Les Portugais représentent 24% des signataires, suivis des Français (7%), Espagnols (5%) et Italiens (4%). La

première communauté non-européenne est la communauté chinoise, avec 4% des nouveaux signataires en 2013. 61% des signataires sont des femmes et 7% des signataires ont entre 16 et 25 ans, 92% entre 25 et 65 ans et 1% des signataires sont âgés de plus de 65 ans.

54% des signataires sont actifs sur le marché du travail ; 22% sont sans emploi et 4% sont des chômeurs indemnisés.

En ce qui concerne le niveau d'éducation, 56% des signataires affirment avoir réussi avec succès des études post-secondaires ou universitaires alors que 4% des signataires n'ont pas terminé l'enseignement primaire.

Le CAI intéresse surtout les nouveaux arrivants. En effet, 69% des signataires sont au Luxembourg depuis moins de cinq ans au moment de la signature du contrat.

En ce qui concerne la formation linguistique, on note un intérêt croissant pour la langue luxembourgeoise. En effet, alors qu'en 2012, 61% des inscriptions se faisaient inscrire dans des cours de langue française et 32% dans des cours de luxembourgeois, en 2013 48% des inscriptions se font dans les cours de luxembourgeois et 47% des inscriptions dans les cours de français. L'allemand reste minoritaire avec 5% des inscriptions. Les cours de langues éligibles sont ceux organisés par l'Institut national des langues et par les Lycées ainsi que ceux organisés par les communes et les associations dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

La promotion du CAI se fait par différents moyens : 47% des signataires ont appris l'existence du CAI par des connaissances ou amis, 19% par d'autres signataires. D'autres canaux d'information sont les associations (15%), l'internet (9%) et les communes (5%). 10% des signataires indiquent avoir reçu les informations directement par l'OLAI, que ce soit dans les bureaux de l'OLAI, lors d'un stand d'information ou d'une présentation ou via le dépliant de l'OLAI.

41 cours d'instruction civique ont été dispensés à des groupes de 8 à 25 participants. 20 de ces cours étaient dispensés en langue française, 12 en langue anglaise, 6 en langue portugaise, 1 en langue allemande, 1 en langue espagnole et 1 en langue russe. La majorité des cours a eu lieu à Luxembourg-Ville, 2 cours ont été organisés en collaboration avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, 2 avec la commune de Strassen et 1 avec la commune de Mamer.

Ces cours interactifs ont été dispensés par 14 formateurs différents qui ont reçu une formation spécifique et qui sont agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

En 2012, il avait été décidé d'organiser une nouvelle formation pour formateurs d'instruction civique à l'intention de formateurs capables de dispenser les cours en langues portugaise, espagnole ou bosniaque/croate/serbe/monténégrin. 16 personnes ont été admises à la formation et elles ont toutes terminé la formation avec succès en 2013.

Grâce au partenariat avec la Chambre de Commerce, 5 Journées d'orientation ont été organisées en 2013 dans leur centre de conférences et de formation.

En guise de mesure supplémentaire d'intégration, une visite guidée gratuite en différentes langues de l'exposition temporaire ABC Luxembourg au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg a été offerte une fois par mois aux signataires du CAI pendant toute la durée de cette exposition.

1.3.3. Charte de la diversité

En tant que partenaire privilégié de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, l'OLAI a contribué à la mise en œuvre de la Charte qui a été signée par 52 entreprises privées et publiques.

Afin de répondre à l'un de ses objectifs stratégiques qui est d'accroître le niveau de connaissances de ses signataires, la Charte a lancé en 2013 plusieurs outils : un réseau d'échange des managers de la diversité (*le Diversity Network*), un guide pratique Gestion de la diversité qui fera l'objet de formations ouvertes à tous en 2014 grâce au soutien de l'OLAI et du Fonds social européen, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation des signataires réalisé en collaboration avec le CEPS/Instead, qui devrait permettre en 2014 de disposer du premier baromètre national de la diversité.

La Charte de la Diversité Lëtzebuerg a organisé neuf événements en 2013 qui ont eu pour thèmes : la gestion des âges, le management de la diversité, la diversité religieuse, l'inclusion des salariés handicapés et la mesure de l'impact de la gestion de la diversité. 547 personnes y ont participé.

1.3.4. Campagne d'information et de sensibilisation des non-Luxembourgeois à l'inscription sur les listes électorales dans le cadre des élections européennes du 25 mai 2014

Dans le cadre des élections européennes le 25 mai 2014, l'OLAI a lancé une campagne d'information ayant pour but d'informer les citoyens européens résidant au Luxembourg sur le droit et les conditions de vote et de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales.

La campagne a été réalisée en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, dont le bureau d'information luxembourgeois du Parlement européen, le ministère de l'Intérieur, le SYVICOL, de même que les communes et les associations d'étrangers.

L'OLAI a réalisé au niveau national plusieurs moyens de communication mis à disposition des communes et de la société civile, dont un dépliant édité dans les 23 langues officielles de l'UE, des présentoirs, un site Internet www.jepeuxvoter.lu en 4 langues, des « kakémonos », un stand, deux « formations pour multiplicateurs », une Journée nationale de l'inscription, etc.

L'OLAI a parallèlement soutenu des projets émanant de communes (cf. ci-dessus) et d'associations. Liste des projets d'associations retenus:

Association	**Projet**
Circolo culturale e ricreativo Eugenio Curiel asbl	Sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales et aux enjeux de l'élection du Parlement européen
Associazione Marchigiani Luxembourg	"Votons au Luxembourg"
Groupe de travail Socialistes pour l'intégration et la citoyenneté du LSAP	"L'Europe sera citoyenne ou ne sera pas!
Association des guinéens et ami(e)s de Luxembourg) asbl	"Tous citoyens européens!"
Confédération de la Communauté portugaise à Luxembourg	"Ma voix compte- je vote!"
Federacion de Asociaciones de Espanoles en Luxemburgo	"Vivo aqui, voto aqui"
Maison des Associations asbl	"Je vis ici, je vote ici!"

1.3.5. Relations avec les communes

L'OLAI a continué en 2013 le partenariat avec le SYVICOL et le ministère de l'Intérieur en vue d'assurer la cohérence au niveau national des actions soutenues localement.

En effet, selon la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, « l'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun » (responsabilité partagée).

Appels à projets

En 2013, l'OLAI a lancé deux appels à projets dans le cadre des subsides aux administrations communales pour des projets ayant pour objet l'intégration des étrangers.

Suite au premier appel à projets lancé en février 2013, le jury, composé de représentants de l'OLAI, du ministère de l'Intérieur et du SYVICOL, a retenu les projets suivants :

Commune	**Projet**
Beckerich + Ell, Mertzig, Préizerdaul, Rambrouch, Useldange	CaRaMba, ambassadeurs à l'intégration
Beaufort	Journée des nations et des nouveaux venus
Bettembourg	Stand d'information de la CCI avec réalisation d'un sondage
	Coaching en langue luxembourgeoise
	Traductions orales directes
	Ateliers interactifs de percussion
Bettendorf	Bulletin communal, numéro spécial pour nouveaux arrivants
	Foire aux associations, foire aux goûts

Commune	Projet
Differdange	Etude sur la participation politique des étrangers
	Festival multiculturel
Echternach	Rencontre interculturelle
Esch-sur-Alzette	Campagne pour l'inscription des non-Luxembourgeois sur les listes électorales
Ettelbruck	Weekend interculturel
Grevenmacher	Festival des Nations
Hesperange	Fête de l'Amitié
Lorentzweiler	Graffiti Jam, graffiti workshop pour jeunes
Luxembourg	Actions de sensibilisation dans le domaine de l'intégration
Niederanven	"Eist Niederanven - Discover Niederanven"
Pétange	Exposition photographique "Dernier Arrêt: Espérance"
Remich	Visite guidée pour les nouveaux habitants
Stadtbredimus	Welcome disc
	Stand de la CCI lors de la fête interculturelle "MultiKulti" à Greiveldange
Steinfort	Tables rondes de conversation
	Vadémécum pour nouveaux citoyens
Steinsel	Fête de l'Intégration et de la Solidarité
Syvicol	Kit de l'intégration
Syvicol	Plan communal Intégration

Le deuxième appel à projet lancé en octobre 2013 a prioritairement visé des projets de sensibilisation des non-Luxembourgeois à l'inscription sur les listes électorales dans le cadre des élections européennes du 25 mai 2014, tout en acceptant également des projets d'intégration aux objectifs plus généraux.

Projets retenus par le jury composé de représentants de l'OLAI, du ministère de l'Intérieur, du SYVICOL et du bureau d'information au Luxembourg du Parlement européen :

Commune	Projet
Wincrange	Sensibilisation aux élections européennes
Communes de la Vallée de l'Alzette	"Devenez Européen(ne)", présentation de l'UE sous toutes ses facettes
Junglinster	"Ma commune, Mon Europe ! Meng Gemeng, Mäin Europa!"
Ville de Luxembourg	Elections européennes, actions de mobilisation et de sensibilisation pour l'inscription sur les listes électorales
Sanem	Fête multiculturelle
Hesperange	Guide du citoyen
Differdange	PRIMOTS
SYVICOL	Vers un Plan communal intégration

En 2013, l'OLAI a continué à soutenir les Pactes d'intégration d'Esch-sur-Alzette, de Junglinster et du Miselerland.

A côté de l'aide financière offerte dans le cadre des subsides, l'OLAI a largement développé en 2013 ses autres services en faveur des communes,

que ce soit dans le domaine de l'information, du soutien dans la conception et la réalisation de projets d'intégration, de la formation ou de la mise en réseau et de l'échange de bonnes pratiques.

Plateforme de l'intégration locale

La « Plateforme de l'intégration locale » s'est réunie le 3 octobre 2013 dans les locaux de l'OLAI. A l'ordre du jour figurait un échange de bonnes pratiques entre les communes ayant reçu un subside en 2013.

Assises nationales de l'intégration au niveau local

Le 16 novembre 2013, l'OLAI a organisé, en collaboration avec le SYVICOL et l'ASTI, les premières « Assises nationales de l'intégration au niveau local ».

L'objet de ces Assises nationales était triple :

- présenter des bonnes pratiques communales en matière d'intégration locale des étrangers et des nouveaux résidents au Luxembourg grâce à des ateliers d'échange et de discussion, de même qu'un espace d'exposition et d'information ;
- présenter le projet de guide pour l'élaboration d'un Plan Communal Intégration ;
- débattre des politiques d'intégration dans les communes lors d'une table ronde réunissant des élus locaux.

Au cours des Assises, a été lancé le portail Internet de l'intégration de www.integraloc.lu au niveau local, un site qui s'adresse aux communes et aux membres des commissions consultatives communales d'intégration, de même qu'au grand public.

Newsletter de l'intégration au niveau local

L'OLAI a créé en 2013 une « newsletter de l'intégration au niveau local », permettant d'informer de façon rapide et efficace l'ensemble des communes et les commissions consultatives communales d'intégration sur les dernières actualités en matière d'intégration au niveau local. Dix newsletters ont été envoyées entre juin et décembre 2013.

Guide pour l'élaboration d'un Plan communal Intégration

L'OLAI a financé et collaboré à la réalisation du *Guide pour l'élaboration d'un Plan communal Intégration* du SYVICOL, destiné à aider les communes qui souhaitent établir un tel plan.

1.3.6. Relations avec les associations

En 2013, l'OLAI a poursuivi son objectif de consulter la société civile sur des projets ou mesures devant favoriser l'intégration des étrangers.

Les associations constituent un acteur clef de l'intégration des étrangers au Luxembourg, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de projets introduits dans le cadre du FEI, FER du programme communautaire PROGRESS.

Comme par le passé, l'OLAI a continué son soutien financier aux associations par le biais de conventions, accords de collaboration et subsides.

1.3.7. Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté

Comme par le passé, l'OLAI a pris part en 2013 au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, organisé les 15, 16 et 17 mars par le CLAE à la LuxExpo au Kirchberg.

La participation à cet événement permet à l'OLAI de se faire davantage connaître du grand public et d'informer et de conseiller les visiteurs sur des sujets liés à l'intégration et la lutte contre les discriminations.

1.3.8. Emissions sur Radio Latina

Afin d'atteindre un public plus nombreux et plus diversifié avec des informations plus pointues, il a été décidé de remplacer les émissions mensuelles sur Radio Latina par des campagnes de spots de courte durée en langue portugaise diffusés 10x/semaine. Les sujets abordés furent la consultation de la société civile dans le cadre du Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014 et la campagne de sensibilisation pour l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes 2014.

1.4. Relations internationales

En 2013, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration a poursuivi sa collaboration avec diverses organisations et institutions internationales. L'OLAI est membre dans les différents réseaux européens dont le réseau des points de contact nationaux sur l'intégration (NCPI), le groupe d'experts gouvernementaux anti-discrimination et le Réseau européen des Migrations (EMN). Il est l'autorité de mise en œuvre de certains programmes européens dont PROGRESS et les Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) et des réfugiés (FER). Par ailleurs, l'OLAI coopère avec des organisations internationales dont notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du Groupe de travail sur les migrations et Groupe d'experts SOPEMI, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). En outre, en 2013, l'OLAI a activement contribué à l'élaboration des réponses pour le Luxembourg, dont notamment les rapports internationaux suivants : CERD ; EPU.

1.4.1. Forum européen sur l'intégration

Ce réseau qui a été mis en place en 2002 et qui fonctionne sous la présidence de la Commission européenne s'est réuni à plusieurs reprises au courant de 2013. Il a notamment travaillé en collaboration avec des experts nationaux, européens et internationaux à l'échange de bonnes pratiques en matière d'intégration.

Le Forum européen sur l'intégration, plateforme de la société civile mis en place à partir de 2009, s'est réuni deux fois en 2013. Le Luxembourg y est représenté par deux membres du CNE.

1.4.2. Réseau européen des migrations

Depuis 2009, l'OLAI représente le Luxembourg au sein du Comité directeur. Il fait partie du Point de contact national luxembourgeois du Réseau européen des migrations (EMN-NCP-LU) coordonné par l'Université du Luxembourg et fournit la contrepartie nationale (20%) des frais de fonctionnement annuels.

En 2013, le EMN-NCP-LU:

- a publié son « Rapport politique sur l'immigration et l'asile au Luxembourg 2012 »

- a réalisé cinq études de recherche annuelles :

  1. Mobilité intra-UE des ressortissants de pays tiers (*Intra-EU Mobility of Third-Country nationals*)
  2. Attirer les travailleurs hautement qualifiés et qualifiés (*Attracting high-qualified and qualified workers : practices and lessons learned*)
  3. L'organisation des structures d'accueil pour les demandeurs d'asile dans les différents Etats membres (*Organisation of reception facilities for asylum seekers in the different Member States*)
  4. Identification des victimes de la traite des êtres humains dans les procédures de protection internationale et des retours forcés (*Identification of victims of trafficking in human beings in international protection and forced return procedures*)
  5. L'accès des migrants à la sécurité social et aux services de santé : politiques et pratique (*Migrant access to social securtiy and healthcare : policies and practice*)

- a répondu à 72 requêtes *ad-hoc* et a lancé 5 requêtes *ad-hoc* à la demande de l'OLAI et de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères

- a publié, en collaboration avec la Fondation Helsinki, un article intitulé « Les travailleurs frontaliers – une main d'œuvre nécessaire au Luxembourg » (*Cross-border workers – a necessary workforce in Luxembourg*)
- a tenu sa 6ème conférence annuelle intitulée : « Libre circulation, un droit humain ? » qui a eu lieu les 3, 4 et 5 juin 2013 au Cercle Cité à Luxembourg-Ville

- a participé au le Festival des migrations 2013 à la LUXEXPO les 16 et 17 mars 2013

- a fait le suivi et actualisé la base de données sur la Jurisprudence administrative du Grand-Duché de Luxembourg en matière d'immigration et de protection internationale

- a coordonné la traduction des textes coordonnés de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et immigration et la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection

L'OLAI a participé aux deux réunions du Comité directeur du REM les 16 mai et 14 novembre 2013.

1.4.3. Fonds européen pour les réfugiés

La décision n° 573/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mai 2007 établit le Fonds européen pour les réfugiés (FER) pour la période 2008 – 2013 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires ». L'objectif général du FER est de soutenir et d'encourager les efforts fournis par les Etats membres pour accueillir les réfugiés et les personnes déplacées et de supporter les conséquences de cet accueil par le cofinancement de projets qui doivent s'inscrire dans l'une des priorités suivantes, définies par la Commission européenne :

Priorité 1 : Mise en œuvre des principes et des mesures prévus dans l'acquis dans le domaine de l'asile, y compris ceux qui concernent les objectifs d'intégration

Priorité 2 : Mise au point d'outils de référence et de méthodes d'évaluation afin d'évaluer la qualité des procédures d'examen des demandes de protection internationale et de soutenir les structures administratives en vue de relever les défis posés par la coopération pratique renforcée avec les autres États membres

Priorité 3 : Actions contribuant à assurer un meilleur partage des responsabilités entre Etats membres et pays tiers (facultative).

Depuis 2000, le Ministère de la Famille et de l'Intégration/OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FER.

De 2000, année de lancement du FER, à la fin 2013, 78 projets ont été cofinancés au niveau européen par la Commission européenne et au niveau national par l'OLAI, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ainsi que l'Administration des Bâtiments publics.

Au titre du programme 2013, un cofinancement de l'Union à hauteur de 583'761€ a été accordé au Luxembourg. 3 projets ont été retenus :

Organisation	Projet	Montant du cofinancement par le FER (*)	Montant du cofinancement national par l'OLAI
1. Multi- LEARN asbl	Appropriation et négociation de l'espace de vie quotidienne en contexte multilingue	7'500€	7'500€
2. CLAE services asbl	Tracer sa voie : dispositif d'information, d'orientation et de formation professionnelle des DPI et réfugiés	37'225,30€	37'225,30€
3. Administration des Bâtiments publics	Construction d'un nouveau centre de 1er accueil pour DPI (projet en cours de préparation)	478'424€	Cofinancé par le budget de l'administration des Bâtiments publics

(*) au moment de la rédaction du présent rapport d'activité, le décompte final des projets n'est pas encore réalisé.

1.4.4. Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers

Créé par la décision n° 2007/435/CE du Conseil du 25 juin 2007 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires », le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) a pour objectif général de soutenir les efforts faits par les Etats membres pour permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et pour faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. Dans ce cadre, le FEI vise à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des ressortissants de pays tiers dans tous les aspects de la société, notamment en tenant compte du principe selon lequel l'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des Etats membres.

L'OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FEI à Luxembourg. Chaque année, l'OLAI remet un programme annuel qui définit le cadre de cofinancement de projets à la Commission européenne. Le montant alloué pour la mise en œuvre du programme 2013 était de 719.033 €.

Les actions suivantes ont été cofinancées au titre du programme en question :

- mettre en place et/ou développer des activités et/ou service(s) d'information et/ou d'orientation ;
- créer des lieux ou activités de rencontre entre les immigrants et la société d'accueil (échanges interculturels, sensibilisations aux attitudes et comportements discriminatoires, etc.)
- développer et mettre en place des programmes et activités s'adressant à des groupes cibles spécifiques
- réaliser des études sur des communautés de ressortissants de pays tiers pour évaluer les besoins spécifiques en matière d'intégration d'évaluation sur l'accès des ressortissants de pays tiers aux services publics et/ou privés ou sur la participation.

Liste des projets cofinancés au titre du programme annuel du FEI 2013

Organisation	Projet	Montant du cofinancement par le FEI (*)	Montant du cofinancement national par l'OLAI
4Motion	Schrebergaërt: microcosmes de l'intégration	23.276,72 €	7.758,90 € Projet sera mis en œuvre en 2014
Amcham	Proactive Diversity and Integration Initiative for First and Second Language English Speaking Minorities in Luxembourg	20.552,60 €	6.850,87 €
ASTI	Partenariats pour l'intégration interculturelle : s'informer c'est s'intégrer	56.744,50 €	56.744,50 €
CEFIS	Enquête sur l'intégration des migrants. La non-participation politique et l'intégration des migrants âgés	70.678,07 €	70.678,07 €
Centre culturel islamique du Nord (CCIN)	Durch Information zur Integration : Zeitschrift für Gesellschaft, Kultur und Integration	26.081,25 €	8.693,75 €
Centre de Documentation sur les migrations humaines (CDMH)	« Je suis musulman, mais je suis aussi un Homme comme vous ! »	24.075,00 €	8.025,00 €
CEPS/INSTEAD	Intégration structurelle et sociale de ressortissants de pays tiers et d'autres immigrants au Luxembourg	54.215,98 €	54.215,49 €
CLAE	Itinéraires pour l'emploi – dispositif d'information et d'orientation au bénéfice des ressortissants de pays tiers	37.225,30 €	37.225,30 €
Croix-Rouge	Des mots pour guérir	70.310,17 €	70.310,17 €
Maison d'Afrique	Réseau d'intégration citoyenne	2.500,00 €	2.500,00 €
Maison des Associations	KuddelMuddel - Concept interculturel de radio	7.662,50 €	7.662,50 €
Maison des Associations	Millefeuilles	12.450,00 €	12.450,00 €
Multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity	Verfahren zur sprachlich-kulturellen Integration von AsiatInnen ohne Alphabetisierung/mit begrenzter Alphabetisierung in den Alphabetsprachen Luxemburg	60.500,00 €	60.500,00 €
Russian Club of Luxemburg	Il était une fois…Luxembourg	34.796,11 €	11.598,70 €

Le 27 octobre 2013, l'OLAI a lancé un 2e appel à projets qui a été publié dans la presse écrite luxembourgeoise. Dans le cadre de cet appel, les projets doivent s'inscrire dans l'action ci-après définie : *« Réaliser des études sur des communautés de ressortissants de pays tiers pour évaluer les besoins spécifiques en matière d'intégration (évaluation des besoins spécifiques des ressortissants de pays tiers signataires du contrat d'accueil et d'intégration) ».*

1.5. Conseil national pour étrangers

En 2013, le Conseil national pour étrangers (CNE) a tenu huit séances plénières.

1. Lors de la première réunion plénière du 15 janvier 2013, les membres du CNE ont élu un nouveau vice-président en la personne de Monsieur Jean-Christophe Burkel. Les discussions au sujet d'un nouveau règlement d'ordre intérieur du CNE ont été entamées.

2. Au cours de la réunion plénière du 22 janvier 2013, les membres du CNE ont mené un débat sur la nationalité luxembourgeoise et ont poursuivi les discussions concernant le nouveau règlement d'ordre intérieur du CNE.

3. Lors de la réunion du 21 février 2013, les membres ont discuté et approuvé la nouvelle *Charte de la Diversité et de l'Intégration du CNE* rédigée en cinq langues (français, allemand, luxembourgeois, anglais et portugais).

4. Lors de l'assemblée plénière du 18 avril 2013, les membres ont approuvé le nouveau règlement d'ordre intérieur du CNE.

5. Lors de la cinquième assemblée plénière qui s'est tenue le 14 mai 2013, les membres ont continué à débattre des modalités de fonctionnement des nouvelles commissions du CNE.

6. A la réunion plénière du 4 juillet 2013, Monsieur Marc Wagener de la Chambre de Commerce du Luxembourg a tenu un exposé intitulé *« 2030.LU - Ambition pour le futur »*.

7. Au cours de l'assemblée plénière du 1er octobre 2013, les membres ont approuvé les nouvelles commissions du CNE.

8. Lors de la dernière assemblée plénière du CNE en 2013 qui s'est tenue le 10 octobre, les membres ont lancé l'idée d'organiser une conférence en 2014. Une réflexion sur les sujets à aborder n'a pas encore eu lieu.

2. L'Office National de l'Enfance (ONE)

Le rapport d'activité de l'ONE se concentre cette année essentiellement sur la description des populations bénéficiaires des différentes mesures de l'aide à l'enfance et à la famille et sur la description de l'évolution de ces mesures au cours de l'année 2013.

Dans une dynamique de prévention l'ONE met en avant certains principes généraux :

- L'ONE propose des mesures ambulatoires préventives avant d'envisager une mesure d'accueil institutionnelle.
- L'ONE favorise les mesures d'accueil en famille ou les mesures légères de type « internat » avant de préconiser un accueil institutionnel en centre d'accueil 24 sur 24 et 365 jours par an.
- L'ONE estime qu'il y a lieu de mettre tout en œuvre pour éviter le placement d'enfants de moins de 3 ans en institution.
- L'ONE insiste sur une approche participative et sur la collaboration avec les parents et sur leur participation à des mesures volontaires.
- L'ONE insiste sur la mise en réseau des intervenants scolaires, médicaux et psycho-sociaux dans l'intérêt de l'enfant.

Nombre total de bénéficiaires de mesures « aide à l'enfance et à la famille » au 1ier octobre 2013 :

- Beneficiaries mineurs : 2 200
- Bénéficiaires majeurs (< 27 ans) : 345
- Bénéficiaires majeurs (> 27 ans) : 38

2.1. Le service « 116 000 – enfants disparus »

En avril 2011, l'ONE a été chargé par le Gouvernement de la mise en place et du déploiement du n° « 116 000 enfants disparus », numéro européen unique qui doit être mis en place partout en Europe.

Depuis le 4 octobre 2012, le service 116 000 est opérationnel. Il est organisé par l'Office national de l'enfance (ONE) en collaboration avec la Police Grand-Ducale. Toute personne composant le 116 000 entre en contact avec l'ONE pendant les heures de bureau et avec la Police Grand-Ducale la nuit, les weekends et jours fériés.

Le service « 116 000 enfants disparus – enfants en détresse » a principalement pour mission d'écouter et de soutenir les familles d'enfants disparus ou en détresse. Il intervient auprès des familles dans le cadre de fugues, d'enlèvements parentaux au Luxembourg ou à l'étranger, de disparitions inquiétantes de mineurs et de jeunes adultes.

Le nombre relativement faible d'appels s'explique par deux faits :

- les parents ont davantage l'habitude de contacter la Police en direct via le 113 pour faire une déclaration de disparition de leur enfant que de contacter le 116 000 ;
- dans la plupart des cas de disparition de mineurs au Luxembourg, il s'agit de fugues de jeunes adolescents qui sont soit retrouvés rapidement ou qui retournent de leur propre initiative à la maison après quelques jours de fugues.

2.1.1. Les Coordinateurs de projets d'intervention (CPI)

Lorsqu'un enfant et/ou un jeune adulte se trouvent en situation de détresse psycho-sociale telle que définie par la loi d'Aide à l'enfance et à la famille, l'ONE peut nommer un coordinateur de projet d'intervention (CPI) pour cette personne et sa famille, ceci en vue de lui fournit à court terme une évaluation approfondie de la situation familiale. La décision de l'ONE d'une nomination ou non d'un service CPI dans une famille dépend de la situation familiale et du degré d'urgence d'une mesure d'aide.

Au Luxembourg, il existe trois services CPI gérés respectivement par l'asbl Association pour la gestion de services de Coordination de Projets d'Intervention (ACPI), l'asbl La Cordée et par la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Le rôle du CPI se concentre sur la coordination, l'orientation et l'évaluation des mesures d'aides développées au bénéfice d'un même enfant, de sa famille ou du jeune adulte. Le CPI a l'obligation d'intervenir pour toute la constellation familiale.

Cette coordination peut être complète (100%) ou réduite (15%).

Lorsqu'on parle d'une coordination complète, le CPI devra élaborer un projet d'intervention (PI) endéans les trois premiers mois de son intervention en procédant à une évaluation globale approfondie de la constellation familiale. Cette démarche permet au CPI d'obtenir une analyse détaillée comprenant les compétences parentales, les ressources, les besoins de(s) l'enfant(s) et/ou du (des) jeune(s) adulte(s) ainsi que leurs difficultés. Une fois tous ces points analysés, le CPI est à même de fixer des objectifs réels en se concertant avec la famille et à proposer des mesures d'aides en réponse aux objectifs définis moyennant la réalisation d'un PI. Il est essentiel que ce PI soit dressé par écrit et signé par toutes les parties concernées ainsi que par l'enfant capable de discernement et qu'il soit envoyé à l'ONE.

Après validation du PI par l'ONE, le CPI assure le suivi dans la durée et la coordination des différentes mesures d'aides proposées. L'accord de l'ONE quant à la prise en charge par le CPI dure aussi longtemps que le CPI l'évalue nécessaire.

Le rôle du CPI consiste aussi à veiller à obtenir une participation active de tous les bénéficiaires des mesures d'aides ainsi qu'à l'achèvement d'une transparence tant du côté de la famille que du prestataire.

Sur demande de l'ONE, du CPI et/ou du Juge de la Jeunesse, un dossier peut être clôturé ou réduit à une coordination de 15%.

Lors d'une coordination réduite, le rôle du CPI consiste à se renseigner auprès de l'enfant et/ou du jeune adulte, de la famille et des prestataires et d'évaluer l'évolution de la situation actuelle.

En 2013, les 24 agents CPI ont accompagné et coordonné un total de 1129 enfants pour 593 familles. 570 familles ont bénéficié d'une coordination complète (100%) et 84 familles d'une coordination réduite (15%).

Au courant de l'année 2013, 528 familles ont bénéficié d'une première intervention d'un CPI, soit une augmentation de 161.9 % par rapport à l'année précédente (202 familles).

Sur l'ensemble des enfants (1129) ayant eu une intervention d'un CPI durant l'année 2013, 929 enfants se trouvaient en milieu familial, 30 enfants

se trouvaient en famille d'accueil et 170 enfants étaient accueillis en institution.

Il est à noter que 255 enfants des 1129 avaient un statut de « dossier judiciarisé » parmi ceci 24 enfants sont accueillis en famille d'accueil et 26 enfants accueillis en institution.

Situation des enfants ayant CPI :

- 82,28 % des enfants se trouvent en milieu familial ;
- 2,67 % des enfants se trouvent en famille d'accueil ;
- 15,05 % des enfants se trouvent en institution.

2.1.2. L'accueil et le placement institutionnel au Luxembourg

En 2013, 681 enfants et adolescents ont été placés à la date du 1er octobre 2013 dans les institutions luxembourgeoises. De ces placements, 84% étaient concernés par une décision judiciaire (relevé statistique du 1er octobre 2013 publié sur www.one.public.lu).

Evolution des enfants et adolescents placés à partir de 2005 jusque 2013 :

Type d'accueil	**2005** (31.12)	**2006** (31.12)	**2007 (31.12)**	**2008** (31.12)	**2009** (31.12)	**2010 (01.10)**	**2011 (01.10)**	**2012 (01.10)**	**2013 (01.10)**	**Taux 2013**
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit [2]	418	451	465	529	461	466	503	466	523	76,80%
Centre socio-éducatif de l'Etat	82	65	58	82	91	164	95	97	96	14,1%
Institutions spécialisées	/	/	/	/	/	31	76	62	62	9,1%
TOTAL	500	516	523	611	552	661	674	625	681	**100%**

Reste à noter que les types d'hébergement et de prise en charge jour et nuit comprennent les centres d'accueil classiques répartis entre 9 gestionnaires (y compris les Maisons d'Enfants de l'Etat), les centres socio-éducatifs de l'Etat à Dreiborn et à Schrassig ainsi que les institutions spécialisées offrant plutôt des mesures thérapeutiques. A côte des neuf gestionnaires qui proposent le type d'hébergement d'après la formule centre d'accueil classique, six prestataires accueillent des enfants et adolescents en crise psycho-sociale aiguë à courte durée.

Comme l'ONE a également la mission d'orientation des demandes institutionnelles vers les places libres, il est bien entendu au centre des débats sur la pénurie de places d'accueil institutionnel. Face à cette pénurie de disponibilités immédiates il y a néanmoins d'autres réalités quelque peu paradoxales, à savoir qu'au Luxembourg il y a davantage de bébés en institution et plus longtemps qu'à l'étranger, que le Luxembourg continue à placer certains jeunes à l'étranger, que le pourcentage de jeunes placés par rapport à la population totale reste élevé et qu'un certain nombre de places en accueil institutionnel ont été créés au cours de ces dernières années.

Il y a lieu aussi d'insister sur le phénomène des « vases communicants » entre les différentes mesures d'accueil institutionnel, respectivement sur

[2] y compris l'accueil urgent en crise psychosociale aigue

l'influence de la pénurie de logements sociaux disponibles. Ces phénomènes entrainent un "Reckstau" de secteur en secteur. Ainsi la difficulté pour les jeunes adultes "care-leavers" ayant peu de ressources de trouver un logement indépendant entraine qu'ils restent plus longtemps que nécessaire dans les différents logements encadrés disponibles et ne libèrent pas ces places de logement encadré. Ceci implique que le transfert de jeunes adultes de 18 ou 19 ans de centres d'accueil vers le logement encadré devient difficile, ce qui entraine de nouveau que les places en centres d'accueil pour mineurs sont insuffisantes etc.

Accueil institutionnel au Luxembourg :
681 jeunes accueillis et placés au 1er octobre 2013 don't:

- 474 dans les centres d'accueil classiques ;
- 49 en accueil urgent ;
- 96 dans les CSEE ;
- 62 dans les institutions spécialisées.

2.2. Le suivi socio-éducatif du logement encadré

L'assistance psychique, sociale ou éducative en famille prestée dans un contexte de logements encadrés (SLEMO) peut s'appliquer à tout adolescent ou jeune adulte qui connait une situation de détresse psychosociale, qui en fait la demande et qui a besoin d'un accompagnement dans l'amélioration de son autonomie. Beaucoup des jeunes sollicitant cette mesure de soutien sortent d'une institution d'accueil de jour et nuit.

Il s'agit d'une mesure qui vise à accompagner les jeunes adultes dans leur transition vers l'âge adulte. C'est pourquoi, il est important dans le cadre de cette mesure que le jeune puisse exprimer ses choix et son projet de vie et qu'il participe activement au développement de son autonomie. 2013 a été marqué par la formalisation de la procédure de validation des demandes SLEMO avec l'introduction par le jeune de son projet d'autonomisation et la possibilité pour lui d'exposer en entretien à l'ONE son projet de vie.

Le suivi socio-éducatif en milieu ouvert peut être effectué dans des logements appartenant à l'Etat, appartenant à des prestataires AEF ou encore des appartements loués sur le marché public. Actuellement, 8 prestataires proposent des structures de logements encadrés mais la proportion du nombre de logements d'un prestataire à l'autre peut fortement varier.

En 2013, tous prestataires confondus, 167 jeunes adultes ont bénéficié d'une mesure SLEMO dont 118 des filles et 49 des garçons. L'âge moyen des bénéficiaires est de 21.5 ans. Certains jeunes ont bénéficié parallèlement d'autres mesures ainsi 10 d'entre eux sont également suivis par un CPI et 11 jeunes ont bénéficié d'un suivi psychologique (forfait 9.1).

2.3. L'accueil institutionnel à l'étranger

L'article 11 de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille prévoit « l'accueil socio-éducatif dans une institution spécialisée à l'étranger, de jour et de nuit, d'enfants ou de jeunes adultes » comme mesure d'aide sociale.

En général, ces situations d'accueil concernent des jeunes pour lesquels les structures d'accueil nationales du domaine AEF ne peuvent offrir un cadre adapté aux besoins qu'ils présentent.

2.3.1. Axes de développement et gouvernance 2013

Après avoir intégré gestion des situations d'enfants accueillis à l'étranger dans le processus d'administration des dossiers AEF auprès de l'ONE à partir de 2011, une des priorités de l'année 2013 a été l'instauration, le maintien et l'optimisation d'une gestion quotidienne des dossiers sous tout aspect, c'est-à-dire aussi bien au niveau de la demande d'aide, du projet d'intervention, de l'accompagnement, de la facturation, de la participation parentale ainsi que de la préparation et de la mise en œuvre du retour au Luxembourg.

En ce qui concerne le niveau de la demande d'aide, les différents demandeurs (tribunal de la jeunesse, psychiatrie juvénile, éducation, détenteurs de l'autorité parentale) sont invités à manifester leur demande pour le financement d'un accueil à l'étranger avec une certaine avance et suivant une certaine rigueur afin de permettre aux différents services de l'ONE de réaliser aussi bien une analyse approfondie de la demande ainsi qu'une préparation de la prise en charge au niveau administratif.

La validation d'un projet d'intervention individuel pour chaque enfant ou jeune adulte profitant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance étant une mission de l'ONE, la collaboration avec les différents partenaires impliqués dans la réalisation de ceux-ci a été optimisé par voie d'entrevues, d'entretiens, de courriers…

Le suivi de la situation est en général assuré par un représentant légal qui peut demander l'intervention d'un CPI.

La préparation et la mise en œuvre du retour au Luxembourg font partie du projet d'intervention et demandent donc d'être évalués et validés par l'ONE.

2.3.2. Statistiques

En date du 1er octobre 2013, quelque 114 enfants et jeunes adultes (dont 92 garçons et 24 filles) profitaient d'une mesure d'accueil à l'étranger. En 2013, 35 nouvelles admissions dans des structures d'aide à l'enfance ont été enregistrées par l'ONE.

Notons encore que pour 68 de ces 114 cas, les cours et tribunaux sont impliqués dans la décision sur la détention de l'autorité parentale, resp. du lieu de séjour de l'enfant ou du jeune adulte.

2.4. L'accueil et le placement en famille d'accueil

Au cours de l'année 2013 l'ONE s'est donné comme objectif de développer davantage le dispositif de l'accueil en famille. Les familles d'accueil bénéficient d'un suivi régulier, adapté aux besoins particuliers des enfants accueillis, avec un minimum obligatoire de 6 heures par trimestre. Cette mesure d'aide ambulatoire dans le contexte de l'accueil en famille est financée par des forfaits horaires selon les besoins des familles et prestée par des services agréés en matière d'assistance psychique, sociale ou éducative en famille, spécialisés dans l'accompagnement des familles d'accueil.

Pour assurer le suivi et la continuité des mesures d'accueil en famille, le « service évaluation » de l'ONE réévalue régulièrement les situations

d'accueil en famille sur base de rapports semestriels rédigés par les services d'accompagnement en collaboration avec les familles d'accueil. La validation des forfaits proposés tient compte d'éventuels besoins supplémentaires des enfants accueillis.

Un effort particulier a été mis sur le respect d'une démarche-qualité au niveau du travail d'évaluation.

A ce sujet, l'ONE a procédé à une évaluation approfondie des différentes situations d'accueil socio-éducatif de jour en famille d'accueil en collaboration avec les services d'accompagnement afin d'opérer une démarcation plus nette entre un accueil dans le contexte Chèque-Service Accueil- Agence Dageselteren et une mesure d'aide accueil de jour en famille d'accueil dans le contexte de l'aide à l'enfance et à la famille. L'objectif d'un accueil socio-éducatif de jour en famille d'accueil, est de répondre à de réelles situations de détresse psycho-sociale d'un enfant en évitant la séparation avec sa famille biologique. L'accompagnement obligatoire de ces situations par un service agréé en matière d'assistance psychique sociale et éducative en famille propose une aide aux parents biologiques en difficultés. Le choix de quelques familles d'accueil de vouloir offrir plutôt un accueil dans le cadre du Chèque-Service Accueil explique la baisse de l'activité de l'accueil en famille de jour pendant l'année 2013 (69 mesures d'aide accueil de jour en octobre 2013 par rapport à 104 mesures en avril 2013).

Le volet le plus important de l'accueil en famille est certainement l'accueil socio-éducatif de jour et de nuit en famille d'accueil ou placement familial. Pour promouvoir cette mesure d'aide comme alternative à un accueil socio-éducatif en institution, surtout en ce qui concerne la petite enfance, l'O.N.E a déjà mis en place en 2011 un lieu d'échange entre les centres d'accueil de moins de trois ans et les services d'accompagnement. Ce groupe de professionnels de la petite enfance évalue si les candidatures des familles d'accueil correspondent au profil des besoins des enfants inscrits à l'ONE en vue d'une admission en famille d'accueil. En 2013, un effort particulier a été mis sur la promotion de l'adoption dans les situations où les parents biologiques ont rompu le contact avec leurs enfants. En 2013, 5 réunions ont été organisées en la matière.

L'objectif majeur pour 2014 restera de trouver plus de familles candidates pour l'accueil en famille. Dans ce but l'O.N.E. a notamment procédé, en matière de simplification administrative, à une utilisation plus facile des différents formulaires relatifs à l'accueil en famille en les comprimant en un seul dossier de candidature à remplir par les familles d'accueil.

Le troisième volet de l'accueil en famille à savoir les placements « en famille proche » auprès de personnes apparentées connaît une progression de l'activité. En effet nombreuses sont les familles concernées qui, ayant été informées des possibilités d'aide dont elles peuvent bénéficier dans le contexte de l'aide à l'enfance et à la famille, se sont déclarées à l'O.N.E. Au vu des conflits intrafamiliaux souvent présents dans ces configurations familiales, la condition d'accompagnement par un service spécialisé conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse s'avère justifiée et bénéfique.

L'accueil institutionnel au Luxembourg et à l'étranger et l'accueil en famille d'accueil au 1er octobre 2013 :

1 230 jeunes accueillis et placés dont :

- 681 institutionnel au Luxembourg ;
- 114 institutionnel à l'étranger ;
- 435 accueils en famille.

Parmi les 1 230 placements il y avait :

- 969 placements judiciaires ;
- 261 placements volontaires.

2.5. L'assistance psychique sociale ou éducative en famille

L'intervention de type « Assistance psychique sociale ou éducative en famille » appelé ci-dessous assistance en famille, constitue un des piliers fondamentaux des prestations rassemblées sous le terme générique de « mesures ambulatoires » donc financées par forfait horaire.

Cette mesure d'aide se distingue des autres types d'intervention ambulatoires par une intervention centrée sur toute la famille et non seulement sur un individu.

L'assistance en famille englobe donc les membres de la famille concernée et l'intervention, qu'elle soit plutôt d'approche psychique, sociale ou éducative, ou d'une combinaison de ces trois, vise à améliorer la dynamique familiale, ce qui n'exclut pas toutefois une intervention individualisée

L'assistance psychique sociale ou éducative en famille se distingue toutefois des autres aides financées par forfait horaire par son caractère essentiellement préventif. Un des buts de l'ONE est la déjudiciarisation. L'assistance familiale constitue en effet une aide et un soutien aux familles en détresse psycho-social débutant souvent à un stade précoce de l'émergence d'une problématique qui, sans intervention ou d'un soutien trop tardif, risque de s'aggraver à un point qu'un signalement aux instances judiciaires ne peut finalement plus être évité.

Dans un souci d'une intervention dans les meilleurs délais, d'une déjudiciarisation et du caractère préventif, l'ONE a veillé à renforcer de façon significative le soutien aux familles en situation de détresse psycho-social sous forme d'assistance en famille.

Ainsi à partir de 2012, 9 nouveaux prestataires ont proposé cette mesure de soutien. En 2013 en tout 10 prestataires proposent cette mesure d'aide.

Ce renforcement d'effectif porte ses fruits et les chiffres démontrent la nécessité de ce renforcement : en octobre 2013, 840 familles bénéficiaient d'une assistance familiale contre seulement 431 en octobre 2012.

A la date du 1ier octobre 2013, sur 629 familles bénéficiant d'une assistance psychique sociale ou éducative en famille, 154 membres de ces familles bénéficient aussi d'une mesure d'aide de consultation psychologique.

A la date du 1ier octobre 2013, sur 629 familles bénéficiant d'une assistance psychique sociale ou éducative en famille, 18 membres de ces familles bénéficient aussi d'une mesure d'aide socio-familiale.

A la date du 1ier octobre 2013, sur 629 familles bénéficiant d'une assistance psychique sociale ou éducative en famille, 115 familles bénéficient aussi d'une mesure d'aide sous forme d'une intervention CPI 100%.

A la date du 1ier octobre 2013, sur 629 familles bénéficiant d'une assistance psychique sociale ou éducative en famille, 124 membres de ces familles étaient placés en institution d'accueil national et 9 jeunes étaient en accueil institutionnel à l'étranger, soit un total de 133 jeunes.

2.5.1. Les consultations psychologiques et psychothérapeutiques

Depuis 2013, de nouveaux services ont rejoint le secteur ainsi que des professionnels-prestataires en activité libérale. D'une demi-douzaine début 2013, ils sont seize fin 2013. Cette nouvelle collaboration en phase d'expérimentation a permis de préciser des lignes conductrices. Il était en effet essentiel que ces démarches prennent en compte la manière de travailler de chaque professionnel-prestataire en activité libérale, son concept et son mode de travail, et ceci tout en respectant les lignes directrices de l'Office national de l'enfance, ci-après ONE. Dans ce sens, des réunions d'information et d'échange avec les prestataires ont eu lieu.

Un autre axe de travail a été celui des entretiens de clarification, d'orientation et de relais proposés aux familles, enfants et adolescents en demande de soutien/suivi psychologique.

Objectif

De manière générale, cette activité englobe un large champ d'action quant à l'âge et aux problématiques prises en charge. Cette mesure vient soutenir et accompagner des enfants, adolescents ou jeunes adultes ainsi que leurs familles en détresse psycho-sociale. Il s'agit de pouvoir prendre en compte les enjeux de la souffrance psychique prise dans son contexte social et de proposer des mesures d'aides adaptées pour tout jeune en détresse psycho-sociale.

Evaluation

Dans le cadre de son évaluation, différentes étapes entrent en action : depuis l'introduction de la demande d'aide ou de soutien à l'envoi de l'accord de prise en charge, ci-après APC. Suite à la présentation d'une demande d'aide ou de soutien sur formulaire ou papier libre pour un enfant ou un adolescent par le jeune enfant/adolescent concerné, le(s) parent(s) ou le(s) représentant(s) légal (aux), un enseignant, un professionnel, un prestataire ayant obtenu l'agrément ainsi que la reconnaissance, le demandeur et le service concerné reçoivent l'APC. La signature du (des) représentant(s) légal (légaux) et/ou de l'enfant concerné, et capable de discernement prend ici tout son sens : elle atteste de son accord et de son engagement dans cette démarche. Cette activité va du soutien/accompagnement psychologique au suivi (psycho) thérapeutique.

Lien avec d'autres mesures

Les consultations psychologiques/psychothérapeutiques se joignent à d'autres mesures, notamment par exemple : dans le cadre d'un accueil institutionnel, une demande de suivi psychologique « externe » à l'institution peut être demandé et est dans certains cas indiqué. Un autre cas de figure: celui d'une demande d'intervention d'assistance psychique, sociale ou éducative en famille et d'une demande pour un suivi psychologique pour l'enfant.

L'ONE intervient de manière subsidiaire à d'autres services étatiques proposant le même type de mesure. Une collaboration avec ces services est en cours, notamment avec les Commissions d'inclusion scolaire, le Centre de psychologie et d'orientation scolaires, les Services de psychologie et d'orientation scolaires, le Service de détection et d'intervention précoce pour troubles psychiques, le Service de consultation et d'aide pour troubles de l'attention, de la perception et du développement psychomoteur, le Service Dys-Positiv, etc.

Retenons que pour certaines problématiques, une collaboration avec le pédiatre, le pédopsychiatre ou un autre médecin de référence reste indiquée et essentielle.

Population

De manière générale, nous constatons une nette augmentation des demandes pour cette activité. Pour l'année 2013, l'ONE compte pour le mois d'avril un nombre total de 418 APC et pour celui de novembre 461 APC pour le forfait « consultation psychologique » (contre 168 en avril et 225 en novembre 2012).

Pour ces mêmes périodes, nous relevons que 374 et 369 APC reviennent à des institutions du Grand-Duché de Luxembourg, et 44 et 92 APC pour les prestataires-professionnels en activité libérale.

Sur ce nombre total, les prises en charge pour enfants (0 à 12 ans) sont les plus élevées, suivies de celles pour les adolescents (12 à 18 ans).

2.5.2. L'Intervention orthopédagogique précoce et le soutien psychosocial par la psychomotricité ou l'orthophonie

Tandis qu'il est assez facile de trouver des définitions et des explications quant à la nature, au champ d'application et aux buts de la psychomotricité, de la logopédie et de l'orthophonie, il s'avère d'autant plus difficile de préciser l'intervention orthopédagogique précoce (ci-après IOP)

Si dans quelques pays l'IOP est proposée surtout dans le cadre d'un séjour à l'hôpital ou pour les enfants inscrits dans des foyers de jour, il y en a d'autres où les enfants et leurs parents peuvent recourir à des services ou institutions spécialisées à l'IOP, ce qui est d'ailleurs le cas au Luxembourg.

Types de mesures

Il faut distinguer entre l'IOP et le soutien psychosocial par la psychomotricité, par la logopédie ou l'orthophonie.

Au cours de l'année 2013, deux services, notamment le SIPO et le SESAM (anne asbl) ont pu soutenir environ 350 enfants entre (0-6 ans) par le biais d'une IOP. Leur intervention propose une prise en charge globale ayant pour objet le développement ainsi que l'intégration des enfants en bas-âge.

Les accords de prise en charge (ci-après APC) pour cette aide sont validés sur simple demande dûment motivée et sans pièce médicale ou autre à l'appui.

De ce fait l'IOP se distingue nettement du soutien psychosocial par la psychomotricité, par la logopédie ou l'orthophonie repris dans l'art.11 sous k) et l).

Ce soutien qui était assuré en 2013 par une bonne demi-douzaine de professionnels libéraux se définit par une intervention précise dans un des domaines suivants : psychomotricité, logopédie ou orthophonie.

Contrairement à l'IOP, certaines de ces prestations sont prises en charge par la CNS. Comme l'ONE intervient subsidiairement à la CNS, il s'en suit que ces demandes doivent impérativement être complétées par une ordonnance médicale et, le cas échéant, par le refus de la CNS.

Si l'IOP est proposé aux enfants avec un retard du développement- ceci entraine souvent une aide temporaire- les aides sous points k) et l) s'avèrent être moins prévisibles dans la durée, puisque ce soutien est souvent sollicité par des enfants et adolescents à besoins spécifiques.

Pour ce qui est des objectifs, et l'IOP, et le soutien psychosocial par la psychomotricité, la logopédie ou l'orthophonie s'appliquent à favoriser le bien-être de l'enfant et de l'adolescent en l'encourageant dans son développement individuel et dans son autonomie. Ceci lui permettra de vivre dans l'indépendance tout en soutenir l'intégration au sein de sa famille et d'éviter l'exclusion scolaire et culturelle.

- En 2013 : 350 enfants de 0-6 ans ont pu profiter d'une IOP, dont 270 garçons et 80 filles.
- 104 enfants de 6-9 ans se sont vu accordés une intervention sous k) et l), dont 24 filles et 80 garçons.
- 30 APC ont été établis pour une intervention sous k) et l) pour des enfants et adolescents de 10-14 ans

3. Service National d'Action Sociale (SNAS)

La mission principale du SNAS consiste à remplir les obligations lui découlant du chapitre II de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Il élabore annuellement les statistiques relatives aux bénéficiaires des prestations au titre du revenu minimum garanti.

3.1. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG

3.1.1. Organisation du SNAS

Dans l'exécution de ses missions, le SNAS comprend au 31 décembre 2013 15 agents publics (dont 2 agents à mi-temps et 2 agents en service à temps partiel de 75%) et 3 collaborateurs bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

Le SNAS - particulièrement en ce qui concerne l'organisation et le suivi des activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10(1) de la loi - est assisté par les services régionaux d'action sociale (SRAS). Ceux-ci ont été créés sur base de l'article 38 de la loi RMG et sont gérés par des organismes gestionnaires privés ou par des offices sociaux communaux. Les droits et devoirs de ces services sont réglés par convention à passer avec le Gouvernement.

Le tableau qui suit reprend les conventions en vigueur pendant l'exercice 2013 :

ORGANISME	SERVICE	POSTES
Ligue médico-sociale	Centre médico-social Nord Centre médico-social Centre Centre médico-social Sud	5,75 assistants sociaux 6 assistants sociaux 2,5 assistants sociaux
Office social Dudelange	OS Dudelange	2,25 assistants sociaux
OS Esch/Alzette	OS Esch/Alzette	3,75 assistants sociaux
OS Bettembourg	OS Bettembourg	1 éducateur gradué
OS Ettelbruck	OS Ettelbruck	1 assistant social
OS Differdange	OS Differdange	1 éducateur gradué
OS Pétange	OS Pétange	1 assistant social
Caritas	Luxembourg	1 licencié en travail
Total		**25,25 postes**

Le SNAS assure en son sein :

- l'accueil des personnes demandant l'indemnité d'insertion ;
- trois services régionaux d'action sociale ;
- la coordination et la guidance des services régionaux d'action sociale ;
- le contact avec les organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG ;
- les tâches administratives ;
- la collaboration avec d'autres services de l'Etat et organismes privés.

3.1.2. Accueil des bénéficiaires

Les requérants d'une prestation en vertu de la loi RMG, éligibles pour une indemnité d'insertion, sont invités à une réunion d'information. Les requérants éligibles sont recensés par une analyse préalable des listings des nouvelles demandes d'une prestation RMG, que le Fonds national de solidarité (FNS) transmet régulièrement au SNAS.

La participation à la réunion d'information est obligatoire et fait partie intégrante du processus de réinsertion sociale et professionnelle. Si le requérant ne répond pas à la deuxième lettre d'invitation, sa demande en obtention de l'indemnité d'insertion est d'office considérée comme étant annulée, ce qui engendre aussi le refus de l'allocation complémentaire par le FNS.

Deux réunions d'information sont tenues parallèlement, une en français et l'autre en luxembourgeois (et/ou en allemand, en cas de besoin). Une personne ayant des connaissances insuffisantes des trois langues administratives du Luxembourg a la possibilité de se faire accompagner d'une personne pouvant lui traduire les informations fournies dans la réunion.

Chaque réunion débute par une présentation du dispositif RMG et à la fin, les participants :

- signent une déclaration relative à la collaboration avec le SNAS ;
- signent une déclaration concernant l'utilisation des langues ;
- reçoivent « fiche accueil » en différentes langues (luxembourgeois, français, allemand, anglais, portugais, monténégrin, serbe, albanais, croate, bosniaque) reprenant les informations les plus importantes fournies dans la réunion d'information ;
- reçoivent une fiche avec une représentation schématique des différentes étapes administratives à poursuivre par le bénéficiaire du RMG.

Par sa pratique « Accueil », le SNAS entend garantir un traitement équitable et identique à tous les requérants de l'indemnité d'insertion, tout en ne négligeant pas les spécificités individuelles de chaque communauté domestique concernée.

Suite à la réunion d'information, les dossiers sont transmis au Service régional d'action sociale compétent, chargé de la prise en charge individuelle du ménage concerné, en commençant par l'élaboration d'un contrat d'insertion personnalisé.

En 2013, 3006 personnes, éligibles pour une indemnité d'insertion, ont été convoquées au SNAS pour une participation à la réunion d'accueil. 567 personnes ont dû être convoquées par lettre recommandée à un deuxième rendez-vous suite au non-respect de la première invitation. En général, quatre réunions ont été tenues par semaine avec vingt à vingt-cinq personnes convoquées pour chaque réunion. 167 notifications d'annulation ont dû être envoyées, puisque les personnes ne répondaient pas à la convocation par lettre recommandée. S'y ajoutent 107 notifications d'annulation prises suite au non respect d'un rendez-vous ultérieur auprès du Service régional d'action sociale.

Vu les effets néfastes d'une insertion professionnelle retardée des jeunes, l'activation de jeunes bénéficiaires du RMG est considérée prioritaire. Ainsi depuis mars 2012 l'invitation de jeunes bénéficiaires du RMG par le service

'Accueil' a été accélérée3, et en 2013 22% des convocations étaient adressées à des bénéficiaires âgés de moins de 30 ans.

Des entretiens individuels ont eu lieu sur demande de l'intéressé, lorsqu'un bénéficiaire ne s'est pas présenté à une réunion d'information pour des raisons indépendantes de sa volonté ou bien lorsque des personnes se sont présentées spontanément au SNAS pour avoir des renseignements, conseils ou informations concernant le domaine social. 50 entretiens individuels ont eu lieu dans ce contexte.

Pour les requérants, qui dans le passé ont déjà fait l'objet d'une notification d'annulation ou d'un retrait d'une prestation au titre du RMG, le FNS attend que les concernés aient signé la déclaration de collaboration avec le SNAS avant de procéder à l'instruction du dossier, ceci dans le but d'éviter des trop payés. Ces requérants sont invités, dès réception de leur demande par le FNS, à un entretien individuel respectivement à une réunion d'information au SNAS. En 2013, 192 demandes ont été traitées de cette manière, dont 182 personnes se sont présentées au SNAS et 10 personnes étaient absentes et ont par conséquent eu une annulation de la nouvelle demande.

3.1.3. Service régional d'action sociale

Le SNAS assure un Service régional d'action sociale composé par trois assistants sociaux à temps plein, dont les missions sont les mêmes que celles des autres Services régionaux d'action sociale, à savoir notamment :

- prendre en charge les dossiers des personnes transmis par le Service national d'action sociale ;
- élaborer avec le requérant ou le bénéficiaire le contrat d'insertion prévu à l'article 8 de la loi RMG et le tenir à jour ;
- conformément au contrat d'insertion, organiser les activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi et préparer les documents administratifs prescrits ;
- veiller au bon déroulement des activités d'insertion professionnelle au moyen d'un contact régulier avec le bénéficiaire et le responsable du lieu d'affectation, prévenir dans la mesure du possible la rupture de l'activité d'insertion professionnelle ;
- veiller à ce que les bénéficiaires de l'indemnité d'insertion, sauf dispense dûment accordée, restent disponibles pour le marché de l'emploi et prêts à accepter tout emploi qui leur est assigné par l'agence pour le développement de l'emploi ;
- orienter les personnes qui font valoir leur droit à un accompagnement social en vertu de l'article 16 de la loi vers le service d'accompagnement social de la Ligue médico-sociale ;
- adresser les demandeurs et bénéficiaires de l'indemnité d'insertion au service de santé au travail multisectoriel ;
- convoquer les bénéficiaires de l'indemnité d'insertion, en arrêt-maladie ininterrompu supérieur à 6 semaines, au contrôle médical de la sécurité sociale ;

[3] cf. engagement du SNAS dans le rapport social national (RSN) http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/RapportSocialNational2012.pdf

- contrôler les « décomptes mensuels » des bénéficiaires de l'indemnité d'insertion, en cas d'absence injustifiée ;
- gérer les constats d'incapacité de travail des bénéficiaires d'une indemnité d'insertion ;
- gérer les dossiers des personnes dispensées.

3.1.4. Coordination des services régionaux d'action sociale

Le SNAS :

- coordonne l'action des services régionaux d'action sociale afin de garantir un traitement identique des bénéficiaires devant la loi ;
- veille à ce que les activités d'insertion professionnelle soient appropriées ;
- conseille et guide les services régionaux, principalement par des réunions trimestrielles et par des entretiens individuels ;
- invite régulièrement aux réunions précitées des représentants de tels dispositifs, ceci afin de faire connaître au personnel des services régionaux d'action sociale des dispositifs établis ou des dispositifs nouveaux pouvant les intéresser dans l'exécution de leur mission.

Ainsi ont été présentés en 2013 :

- la loi du 8 janvier 2013 concernant le surendettement ;
- le « BON pour tarif réduit » introduit dans le cadre de l'apprentissage pour adultes par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ;
- la campagne « Apprendre à mieux écrire, lire et calculer » du MENFP ;
- les ateliers d'apprentissage personnalisé de l'École de la 2e chance ;
- la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

Il veille à l'application correcte des directives établies et intervient également si les relations entre le bénéficiaire et l'agent du service régional d'action sociale risquent de devenir conflictuelles.

3.1.5. Contact avec les organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG

La finalité de l'affectation à des travaux d'utilité collective de personnes bénéficiaires d'une prestation dans le cadre de la loi RMG est de maintenir ou de rétablir l'employabilité de ces personnes dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et de contribuer à leur intégration sociale.

Les organismes qui occupent ces personnes sont appelés à leur assurer une guidance professionnelle et un encadrement approprié. De ce fait, il leur incombe dans le cadre de la mise en œuvre de la loi RMG un rôle d'une importance décisive.

Le SNAS, soutenu par les SRAS, est en contact régulier avec ces organismes, notamment par des visites sur place. Il a également pour mission de veiller au respect de la législation du travail énumérée à l'article 12 de la loi RMG.

3.1.6. Les tâches administratives

Les principales tâches qui incombent sur le plan administratif sont :

- la rédaction de rapports et la correspondance ;
- la gestion de la banque de données ;
- l'élaboration et le contrôle des conventions prévues à l'article 38 de la loi RMG ;
- l'élaboration des propositions budgétaires annuelles ;
- la constitution et l'archivage des dossiers.

Le SNAS contribue également aux travaux relatifs à l'élaboration de la loi portant réforme de la loi RMG actuelle.

En outre, il assure le secrétariat du comité interministériel à l'action sociale prévu à l'article 35 de la loi RMG, ainsi que du conseil supérieur de l'action sociale prévu à l'article 39.

Le SNAS assure le contrôle de la gestion des indemnités d'insertion, des saisies et cessions et des remboursements aux entreprises du secteur privé en ce qui concerne la participation aux frais de personnel prévue à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, confiée à une agence fiduciaire, et le lien avec le FNS qui liquide les montants.

Le SNAS assure la gestion et l'envoi des convocations, notifications et contrats d'insertion qui sont préparés par le service accueil et les services régionaux d'action sociale. Il en vérifie le contenu et la forme et examine si ces documents sont conformes aux lois et règlements et aux directives émises par le SNAS.

En 2013, 8.258 contrats d'insertion ont été négociés et conclus avec les requérants de indemnité d'insertion, ce qui revient à une moyenne mensuelle de 688 contrats d'insertion.

Le SNAS a également pour mission de conférer un avertissement à ceux qui compromettent le déroulement normal des activités d'insertion professionnelle et leurs chances de réintégration. En cas de récidive, le SNAS peut retirer le droit à l'indemnité et, le cas échéant, le droit à l'allocation complémentaire.

En 2013, 832 avertissements ont été conférés et 196 fois le SNAS a dû prendre une décision telle que prévue à l'article 15 (2) de la loi RMG (concernant la perte de l'indemnité d'insertion et de l'allocation complémentaire pendant une durée de 3 mois).

Ces décisions ont conduit à :

- 134 retraits de toute prestation RMG ;
- 62 fois il a été renoncé à une sanction.

3.1.7. Collaboration avec les services de l'Etat et des organismes privés

<u>Le Fonds national de solidarité (FNS)</u>

En 2013, des efforts particuliers ont été entrepris pour améliorer encore l'échange de données et d'informations nécessaires à l'instruction des dossiers communs.

Les deux institutions ont également continué leur concertation destinée à arrêter des principes communs ayant trait à l'application d'éléments particuliers de la loi RMG.

Le Commissaire de Gouvernement à l'action sociale est membre du comité-directeur du FNS qui se réunit régulièrement.

L'administration du contrôle médical de la sécurité sociale

Les personnes dont l'état de santé physique ou psychique est tel que la disponibilité pour le marché de l'emploi ou l'accomplissement d'une activité d'insertion professionnelle s'avère temporairement ou durablement contre-indiqué, peuvent être dispensées temporairement ou définitivement de l'obligation de la participation à une activité d'insertion professionnelle et/ou de se présenter aux bureaux de placement de l'agence pour le développement de l'emploi.

Le SNAS peut accorder une telle dispense sur base d'un avis médical demandé à l'administration du contrôle médical de la sécurité sociale.

Le SNAS a aussi la possibilité de s'adresser au contrôle médical afin de déterminer les limites de l'aptitude au travail de la personne. Ceci facilite la recherche d'un poste adapté aux aptitudes physiques de l'intéressé.

En cas de besoin (absentéisme, doutes sérieux) le SNAS peut également demander à l'administration du contrôle médical de la sécurité sociale de vérifier la pertinence des constats d'incapacité de travail remis par le bénéficiaire.

A partir du 7 mars 2013[4], 247 personnes ont été convoquées au contrôle médical de la sécurité sociale, dont :

Dispense définitive des activités d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	37
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	93
Apte au travail sans réexamen	98
Apte au travail avec réexamen	19
TOTAL	247

S'y ajoutent 27 personnes qui étaient convoquées au contrôle régional étant donné qu'elles se trouvaient en maladie ininterrompue supérieure à 6 semaines. Tous les certificats médicaux étaient justifiés.

Finalement, 10 personnes ont été invitées à se présenter avec tout nouveau certificat médical au contrôle régional. Tous les certificats étaient justifiés.

Le service de santé au travail multisectoriel (STM)

Toute personne affectée à des travaux d'utilité collective ou à un stage en entreprise doit être examinée par un médecin du STM. Ce service transmet la fiche de l'examen médical au SNAS.

En 2013, 658 examens ont eu lieu auprès d'un médecin STM.

[4] A partir de cette date l'administration du contrôle médical de la sécurité sociale était de nouveau en mesure de traiter les dossiers provenant du SNAS

Conseil arbitral des assurances sociales

Toute décision prise par le SNAS sur base du chapitre II de la loi RMG est susceptible d'un recours devant le conseil arbitral. En 2013, 13 recours y ont été introduits.

Organismes offrant des cours de langue à droit d'inscription réduit

En 2013, le SNAS a émis 622 bons pour l'inscription à tarif réduit à un cours de langue. Le tableau qui suit indique les détails de la population intéressée par les cours, suivant le cours choisi :

français		luxembourgeois		allemand		anglais	
F	M	F	M	F	M	F	M
153	115	186	132	19	11	5	1

51% des bons ont été établis pour un cours de luxembourgeois, et 43% pour un cours de langue française. La proportion de bons pour les cours d'allemand et d'anglais reste peu importante. 58% des bons ont été établies pour des requérants féminins.

Collaboration avec le service d'accompagnement social

Le service d'accompagnement social s'adresse à des personnes/familles dont la nature des problèmes nécessite un encadrement social à long terme, dépassant la durée de trois à quatre mois. L'accompagnement social vise une amélioration de l'intégration sociale des individus et des familles en détresse multiples et l'accroissement de leur autonomie.

L'article 16 de la loi RMG prévoit que le bénéficiaire de l'indemnité d'insertion et la personne dispensée conformément à l'article 14 de cette loi ont le droit de bénéficier, sur demande, d'un accompagnement social adapté à leur situation et à leurs besoins. Le SNAS veille à la réalisation de ce droit.

Au cours de l'année 2013, le service d'accompagnement social a effectué l'accompagnement social auprès de 91 bénéficiaires du RMG dans le cadre de l'article 16 de la loi.

Pendant l'exercice écoulé, 15 nouvelles demandes ont été introduites par les SRAS dans le cadre de l'article 16 de la loi.

En 2013, le service a clôturé 21 dossiers de clients bénéficiant de l'article 16 de la loi.

La répartition des clôtures par année d'ouverture est relevée comme suit :

Année d'ouverture	2001	2005	2006	2007	2008	2010	2012	2013	TOTAL
Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2013	1	1	1	2	3	3	8	2	21

Les raisons de ces clôtures se répartissent comme suit :

	Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2013
Objectif atteint	6
Absence de collaboration du client	7
Décès	1
Demande du client	3
Rupture du contact par le client	3
Déménagement vers l'étranger	1
TOTAL	21

Au 31.12.2013, 70 dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'article 16 restent actifs ce qui représente 5,8% de la totalité des dossiers gérés par le Service d'accompagnement social. Le nombre de dossiers actifs reste stable par rapport à l'année précédente.

Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)

En 2013, la collaboration entre l'ADEM et le SNAS a été marquée par le début des travaux de la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail. La Commission a été saisie à 9 reprises, a analysé 54 dossiers et retenu 14 dossiers comme pouvant bénéficier, à l'expiration de la mesure ADEM « Occupation temporaire indemnisée », des dispositions du paragraphe (1) b) de l'article 10 de la loi RMG.

L'échange de données entre l'ADEM et le SNAS, portant sur le statut des bénéficiaires non dispensés de présentation aux bureaux de placement de l'ADEM, sur leurs présentations et leur participation à des activités d'insertion, a été maintenu à titre mensuel.

Afin d'éviter des aides étatiques doubles, le SNAS a communiqué régulièrement à l'ADEM les données relatives aux participations financières accordées à des employeurs en application de l'article 13.3. de la loi RMG.

Bilan de compétences/avis d'orientation

Afin de remplir ses missions lui dévolues par l'article 10(4) de la loi RMG en ce qui concerne, d'une part, la recherche assistée d'un emploi sur le premier marché du travail et, d'autre part, la préparation des candidats à l'insertion professionnelle et aux activités d'insertion professionnelle, le SNAS prend recours aux services de tiers, à savoir l'a.s.b.l. « I*nter-Actions* », le centre de formation « *F.E.S.T.* » de l'a.s.b.l. « *Forum pour l'Emploi »,* l'a.s.b.l. *« ProActif »,* et depuis 2013 l'a.s.b.l. « Centre d'Orientation Socio-Professionnelle ».

Ainsi, au courant de l'année 2013, le SNAS a organisé, en collaboration avec « *Inter-Actions »*, 4 séances d'orientation pour 42 participants bénéficiaires du RMG.

Du 1er janvier au 31 juillet 2013, le Centre de Formation de ProActif asbl a organisé 5 projets avec 9 bénéficiaires RMG. Le centre de formation « *F.E.S.T.* » a organisé 4 projets d'orientation auxquels 14 bénéficiaires du RMG ont participé. Les nouveaux Centres d'Orientation Socio-Professionnelle ont organisé du 1er août au 31 décembre 2013 4 projets avec 12 bénéficiaires RMG à Lintgen et 3 projets avec 11 bénéficiares RMG à Bastendorf.

3.2. Relations internationales

Un fonctionnaire du SNAS est membre (suppléant) du Comité du Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS). Ce programme, institué par le Conseil européen et le Parlement européen, vise à soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, tels qu'ils sont décrits dans l'Agenda pour la politique sociale de l'Union européenne.

Un fonctionnaire du SNAS est désigné « Point de contact national - Inclusion sociale » dans le cadre du Processus européen de protection sociale et d'inclusion sociale au moyen duquel l'Union européenne coordonne et encourage l'action des États membres dans leur lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour la réforme de leurs systèmes de protection sociale.

3.3. Statistiques administratives

3.3.1. Remarque préliminaire

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données du SNAS au 31 décembre 2013.

3.3.2. Nombre et composition des ménages bénéficiaires du RMG

Dans la banque de données du SNAS, on peut distinguer entre les ménages:

- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'une indemnité d'insertion ;
- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'un contrat subsidié suivant article 13, alinéa 3 ;
- bénéficiant d'une allocation complémentaire RMG, assortie, le cas échéant, d'une indemnité d'insertion ou d'un contrat subsidié de la part du FNS.

TABLEAU 1. Données générales

	MENAGES	MEMBRES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ménages bénéficiant exclusivement de l'indemnité d'insertion	686	257	429	686
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	218	104	114	218
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	9304	10328	8994	19322
TOTAL	**10208**	**10689**	**9537**	**20226**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

Les résultats concernant la composition des ménages n'ont guère changé au courant des années passées. On constate toujours une nette prépondérance des ménages à une personne seule (56% des ménages), qui restent surreprésentés par rapport à leur part dans la population générale. En deuxième position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les familles monoparentales. En général, les ménages avec enfants représentent un tiers des communautés domestiques bénéficiaires.

3.3.3. Ages des membres des ménages bénéficiaires du RMG

TABLEAU 2. Age des membres

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Agés de <18 ans	2844	26,61%	2987	31,32%	5831	28,83%
Agés de 18-24 ans	724	6,77%	726	7,61%	1450	7,17%
Agés de 25-29 ans	555	5,19%	431	4,52%	986	4,87%
Agés de 30-34 ans	775	7,25%	566	5,93%	1341	6,63%
Agés de 35-39 ans	889	8,32%	694	7,28%	1583	7,83%
Agés de 40-44 ans	893	8,35%	758	7,95%	1651	8,16%
Agés de 45-49 ans	939	8,78%	862	9,04%	1801	8,90%
Agés de 50-54 ans	746	6,98%	795	8,34%	1541	7,62%
Agés de 55-59 ans	666	6,23%	651	6,83%	1317	6,51%
Agés de >=60 ans	1658	15,51%	1067	11,19%	2725	13,47%
TOTAL	**10689**	**100,00%**	**9537**	**100,00%**	**20226**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

On continue à observer une forte surreprésentation des membres âgés de moins de 18 ans par rapport à la population générale (21% âgés de <18 ans). Dans le groupe des personnes en âge de travailler, la tranche d'âge de 40 à 49 ans constitue le groupe le plus fortement représenté.

3.3.4. Situation des membres par rapport à l'ADEM

Le tableau qui suit donne le relevé des membres des ménages bénéficiaires suivant la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi.

10 % des membres bénéficiaires étaient dispensés en raison de leur âge élevé et 31 % des membres étaient en âge scolaire. Parmi les derniers figurent les bénéficiaires mineurs, pour lesquels la loi ne prévoit pas de condition de disponibilité pour le marché de l'emploi et les jeunes majeurs qui sont encore bénéficiaires des prestations familiales.

La catégorie « *en instance / en suspens*» concerne notamment les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont en voie d'instruction ou bien ceux dont la situation a changé et une procédure d'évaluation est en cours.

Dans la catégorie « *incapacité permanente ou transitoire* », sont regroupées les dispenses accordées par le médecin du contrôle médical, les dispenses transitoires pour raisons diverses et les hospitalisations.

Concernant la catégorie « *Dispense pour dépassement plafond* », il s'agit de bénéficiaires dispensés du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un contrat de travail à plein-temps et qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. Il y a toujours une nette différence entre les genres, étant donné que seulement 202 hommes sont touchés par cette disposition, alors que les femmes sont au nombre de 1005.

TABLEAU 3. Dispense de l'ADEM

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés ADEM	850	*7,95%*	921	*9,66%*	1771	*8,76%*
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1299	*12,15%*	747	*7,83%*	2046	*10,12%*
Enfants en âge scolaire	2970	*27,79%*	3202	*33,57%*	6172	*30,52%*
Incapacité permanente ou transitoire	1831	*17,13%*	1518	*15,92%*	3349	*16,56%*
Travailleur handicapé	38	*0,36%*	50	*0,52%*	88	*0,44%*
Bénéficiaire RPGH	381	*3,56%*	450	*4,72%*	831	*4,11%*
Enfants à élever/ personne à soigner	158	*1,48%*	6	*0,06%*	164	*0,81%*
En instance / en suspens	687	*6,43%*	650	*6,82%*	1337	*6,61%*
Occupation professionnelle	820	*7,67%*	1058	*11,09%*	1878	*9,29%*
Membres non bénéficiaires	639	*5,98%*	729	*7,64%*	1368	*6,76%*
Dispenses pour dépassement plafond	1005	*9,40%*	202	*2,12%*	1207	*5,97%*
Formation	11	*0,10%*	4	*0,04%*	15	*0,07%*
TOTAUX	**10689**	***100,00%***	**9537**	***100,00%***	**20226**	***100,00%***

Fichiers SNAS du 31.12.2013

3.3.5. Situation des membres par rapport aux activités d'insertion professionnelle

Le nombre de personnes dispensées des conditions de l'article 10 (activités d'insertion professionnelle, AIP) est moins important que celui des personnes dispensées de l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi, dont les exigences sont élevées, ne signifie pas nécessairement qu'un bénéficiaire soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

TABLEAU 4. Dispense des activités d'insertion professionnelle

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés AIP	1099	*10,28%*	1230	*12,90%*	2329	*11,51%*
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1299	*12,15%*	743	*7,79%*	2042	*10,10%*
Enfants en âge scolaire	2971	*27,79%*	3202	*33,57%*	6173	*30,52%*
Incapacité permanente ou transitoire	1570	*14,69%*	1229	*12,89%*	2799	*13,84%*
Travailleur handicapé	12	*0,11%*	17	*0,18%*	29	*0,14%*
Bénéficiaire RPGH	381	*3,56%*	450	*4,72%*	831	*4,11%*
Enfants à élever/ personne à soigner	153	*1,43%*	6	*0,06%*	159	*0,79%*
En instance / en suspens	697	*6,52%*	656	*6,88%*	1353	*6,69%*
Occupation professionnelle	840	*7,86%*	1068	*11,20%*	1908	*9,43%*
Membres non bénéficiaires	638	*5,97%*	729	*7,64%*	1367	*6,76%*
Dispenses pour dépassement plafond	1014	*9,49%*	202	*2,12%*	1216	*6,01%*
Formation	15	*0,14%*	5	*0,05%*	20	*0,10%*
TOTAUX	**10689**	***100,00%***	**9537**	***100,00%***	**20226**	***100,00%***

Fichiers SNAS du 31.12.2013

Les définitions des catégories de dispensés reprises dans le tableau ci-devant sont plus ou moins les mêmes que celles données pour le tableau précédent. Les résultats sont également comparables.

La progression du nombre de personnes bénéficiaires du RMG non dispensées des activités d'insertion professionnelles reprend et se situe à

un niveau largement supérieur à la progression observée pour le nombre total de personnes dans les ménages bénéficiaires du RMG.

En ce qui concerne le nombre important de bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi ne permettant pas d'activité supplémentaire, et dont le revenu est inférieur au revenu minimum garanti à leur ménage.

L'article 14 de la loi prévoit des dispenses pour les bénéficiaires qui élèvent un enfant ou qui soignent une personne atteinte d'une infirmité grave, nécessitant l'aide constante d'une tierce personne. En ce qui concerne les dispenses accordées pour garde d'enfants, leur nombre a diminué considérablement (197 ménages en 2011, 142 en 2012, 119 en 2013), mais la différence très nette entre hommes et femmes persiste. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes fait ressortir un pourcentage très élevé de femmes vivant seules avec leurs enfants.

TABLEAU 5. Caractéristiques des ménages de femmes dispensées pour garde d'enfants

Femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)	77	65,25%
Femmes vivant avec leur(s) enfant(s) et un partenaire non ayant droit	4	3,39%
Femmes vivant en couple avec leur(s) enfant(s)	35	29,66%
Autres	2	1,69%
TOTAL	**118**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

3.3.6. Caractéristiques des bénéficiaires majeurs non dispensés des activités d'insertion professionnelle

L'orientation des bénéficiaires vers des activités d'insertion est préparée sur base du projet d'insertion individualisé élaboré ensemble avec le service régional d'action sociale, en fonction de la formation et des antécédents (professionnels) des personnes en question.

Une analyse de ces éléments fait ressortir une opposition entre certains niveaux de formation, étant donné que 24% des personnes en question ont achevé des études secondaires ou professionnelles, voire supérieures, alors qu'une très grande partie n'a pas dépassé la scolarité obligatoire.

TABLEAU 6. Formation des personnes non dispensées des AIP

	FEMMES		**HOMMES**		**TOTAL**	
Etudes primaires complémentaires ou moins	410	37,31%	479	38,94%	889	38,17%
Etudes secondaires ou professionnelles inachevées	228	20,75%	292	23,74%	520	22,33%
Etudes secondaires ou professionnelles achevées	199	18,11%	193	15,69%	392	16,83%
Etudes supérieures inachevées	18	1,64%	15	1,22%	33	1,42%
Etudes supérieures achevées	60	5,46%	72	5,85%	132	5,67%
Formation scolaire pas (re)connue	184	16,74%	179	14,55%	363	15,59%
TOTAL	**1099**	**100,00%**	**1230**	**100,00%**	**2329**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

Quant aux antécédents professionnels, ils se situent pour les femmes surtout dans le domaine de l'entretien (24%), du commerce (10%) ou du

travail de bureau (8%), alors que pour les hommes les catégories d'entretien (14%), bâtiment (10%) et Horeca (10%) sont les plus représentées.

TABLEAU 7. Antécédents des personnes non dispensées des AIP

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Secteur alimentaire (Ouvrier, vente, …)	45	4,09%	58	4,72%	103	4,42%
Atelier ou artisanat (menuisier, ouvrier non qualifié, …)	28	2,55%	97	7,89%	125	5,37%
Bâtiment (maçon, couvreur, sanitaire, peintre, ouvrier non qualifié, ...)	0	0,00%	223	18,13%	223	9,57%
Travail de bureau (secrétariat, réception, …)	88	8,01%	71	5,77%	159	6,83%
Commerce (magasinier, assortisseur, vendeur, …)	111	10,10%	96	7,80%	207	8,89%
Horeca (cuisinier, serveur, plongeur, …)	141	12,83%	99	8,05%	240	10,30%
Services (agent d'entretien, femme de ménage, …)	267	24,29%	49	3,98%	316	13,57%
Terre et Nature (jardinage, ouvrier entretien extérieur, …)	7	0,64%	85	6,91%	92	3,95%
Transport (chauffeur, chauffeur-livreur, taxi, …)	2	0,18%	60	4,88%	62	2,66%
Autres / non renseigné / inexistant	410	37,31%	392	31,87%	802	34,44%
TOTAL	**1099**	**100,00%**	**1230**	**100,00%**	**2329**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

3.3.7. Activités d'insertion professionnelle en cours au 31.12.2013

TABLEAU 8. Activités en cours

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Affectations temporaires indemnisées	468	26,68%	656	37,40%	1124	64,08%
Stages en entreprise	173	9,86%	143	8,15%	316	18,02%
Contrats subsidiés suivant article 13,3	166	9,46%	148	8,44%	314	17,90%
TOTAL	**807**	**46,01%**	**947**	**53,99%**	**1754**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

Concernant les différents types d'activités, il y a lieu de faire les remarques suivantes:

- Après la croissance soutenue du nombre de stages en entreprise et d'affectations temporaires indemnisées depuis 2008, ce nombre a chuté en 2013 ;
- cette diminution est plus que rattrapée par le nombre d'affectation à des travaux d'utilité collective, en hausse de 10% par rapport à 2012 ;
- le nombre de contrats avec participation financière conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, est stabilisé, reflétant l'équilibre dynamique de débuts et d'expirations des périodes de participation.

Participation des personnes non dispensées aux activités

En ce qui concerne les personnes soumises à l'obligation d'être disponibles pour les activités d'insertion professionnelle, leur nombre s'élevait à 2329, dont 1490 étaient inscrites à l'ADEM et 1440 participaient aux activités d'insertion. Cela correspond à un taux de participation de 61,8% des bénéficiaires concernés.

Alors que ces dernières années le nombre d'activités d'insertion professionnelles a connu une croissance manifeste (+72% depuis 2007), ce renforcement de l'activation n'a pas permis de maintenir le taux d'activation d'antan. Etant donné la progression à nouveau considérable du nombre de personnes non dispensées des activités d'insertion professionnelles, les efforts d'activation n'ont pas pu se traduire par une augmentation du taux d'activation par rapport à 2012.

TABLEAU 9. Participation des non dispensés des AIP

	Non dispensés des activités	Inscrits ADEM	Taux d'inscription	Participation aux activités	Taux de participation
Femmes	1099	677	61,60%	641	58,33%
Hommes	1230	813	66,10%	799	64,96%
TOTAL	**2329**	**1490**	**63,98%**	**1440**	**61,83%**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

3.3.8. Résultats annuels des activités en 2013

Les activités d'insertion professionnelle

Le tableau qui suit donne un résumé du nombre de mesures venues à terme et des mesures nouvellement réalisées au courant de l'année 2013.

TABLEAU 10. Résultats annuels

Type de mesure indemnisée	En cours 12/2012	Echues en 2013	Nouvelles en 2013	En cours 12/2013
Affectations temporaires indemnisées	1020	728	832	1124
Stages en entreprise	367	522	471	316
Contrats subsidiés suivant article 13,3	308	117	123	314
TOTAL	**1695**	**1367**	**1426**	**1754**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

Concernant les dépenses engendrées par les activités d'insertion et les participations au titre de l'article 13, alinéa 3, le tableau suivant en donne quelques détails, communiqués au SNAS par la fiduciaire chargée du calcul des différentes prestations.

TABLEAU 11. Dépenses annuelles

	Total en €
Net viré	22 862 930,66
Cotisations bénéficiaires	3 106 109,94
Impôts	231 596,22
Brut	26 200 636,82
Part patronale	3 560 789,97
a) Total indemnités	29 761 426,79
b) Participations art 13.3	5 681 728,95
TOTAL	35 443 155,74

Chiffres provisoires 2013 fournies par la fiduciaire en charge

A noter : a) Dépenses mois 01-12 b) Dépenses mois 01-11

3.3.9. Les raisons d'expiration des AIP venues à terme au courant de 2013

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin au courant de l'année 2013.

L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux activités d'insertion, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

TABLEAU 12. Fréquence et raisons d'expiration des activités indemnisées

Cause Fin	**Affectations indemnisées**		**Stages en entreprise**		**TOTAUX**		**TOTAUX**	
	F	H	F	H	FEMMES		HOMMES	
Autre mesure	142	96	61	22	203	30,85%	118	19,93%
Dispense	42	48	16	8	58	8,81%	56	9,46%
Fin 52 semaines	10	4	1	0	11	1,67%	4	0,68%
Fin de droit	14	20	5	12	19	2,89%	32	5,41%
Rupture/Suspens	5	26	6	15	11	1,67%	41	6,93%
Reprise FNS	143	129	118	115	261	39,67%	244	41,22%
Insertion prof.	18	14	16	21	34	5,17%	35	5,91%
Contrat subsidié	9	8	52	54	61	9,27%	62	10,47%
TOTAL / sexe	383	345	275	247	658	100%	592	100%
TOTAL	728		522		1250			

Fichiers SNAS du 31.12.2013

L'analyse des fins de mesure des affectations temporaires indemnisées et des stages en entreprise fait ressortir que 123 mesures se terminaient par un contrat subsidié. Si l'on ajoute les « insertions professionnelles », on constate que dans l'ensemble 15% des mesures étaient suivies d'un contrat de travail. Le taux important de « reprises », indiquant en général des fins d'activité suite à la fin d'une convention, sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne d'une plus grand réticence des organismes d'affectation d'engager une personne suite à son activité d'insertion.

3.3.10. Nouvelles demandes

TABLEAU 13. Répartition des nouvelles demandes par mois

MOIS	Ménages	Membres		Nombre de membres à considérer[5]			
				<18	18-60	>60	Total
	TOT	F	H	TOT	TOT	TOT	TOT
Janvier	326	307	363	145	287	8	440
Février	280	335	330	172	302	12	486
Mars	332	348	393	182	336	13	531
Avril	299	322	313	111	266	5	382
Mai	302	331	348	142	285	11	438
Juin	274	301	328	141	246	10	397
Juillet	311	317	342	131	301	5	437
Août	229	232	224	111	204	13	328
Septembre	210	217	228	114	200	11	325
Octobre	214	233	242	110	212	14	336
Novembre	102	84	110	25	93	4	122
Décembre	19	13	24	6	15	1	22
TOTAL	**2898**	**3040**	**3245**	**1390**	**2747**	**107**	**4244**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

Les nouvelles demandes sont normalement transmises au SNAS par le FNS, dès qu'elles sont réputées faites conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi RMG (cf. détails au paragraphe 1.1.2.).

Le tableau ci-devant donne le résumé des nouvelles demandes parvenues au SNAS, à savoir le nombre brut des ménages et des membres suivant la date de la demande (colonne 1-3) et le nombre des ayants droits par catégories d'âge (colonnes 4-7).

En 2013, 2898 ménages, comprenant 6285 membres, introduisaient une demande en obtention d'une indemnité d'insertion au SNAS. Après déduction des doublons, des dispensés, des refusés et des non ayants droit d'office, il restait 4244 personnes à considérer, dont 1497 furent dispensées pour raison d'âge (cf. colonnes <18 et >60).

TABLEAU 14. Convocations à la réunion d'information au SNAS

	TOTAL
Janvier	356
Février	220
Mars	211
Avril	270
Mai	330
Juin	267
Juillet	289
Août	159
Septembre	229
Octobre	269
Novembre	233
Décembre	173
TOTAL	**3006**

Fichiers SNAS du 31.12.2013

Le tableau ci-avant montre le nombre de bénéficiaires effectivement convoqués à une réunion d'information au service accueil du SNAS.

[5] Ont été déduits les membres dispensés, refusés et les non ayants droit d'office.

4. Service National de la Jeunesse (SNJ)

4.1. Introduction

En 2013, le SNJ a compté 50.058 participations de jeunes à un total de 2.087 activités.

3.512 personnes ont participé à 245 activités de formation.

Le SNJ a cofinancé 190 projets de jeunes.

Le portail jeunesse a compté 440.000 visites en 2013.

L'année 2013 a été marquée particulièrement par les points suivants :

- Participation active aux efforts visant à atténuer les effets de la crise économique sur les jeunes

  En-dehors du Service volontaire d'orientation qui continue à attirer toujours plus de jeunes, le SNJ a développé d'autres projets visant à soutenir la transistion vers la vie active. Il s'agit notamment du programme « Level up » qui propose une série d'activités complémentaires au Service volnotaire d'orientation. Le projet « ANELO » continue à être développé avec nos partenaires grâce au soutien du Fonds social européen. De nouveaux partenariats et projets ont été mis en place pour augmenter l'offre pour les jeunes en difficulté, ceci en vue de la mise en place d'une Garantie pour la jeunesse.

- Développement de la qualité dans le travail avec les jeunes

  En février 2012 le Gouvernement a adopté une série de propositions de loi visant l'assurance de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil et les services pour jeunes. Tout comme en 2012, le SNJ soutenu le ministère au niveau de la conception des outils prévus par ces projets de lois et de règlements grand-ducaux : cadre de référence pour l'éducation non-formelle, offre de formation continue, système de monitoring de la qualité, …

- Rénovation du Marienthal

  La fin des travaux de rénovation du centre est prévue pour mi-2015. D'ici-là le SNJ est sollicité par l'Administration des Bâtiments publics au niveau de la planification détaillée du projet. Le SNJ profite du temps restant avant l'ouverture du centre rénové pour affiner le concept de gestion et l'offre de programme.

4.2. Actions du SNJ

La loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse précise les missions du SNJ. Ce rapport est structuré selon les tâches définies à l'article 7 de ladite loi.

4.2.1. Organiser des activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

<u>Loisirs éducatifs</u>

En 2013, les activités suivantes ont été organisées, soit seul, soit en coopération avec différentes associations :

- camps, colonies, week-ends: 24 activités, 970 jeunes ;
- patrimoine culturel : 4 stages et camps, 9 jeunes ;

- écologie et environnement : 4 activités, 20 jeunes ;
- activités internationales et multiculturelles : 8 activités, 131 jeunes ;
- activités artistiques, techniques et manuelles : 10 activités, 446 jeunes ;
- activités sportives et de plein air : 3 activités, 97 jeunes.

Total des participants : 1.701 jeunes

<u>« Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen »</u>

Le dispositif « Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen » s'adresse aux associations de jeunesse, aux maisons de jeunes, aux communes et aux foyers d'enfants. L'action, qui consiste en une offre d'activités organisées par le SNJ, connaît un succès grandissant et a encore été développée en 2013 :

- activités nautiques, vtt et escalade à la Base nautique de Lultzhausen

  Participation : 1586 jeunes

- sports nautiques au Club nautique de Bech-Kleinmacher

  Participation : 24 groupes avec 347 participants / 802 heures d'animation freelance

Total des participants : 1.933 jeunes

4.2.2. Centres de jeunesse spécialisés

<u>Centre Eisenborn - éducation aux médias</u>

Le centre propose des activités dans le domaine des techniques audiovisuelles. La spécialité de l'équipe du centre est l'initiation à la vidéo.

Cependant le centre reste toujours disponible aux acteurs du secteur jeunesse pour l'organisation de formations, de journées d'études, de conférences et de séminaires.

<u>Activités hors « éducation aux médias »</u>

Les formations suivantes ont été organisées par l'équipe d'Eisenborn :

- la 14e formation transfrontalière dans la Grande Région à Languimbert (F) ;
- un camp transfrontalier à St Vith (B).

<u>Education aux médias – stages et accompagnement de projets audiovisuels</u>

En 2013, l'équipe a organisé et encadré :

- 10 stages de vidéo avec des classes de l'enseignement fondamental et secondaire ;
- 16 stages d'initiation à la vidéo pour groupe de jeunesse et maisons de jeunes ;
- un jobshadowing avec des étudiants en média de Chypre ;
- un week-end de formation vidéo pour animateurs en collaboration avec l'UGDA ;
- l'échange « Medienwoche » du réseau d'animateurs transfrontaliers dans la Grande Région.

En plus, le Centre Eisenborn a encadré 3 stages de photos.

En outre :

- 104 organisations ou personnes ont profité du prêt audiovisuel d'Eisenborn ;
- le coffret de traduction a été utilisé par 4 organisations.

Education aux médias – promotion des créations de jeunes

Le centre a participé :

- au Concours National du « Meilleur film non professionnel » organisé par la F.G.D.C.A. Le SNJ a présenté 9 films de jeunes. Les clips « Macho Man » et «Le monde est divisé en deux» et « Sony Band» ont gagné les 3 premiers prix dans la catégorie Jeunesse.

  Le centre a co-organisé le concours « Créajeune » dans la Grande Région. Le centre était responsable pour la catégorie « films de jeunes adultes ».

  Le Centre Eisenborn a organisé en collaboration avec le Centre national de l'audiovisuel (CNA) deux concours de créativité dans le cadre de Discovery Zone du Luxembourg City Film Festival.

  Lors de cette seconde édition du concours « Scénarios », un jury composé de 3 professionnels et 3 jeunes a décerné trois prix parmi les 56 scénarios participants.

Fréquentation

En 2013, un total de 2.696 nuitées (-454 nuitées par rapport à 2012) a été comptabilisé pour un total de 1.198 personnes.

2.248 non résidentiels avec 1.243 repas ont pris part aux différentes activités ne dépassant pas la journée.

7.329 repas ont été servis pour 3.291 venues (résidentielles et non résidentielles).

Centre de Hollenfels - éducation au développement durable

Description

Le centre d'éducation au développement durable qui offre des activités pédagogiques dans le domaine de l'éducation au développement durable, est un centre de ressources dans le domaine de l'éducation au développement durable et travaille dans des réseaux nationaux et internationaux.

Activités

Le Centre Hollenfels offre :

- des séjours pédagogiques pour groupes scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- des animations pédagogiques dans le cadre de projets d'école ;
- des animations pédagogiques pour groupes de jeunes ;
- des animations et visites guidées dans le cadre du projet LEADER « Letzebuerg West » ;

- des formations continues pour enseignants, éducateurs, animateurs et autres multiplicateurs ;
- des opportunités de stages pour jeunes en formation.

Publications

Le centre a coordonné et publié en 2012/13 le matériel didactique suivant :

- 'Wald-Meister' - Kinder und Jugendliche entdecken den Wald durch Walderlebnisspiele;
- ‚Gewölle' und die Wechselbeziehungen zwischen Greifvögeln und Beutetieren (Lehrerheft und Schülerheft).

Formation continue

Dans le cadre de la formation professionnelle, le Centre Hollenfels a proposé 4 formations continues pour enseignants/tes de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire en collaboration avec le SCRIPT et 7 formations pour éducatrices de Maisons Relais.

Autres formations, séminaires et conférences pour multiplicateurs proposés :

- Réseau Grande Région : Didactique de l'alimentation (15 participants)

Travail en réseau

Le Centre Hollenfels est membre de la Plateforme « Education à l'environnement, Education au développement durable », du groupe de travail « Pro science » du FNR ; du groupe de travail « éducation, information et communication » du Benelux ; du LEADER Lëtzebuerg West et du réseau 'Netzwerk Bildung für Nachhaltige Entwicklung in der Grossregion'.

Fréquentation

Il faut noter par rapport à l'année précédente :

- que les stages avec des classes du secondaire ont augmenté de 18% et que le nombre d'élèves du secondaire fréquentant les stages au Centre dépassent celui des élèves du fondamentale (cycle 2 – 4) pour la première fois
- que le nombre d'élèves a augmenté de plus de 260 unités

Nombre total stages : 387

Nombre total des heures prestées : 2381

Du 15 septembre 2012 au 14 septembre 2013, le nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels s'est élevé à 10.871 nuitées dont 6.054 nuitées sous contrat de réservation « SNJ », ce qui représente une augmentation des nuitées de 10%. par rapport à l'année scolaire précédente

Base nautique Lultzhausen - activités sportives en plein air

Description

La Base nautique Lultzhausen, récemment rénovée, permet à des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air.

L'équipe permanente de la Base nautique compte en 2013 cinq agents pour le service technique (Département ministériel des sports), un agent administratif (SNJ) et un responsable éducatif (SNJ).

L'encadrement des classes pendant la période scolaire est assuré par 10 enseignants d'éducation physique et sportive détachés à temps partiel auprès du SNJ avec un total de 47 heures par semaine. Pour l'année scolaire 2012/2013 quelque 1781 heures ont été prestées pour l'encadrement des classes pendant 20 semaines, sans compter les réunions et heures supplémentaires.

Environ 30 animateurs spécialisés freelance ont été chargés de l'encadrement des groupes de jeunes pour les périodes de vacances scolaires et les week-ends pour l'année 2013. Ceci représente un total de 1216 heures pour 12 semaines d'activités.

Le fonctionnement d'une navette canoë a été assuré de mi-juillet à mi-septembre sur demande de l'Administration des Ponts et Chaussées par 8 animateurs pour 1201 heures prestées.

Activités

Des stages pour classes scolaires à partir du cycle 4 et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines « canoë », « kayak », « stand up paddling », « voile », « VTT », « course d'orientation », « radeau » et « escalade ».

En général, les activités sont proposées pour la durée d'une journée entière, cependant l'offre permet aussi des activités pour une demi journée ou étendues sur plusieurs journées.

Classes scolaires

Les classes scolaires, dont le régime secondaire, représentent la majorité des utilisateurs de la Base nautique. Souvent les classes passent à Lultzhausen pour des activités journalières, sans nuitée à l`auberge de jeunesse. Cependant nous constatons une tendance vers des séjours prolongés.

Groupes de jeunes

En dehors des groupes scolaires, le centre accueille des groupes de jeunes pendant les vacances scolaires et les week-ends pour découvrir principalement les activités nautiques mais aussi l'escalade et le VTT. La capacité d'accueil a pu être développée par la mise en place d'un pool d'animateurs spécialisés « freelance » formés pour l'occasion.

Le nombre de groupes pendant la période non-scolaire a augmenté cette année.

Nuit du Sport 2013

La Base nautique a pû compter 100 inscriptions pour cinq ateliers différents lors de la quatrième édition de la Nuit du sport à Lultzhausen. Ont été proposés les initiations au vtt, à l'escalade, au canoë, et au kayak. Le Yacht Club du Grand-Duché du Luxembourg (YCL) a participé avec une initiation à la voile.

Stage de voile 2013

Le Service National de la Jeunesse, en collaboration avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg, a réalisé une deuxième édition de stages de voile pendant les vacances scolaires.

61 participants à partir de dix ans ont été encadrés pendant deux semaines.

Formations et stages

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines « sports nautiques », « vtt et course d'orientation » et « escalade en salle ». A la base nautique 66 candidats ont participés à trois formations.

Les stagiaires en enseignement physique et sportif ont pu profiter de l`infrastructure de la Base nautique dans le cadre de leur formation. Ils ont pratiqué la voile, le kayak, le vélo tout terrain et l'escalade.

Fréquentation

La Base nautique a pu accueillir 6.901 jeunes de janvier à décembre 2013.

Dans le cadre des classes à projet, les classes de 7e du Lycée de Wiltz ont pu profiter trois jours par semaine de la Base nautique et de son équipement, ce qui correspond à 840 jeunes.

Total des participants 2013: **6.901 jeunes et jeunes adultes**

Centre Marienthal - prévention primaire

Le Centre Marienthal est spécialisé dans les activités de prévention primaire dans les domaines de la violence et des styles de vie malsains.

Les activités entrent dans le cadre des 2 aspects « mei bewegen » et « teambuilding ».

L'équipe d'animation a organisé des activités pour groupes scolaires et groupes de jeunes et a encadré différents stages de formation.

Activités pour groupes scolaires

- Suivant les recommandations d'institutions comme le Centre de préventioncontre les toxicomanies (CePT), une partie des stages vise à donner aux jeunes des sensations fortes dans un cadre sécurisé (activités d'aventure) tout en les sensibilisant aux risques liés à la toxicomanie ou à un mode de vie malsain.
- Le programme « Meng Klass en Team » (2 jours) est une activité conçue pour les classes du secondaire. Par des activités du type « team-building » et par le biais des activités d'aventure (parc à cordes, tandem, tir à l'arc), les élèves apprennent à mieux coopérer au sein de leur classe.
- Dans le cadre du plan d'action « Gesond Iessen, méi bewegen », le SNJ a lancé pour la cinquième fois avec la « Freestyle Crew » le « Freestyle Tour ». Le but de la « Freestyle Crew » est de motiver les jeunes à bouger plus et de se nourrir d'une manière plus équilibrée. Le « Freestyle Tour » 2013 a eu lieu dans les mois de janvier et février à Esch/Alzette, Ettelbruck et Luxembourg-ville.
- Projet « Tandem-géologie ».

Activités pour groupes de jeunes

- Le long de l'année, les groupes de jeunes ont profité du « Book the Freestyle Crew » et des stages proposés au centre Marienthal.
- Pendant les vacances d'été, l'équipe du Marienthal a proposé à Remerschen des activités de sports nautiques pour groupes de jeunes et maisons de jeunes.

Formations

Au niveau de la formation, l'équipe a encadré :

- 1 journée de formation pour CEPT ;
- 21 journées de formation pour animateurs spécialisés dans les différentes spécialités offertes par le centre ;
- 4 formations continues pour animateurs spécialisés;
- 1 journée de formation « Freestyle meets adventure » dans le cadre des formations du Co-pilote ;
- 2 journées de formation pour animateurs du Foyer de la femme ;
- 8 journées de formation pour le SNJ/Service volontaire ;
- Total des participants : 37 journées de formation avec 642 participants

En outre, le Centre du Marienthal offre à des jeunes en difficulté la possibilité d'effectuer des stages pratiques. Ainsi, chaque semaine deux jeunes et un formateur de l'association « Päerd'satelier » viennent au centre pour entretenir les vtt et tandems. Ce travail constitue le volet pratique d'un programme de formation à la mécanique de vélos.

Au courant de l'année 2013, l'équipe d'animation a pris en charge un jeune dans le cadre du service volontaire d'orientation.

Fréquentation

Total des participants : 350 stages avec 7190 participants

Nombre d'heures prestées par l'équipe pédagogique : 4.674 heures

4.2.3. Bénévolat et programmes de service volontaire

Coordination des services volontaires

Dans le cadre de la loi sur le service volontaire des jeunes, le SNJ propose quatre programmes spécifiques poursuivant chacun des objectifs spécifiques.

- Le service volontaire de coopération (SVC) offre une opportunité concrète de s'engager dans un projet de coopération au développement.
- Le service volontaire civique (SVCi) vise plutôt les associations du secteur associatif et bénévole et propose une mission à caractère civique aux jeunes désirant s'engager dans un projet local.
- Le service volontaire européen (SVE) offre une panoplie de projets dans différents domaines et pays aux jeunes désirant faire leur service volontaire à l'étranger.

- Le service volontaire d'orientation (SVO) représente pour des jeunes résidants une occasion d'acquérir une expérience pratique et de s'engager dans un projet d'utilité publique au Luxembourg.

  Le service volontaire devient de plus en plus populaire chez les jeunes et est souvent perçu comme un tremplin vers la vie active quelque soit le programme pour lequel le jeune se décide. En 2013, 1020 inscriptions nous sont parvenus, alors que les programmes ont une capacité d'accueil pour quelques 450 volontaires / année. Bon nombre de jeunes doivent donc trouver une solution alternative à un service volontaire, surtout concernant les candidats au SVO.

Le service volontaire d'orientation (SVO)

Recrutement et admission des candidats

La bonne coopération avec les partenaires institutionnels, tels que l'Action Locale pour Jeunes, le CPOS, les SPOS, l'ADEM et les maisons de jeunes, a été poursuivie en 2013. Comme la popularité du SVO est en augmentation constante, de nombreux jeunes sont informés par leurs pairs et par d'autres connaissances sur la possibilité de faire un service volontaire et contactent le SNJ directement.

En 2013, 190 jeunes ont pu démarrer un service volontaire d'orientation après avoir participé à un entretien d'admission et une semaine d'introduction. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2012, le total de participants a été de 214 jeunes.

A la fin de l'année 2013, 200 jeunes figuraient sur une liste d'attente pour une admission au service volontaire. Malgré l'augmentation des capacités d'accueil, un certain nombre de jeunes restera donc toujours sans solution immédiate. Afin d'éviter qu'ils ne restent inactifs, le SNJ a développé les projets d'activation qui se déroulent sous le label « Level Up ».

Coopération avec les organisations d'accueil

Les organisations d'accueil jouent un rôle crucial dans le parcours de réinsertion des volontaires en proposant une expérience concrète à un jeune en quête d'une nouvelle orientation dans sa vie. La plupart d'entre eux ont l'habitude d'encadrer des jeunes (stagiaires, apprentis, …) et offrent un tutorat professionnel et adapté au public cible.

Comme pour les années précédentes, le SNJ a organisé en 2013 une matinée pour les tuteurs, permettant un échange de bonnes pratiques entre associations et de faire le bilan annuel sur les activités dans le cadre du SVO. Cet échange a été la plate-forme pour la présentation du « guide à l'attention des tuteurs ». Le contenu du document a été élaboré sur base des idées et propositions apportées par les tuteurs mêmes lors de la matinée en 2012.

Séminaires organisés par le SNJ

A intervalles réguliers, le SNJ organise différents séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires.

En 2013, 20 semaines d'introduction ont été proposées, 3 blocs de 2 journées d'information, 3 sessions « gestion de stress » et des formations optionnelles avec des partenaires externes (Croix Rouge, Jonk

Enterpreneuren, Info Mann, RBS, …). Au niveau régional, les collaborateurs des antennes proposent des rencontres pour volontaires 1 fois par mois.

Résultats au niveau de l'insertion de jeunes

L'objectif principal du SVO, à savoir orienter les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme vers une formation qualifiante, a été atteint. Ainsi, 189 jeunes ont terminé leur service volontaire en 2013, dont 96 (51%) sont retournés à l'école ou effectuent une formation qualifiante ; 26 (14%) ont pu décrocher un contrat de travail, 8 (4%) suivent une mesure proposée par l'ADEM, 31 (16%) n'ont pas d'occupation, et de 28 jeunes (15%) nous ne disposons d'aucune information. 69% des jeunes ont donc une issue positive après leur SVO. Si nous ne considérons que ceux dont nous tenons une information, ce pourcentage s'élève à 80%.

Le service volontaire de coopération (SVC)

Ce programme de service volontaire s'adresse à des jeunes et organisations ayant un profil et une mission spécifique, ce qui explique le nombre limité d'envois / année dans un projet de coopération au développement. 24 jeunes ont réalisé une mission auprès d'un partenaire d'une ONG luxembourgeoise dans un pays en voie de développement.

Recrutement et admission des candidats

Dans la plupart des cas, les jeunes intéressés se manifestent soit auprès du SNJ, soit auprès du Cercle des ONG pour s'informer sur le SVC. D'autres jeunes encore entrent en contact direct avec les organisations. Les collaborateurs du Cercle proposent des entretiens d'orientation afin de voir avec les jeunes si le SVC est le programme adapté à leurs attentes.

Ainsi, près de 60 jeunes se sont présentés pour un entretien d'orientation, dont 25 jeunes ont pu trouver une organisation d'envoi leur proposant un projet de service volontaire dans le domaine de la coopération au développement. Les autres candidats ont soit été réorientés vers un programme plus approprié, soit abandonné l'idée de s'engager en tant que volontaire.

Coopération avec les organisations d'envoi

Parmi les ONG de développement au Luxembourg, une quinzaine d'organisations offrent de façon régulière une opportunité pour partir dans le cadre d'un service volontaire auprès d'un partenaire au Sud. Leur principale motivation pour recourir à des volontaires est de faire de manière concrète un travail de sensibilisation en la matière parmi les jeunes luxembourgeois.

La coopération entre le SNJ et les ONGD peut être considérée comme exemplaire. Les organisations ne manquent jamais d'informer le SNJ quand des problèmes se posent soit avant le départ, soit pendant la phase d'accueil dans un PVD.

Formations organisées par le SNJ

Outre une préparation au projet réalisée par l'ONG d'envoi, le jeune doit obligatoirement participer à une formation avant départ organisée par le SNJ en collaboration avec le Cercle des ONG.

En 2013, 3 sessions à 3 jours chacune ont été proposées à 22 participants SVC. Deux sessions de retour d'une journée entière ont été organisées pour

les jeunes ayant participé à un SVC. Ces sessions ont permis aux jeunes de bien clôturer leur projet et de maîtriser leur retour dans une réalité tout à fait différente de celle qu'ils ont connue dans leur pays d'accueil. Ces sessions ont été organisées par le SNJ ensemble avec le Cercle des ONGD. 9 jeunes ont profité du séminaire de retour, qui a un caractère facultatif.

Pour 2014, 4 sessions de retour d'une demi-journée sont planifiées, en vue de permettre à plus de jeunes d'en profiter, comme les dates des retours et leurs projets de vie après le SVC varient fortement.

Le service volontaire civique (SVCi)

En 2013, 62 jeunes ont trouvé un projet SVCi dans 35 organisations différentes. Tous les candidats sont passés au SNJ pour un entretien personnel afin de connaître les modalités exactes du programme.

Depuis 2013, un nouveau volet de formation et d'échange a été intégré dans le parcours des volontaires du SVCi, à savoir le « Meeting-Point ». Il s'agit d'une sorte de rencontres non-obligatoires pour les volontaires du SVCi et du SVE, qui ont pour but de permettre aux volontaires luxembourgeois de s'échanger avec leurs homologues européens, mais aussi avec les personnes de contact du SNJ. Une autre idée est de former des ambassadeurs du service volontaire afin de rendre les programmes plus connus et accessibles. 30 volontaires SVCi ont participé au « Meeting-Point » en 2013.

Pour l'année 2014, il est prévu d'organiser 4 formations pour les candidats au SVCi afin de les préparer mieux à leur mission au sein de leur future organisation d'accueil.

La bourse aux projets en ligne sur www.volontaires.lu permet aux organisations de publier des missions pour volontaires. Bon nombre d'organisations ont utilisé ce moyen pour recruter les jeunes.

De plus, une brochure avec des témoignages de 6 jeunes ayant fait un SVCi a été réalisée.

Le service volontaire européen (SVE)

(voir section 4.1.3)

4.2.4. L'accueil au pair

La loi du 18 février 2013 définit l'accueil de jeunes au pair au Luxembourg comme un « séjour temporaire au sein d'une famille, en contrepartie de légères tâches courantes d'ordre familial, de jeunes venus de l'étranger en vue de perfectionner leurs connaissances linguistiques et d'accroître leur culture générale par une meilleure connaissance du pays de séjour, en les encourageant à participer aux activités culturelles du pays ».

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'accueil au pair, assure la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. En outre le SNJ assure une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair.

Promotion de la loi

Un site bilingue fonctionne dès le vote de la Loi internet afin d'informer les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg

(www.accueil-aupair.lu). Des dépliants et des affiches ont été apposés dans toutes les communes du Luxembourg auprès des écoles, des structures d'accueil, ainsi que des piscines et d'autres institutions publiques.

Statistiques

Depuis l'apparition de la loi, 85 familles et 85 jeunes ont fait une demande en vue d'obtenir l'agrément, respectivement l'approbation du Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions.

Les jeunes au pair sont issus des pays suivants :

Espace Schengen

Espagne	10	Rép. Tchèque	4	Pologne	2
Italie	9	Roumanie	3	Estonie	1
Allemagne	8	Finlande	4	Lituanie	1
France	6	Portugal	2	Russie	1
Danemark	6	Pays Bas	1	Angleterre	1
Suède	4	Hongrie	1		

Espace hors Schengen		**Autres Continents**			
Bosnie-Herzégovina	2	Etats Unies	4	Côte d'Ivoire	1
Russie	1	Mexique	2	RDC Congo	1
Slovaquie	1	Peru	1	Cameroun	1
		Liban	1	Kenya	1
		Philippines	2	Madagascar	2
		R.P Chine	1		

Sessions d'information

Conformément à la loi, le jeune au pair doit participer à une session d'information obligatoire à l'arrivée qui est organisée par le SNJ. L'objectif de ces sessions est de communiquer aux jeunes le rôle du SNJ dans l'accueil au pair, de leur rappeler leurs droits et devoirs et de les mettre en relation avec d'autres jeunes au pair au Luxembourg.

En 2013, le SNJ a organisé 25 sessions d'information auxquelles 80 jeunes au pair ont participé en groupe de 2-6 jeunes.

Au pair meeting

En octobre, la première rencontre entre jeunes au pair a été organisée dans un des centres du SNJ dans le but de connaître les jeunes dans un contexte moins formel et de promouvoir l'échange entre eux. 19 jeunes au pair ont participé à ce weekend et à des activités de groupe tel que le canoë et l'escalade.

4.2.5. Echanges européens et internationaux

Camp international - Culture Point

L'échange de jeunes « Culture Point 2013» à Luxembourg, dans le cadre du programme « Jeunesse en action », réalisé par Nordstadjugend asbl, avec le support logistique et financier du SNJ a rassemblé 49 jeunes du groupe

d'âge de 15 à 25 ans, issus de 8 pays ou régions d'Europe, dont 12 jeunes luxembourgeois.

4.2.6. Plate-forme européenne pour le support de projets de mobilité internationale de jeunes : www.platform-network.com

Le « Platform Network » est un réseau international de 27 partenaires qui regroupe des organismes travaillant dans le domaine de la jeunesse dans le but de réaliser des projets de mobilité internationale. Le SNJ coopère avec Nordstadjugend asbl pour représenter le Luxembourg dans ce réseau.

Le SNJ a participé à l'assemblée générale annuelle à Kokkola (Finlande) pour dresser le bilan de l'année écoulée 2013 et pour préparer de nouveaux projets en 2014.

En 2013, les statistiques du réseau montrent que 627 jeunes ont su profiter des activités réalisées dans le cadre de cette coopération internationale. Le nombre réel est nettement plus élevé car beaucoup d'activités des partenaires du réseau n'avaient pas été recensées comme telles. Lors de l'assemblée annuelle, le réseau s'est proposé d'améliorer ses procédures à cet égard afin de pouvoir mieux quantifier les effets du travail en réseau.

3 activités internationales réalisées dans le cadre du Platform Network ont connu des participations depuis le Luxembourg :

- L'échange de jeunes **« Culture Point 2013»** à Luxembourg, dans le cadre du programme « Jeunesse en action », réalisé par Nordstadjugend asbl, avec le support logistique et financier du SNJ a rassemblé 49 jeunes du groupe d'âge de 15 à 25 ans, issus de 8 pays ou régions d'Europe, dont 12 jeunes luxembourgeois.
- L'échange de jeunes **« International Music Week 2013 »** à Luxembourg, dans le cadre du programme « Jeunesse en action », réalisé par l'école de musique de l'UGDA, a rassemblé 49 jeunes venant de 8 pays, dont 11 jeunes luxembourgeois.
- Le camp **« Global camp »** au Kent County en Angleterre auquel 8 jeunes luxembourgeois ont participé.

Le « Platform Network » est un réseau international de 27 partenaires qui regroupe des organismes travaillant dans le domaine de la jeunesse dans le but de réaliser des projets de mobilité internationale. Le SNJ coopère avec Nordstadjugend asbl pour représenter le Luxembourg dans ce réseau.

Le SNJ a participé avec deux agents à l'assemblée générale annuelle à Kokkola (Finlande) pour dresser le bilan de l'année écoulée 2013 et pour préparer de nouveaux projets en 2014.

En 2013, les statistiques du réseau montrent que 627 jeunes ont su profiter des 43 activités réalisées dans le cadre de cette coopération internationale. Le nombre réel est nettement plus élevé car beaucoup d'activités des partenaires du réseau n'avaient pas été recensées comme telles. Lors de l'assemblée annuelle, le réseau s'est proposé d'améliorer ses procédures à cet égard afin de pouvoir mieux quantifier les effets du travail en réseau.

4.2.7. Accord Culturel

Dans le cadre de l'accord culturel qui lie le Luxembourg à la Communauté flamande de Belgique, 1 visite d'études a été réalisée sous le thème de :

- Les enfants et les jeunes dans les espaces publics (accueil de 6 personnes).

4.2.8. Information et citoyenneté active des jeunes

Actions dans le domaine de l'information

Continuation du projet d'information jeunes « Jugendinfo »

Le groupe de travail, composé de membres des organisations et administrations de l'EGMJ, du CIJ, du MiFa, du SNJ et restant ouvert à la participation de représentants des maisons de jeunes et points d'information régionaux, s'est élargie et s'est réunie à la fréquence d'environ tous les deux mois.

19 demandes de labellisation ont été introduites au cours de l'année 2012 avec 3 demandes supplémentaires introduites durant l'année 2013.

Entre avril et décembre 2013, les 8 premières maisons de jeunes se sont vues attribuer le label Jugendinfo.

Les réunions d'information et de concertation participative entre membres du groupe de travail et responsables du projet Jugendinfo dans les maisons des jeunes respectives, dénommées « Netzwierktreffen » se sont révélées comme pilier important du projet. 4 réunions avaient eu lieu en 2013 et un nombre identique est envisagé pour l'année 2014.

Evolution du projet babysitting.lu

En 2013, le site « babysitting.lu a été relancé avec une nouvelle programmation et a été continuellement adapté. Le volet technique est coordonné par le SNJ et le volet opérationnel est coordonné par l'Agence Dageselteren.

Lors des réunions de travail avec les partenaires locaux, une grille standard pour les formations de base pour futurs babysitters a été développée.

Actions dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Suite à une décision interministérielle, le SNJ s'est vu confier la coordination des sessions de sensibilisation des enfants, des jeunes et de leur entourage aux risques liés aux nouvelles technologies d'information et de communication dans le cadre de BEE SECURE.

Depuis le 1er novembre 2010, le SNJ représente le Luxembourg au sein du réseau InSafe and INHOPE, réseau qui regroupe les différents « Safer Internet Centres » soutenus par la Commission Européenne.

En 2013, le SNJ a continué la coordination des sessions de formation et de sensibilisation sous l'intitulé « BEE SECURE » :

- 653 formations BEE SECURE dans le cadre scolaire, touchant 13.100 jeunes ;
- 6 sessions BEE SECURE dans le cadre du secteur jeunesse, touchant 50 jeunes ;
- 43 soirées d'information pour parents ;
- 10 formations pour multiplicateurs, touchant 170 enseignants et éducateurs.

En 2012, le SNJ a en outre participé à 19 événements jeunes (concerts, festivals) et 11 événements grand public (foires, manifestations) avec des stands BEE SECURE et/ou animations de sensibilisations.

Lancé en automne 2012, le SNJ a continué la campagne nationale “NOT FUNNY – BEE FAIR” contre le cyber-harcèlement jusque août 2013. En automne 2013, la nouvelle campagne nationale a été présentée. Sous le titre “Bee balanced”, elle offre conseil et soutien à une utilisation équilibrée des nouveau média.

Sécurisation de l’accès Internet dans les maisons de jeunes

Le SNJ continue à suivre la mise en place du dispositif « boîtes noires » dans les maisons de jeunes introduit en 2008. Une sensibilisation continue des responsables des maisons de jeunes se fait notamment dans le cadre de l’offre en formation continue.

En 2013, le SNJ a contribué, ensemble avec l’équipe CASES et le Ministère de la Famille, à une refonte de la politique de sécurité de 2008. Dorénavant trois documents digestes résument les responsabilités quant à la sécurité des données personnelles et de l’accès Internet :

- une charte pour le responsable de la sécurité de la maison de jeunes
- une charte de sécurité pour chaque employé de la maison
- un panneau avec les règles applicables aux jeunes visiteurs de la maison

Avec les nouveaux agréments pour l’année 2014, ces chartes sont obligatoires et seront donc appliquées par toutes les maisons de jeunes conventionnées. Le projet est ainsi un projet pionnier en matière de sécurisation et de sensibilisation en la matière.

Information en faveur des bénévoles et professionnels

- en automne 2013, le SNJ a invité tous les bénévoles et professionnels du secteur Jeunesse à sa neuvième « Rentrée SNJ ».
- le contenu du site du SNJ a été continuellement alimenté avec les nouvelles activités en 2013.

Développement continu du portail jeunesse www.youth.lu

Les « pages jeunes » donnent un aperçu succinct du secteur jeunesse, avant de diriger le visiteur vers les sites spécialisés.

En 2012, le SNJ a entamé la refonte complète du portail youth.lu et de ses sous-sites. Le premier site qui met en œuvre cette nouvelle stratégie du partage des données est l’annuaire du secteur jeunesse (http://annuaire.youth.lu), qui permet à des tiers d’afficher les données de l’annuaire sur leur propre site web ou même dans leurs applications smartphone. Les travaux ont été continués en 2013 et la refonte du portail jeunesse devra s’achever en 2014.

Nouveaux sites web et mises à jour de sites existants

En 2013, 18 nouveaux sites ont vu le jour ou ont connu des modifications et extensions majeures, dont : www.songcontest.lu, www.babysitting.lu, proufsall.lu, animateur.lu, cabanes.lu, jobcity.anelo.lu et bee.lu.

Refonte du site Internet du SNJ

Avec environ 300 visites par jour, le site Internet du SNJ est bien fréquenté. Mais les statistiques de l’année 2013 ne se laissent pas comparaître avec

celles de 2012, le site étant maintenant subdivisé en une série de micro-sites.

Le site du SNJ a été soumis à une refonte complète en 2013. Le site est dorénavant composé d'un portail général du SNJ, qui redirige ensuite les visiteurs vers des micro-sites spécifiques.

Statistiques globales

Tous portails et sites confondus, un total d'environ 440 000 visites a pu être comptabilisé en 2013 :

- Portail youth.lu et sites connexes : 225 010 visites (contre 279 860 en 2012)
- Portail anelo et sites connexes : 129 290 visites (contre 214 450)
- Portail snj.lu et microsites : 37 646 visites
- Portail BEE SECURE et sous-sites : 32 747 visites (contre 50 521)
- Microsites pour structures du secteur jeunesse : 13 886 visites (contre 50 140)

Le SNJ a continué d'utiliser les réseaux sociaux pour atteindre un nombre croissant de jeunes. Plus de 2.500 jeunes. Le pourcentage de jeunes atteint a diminué et est actuellement comme suit : 3% âgés entre 13 et 17 ans et 15% âgés entre 18-24 ans sont régulièrement atteints par la présence du SNJ sur Facebook. Le SNJ atteint avec ses informations sur les réseaux sociaux aussi davantage d'adultes (éducateurs et bénévoles) et de parents.

Formation « Médiation scolaire »

L'idée de base du projet « médiation scolaire » est de créer une structure où la médiation entre jeunes est offerte par des jeunes formés à cet effet.

A la fin de l'année scolaire 2012/2013, 107 jeunes médiateurs de 11 établissements scolaires ont terminé leur formation en médiation scolaire. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (49 élèves), soit la formation interne (48 élèves) assurée par les « coaches » (accompagnateurs adultes) qualifiés à cette fin. A l'heure actuelle, 16 établissements scolaires de l'enseignement secondaire participent au projet « médiation scolaire ».

Le projet « médiation scolaire » est mis en œuvre en partenariat avec le SCRIPT du Ministère de l'Education Nationale.

Formation « Comité des élèves »

La formation « comité des élèves » a comme objectif de préparer les membres des comités des élèves à leur tâche. Elle a été développée et organisée en collaboration avec la Conférence Nationale des Elèves (CNEL). La formation comprend 2 modules traitant les sujets suivants : tâches et fonctions d'un comité des élèves, dynamique de groupe, coopération, communication, gestion de conflits, « Project management », présentation de projets, modération des réunions.

En 2012/2013, 32 élèves ont participé aux 2 formations organisées. 21 élèves ont terminé la formation et ont reçu un certificat de participation.

4.2.9. Participation, créativité et esprit d'initiative

Promotion de la créativité des jeunes

Pendant l'année 2013, le SNJ a consolidé ses efforts de promotion de la créativité des jeunes. Le SNJ a soutenu des projets dans différents domaines créatifs et d'envergures différentes.

Dans les projets régionaux il convient de mettre en avant le projet Rollin' on the river, une coproduction entre les maisons des jeunes de Remich, Mondorf-les-bains et Dalheim, avec le soutien du SNJ. Sous direction 4 artistes renommés, 30 jeunes de 12 à 30 ans ont présenté leur interprétation de l'œuvre du groupe « The Rolling Stones » à 4 occasions, dont la Fête de la musique à Wellenstein et le festival On Stéitsch organisé par le SNJ.

Le SNJ a su remettre 3 labels « Proufsall » (Mamer, Soleuvre et Differdange) ce qui élève le nombre de salles labellisées à 8. Des partenariats avec des organisateurs de 7 festivals ont été établis, respectivement les collaborations ont été consolidées, , ce qui a permis à 17 groupes de musique débutants de se produire sur une grande scène nationale avec le soutien du SNJ et de faire leurs premières expériences sur scène.

La représentation du SNJ dans l'association « Fête de la Musique », a permis de développer et de réaliser 5 projets novateurs dans le cadre de cette manifestation.

Festival « On Stéitsch »

Le Service National de la Jeunesse a organisé, en collaboration avec le Luxembourg City Tourist Office et le « Carré Rotondes », le 28 septembre 2013 la sixième édition du festival « On Stéitsch » sur le site à Hollerich.

« On Stéitsch » offre aux jeunes un espace et la possibilité de montrer leurs talents devant un grand public. La sixième édition du Festival On Stéitsch était placée sous le thème « Young Creativity – Design Your World ». En 2013, 1300 visiteurs ont saisi l'occasion pour voir les performances des jeunes artistes.

Plus de 150 jeunes ont présenté avec enthousiasme leurs créations dans les différents domaines de la créativité : danse, musique, art et théâtre.

Festival des cabanes

Le festival des cabanes est un concours de créativité organisé tous les trois ans par le SNJ et l'OAI. Après avoir lancé la troisième édition du concours en juillet 2012, le comité d'organisation avait reçu 89 inscriptions à la date limite du 6 décembre 2012. Le jury examina les 66 projets soumis le 27 février 2013 et choisit 35 projets de cabanes temporaires et 1 projet de cabane durable.

Environ 200 jeunes âgés entre 12 et 25 ans ont participé à la construction de leur cabane du 10 au 12 juillet au Ellergronn à Esch-sur-Alzette. Pendant les 2 semaines du festival (13-28 juillet 2013), 3000 visiteurs ont profité de l'opportunité pour voir l'exposition des 32 cabanes temporaires réalisées. Le thème de l'édition 2013 était « le travail ».

La construction de la cabane durable, un abris-bus pour la station Ellergronn, était en phase finale en décembre 2013 avec une inauguration envisagée en début de 2014.

Songcontest 2013

Le SNJ a lancé un concours de hiphop sous le thème « Connect with respect ». Le lancement a eu lieu le 5 février à l'occasion du Safer Internet Day 2013. Les 9 gagnants du concours, sélectionnés par un jury, ont droit à une série de workshops avec des professionnels de la scène qui aboutiront à un concert enregistré en début 2014.

Plateforme jobs.youth.lu

En ligne depuis 2005, le site est conjointement par le SNJ et le Centre Information Jeunes (CIJ). Avec 80 000 visites en 2013, le site continue à être parmi les plus fréquentés du portfolio de sites youth.lu.

1.2.1. Favoriser la participation des jeunes à la vie économique

Les projets d'activation « Level Up »

Les offres promues sous le label Level Up s'adressent aux jeunes qui n'ont pas d'activité professionnelle ou scolaire et qui cherchent à combler cette période par une occupation utile. Il s'agit ainsi en premier lieu de créer une offre attractive et motivante qui facilite la transition vers la vie active. Les projets Level Up tournent autour de 4 axes :

Les sessions d'information

Lors des sessions d'information, organisées au niveau local ou régional, différents partenaires et services sont à la disponibilité du jeune en quête d'information et d'orientation sur leur futur professionnel ainsi qu'à leurs parents. Souvent organisées comme une foire, elles regroupent les spécialistes de l'orientation professionnelle et de l'information pour jeunes ainsi que des entreprises locales. Le but est de mettre les jeunes en contact direct avec les services spécialisés et les employeurs potentiels et de les responsabiliser par rapport à leur propre avenir.

Le SNJ coordonne ces sessions régionales depuis 2010 et les principaux partenaires sont l'ADEM, l'ALJ, le CPOS. Certaines communes prennent l'initiative de lancer de grandes manifestations, type « foire », qui attirent jusqu'à 300 personnes. De telles foires ont eu lieu en 2013 à Tétange, Echternach, Pétange, Diekirch, Esch-sur-Alzette sous des intitulés divers tels que « JobInfoDay », « Jobdag », « YouthInfoDay ».

Parallèlement à ces sessions, des manifestations similaires ont lieu à travers le pays, lors desquelles le SNJ est présent avec un stand (p. ex. lors du Jobday au Atert Lycée à Rédange le 21 juin ou lors du Urban Job Market à Differdange le 1er octobre).

De août 2012 - décembre 2013, 1371 participants ont pu être comptés pour 58 sessions régionales et locales.

Les ateliers

Les ateliers permettent aux jeunes de rompre avec une période d'oisiveté et de s'impliquer avec d'autres jeunes avec leurs idées et talents dans des ateliers créatifs et manuels.

Un exemple récent d'un tel atelier est le projet « Upcycling » qui se déroulait au mois de juillet 2013 avec la participation bénévole de 11 jeunes. Dans un premier temps, les jeunes se sont lancés dans le design, la production et le marketing d'objets quotidiens créés à partir de sous-produits

ou de restes. Pendant 4 semaines, ils ont pu tester leurs compétences en tant que créateur et entrepreneur, tout en traitant des thèmes liés à la vie active (p.ex. visite d'entreprise, visite de la maison de l'orientation,…).

Pour la 2e édition du projet Upcycling, la durée sera prolongée de 3 mois, notamment de janvier à avril 2014. Afin de respecter davantage les besoins des jeunes, le nombre sera limité à un maximum de 12 participants.

Accompagnement individuel :

Il s'agit d'identifier et de former des personnes prêtes à suivre individuellement un jeune en situation d'inactivité respectivement de transition.

Un projet-pilote dans ce sens est le projet « Buddy ». L'accompagnement individuel d'un jeune qui se trouve en phase de transition vers la vie active par un pair est au cœur de ce projet.

Un groupe de travail composé de professionnels du secteur jeunesse et d'une représentante de l'Université de Luxembourg a élaboré un concept pour ce projet et une formation pour formateurs a eu lieu en novembre (8 participants – travailleurs sociaux).

A partir de janvier 2014, des jeunes bénévoles vont être recrutés pour être formés en tant qu'accompagnateurs ; le matching entre accompagnateurs et accompagnés démarrera en avril pour lancer le suivi individuel par les pairs.

Mobilité

Un exemple de projet qui vise à favoriser la mobilité des jeunes est « Let's go abroad » qui permet un engagement de courte durée dans un service volontaire au-delà des frontières. Il s'adresse plus particulièrement à des jeunes qui ne se sentent pas encore prêts pour tenter l'aventure seul et à long terme.

En août 2013, 10 jeunes sont partis pour Berlin où ils se sont engagés dans deux projets dans les domaines de l'encadrement des enfants et de l'environnement. Un mentor sur place a encadré le groupe et a géré les conflits et risques apparus.

Le site www.levelup.lu

Depuis décembre 2013, les offres autour de Level Up peuvent être consultées en ligne. Ce mini-site présente de manière simple les 4 axes des projets d'activation et donne un aperçu des activités déjà réalisés et des événements à venir.

Portail www.anelo.lu

Depuis le 1er janvier 2012, le Fond social européen soutient le développement du portail « anelo » en faveur des jeunes défavorisés de manière à devenir un vrai site de référence pour les jeunes et les services d'orientation. Jusqu'à présent les étapes suivantes ont pu être réalisées :

Le portail trilingue www.anelo.lu a été refait et informe actuellement tous les jeunes sur leurs perspectives scolaires et/ou professionnelles. Ainsi, on peut s'informer en détail sur différents métiers, sur les services d'orientation et d'accompagnement et les opportunités pour faire les premiers pas dans le monde du travail. Les jeunes y retrouveront aussi des conseils pratiques

pour décrocher leur premier emploi et des outils pour documenter leurs acquis et compétences.

Au fur et à mesure de nouveaux outils ont été développés :

Depuis 2012, le module entretien.anelo.lu offre des conseils précieux autour de questions telles que « Comment me préparer à l'entretien d'embauche ? », « Comment m'habiller ce jour-là ? », « A quelles questions dois-je m'attendre ? », « Quelles sont les déclarations à éviter absolument ? » et bien d'autres encore.
2013 :

- jobcity.anelo.lu est un module d'information sur les métiers sous forme d'un jeu interactif qui travaille prioritairement avec des images ; réalisation de clips vidéo sur les métiers et intégration dans «jobcity ») ;
- l'outil « auto-évaluation des compétences » est une aide à la rédaction d'un CV tout en découvrant et en évaluant ses compétences et intérêts.

Une nouvelle phase de cofinancement FSE a démarré en 2013 et permet de développer de nouveaux outils pour les professionnels de l'orientation, de l'information et de l'accompagnement de jeunes.

En 2013, quelque 170 614 personnes ont visité le site ANELO**.**

1.2.2. Formations pour animateurs et publications pédagogiques

Nouvelle structure de la formation pour animateurs

Avec le règlement grand-ducal du 22 juin 2011, il existe désormais 4 nouveaux brevets, à savoir : le brevet d'animateur A (animateur des activités de vacances), le brevet d'animateur D (animateur spécialisé), le brevet d'animateur E (Chef de camp) et le brevet d'animateur F (formateur). L'ancien brevet d'aide-animateur s'appelle depuis « brevet d'animateur B » et l'ancien brevet d'animateur s'eppelle « brevet d'animateur C ».

Formation pour animateurs

Formation pour animateurs B et C

En 2013, 342 personnes ont participé à 25 formations pour aide-animateurs (animateurs B) et animateurs (animateurs C) organisées par le SNJ.

Formation pour animateurs scientifiques (animateur D)

En 2013, 2 week-ends de formation (week-ends de spécialisation – animateur scientifique) étaient organisés en collaboration avec le Fonds National de la Recherche. Pour les animateurs C, la participation aux 2 week-ends peut mener au brevet d'animateur D (animateur scientifique). 22 jeunes ont participé à ces 2 formations.

Formation pour chefs de camp (animateur E)

En 2013 le SNJ a proposé une formation pour les futurs chefs de camp. 5 animateurs (brevet d'animateur C) ont participé à cette formation d'un weekend (16 heures).

Formation pour formateurs (animateur F)

En 2013, le SNJ a organisé 4 formations pour formateurs pour les formateurs des organisations membres de la commission consultative. 2

formations se sont adressées aux formateurs d'animateurs A et 2 aux formateurs d'animateurs B et C. 58 formateurs ont participé à ces formations d'une journée (8 heures).

Cours de recyclage premiers secours

Un cours de recyclage de premiers secours pour tous les animateurs a été organisé avec les « Lëtzebuerger Guiden a Scouten » à Eisenborn. 21 personnes ont participé à ce cours.

Formation transfrontalière

La quatorzième formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) dans la Grande Région Saar-Lor-Lux, de la communauté germanophone de Belgique et du Liechtenstein s'est déroulée du 2 au 7 avril à Languimberg en Lorraine. 18 jeunes (dont 6 luxembourgeois) ont participé à cette formation.

Journée des formateurs

En juin 2013, les formateurs de la formation pour animateurs se sont réunis pour leur « journée du formateur ». 13 formateurs ont participé à cette journée.

1.2.3. Formation pour jeunes qui encadrent des activités de loisirs au niveau communal

Formation animateur A (animateur d'activités de vacances)

A partir de 2011, les animateurs des activités de vacances ont la possibilité de participer à une formation de 50 heures, qui mène au brevet d'animateur A. En 2013, le Service Jeunesse de la Ville d'Esch/Alzette, Elisabeth – Anne a.s.b.l., l'Administration communale de Bettembourg, l'Administration communale d'Ettelbruck, l'Administration communale de Pétange, la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises, « Spill a Spaass » Steinsel, la Ville de Dudelange, la Jugendhaus Wooltz a.s.b.l., l'Administration communale de Hesperange et la Ville de Differdange ont offert cette formation à leurs animateurs.

Toutes ces formations ont été homologuées par la ministre.

Symposium des responsables d'activités de loisirs

En 2013, le Service National de la Jeunesse et le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL) ont organisé pour la 17e fois un symposium avec comme théme «Humor in pädagogischen Situationen» pour les responsables des activités de loisirs au niveau communal.

1.2.4. Formation des animateurs bénévoles dans les maisons de jeunes

La formation pour animateurs dans les maisons de jeunes (formation copilote) a comme objectif principal la participation active des jeunes dans leur maison de jeunes. Elle est proposée dans le cadre d'une collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise de la Jeunesse. Durant la session de formation 2012/2013, 34 jeunes ont participé aux 5 stages organisés.

1.1.1. Formation continue

36 formations ont été organisées en 2013 pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse. 387 participations ont été comptabilisées.

Le groupe d'échange « formation continue accueil socio-éducatif pour enfants et jeunes » a eu des échanges sur le site «www.enfancejeunesse.lu et sur l'offre existante des formations continues pour le personnel éducatif.

1.1.2. Conférences thématiques

Le SNJ a collaboré à la conférence « Présentation du Cadre de référence Education non formelle des enfants et des jeunes » (31.01.2013 Ministère de la Famille et de l'Intégration) La deuxième conférence sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes (28.11.2013) avait comme thème spécifique la participation active des enfants et des jeunes dans les structures d'éducation non-formelle. La conférence a été organisée par le Service National de la Jeunesse et le Ministère de la Famille et de l'Intégration en coopération avec l'Entente des Foyers de jour, l'Agence Dageselteren, l'Unité de Formation et d'Education Permanente (A.P.E.M.H.), la Croix-Rouge et l'Entente des gestionnaires des maisons de jeunes.

1.2.5. Soutien financier

19 projets ont fait en 2013 l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'action « projets citoyenneté des jeunes » et 29 dans le cadre des projets d'assurance-qualité des services pour jeunes.

1.2.6. Commission consultative à la formation des animateurs

Au Luxembourg, les questions relatives à la formation des animateurs sont traitées au sein de la commission consultative à la formation des animateurs, regroupant tous les partenaires proposant des formations sanctionnées par le brevet d'animateur. Le SNJ assure la présidence de cette commission. En 2013, 3 réunions ont eu lieu.

<u>27e Remise des brevets</u>

En 2013, 249 brevets d'animateur A, 238 brevets d'animateur B, 99 brevets d'animateur C, 6 brevets d'animateur D, 13 brevets d'animateur E et 51 brevets d'animateur F ont été remis.

<u>Dossiers de l'animateur</u>

La commission consultative a continué à développer la série des « Dossiers de l'animateur ». En 2013, deux nouveaux dossiers de l'animateur ont paru : « Waldmeister », qui a été élaboré par l'équipe du Centre SNJ Hollenfels, et le nouveau « Bosses et Bobos », qui a été élaboré par la FNEL et les LGS en collaboration avec le SNJ.

1.2.7. Prêt de matériel, locaux, projets éducatifs et congé-jeunesse

Prêt de matériel

Description

Dans son dépôt de Walferdange, le SNJ dispose d'un stock de matériel destiné au prêt pour les besoins des manifestations et activités des différentes organisations de jeunesse. Il s'agit surtout de matériel de camping qui permet aux associations d'éviter des investissements considérables dans un équipement indispensable, mais à usage peu fréquent. Le dépôt héberge environ 5.000 articles.

Outre le prêt de matériel, l'équipe de Walferdange s'occupe du montage et du démontage des camps du SNJ ou de ses partenaires.

Demande

En 2013, le Service National de la Jeunesse a reçu 231 demandes de prêt de matériel et a mis à disposition 20.724 articles tels que tentes, lits de camp, matériel de sports nautiques, matériel d'escalade, bancs et tables.

1.1.1. Mise à disposition de locaux

En dehors des centres pédagogiques à Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal, le SNJ gère trois centres de jeunesse. Ces centres sont utilisés pour l'organisation de différentes activités du SNJ dans le domaine des loisirs éducatifs ou loués à des groupes de jeunes.

Erpeldange

Le chalet a une capacité totale de 27 lits et convient à des groupes de petite taille. Il est loué surtout pendant les week-ends. En dehors de la période d'été, le parc est loué essentiellement par des groupes scolaires pour des classes vertes.

Le chalet a été rénové en collaboration avec l'administration des bâtiments publics pendant le mois de novembre.

De janvier à décembre le centre à été mis à disposition pendant 117 journées.

Nuitées	Formations SNJ	Activités SNJ	Autres groupes	Total
Chalet	371	45	381	497
Camping		3.655	76	3.731

Larochette

Le SNJ gère le parc de Larochette avec son chalet. Le centre est utilisé pour les activités-loisirs du SNJ et de ses partenaires, pour les formations d'aide-animateurs et d'animateurs ainsi que pour les formations dans le cadre du service volontaire.

Le centre est loué à des organisations de jeunesse et groupes de jeunes dans le cadre d'activités éducatives.

De janvier à décembre le centre à été mis à disposition pendant 164 journées.

Weicherdange

Le chalet a une capacité totale de 48 lits. La place de camp a une capacité de 100 personnes.

De janvier à décembre le centre à été mis à disposition pendant 89 journées.

Nuitées	Formations SNJ	Activités SNJ	Autres groupes	Total
Chalet		380	1284	1664
Camping		754	272	1026

1.1.2. Financement de projets éducatifs

66 projets ont fait en 2013 l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'action « projets éducatifs».

Projets éducatifs soutenus, selon catégorie :

- Information des jeunes : 4
- Citoyenneté des jeunes :19
- Créativité des jeunes : 14
- Assurance-Qualité : 29

1.1.3. Congé-jeunesse

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national.

En 2013, un total de 499 demandes ont été soumises au SNJ, ce qui constitue une augmentation de 23 demandes par rapport à l'année 2012 et 469 demandes ont été accordées, ce qui correspond à un total de 2 366 jours.

Détail du nombre de demandes et de jours accordés par type de demande :

	Education	Jeunesse	Culture	Social	Sport
Demandes	50	221	10	37	151
Nombre de jours	199	1262	44	202	659

1.2.8. Qualité du travail avec les jeunes

Soutien à la qualité du travail avec les jeunes

29 projets réalisés par les maisons de jeunes dans le cadre de la démarche « assurance-qualité » ont été soutenus financièrement.

Suite à la conférence en 2012 a été réalisé dans la série « Etudes et Conférences » le document « Jugendliche im öffentlichen Raum » (en collaboration avec le Syvicol et l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils).

Le manuel « Handbuch Offene Jugendarbeit in Luxemburg », réalisé en coopération avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'Entente

des gestionnaires des maisons de jeunes, regroupe 19 articles sur le travail de jeunesse en milieu ouvert.

Un groupe de travail des maisons de jeunes s'est réuni régulièrement sur le thème de l'alimentation saine dans les maisons de jeunes et a élaboré des critères de qualité dans ce domaine (SNJ & Ministère de la Santé et le Ministère de la Famille et de l'Intégration).

Attestation de l'engagement

L'attestation de l'engagement est une mesure de reconnaissance officielle de l'engagement bénévole des jeunes prévue par la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

190 attestations ont été délivrées en 2013. Avec l'attestation de l'engagement est délivré au bénéficiaire le portfolio de l'engagement.

1.2.9. Faciliter la mise en réseau des organismes actifs dans le domaine de la jeunesse

Conseil de l'Europe

Le SNJ a représenté le Ministère auprès des organes statutaires du CDEJ (Comité directeur de la jeunesse) du Conseil de l'Europe.

En dehors des réunions statutaires, le SNJ s'est investi au niveau du « European network of youth centres » (un séminaire et deux visites d'évaluation). A moyen terme le centre de Jeunesse de Marienthal vise à obtenir le label de qualité du Conseil de l'Europe pour centres de jeunesse.

Benelux

Le SNJ a a participé à une réunion du groupe de travail « Politique de jeunesse ». Suite à la nouvelle approche adoptée par Secrétariat général du Benelux exigeant des résultats concrets pour le Benelux de la part des groupes de travail et donc de ne plus voir le Benelux comme un service pour faciliter la coopération, les partenaires se sont désengagés de cette cooération. Il n'y aura plus de volet « Jeunesse » à partir de 2014.

Grande Région

Le groupe de travail « Jeunesse » s'est réuni deux fois pendant l'année 2013. Les travaux ont concerné la refonte du concept pour le forum pour jeunes, ainsi que la mise en place de nouveaux projets de coopération.

1.2.10. Contribuer à la mise en œuvre de programmes et accords nationaux, européens et internationaux en faveur de la jeunesse

Freestyle Tour

Cette activité s'inscrit dans le plan d'action national « Gesond Iessen, méi bewegen ».

1367 lycéens de 71 classes différentes ont participé aux différentes manifestations.

Nuit du sport 2013

20 communes ont organisé, en partenariat avec les associations sportives et autres, le samedi 18 mai l'édition 2013 de la « Nuit du Sport ». L'objectif de

cette activité, coordonnée par le SNJ, est de permettre aux jeunes de découvrir d'une manière attractive des activités sportives et de trouver goût à l'exercice physique. Cette activité s'inscrit dans le plan d'action national « Gesond Iessen, méi bewegen ».

4.700 participants ont testé une ou plusieurs des 200 disciplines sportives proposées sur une trentaine de sites dans une des communes suivantes : Beckerich, Betzdorf, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Fischbach-Nommern-Larochette, Grevenmacher, Hesperange, Koerich, Koetschette, Lultzhausen, Luxembourg, Mondorf-les-Bains, Niederanven, Remich, Roeser, Schengen, Steinfort, Steinsel et Troisvierges.

Programme communautaire « Jeunesse en action »

Le programme « Jeunesse en action» est divisé en 5 actions différentes :

« Jeunesse pour l'Europe » - Volet « Echanges de Jeunes »

En 2013, 12 demandes de projets d'échanges de jeunes ont été introduites auprès de l'Agence Nationale, 11 projets ont été subventionnés.

Le nombre de participants à ces échanges est de 616 personnes.

« Jeunesse pour l'Europe » - Volet « Initiatives de Jeunes »

En 2013, 53 demandes de subvention ont été soumises à l'Agence, 41 initiatives ont été acceptées dont 37 initiatives nationales et 4 initiatives transnationales.

468 jeunes ont été directement impliqués dans ces projets.

« Jeunesse pour l'Europe » - Projet « Jeunesse pour la Démocratie »

4 projets « Jeunesse pour la Démocratie » ont été introduits et subventionnés. 481 jeunes ont participé à des projets « Jeunesse pour la Démocratie ».

1.1.1. Service Volontaire Européen (SVE)

Au courant de l'année 2013, l'Agence Nationale a enregistré 40 demandes de subvention (une demande pouvant concerner plusieurs volontaires), accueil et envoi confondus, 5 demandes ont été refusées.

En 2013, 42 jeunes issus de 13 pays différents ont démarré leur service volontaire au Luxembourg.

55 jeunes résidents du Luxembourg ont eu l'opportunité d'effecteur un service volontaire dans un des pays participant au programme, ils sont partis dans 8 pays différents.

Une préparation adéquate des volontaires est assurée via un cycle de formations prévues par le SNJ. Au cours de l'année 2013 la collaboration avec l'Agence Nationale de la communauté germanophone de Belgique a été maintenue pour le volet de la formation à l'arrivée et de l'évaluation intermédiaire.

En 2013, l'Agence a co-organisé 5 formations à l'arrivée (44 participants) et 3 rencontres d'évaluation à mi-parcours (31 participants) pour les volontaires accueillis au Luxembourg et en Belgique germanophone. Quatre formations avant départ pour les volontaires du SVE et du SVC ont été proposées.

1.1.2. Coopération avec les pays voisins de l'Union européenne

Echanges de jeunes

En 2013, 3 demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence Nationale dont 2 projets ont été acceptés. 96 participants ont été impliqués dans ces échanges.

Formations et mise en réseau

2 demandes de subvention ont été introduites et les 2 demandes ont été approuvées à savoir un 1 séminaire et un 1 stage de formation. 75 personnes ont participés à ces activités.

Formation et mise en réseau des acteurs du travail de jeunesse et des organisations de jeunesse

Au cours de l'année 2013, 12 demandes ont été déposées auprès de l'Agence Nationale. 9 projets ont bénéficié d'un cofinancement nécessaire à la réalisation des activités.

Le nombre de participants inscrits pour ces projets se chiffre à 255 personnes.

1.1.3. Plan de formation et de coopération

Dans le cadre du « Plan de formation et de coopération », l'Agence du Luxembourg a organisé :

- The Power of non-formal education: ce séminaire, organisé en collaboration avec l'agence suisse rassemblait 30 jeunes pour leurs apprendre à utiliser des méthodes pour être acteurs participatifs dans la société.
- Outdoor brings more : une formation pour 24 personnes actives dans le domaine de la jeunesse se tiendra en mai 2014.
- Youth on the net : un séminaire avec des exposés et des discussions en groupe rassemblant des personnes travaillant avec des jeunes. Le sujet de cette rencontre est la bonne utilisation des nouveaux médias et se déroulera en mai 2014.
- Sustainable development : du 17 au 21 mars 2013 s'est déroulée une visite d'étude sur l'assurance qualité et le développement durable au Centre d'écologie à Hollenfels. 20 personnes étaient inscrites venant de 17 pays différents.

Au cours de l'année 2013, 5 participants ont participé à des formations organisées par les autres agences nationales.

Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse

L'objectif de l'action 5 est de motiver les jeunes à devenir actifs au niveau décisionnel et politique et à contribuer ainsi à promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. 3 projets ont été déposés et 3 projets ont été subventionnés par l'Agence. Nous avons pu compter 745 participants.

Evaluation du programme

Depuis 2011, l'Agence du Luxembourg, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, participe à l'évaluation RAY (Research-based Analysis and Monitoring of Youth in Action) du programme, ceci jusqu'en 2013.

25e Anniversaire du programme

En 2013, nous avons pu fêter le 25e anniversaire du programme « Jeunesse en action » à Luxembourg rassemblant le 23 mai les responsables des associations de jeunesse, des personnes du domaine du travail et avant tout des jeunes. En 25 ans l'Agence à pu compter 30.000 personnes qui ont participé à une activité dans le cadre de « Jeunesse en action », en moyenne 60 projets ont été subventionnés par année et le bugdet communautaire qui s'élevait à 150.000.- en 1988 et finalement passé à 1.960.000.- em 2013.

Statistiques

Année budgétaire 2013	**Action 1.1**	**Action 1.2**	**Action 1.3**	**Action 2 (projets)**	**Action 3**	**Action 4**	**Action 5**
Demandes reçues	12	53	4	40	5	29	3
Projets refusés ou annulés	1	12	0	5	1	3	0
Projets acceptés	**11**	**41**	**4**	**35**	**4**	**26**	**3**

Soit un total de 124 projets et de 3.138 participants.

5. Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) (GC)

5.1. Missions du CSEE

La réorganisation du CSEE a été consacrée par la loi du 16 juin 2004 qui abroge celle du 12 juillet 1991.

Le centre socio-éducatif de l'Etat est obligé d'accueillir des mineurs, filles et garçons, qui lui sont confiés par décision des autorités judiciaires pour une durée indéterminée et en règle générale jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Par rapport à ses pensionnaires, le centre est chargé des missions d'accueil socio-éducatif, d'assistance thérapeutique, d'enseignement socio-éducatif, de préservation et de garde.

Le centre comprend les unités suivantes:

- les internats socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig
- l'unité de sécurité de Dreiborn
- des logements externes encadrés
- le service psycho-social
- l'institut d'enseignement socio-éducatif
- l'unité de formation socio-pédagogique
- le service de gestion administrative, les services technique et d'économie domestique.

5.2. Internats

5.2.1. CSEE Dreiborn

En 2013, 124 mineurs placés, dont 122 admis et 61 nouvelles admissions, ont été hébergés :

- 44 provenant de familles ;
- 1 provenant d'une famille d'accueil ;
- 10 de foyers d'accueil du Grand-Duché ;
- 2 d'institutions étrangères ;
- 2 d'autres structures pédo-psychiatriques ;
- 2 du CPL

6 pensionnaires ont dû être transférés à la section disciplinaire du CPL et 5 pensionnaires du CSEE ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 35 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

L'internat de Dreiborn comprend deux groupes de vie, l'un pour les jeunes de moins de 16 ans et l'autre pour ceux âgés de 16 à 18 ans. Etant donné le nombre élevé de journées de présence, un troisième groupe de vie a dû être instauré pour les pensionnaires fréquentant un établissement scolaire externe ou poursuivant une activité professionnelle à l'extérieur du centre.

L'encadrement de ce troisième groupe de vie a été assuré alternativement par les éducateurs des deux autres groupes de vie.

Une réunion communautaire par semaine obligatoire pour les jeunes de chaque groupe de vie a été organisée où différents thèmes ainsi que l'organisation de la semaine ont été abordés.

Les pensionnaires des groupes de vie ont bénéficié de deux activités de loisirs par groupe et par semaine à l'extérieur du centre ; piscine, patinoire, randonnées pédestres et VTT, jogging, promenade en barque, participation à des tournois de football à Trèves, visites d'expositions dans des musées, séances de cinéma, bowling, jeux de quilles, …..

Au cours de l'année 2013, les jeunes de chaque groupe de vie avaient l'opportunité de faire un choix parmi trois activités différentes. Les activités comprennent au moins une activité sportive ainsi que les ateliers de cuisine, de lecture, d'art divers, de billard, de cirque, des jeux de société, des groupes de parole abordant divers thèmes, tels le training anti-agressif, les méfaits du tabac et des drogues, le sida, des sujets d'actualité, des débats sur des films visionnés. Dans chaque groupe de vie, un espace de lecture a été installé.

Diverses colonies de vacances ont été organisées : une colonie de ski dans les Vosges, une colonie de vacances au Lac du Der ainsi qu'une colonie d'aventures à l'Oetztal en Autriche et une colonie de sport dans les Ardennes

Différentes excursions journalières ont été organisées au lac à Remerschen et à Insenborn, dans l'Oesling, au « Erlebnisbad Calypso » à Mertzig en Allemagne, au « Europapark » à Fribourg en Allemagne, au « Laser 5 five » à Thionville. Différents jeunes ont participé à des randonnées pédestres.

L'internat a accueilli 2 stagiaires qui suivaient une formation d'éducateur au LTPES.

5.2.2. CSEE Schrassig

En 2013, 102 mineures placées, dont 89 admises et 60 nouvelles admissions, ont été hébergées :

- 34 provenant de familles ;
- 14 de foyers d'accueil du Grand-Duché ;
- 7 d'autres structures pédo-psychiatriques ;
- 3 du CPL
- 2 de provenance inconnue.

2 pensionnaires ont dû être transférées à la section disciplinaire du CPL et 17 pensionnaires du CSEE ont été placées dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 18 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

L'unité du CSEE « internat de Schrassig » comprend deux groupes de vie, l'un pour les jeunes mineures soumises à la scolarité obligatoire, et l'autre pour celles de 16 à 18 ans. En 2013, le processus de l'autonomie était au centre des préoccupations. Dans ce contexte, les deux groupes de vie ont offert un projet. Au premier groupe de vie quatre chambres ont été réservées avec la finalité « autonomie comme processus d'intégration de

règles ». Les pensionnaires de ce projet ont bénéficié d'un encadrement plus flexible, avec l'idée d'une propre gestion des tâches domestiques, d'apprendre seules les contenus proposés au niveau scolaire, etc. Au deuxième groupe de vie, six chambres ont été réservées au « 3ème groupe », avec la finalité du « processus d'attribution de pouvoir ». L'intention est d'accorder au pensionnaire un droit, une autorisation de trouver lui-même de nouvelles règles dans le cadre de ses relations sociales et plus généralement de sa vie en société. Les pensionnaires de ce projet ont bénéficié d'un encadrement encore plus flexible, avec l'idée de se préparer à l'âge de majorité, à un logement encadré ou une structure de logement en milieu ouvert. L'attribution de pouvoir se base sur le choix. Selon le projet, le pensionnaire peut bénéficier de sorties le soir, peut définir ses propres plages d'études scolaires, etc.

Dans le contexte de l'approche participative, d'autres initiatives ont été réalisées au cours de l'année 2013:

- réunion hebdomadaire des pensionnaires avec le personnel éducatif (lieu de parole) ;
- deux déléguées par groupe de vie (vote démocratique par les pensionnaires) ;
- propositions pour les repas du soir par les pensionnaires ;
- propositions pour les activités de loisir par les pensionnaires ;
- droit de visite dans les conditions et selon des modalités individualisées.

Au cours de l'année 2013, toute une palette d'activités a permis au jeune de vivre des expériences de réussite, de développer son sens des responsabilités et son estime de soi. Les activités peuvent être catégorisées spéciales (projets, séjours), parascolaires récréatives (nationale, internationale) et monde associatif.

En matière d'activités spéciales, 4 pensionnaires et 2 membres de l'équipe socio-éducative ont participé à un séjour d'équitation à Nengshof en Allemagne. La finalité de ce séjour était d'aborder des difficultés affectives et sociales. 4 pensionnaires et 2 membres de l'équipe socio-éducative ont participé au séjour en Autriche « Area47 », un parc d'aventures de 6,5 ha. La finalité était d'offrir aux pensionnaires n'ayant pas l'opportunité à un séjour en famille, de vivre des moments de plaisir et d'aventures. En plus, 1 pensionnaire a participé au séjour résidentiel à Canet-Plage au pied des Pyrénées en France, organisé par les responsables de la Croix-Rouge luxembourgeoise de la Jeunesse. En collaboration avec l'association « Aide aux enfants handicapés », 1 pensionnaire a contribué activement à la collecte des vêtements, en distribuant au préalable quelques milliers de sacs en plastique.

Parmi les activités parascolaires récréatives, nous trouvons du côté national, descente de la Sûre en kayak, circuit de découverte guidé en bateau solaire avec promenade variée dans et autour du Lac de la Haute-Sûre à Lultzhausen, jeu d'aventure et de navigation sous forme de GeoCaching, tour à bicyclette, la nage en eau libre à Remerschen, les visites au centre de natation intercommunal « les Thermes », la participation aux fêtes publiques, comme summer in the city, Blues and Jazz Rallye à Luxembourg-Ville, kermesse au glacis, différentes promenades et grillades, bowling, minigolf et cinéma. Du côté international nous trouvons, le parc d'attraction

« Wallygator » et le zoo d'Amnéville en France, la visite des studios de télévision MMC à Cologne, le parc « Eifel » à Gondorf, le tour en bateau « Saarschiff River » à Saarlouis, visite de Duisburg avec Moonlight Minigolf, et la visite à Schiffweiler au Gondwana Prähistorium en Allemagne,

Sur le site de Schrassig, une série d'activités sportives et de loisirs ont été offertes: volley-, basket- et football, badminton, jogging sur le parcours fitness, jeu de fléchettes, billard, pétanque. Au sein des groupes de vie, différentes activités ont été offertes: le « scrap-booking », les jeux de société, le bricolage, la confection de repas et de pâtisseries, la peinture.

Depuis des années la direction du CSEE-Schrassig favorise les relations entre les étudiants du système d'éducation et le monde du travail. En ce qui concerne les stages, deux étudiants du LTPES, deux étudiantes de l'Ecole Industrielle et Commerciale de Mirwart, un étudiant de la Haute Ecole de Bruxelles - Institut Defré et une étudiante à l'université de Cologne ont été encadrés pour une totalité de 1.112 heures.

5.3. Service Psycho-Social (SPS)

La loi du 16 juin 2004 portant réorganisation du centre socio-éducatif de l'Etat prévoit à son article 3 que « le service psychosocial remplit la mission d'assistance thérapeutique ».

Le règlement ministériel du 20 mai 1993 concernant l'organisation interne des centres socio-éducatifs de l'Etat décline les missions du service psycho-social comme suit :

« Art. 23. La mission du service psycho-social consiste notamment à :

- assurer au profit des membres du personnel des services de supervision individuelle et collective,
- déterminer les profils médico-sociaux et psycho-pédagogiques des pensionnaires et élaborer leurs projets socio-éducatifs et psycho-thérapeutiques,
- organiser au profit des pensionnaires des séances diverses de thérapie,
- participer aux missions de guidance sociale en milieu ouvert au profit des pensionnaires, des anciens pensionnaires, de leurs familles d'origine ou de leurs familles d'accueil,
- participer aux contacts d'échange et de collaboration des centres avec d'autres institutions,
- contribuer à l'analyse institutionnelle des centres. »

Les missions principales du SPS consistent dans l'élaboration et la conduite du projet individuel du mineur en étroite concertation avec le jeune lui-même, sa famille, les professionnels internes et externes à l'institution. Autour de cette mission-clé, s'articulent les prestations suivantes :

- l'accompagnement socio-familial et/ou psychothérapeutique du jeune et de sa famille
- la coordination interne du projet individuel du jeune entre les différentes unités du CSEE (internats, école, infirmerie, SPS)

- la collaboration étroite avec les instances mandantes (Tribunal de la Jeunesse, Parquet, ONE,…)
- la mise en réseau avec des services ou professionnels externes.

La méthodologie et les outils d'intervention du SPS se situent dans le cadre défini par la loi du 16 juin 2004 portant réorganisation du centre socio-éducatif de l'Etat, par la loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse et par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

Le modèle thérapeutique sous-tend l'intervention du SPS dans le sens qu'il préconise l'idée que le comportement déviant ou le délit ne sont que les symptômes d'une situation sociale, familiale et psychologique que le jeune et ses parents ne maîtrisent pas.

Au 1er janvier 2013 l'équipe du SPS se compose de 4,5 postes temps plein de personnel, dont 1 pédagogue spécialisé, 3 psychologues et 1 assistant social.

Au cours de l'année 2013, les membres du SPS ont accompagné 2 stagiaires pendant plusieurs semaines, dont 1 stagiaire psychologue et 1 stagiaire assistant social.

En ce que concerne des formations continues, un membre de l'équipe a continué sa formation en « Systemische Therapie und Beratung » et un autre a clôturé sa formation continue en « Körperorientierte Bewegungstherapie » à l'étranger.

L'équipe s'est réunie pour 2 journées de réflexion sur les missions et l'organisation du SPS ainsi que sur l'évaluation, l'adaptation et la mise en place systématique et cohérente du Projet individuel du mineur. L'élaboration d'un outil informatique « projet individuel » a été initiée, dont la finalisation et l'exploration sont prévues pour le 1er trimestre 2014

5.4. Institut d'Enseignement Socio-Educatif (IES)

5.4.1. Généralités

L'Institut d'Enseignement Socio-Educatif (IES) a été institué par règlement grand-ducal du 3 septembre 1995. Il offre des ateliers divers et les classes du régime préparatoire ainsi que du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique aux pensionnaires du centre socio-éducatif (CSEE) de l'Etat Dreiborn / Schrassig. En dehors des pensionnaires du CSEE, l'IES peut également accueillir des élèves externes.

L'IES est soumis à des contraintes multiples:

- l'admission d'élèves à tout moment de l'année scolaire,
- une fluctuation importante des élèves et des durées de présence,
- l'admission d'élèves d'âges et de niveaux intellectuels très différents, en provenance de tous les ordres d'enseignement, faisant valoir des acquis scolaires très variables et ayant des difficultés psychiques et sociales diverses,
- l'enseignement et les mesures de mise au travail,
- la participation aux missions de garde et de préservation du CSEE.

Pour ces raisons, les activités et méthodes de l'IES sont caractérisés par une approche individualisée pour chaque élève en tenant compte de son niveau scolaire atteint, de ses besoins et intérêts, de ses capacités et affinités, de ses difficultés psychiques et sociales.

En étroite collaboration avec les autres unités du CSEE (internats, Service Psycho-Social), les actions de l'IES sont largement déterminées par l'orientation du projet socio-éducatif et psycho-thérapeutique élaboré pour chaque pensionnaire.

Au vu du fait que la carrière scolaire de la majorité des élèves de l'IES a été marquée par l'expérience de l'échec et du refus, la motivation devient un élément essentiel dans tout effort socio-éducatif. Ainsi, il a été institué à l'IES une pédagogie de la réussite, dont les principales caractéristiques sont celles d'une approche modulaire complémentée par un système positif de sanction et de certification basé sur les acquis et progressions réels des élèves. L'accent est également mis sur une évaluation régulière impliquant l'élève.

5.4.2. Modalités organisationnelles

L'enseignement est organisé sous forme de journée continue du lundi au vendredi.

Les élèves ont l'opportunité de s'inscrire dans des cours à option à raison de deux après-midi par semaine. L'enseignement fonctionne en régime coéducatif.

L'IES propose des ateliers de boulangerie / cuisine, beauté / coiffure, chauffage / sanitaire, menuiserie, jardinage et polyvalent pour les élèves non soumis à l'obligation scolaire. Pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, les classes de l'enseignement secondaire technique (cycle inférieur), les classes du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et les classes de promotion sont à disposition.

Les missions d'instruction, de formation et d'éducation de l'IES sont confiées à des agents nommés auprès du centre socio-éducatif de l'Etat ou détachés d'autres établissements scolaires par le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi qu'à des chargés de cours et des chargés d'éducation détachés ou désignés soit par le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, soit par la Commission de Surveillance et de Coordination sur avis conforme du Collège d'Inspection de l'IES.

Le Collège d'Inspection de l'IES comprend actuellement:

- un représentant du Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle qui en assure la présidence,
- la Directrice de l'Education différenciée,
- l'Inspecteur de l'Enseignement primaire du canton de Grevenmacher,
- le Directeur du Lycée Classique de Diekirch,
- le Directeur du Lycée Technique Joseph Bech,
- le Directeur du Lycée Technique du centre.

5.4.3. Activités

- 124 élèves, dont 52 filles et 72 garçons, ont suivi - au moins temporairement - une formation à l'IES au courant de l'année 2013.
- 101 pensionnaires, dont 46 filles et 55 garçons, ont suivi du moins temporairement une scolarité dans un établissement externe.
- 24 pensionnaires, dont 4 filles et 20 garçons, ont suivi une formation ou exercé une activité professionnelle à l'extérieur.

Parmi ces derniers, 18 jeunes, dont 15 garçons et 3 filles, ont réussi à entrer soit dans un contrat d'apprentissage, soit dans un contrat de travail grâce à l'encadrement de l'équipe « communication socio-professionnelle « de l'IES.

Dans le cadre soit de leurs études, soit de leurs efforts pour trouver un poste de travail ou d'apprentissage, 35 jeunes ont effectué 68 semaines de stages d'initiation et d'orientation professionnelles dans des entreprises ou institutions externes au cours de l'année 2013.

2013 a été marqué par l'incendie d'un bâtiment scolaire, condamnant l'atelier menuiserie, l'atelier artistique et plusieurs salles de classes. Des containers ont été aménagés afin d'être en mesure d'accueillir toutes les classes et d'assurer tous les programmes. Le projet d'une remise en état des infrastructures endommagées a été entamé.

Au niveau scolaire, des séances d'enseignement individuel et des cours de rattrapage sont offerts tant pour les élèves de l'IES que pour les élèves fréquentant un établissement scolaire externe.

Les élèves méritants des ateliers et des classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ont été récompensés et ils ont pu choisir un ouvrage littéraire.

De surcroît, plusieurs excursions de fin d'année scolaire ont été organisées pour les élèves méritants.

A d'autres niveaux, une panoplie d'excursions et de visites a été mise en place :

- visites d'étude en entreprise dans le cadre de la « communication socio-professionnelle » ;
- excursions dans le cadre de branches scolaires spécifiques, par exemple : Chambre des Députés, site de Verdun, visite de Trèves, fortifications de Luxembourg-Ville, musées divers, Gedenkstätte SS-Sonderlager du camp de Hinzert (cours de sciences sociales), stations d'épuration, centre de recyclage, pisciculture (cours de sciences naturelles), représentations de théâtre (cours de langues) ;
- les élèves de la classe de promotion ont - dans le cadre de leur cours de culture générale - exploré le monde rural et agricultural au biais d'une série de visites de fermes, musées, moulins, laiteries.

Une manufacture de bijoux et d'autres objets à partir de matières récupérées et recyclées a été mise en production au sein de l'atelier d'éducation artistique avec la participation de tous les élèves.

Dans ce cadre, un projet assujetti au programme européen « Comenius », portant sur deux années et visant un échange de bonnes pratiques avec des enseignants d'établissements scolaires portugais, espagnols et finlandais a été finalisé en 2013. Plusieurs déplacements vers les écoles-partenaires ont été effectués par les représentants de l'IES impliqués, et les écoles-partenaires ont pu être accueillies à Dreiborn à deux reprises. Une exposition des productions baptisée « L'autr'Art » au centre culturel d'Ahn a clôturé le projet. Le vernissage a eu lieu en présence du Ministre de la Famille et de l'Intégration, des autorités communales et de tous les participants. Au préalable, tous les jeunes impliqués ont passé une semaine ensemble dans une auberge de jeunesse, préparant l'exposition et participant à une panoplie d'activités.

L'artiste en graffiti Baptiste Provenzano a pu être engagé pendant une semaine au mois de janvier et décembre pour procéder à la production d'œuvres d'art avec un groupe d'élèves.

Dans le cadre de la section sportive, les chargés de cours en éducation physique de l'IES ont organisé plusieurs excursions au « Kloterpark » à Echternach pour les sportifs méritants, ainsi que des journées à thème « sports divers ».

Des cours de natation dans des piscines externes font partie intégrante du programme offert aux élèves.

Des tournois de tennis de table et de football internes impliquant tous les jeunes et le personnel de l'IES ont été organisés.

Une équipe de 10 jeunes encadrés par leurs enseignants d'éducation physique et les éducateurs des internats ont participé à un tournoi de football « Inter-PJJ et secteur habilité », organisé par l'Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion de Metz, ainsi qu'à une journée de « jeux sans frontières » organisée à Nancy par la même institution. A cette occasion, les jeunes de Dreiborn se sont vus décernés - hormis la seconde place du classement général - le prix « fairness ».

Des élèves de l'IES participent en tant que co-entraîneurs à des séances d'entraînement de boxe dans le cadre de l'association Luxembourg-Parkinson asbl.

Plusieurs jeunes ont participé en tant qu'élèves réguliers aux entraînements externes de l'académie de Capoeïra (danse brésilienne) « Abada Capoeïra ». Ces jeunes ont participé avec leur équipe à diverses représentations publiques. En outre, plusieurs groupes de hauts gradés de la discipline en tournée depuis le Brésil ont régulièrement offert des activités pour les élèves de l'IES.

Une collaboration avec la fondation EME – « Ecouter pour mieux s'entendre » a permis d'un côté l'organisation à Dreiborn d'un concert par Darko Millowich et Ilan Schneider, violonistes de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, auquel ont assisté tous les élèves de l'IES avec à l'affiche des œuvres de Bach, Mozart, Paganini et autres.

D'un autre côté, un workshop avec David Fluit et Gilles Corbi, chanteurs du groupe HipHop « de Läb » a pu être mis en place pendant le 1er trimestre de l'année scolaire 2013/2014, qui a abouti en une performance

chaudement applaudie par le personnel et les élèves le dernier après-midi d'école avant les vacances de Noël.

5.5. Logements externes encadrés (LEE)

Le CSEE dispose de deux logements situés à Luxembourg-Ville. Il a été possible de faire un contrat de bail supplémentaire pour un troisième logement situé à Esch-sur-Alzette. En 2013, deux pensionnaires majeures du CSEE Schrassig ont vécu dans les deux logements à Luxembourg-Ville. Elles poursuivent des études avec succès et ont été encadrées par le service Follow-Up de l'association EPI en collaboration avec la direction du CSEE.

5.6. Unité de formation socio-pédagogique

En 2013, six cours et séminaires de 114,5 heures au total ont porté sur les thèmes suivants:

- Supervision d'équipe (étude de cas, communication, fonction du répondant, gestion de l'agressivité)
- Teamsupervision (Fallarbeit, Weiterqualifizierung, Entlastung)
- Supervision individuelle
- Analyse institutionnelle
- Formation de lutte contre l'incendie
- Messagerie électronique

En 2013, les participants au cours « Supervision d'équipe » ont visité les institutions « Foyer d'accueil Henri Jaspar » à Bruxelles et « Haus auf dem Wehrborn » à Aach en Allemagne. Les participants ont pu procéder à un échange des pratiques avec le personnel de ces institutions.

L'encadrement des jeunes placés au CSEE suppose un travail pluridisciplinaire où différentes unités du centre (internats, service psycho-social, institut d'enseignement socio-éducatif) sont impliquées. Les intervenants se doivent d'être formés pour collaborer à un travail pertinent et à un projet commun. Par conséquent, il y a lieu que le contenu du programme de formation soit actuel, adapté et opérationnel.

La participation aux cours et séminaires endéans les heures de travail est obligatoire pour tous les agents du CSEE engagés dans une mission éducative et socio-thérapeutique, et ce à raison de 24 heures minimum par an.

5.7. Personnel

Au cours de l'année 2013, le centre socio-éducatif de l'Etat a été doté de 10 postes en personnel éducatif supplémentaires pour ses internats à Dreiborn et à Schrassig. Actuellement, l'effectif total du personnel, y compris les chefs d'unité, de l'internat de Dreiborn s'élève à 28,75 postes, celui de l'internat de Schrassig à 26,25 postes.

En effet, le Conseil de Gouvernement a proposé dans sa séance du 30 juillet 2010 de renforcer les fonctions « encadrement » des deux internats. Il a été retenu de créer 33 nouveaux postes éducatifs dans les deux centres. Pour

l'année 2010, le centre socio-éducatif a été renforcé de 9 nouveaux postes. Comme exposé ci-avant, une nouvelle évaluation au cours de 2013 a eu pour résultat d'augmenter l'effectif du personnel de 10 nouveaux postes. L'affectation des 14 postes restants est assujettie à une évaluaton future de l'Inspection Générale des Finances et de la Commission d'Economie et de Rationalisation.

La Commission de Surveillance et de Coordination en collaboration avec la direction du CSEE continue à oeuvrer afin de pourvoir les internats de Dreiborn et de Schrassig de personnel supplémentaire et ce dans le respect de la proposition du Conseil de Gouvernement.

En ce qui concerne le recrutement du personnel de l'Unité de sécurité à Dreiborn, le Conseil de Gouvernement a donné son accord pour 35 nouveaux postes. Le centre socio-éducatif a engagé au cours de l'année 2013 des éducateurs, des éducateurs gradués, un infirmier, un ergothérapeute et un pédagogue pour les besoins de l'Unité de sécurité. Un pédagogue, ancien chef d'unité de l'internat à Schrassig, a pris la fonction de chef d'unité de l'Unité de sécurité à Dreiborn.

5.8. Infrastructures

En 2013, l'Administration des Bâtiments Publics a réalisé les travaux de réparation et de rénovation suivants:

CSEE Dreiborn

- finition d'aménagement d'une salle de fitness
- finalisation de l'aménagement d'une pièce sécurisée pour la centrale téléphonique et les serveurs informatiques
- installation d'un central téléphonique
- remise en peinture et rénovation d'une partie de la façade du bâtiment principal
- poursuite des travaux de construction de l'unité de sécurité

CSEE Schrassig

- déplacement et aménagement des bureaux du personnel éducatif
- finition de la réfection du hangar de l'annexe château, mise en place d'une nouvelle toiture et des portes de garage
- remise en peinture de 6 chambres des pensionnaires
- réaménagement et restauration du bloc sanitaire de l'internat
- installation d'un système d'aération dans le bloc sanitaire
- installation de toilettes dans les cellules de la section fermée
- installation et rénovation de 3 portes de compartimentage entre les différents groupes

5.9. Contacts externes et missions spécifiques

En 2013, la direction du CSEE a collaboré avec de nombreux services du secteur public et privé: ministères concernés, instances judiciaires, l'Office National de l'Enfance (ONE), représentants de la Police Grand-Ducale, lycées, institutions socio-familiales, centres de formation professionnelle continue, administrations publiques, presse, l'unité solidarité jeunes, le groupe de vie Zoé, le groupe de vie Paikia, le groupe de vie Ermesinde, l'internat privé Ste Anne, l'internat du Nord, les responsables du centre pénitentiaire et

les unités pédopsychiatriques pour adolescents du Service National de Psychiatrie Juvénile (Hôpital Kirchberg), du centre Hospitalier de Luxembourg et de l'Orangerie 3 du centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (Ettelbrück).

Au cours de l'année 2013, le CSEE a étroitement collaboré avec l'Institut Médico-Pédagogique d'Etalle (B) ainsi qu'avec des institutions spécialisées pour mineurs à Veldenz (A) et à Gauting (D).

Durant l'année 2013, le CSEE a accueilli un enseignant et des élèves du Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales à Dreiborn et à Schrassig.

Dans le cadre de la construction de l'unité de sécurité fermée à Dreiborn, les membres du comité de direction ont assisté à maintes réunions avec les représentants de l'Administration des Bâtiments Publics, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs et les organismes de sécurité et de contrôle.

Dans la perspective du recrutement de personnel de garde pour l'Unité de Sécurité, la direction du CSEE a maintenu le contact avec l'Etat-Major de l'armée du Luxembourg

Le comité de direction du CSEE a assuré deux demi-journées de formation pour le personnel de la « Katholische Fachhochschule für Sozialpädagogie » de Trèves.

En avril 2013, le comité de direction du CSEE a organisé une journée d'étude et d'échange avec l'équipe dirigeante de la « Diakonie Michaelshoven » de Cologne et un juge de la jeunesse du Tribunal de Luxembourg.

Au mois de mai 2013, le CSEE a organisé une exposition du programme « Comenius » en présence de Monsieur le Ministre de la Famille et de l'Intégration et des autorités communales de Wormeldange au centre Culturel d'Ahn. L'exposition, à caractère itinérant, a connu un franc succès au Ministère de la Famille et de l'Intégration en présence de Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et de Monsieur le Ministre de la Famille et de l'Intégration.

En juillet 2013, la direction du centre Pénitentiaire de Givenich a visité les unités du CSEE. A son tour, le comité de direction du CSEE a visité les installations de Givenich en septembre 2013.

Au mois d'octobre 2013, le comité de direction du CSEE a visité l'institution « Diakonie Michaelshoven » à Cologne et a pu procéder a un échange des pratiques avec l'équipe dirigeante de l'institution.

En novembre 2013, la direction du CSEE a reçu une équipe de la « Stëmm vun der Strooss » qui réalisait une interview sur le CSEE de Schrassig.

La direction a accueilli un stagiaire-directeur du Ministère de la Justice français pendant trois semaines.

5.10. Activités de la commission de surveillance et de coordination

En 2013, la commission de surveillance et de coordination (CSC) s'est réunie 8 fois.

La CSC comprend trois membres désignés par les ministres de la Famille et de l'Intégration, de l'Education et de la Formation professionnelle et de la Justice ainsi qu'un secrétaire.

La commission :

- supervise les activités socio-éducatives, de guidance, d'enseignement et de formation professionnelle,
- assure la coordination entre les unités. ainsi que les relations du centre avec les départements ministériels compétents, les organes de placement et les services de guidance et d'assistance,
- donne son avis sur le projet socio-éducatif et psychothérapeutique à élaborer pour tout pensionnaire accueilli dans le centre,
- veille à l'exécution des décisions des autorités judiciaires,
- informe régulièrement les autorités judiciaires sur l'évolution des pensionnaires et propose les mesures qu'elle juge indiquées en raison de cette évolution,
- surveille l'exécution des mesures de sécurité et de discipline,
- intervient en faveur du développement du centre.

Les thèmes majeurs traités lors des réunions de la CSC en 2013 :

- projets socio-éducatifs et psychothérapeutiques des pensionnaires,
- difficultés vécues par divers pensionnaires,
- collaboration avec les services psychosociaux externes au Luxembourg et à l'étranger,
- analyse des avis concernant la modification de la loi portant réorganisation du centre socio-éducatif de l'Etat et des règlements grand-ducaux afférents,
- suites à donner au rapport de la médiateure,
- réalisation de l'unité de sécurité,
- préparation du concept de l'unité de sécurité,
- scolarisation dans l'unité de sécurité,
- motivation professionnelle et formation continue du personnel,
- coopération du CSEE avec les instances judiciaires,
- coopération du CSEE avec la police grand-ducale,
- répercussions de la loi relative à l'aide à l'enfance sur le CSEE,
- problème des ressources humaines,
- travaux divers au niveau des infrastructures,
- réorganisation et organigramme du CSEE.

VII. Les Etablissements publics

1. La Caisse nationale des Prestations familiales (CNPF)

L'année 2013 a été pour la CNPF une année à la fois chargée et productive : de nombreux défis entamés en 2011 et 2012 ont pu être poursuivis, d'autres s'y sont rajoutés et le succès des mesures internes et externes a contribué à des retombées positives, tant pour le fonctionnement de la caisse que par rapport aux bénéficiaires des prestations familiales.

Ainsi, l'accessibilité de la caisse envers le public a été étendue à travers le site internet de la CNPF, qui est régulièrement alimenté par de nouvelles annonces, les dates de paiement, les changements d'horaire etc. Sur recommandation de Mme la Médiateure, le site a été complété par une information précise sur les spécificités du congé parental en cas de naissance multiple. Par ailleurs, un tableau de calcul a été ajouté, permettant aux parents de calculer les dates auxquelles ils doivent soumettre leurs enfants aux examens prescrits pour l'octroi de l'allocation postnatale. S'ajoute que l'efficacité de la mise en place en 2011 d'un « Service center Relations externes » (SCRE), auquel les services, institutions et administrations publiques et privées peuvent s'adresser, a été soulignée dans le rapport d'activité de Mme la Médiateure.

Les échanges fructueux que la caisse poursuit avec ses partenaires externes ont permis en 2013 la mise en place d'une procédure d'échange et de collaboration avec le Fonds national de Solidarité et l'Agence pour le Développement de l'Emploi ; ceci notamment pour instituer une entraide administrative visant la lutte efficace contre les fraudes.

Les entrevues avec les autres institutions de la sécurité sociale (Centre commun de la Sécurité sociale, Caisse nationale de Santé, Caisse nationale d'Assurance Pension) ont largement contribué à l'initiation d'une procédure de recouvrement des créances auprès de la CNPF. Les démarches dans ce domaine seront poursuivies en 2014.

Au niveau du fonctionnement interne de la caisse, la formation a été une des priorités au cours de l'année 2013. Ainsi, une collaboratrice expérimentée s'est vue confier le poste de formatrice nouvellement créé. Elle assure d'abord la formation initiale du personnel nouvellement recruté, puis la formation continue du personnel en place. La complexité de la matière des prestations familiales et les interférences avec les législations européennes a rendu incontournable une mise à jour régulière du savoir du personnel de la CNPF.

A l'instar des années passées, les collaborateurs de la caisse ont participé à de nombreuses réunions d'information et d'échange nationales et européennes. La coopération avec les caisses étrangères continue et un prochain échange est devenu nécessaire suite à l'introduction du « Betreuungsgeld » en Allemagne.

Tel qu'indiqué en 2013, un des plus grands défis de la caisse consiste toujours dans le développement et la mise en place d'une nouvelle application informatique dédiée au traitement de l'ensemble des dossiers de la CNPF. En mai 2012, une équipe de projet a été mise en place et l'excellente coopération entre tous les acteurs (CNPF, Centre informatique de la Sécurité sociale et la firme Eurogroup consulting) a contribué à des avancées considérables, notamment pour le calcul et le paiement des allocations de naissance et de maternité. L'achèvement des travaux et la mise en production du système sont prévus pour la fin 2014.

1.1. Le Comité-directeur de la CNPF

Le Comité-directeur se compose du président de la CNPF, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGB-L), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2013, le Comité-directeur a siégé à 8 reprises et a tranché sur quelques 530 dossiers.

1.2. L'effectif de la CNPF

En 2013, l'effectif officiel de la caisse est resté inchangé à 104 postes à plein temps, auxquels s'ajoutaient 7 agents engagés sous le statut du travailleur handicapé et des remplaçants temporaires. Au total, 125 personnes sont au service de la CNPF.

L'organigramme, élaboré en 2012, a connu des changements vers la fin de l'année 2013. Les équipes de gestionnaires ont été remaniées et le Service Recouvrement a été créé.

1.3. Les prestations familiales

Alors qu'en 2011 - suite aux mesures prises en 2010 par le biais de la loi du 26 juillet 2010 et son règlement d'exécution du 7 octobre 2010 ayant pour objet de déterminer les conditions d'application de l'octroi des allocations familiales en faveur des élèves dépassant l'âge de dix-huit ans - le montant des allocations familiales était en régression, on peut constater à nouveau une légère augmentation pour l'année 2013,.

Ainsi, en 2013, le montant des prestations familiales atteint 1.082.565.393,34 € contre 1.076.254.779,20 € en 2012 (le boni pour enfant étant inclus pour les deux exercices).

Le budget toujours considérable de la CNPF s'élève ainsi à près d'1,1 milliards d'euros, ce qui souligne une fois de plus la priorité que le Gouvernement accorde à la politique en faveur des familles et des enfants.

1.3.1. Les allocations familiales

Au 31 décembre 2013, 106.335 familles avec 183.429 enfants ont bénéficié du montant complet des allocations familiales, contre 105.748 familles avec 183.287 enfants au 31 décembre 2012.

La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires des allocations familiales se chiffre en 2013 à +0,55% contre +1,63% en 2012. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires augmente également à +0,08% en 2013 contre +1,26% en 2012.

Rang de l'enfant	2013	Différence	2012	Différence	2011
1er enfant	106.335	+587	105.748	+1.563	104.185
2e enfant	56.299	-231	56.530	+398	56.132
3e enfant	16.320	-191	16.511	-68	16.579
4e enfant	3.494	-18	3.512	-26	3.538
5e enfant et plus	981	-5	986	+5	981
Total des enfants	183.429	+142	183.287	+1.872	181.415

La composition des familles attributaires au 31 décembre 2013 et les variations par rapport aux exercices 2012 et 2011 se présentent comme suit :

Familles avec	2013	Différence	2012	Différence	2011
1 enfant	50.036	+818	49.218	+1.165	48.053
2 enfants	39.979	-40	40.019	+466	39.553
3 enfants	12.826	-173	12.999	-42	13.041
4 enfants	2.772	-30	2.802	-19	2.821
5 enfants et plus	722	+12	710	-7	717
Total des enfants	106.335	+587	105.748	+1.563	104.185

On peut constater que le montant total des allocations familiales, allocation de rentrée scolaire comprise, s'élevait en 2013 à 715.253.130,70 € contre 711.392.335,03 € en 2012, ce qui constitue une augmentation à raison de 3,861 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, l'allocation d'éducation a bénéficié à 8.357 familles (contre 8.424 familles en 2012) pour un montant total de 69.745.097,84 € en 2013. Elle n'a connu qu'une régression de -1,81%.

1.3.2. L'allocation de naissance

En 2013, 6.789 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 6.620 en 2012. Le montant versé s'élève à 3.930.863,31 € contre 3.831.371,38 € en 2012.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 6.835 femmes en 2013 contre 6.589 en 2012 pour un montant de 3.959.172,56 € contre 3.817.821,79 € en 2012.

Finalement, 5.847 femmes ont bénéficié en 2013 de l'allocation postnatale contre 5.971 en 2012 pour un montant de 3.376.877,55 € contre 3.446.456,17 € en 2012.

En comparant les chiffres de 2013 par rapport à 2012, on constate pour les 3 tranches de l'allocation de naissance (prénatale – naissance – postnatale) une augmentation du nombre des bénéficiaires de 291 unités ou +1,52%.

Le montant global de l'allocation de naissance en 2013 s'élève à 11.266.913,42 € contre 11.095.649,34 € en 2012, ce qui représente une augmentation de 1,54% par rapport à 2012.

1.3.3. L'allocation de maternité

L'allocation de maternité a profité en 2013 à 1.235 femmes contre 1.238 en 2012 (nombre moyen des 1ère et 2e tranches); un montant de 3.737.863,65 € a été versé en 2013 contre 3.777.683,79 € en 2012 et 3.677.592,12 € en 2011.

1.3.4. L'allocation de rentrée scolaire

Le nombre des enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire se répartit comme suit:

Catégorie	Groupe familial avec	2013	2013/2012	2012	2012/2011	2011
6-11 ans	- 1 enfant	10.537	+108	10.429	+182	10.247
	- 2 enfants	26.802	-494	27.296	+345	26.951
	- 3 enfants	18.980	-779	19.759	-107	19.866
	Sous-total 1	*56.319*	-1.165	*57.484*	*+420*	*57.064*
plus 12 ans	- 1 enfant	20.795	+789	20.006	+1.726	18.280
	- 2 enfants	26.113	-769	26.882	+619	26.263
	- 3 enfants	16.596	-925	17.521	+67	17.454
	Sous-total 2	*63.504*	-905	*64.409*	*+2.412*	*61.997*
Total enfants	- 1 enfant	31.332	+897	30.435	+1.908	28.527
	- 2 enfants	52.915	-1.263	54.178	+964	53.214
	- 3 enfants	35.576	-1.704	37.280	-40	37.320
	Total général	*119.823*	*-2.070*	*121.893*	*+2.832*	*119.061*
Var. en %			-1,70%		+2,38%	

En 2013, le nombre des enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire au courant du mois d'août fait état d'une diminution de -1,70% alors qu'en 2012 on notait une augmentation de +2,38%.

1.3.5. L'allocation d'éducation

Le nombre de familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation au 31 décembre 2013 s'établit à 8.357 familles contre 8.424 familles l'année précédente, ce qui représente une diminution de -0,80%.

Le tableau ci-après indique l'évolution des catégories de familles et montre la progression selon le type de revenu au 31 décembre de chaque exercice :

Année	nombre de foyers										Total
	à revenu unique	en % du total	à deux revenus	en % du total	mono-paren-taux	en % du total	sous-total	en % du total	activité mi-temps	en % du total	
1991	5 018	76%	1 124	17%	486	7%	6 628				6 628
1992	5 635	75%	1 300	17%	603	8%	7 538				7 538
1993	5 845	71%	1 422	17%	640	8%	7 907	95,9%	338	4,1%	8 245
1994	5 976	67%	1 813	20%	725	8%	8 514	94,9%	456	5,1%	8 970
1995	5 889	63%	2 003	21%	928	10%	8 820	94,2%	544	5,8%	9 364
1996	5 795	61%	2 062	22%	1 048	11%	8 905	93,6%	608	6,4%	9 513
1997	5 867	61%	2 003	21%	1 185	12%	9 055	93,9%	589	6,1%	9 644
1998	5 974	61%	1 998	20%	1 213	12%	9 185	93,5%	639	6,5%	9 824
1999	*	*	*	*	*	*	8 465	94,5%	489	5,5%	8 954
2000	*	*	*	*	*	*	9 194	97,7%	214	2,3%	9 408
2001	*	*	*	*	*	*	9 665	97,7%	229	2,3%	9 894
2002	*	*	*	*	*	*	9 942	98,3%	177	1,7%	10 119
2003	*	*	*	*	*	*	10 136	98,5%	155	1,5%	10 291
2004	*	*	*	*	*	*	10 112	98,7%	135	1,3%	10 247
2005	*	*	*	*	*	*	10 095	99,1%	96	0,9%	10 191
2006	*	*	*	*	*	*	9 737	99,2%	81	0,8%	9 818
2007	*	*	*	*	*	*	9 416	99,3%	64	0,7%	9 480
2008	*	*	*	*	*	*	9 338	99,4%	53	0,6%	9 391
2009	*	*	*	*	*	*	9 110	99,5%	43	0,5%	9 153
2010	*	*	*	*	*	*	8 760	99,7%	29	0,3%	8 789
2011	*	*	*	*	*	*	8 721	99,7%	23	0,3%	8 744
2012	*	*	*	*	*	*	8 398	99,7%	26	0,3%	8 424
2013	*	*	*	*	*	*	8 330	99,7%	27	0,3%	8 357

En 2013, 8.330 allocations d'éducation entières et 27 allocations d'éducation à mi-temps ont été allouées.

L'analyse des chiffres recueillis révèle qu'il y a une diminution nominale de 67 bénéficiaires (diminution de 68 entières / augmentation de 1 mi-temps). Il y a lieu de préciser que le nombre de demandes pour l'octroi de l'allocation d'éducation est plus élevé que le nombre d'allocations effectivement accordées. Les refus reposent soit sur le dépassement des seuils de revenus, soit sur les dispositions anti-cumul avec l'indemnité de congé parental luxembourgeois ou étranger.

Ainsi, le montant global de l'allocation d'éducation payé en 2013 s'élève à 69.745.097,84 € contre 71.027.990,60 € en 2012 et manifeste ainsi une diminution de 1.282.892,76 €.

1.3.6. L'allocation spéciale supplémentaire

Les bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire étaient au nombre de 2.272 au 31.12.2013 contre 2.217 au 31.12.2012, ce qui constitue une augmentation de 55 enfants ou +2,78%. Le montant afférent s'élève à 6.861.941,54 € en 2013 contre 6.726.192,06 € en 2012.

1.3.7. Le boni pour enfant

En comparant le nombre total en chiffres absolus, on note qu'en 2013 les bonis payés s'élevaient à 2.319.484 unités contre 2.303.684 en 2012, ce qui constitue une augmentation de +0,69%. En 2012, on affichait encore +1,55% de progression par rapport à 2011 avec au total 2.268.612 paiements.

En 2013, la dépense pour le boni pour enfant s'élevait à 213.321.128,08 € et affiche par conséquent une augmentation de +1,04% par rapport à 2012 avec une dépense de 211.120.733,59 €. En 2011 on notait une dépense de 210.456.378,28 euros.

1.4. L'indemnité de congé parental

Au cours de l'année 2012, l'indemnisation du congé parental s'élevait à un montant global de

Au cours de l'année 2013, l'indemnisation du congé parental s'élevait à un montant global de 69.241.259,65 €. Ce montant comprend la somme de 3.773.844,90 € au titre de cotisations d'assurance des employeurs et des assurés, ainsi que la somme de 693.416,91 € au titre de cotisations des assurés comme participation à l'assurance dépendance.

La dépense pour indemnité de congé parentale affiche en 2013 une hausse de +2,06% avec une dépense totale de 69.241.259,65 € contre une dépense de 67.840.386,85 € pour 2012.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental depuis son introduction en 1999.

Evolution du nombre de bénéficiaires de congé parental

a) Comparaison entre le 1er et le 2e congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes 1er congé	Hommes 1er congé	Femmes 2e congé	Hommes 2e congé
1999	1323	60	20	30
2000	1707	79	69	156
2001	1886	75	96	240
2002	1951	104	122	394
2003	2143	91	158	521
2004	2155	107	170	541
2005	2325	96	186	611
2006	2389	105	199	644
2007	2285	111	181	591
2008	2526	124	248	697
2009	2681	106	241	788
2010	2921	110	231	866
2011	2711	119	242	849
2012	2879	116	204	826
2013	2859	141	169	908

Les femmes optent plutôt pour le 1er congé parental tandis que les hommes préfèrent le 2e congé parental

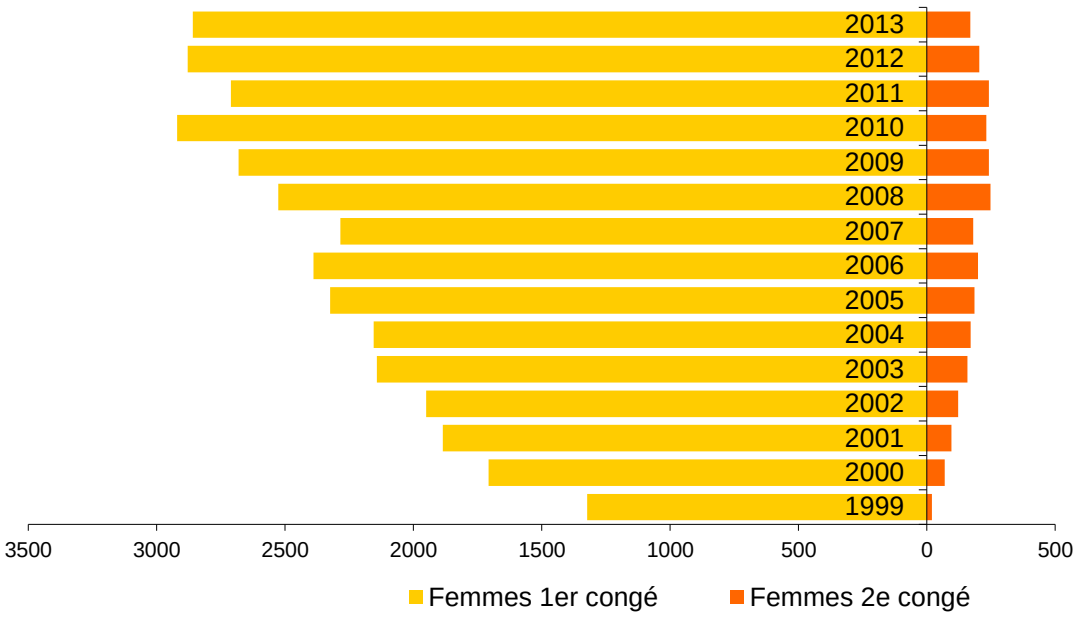

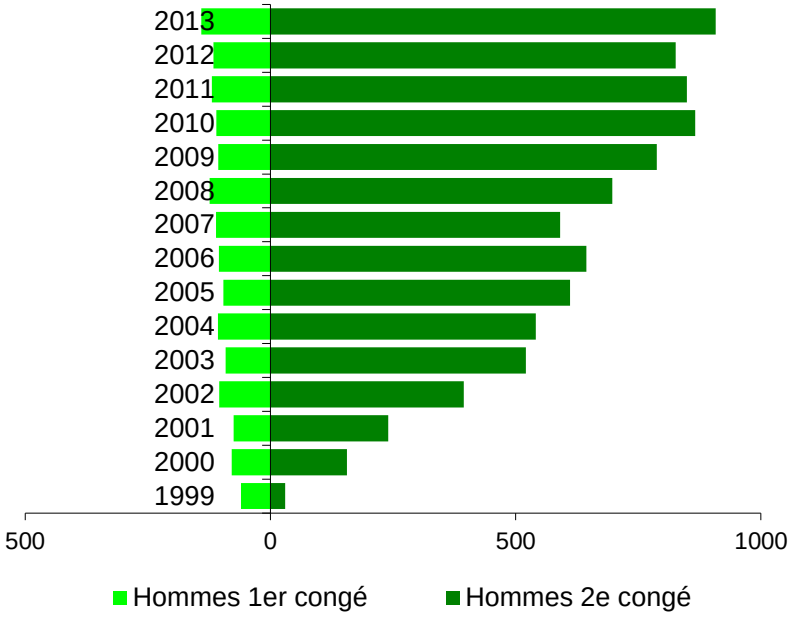

b) Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes Mi-temps	Femmes Pl-temps	Hommes Mi-temps	Hommes Pl-temps
1999	342	1001	31	59
2000	606	1170	108	127
2001	738	1244	166	149
2002	760	1313	255	243
2003	848	1453	331	281
2004	877	1448	354	294
2005	902	1609	413	294
2006	943	1645	429	320
2007	900	1566	373	329
2008	1059	1715	508	313
2009	1185	1737	548	346
2010	1259	1893	614	362
2011	1143	1810	603	365
2012	1187	1896	600	342
2013	1180	1848	664	385

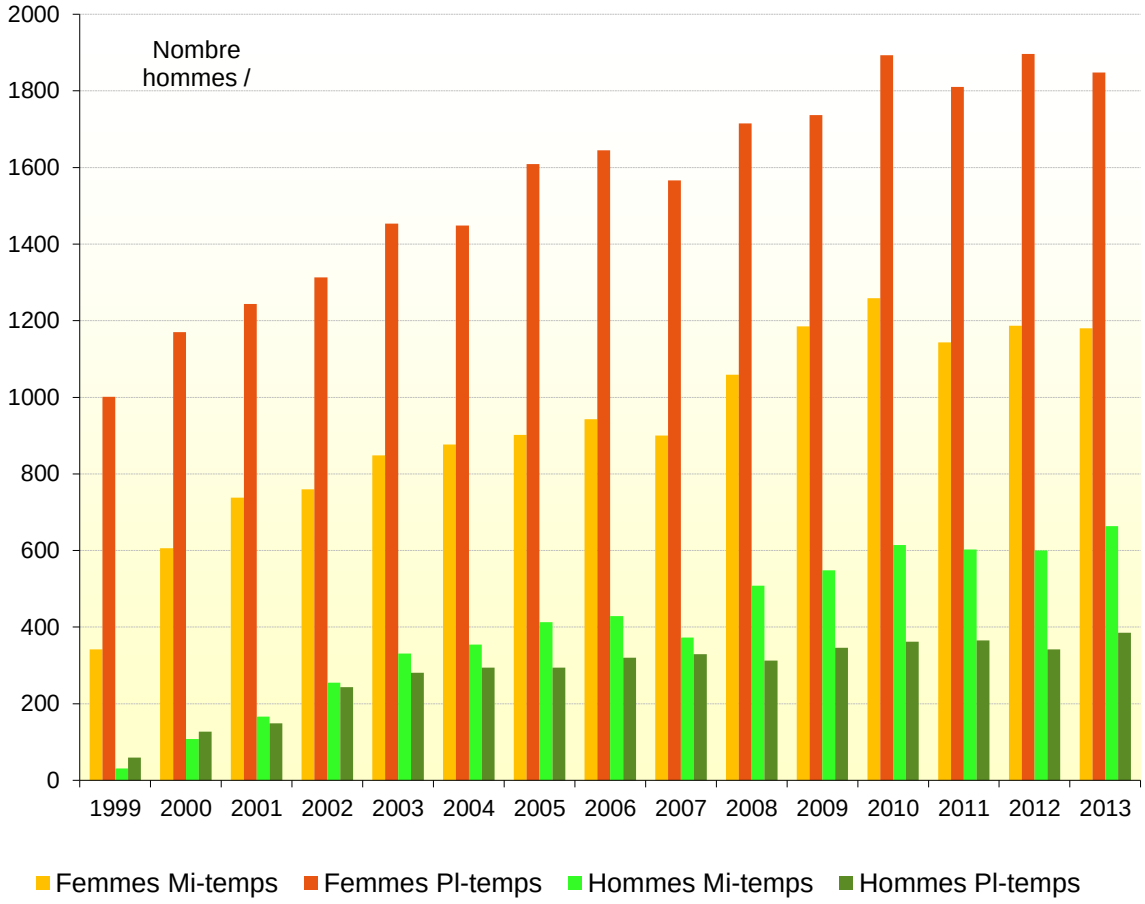

2. Le Fonds National de Solidarité (FNS)

2.1. Le Comité-directeur du FNS

Le Comité-directeur se compose actuellement des représentants du Ministère des Affaires étrangères / Direction de l'Immigration ; de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ; de l'Inspection des Finances ; de la Caisse des Pensions ; du Ministère du Logement ; du Service National d'Action Sociale et de l'Agence pour le développement du travail.

En 2013, le comité-directeur du FNS a siégé à 11 reprises. Au cours de ces séances, outre les affaires de personnel, le comité-directeur a examiné et tranché des cas particuliers relatifs aux diverses prestations dispensées et il a été saisi de questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives.

2.2. L'effectif du FNS

En 2013, l'effectif du Fonds s'élevait à 39 fonctionnaires, 19 employés (dont 2 à contrat à durée déterminée), 8 travailleurs handicapés et 21 auxiliaires (6 affectations temporaires indemnisées).

2.3. Revenu minimum garanti

2.3.1. Dépenses

Au 31 décembre 2013 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation complémentaire et / ou d'une indemnité d'insertion, respectivement de la prestation prévue à article 13(3) s'élevait à 10.208 contre 9.989 au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 2,19% (2012 : + 0,50%).

Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion a augmenté de 48 unités (+3,46%), pour atteindre le niveau de 1.435 unités au 31 décembre 2013 (2012 : 1.387).

Les cotisations relatives à l'assurance pension prévues à l'article 18 alinéa 3 sont réglées par payement unique pour l'exercice écoulé (2012). Elles s'élèvent pour 2012 à 828.679,71€.

Vu la situation sur le marché du travail qui reste difficile, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2,19% durant l'exercice 2013, contrairement à la dépense brute, qui accuse une baisse de 490.909,58 € (- 0,33%). Ceci est dû au fait que depuis avril 2013, la façon de comptabiliser les recouvrements, a changée en ce sens qu'on distingue entre les montants se rapportant à l'exercice en cours (classe 6 - extourne dépenses) et ceux relatifs aux exercices écoulés (classe 7 - recettes). Auparavant, la contrepartie des indus était toujours imputée comme recette. Pour cette même raison on constate une légère diminution au niveau des recettes (- 0,31€). Les cotisations (part patronale) à charge du Fonds ont augmenté (+ 3,90%), vu que les indemnités d'insertion respectivement les prestations prévues à l'article 13 sont soumises, contrairement à l'allocation complémentaire, aux mêmes cotisations (part assuré + patronale) que les salaires. Au vu de ce qui précède, la dépense nette à charge du budget de l'Etat diminue de 0,37 %.

2.3.2. Barème RMG pour la période du 1.1.2013 - 31.12.2013

Composition communauté domestique	N.I. 100 par mois	1.1.2013 - 30.9.2013 N.I. 756,27 par mois	 immunisation 30%	1.10.2013 - 31.12.2013 N.I. 775,17 par mois	 immunisation 30%
1er adulte	173,92	1.315,31	1.709,91	1.348,18	1.752,64
2ème adulte	86,96	657,66	-	674,09	-
adulte subséquent	49,76	376,32	-	385,73	-
supplément pour enfant	15,81	119,57	-	122,56	-
un adulte + un enfant	189,73	1.434,88	1.865,35	1.470,74	1.911,97
un adulte + deux enfants	205,54	1.554,44	2.020,78	1.593,29	2.071,28
un adulte + trois enfants	221,35	1.674,01	2.176,22	1.715,84	2.230,60
un adulte + quatre enfants	237,16	1.793,57	2.331,65	1.838,40	2.389,92
un adulte + cinq enfants	252,97	1.913,14	2.487,09	1.960,95	2.549,24
deux adultes	260,88	1.972,96	2.564,85	2.022,27	2.628,96
deux adultes + un enfant	276,69	2.092,53	2.720,29	2.144,82	2.788,27
deux adultes + deux enfants	292,50	2.212,09	2.875,72	2.267,38	2.947,60
deux adultes + trois enfants	308,31	2.331,66	3.031,16	2.389,93	3.106,91
deux adultes + quatre enfants	324,12	2.451,23	3.186,60	2.512,49	3.266,24
deux adultes + cinq enfants	339,93	2.570,79	3.342,03	2.635,04	3.425,56
trois adultes	310,64	2.349,28	3.054,07	2.407,99	3.130,39
trois adultes + un enfant	326,45	2.468,85	3.209,51	2.530,55	3.289,72
trois adultes + deux enfants	342,26	2.588,41	3.364,94	2.653,10	3.449,03
trois adultes + trois enfants	358,07	2.707,98	3.520,38	2.775,66	3.608,36
trois adultes + quatre enfants	373,88	2.827,55	3.675,82	2.898,21	3.767,68
trois adultes + cinq enfants	389,69	2.947,11	3.831,25	3.020,76	3.926,99

Bonification loyer (max.) : 123,95 € bruts

Cotisation assurance-maladie : 2,80%

Cotisation assurance-maladie : 1,40 % sur RMG brut diminué de l'abattement de 468,55 € (NI 756,27) resp. 480,26 (NI 775,17)

2.3.3. Prestations brutes (RMG et/ou ATI respectivement bénéficiaires article 13)

	nombre de ménages bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2012	**31.12.2013**	en %	2012	**2013**	en %
RMG	9.158	9.242	0,92%	119.518.823,93	117.495.124,50	-1,69%
ATI	1.387	1.435	3,46%	24.685.986,64	26.237.495,41	6,28%
Art. 13	320	314	-1,88%	6.235.533,89	6.216.814,97	-0,30%
Totaux (*)	**9.989**	**10.208**	2,19%	150.440.344,46	**149.949.434,88**	-0,33%
Cotisat. Sociales (part assuré + patronale)				6.507.959,43	**6.761.608,39**	3,90%
Art. 18 (part assuré + patronale)				1.157.967,81	**828.679,71**	-28,44%
Total RMG				158.106.271,70	**157.539.722,98**	-0,36%
Loterie nationale				5.055.881	6.243.423	23,49%
Revenus à meilleur fortune				6.204.095	7.876.210	26,95%
Successions				1.700.864	2.480.698	45,85%
Restitutions (IT) RMG				6.767.815	3.077.523	-54,53%
Revenus divers				9.913	173	-98,25%
Total Recettes				**19.738.568,67**	**19.678.027,48**	-0,31%
Dépense				138.367.703,03	**137.861.695,50**	-0,37%

(*) Le nombre total des bénéficiaires tient compte des intersections entre les différentes catégories, c.à d. une personne touchant plusieurs prestations est considérée comme un seul bénéficiaire.

2.3.4. Statistiques diverses

a) Evolution pluriannuelle – demandes instruites

Exercice	**Demandes** **Nbr abs.**	**Variation** **en %**
2000	2.206	27,51
2001	1.887	-14,46
2002	2.315	22,68
2003	2.751	18,83
2004	2.853	3,71
2005	2.810	-1,51
2006	2.996	6,62
2007	3.136	4,67
2008	3.432	9,44
2009	4.141	20,66
2010	4.430	6,98
2011	4.234	- 4,42
2012	4.267	0,78
2013	4.391	2,91

Evolution nouvelles demandes RMG

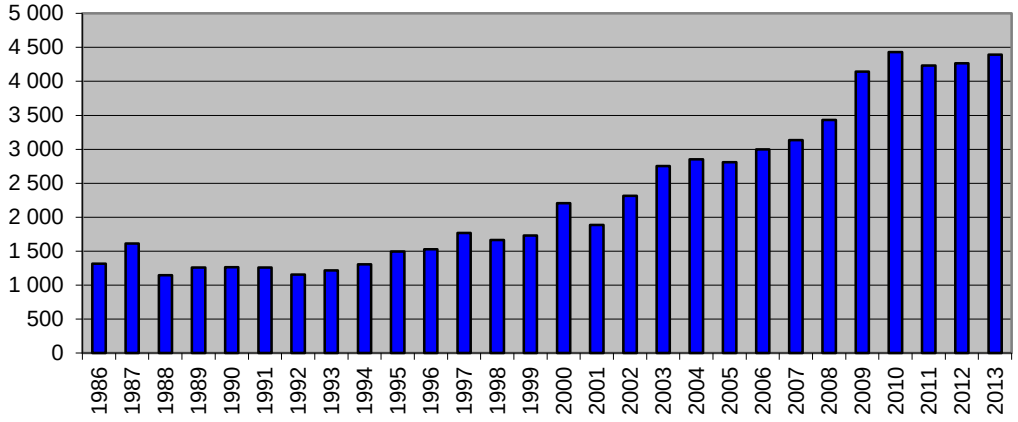

b) Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG

Exercice	Demandes Nbr abs.	Variation en %
2000	5.163	4,30
2001	5.163	0,00
2002	5.738	11,14
2003	6.367	10,96
2004	6.662	4,63
2005	7.238	8,65
2006	7.243	0,07
2007	7.205	-0,52
2008	7.352	2,04
2009	7.841	6,65
2010	8.491	8,29
2011	8.965	5,58
2012	9.158	2,15
2013	9.242	0,92

Evolution RMG

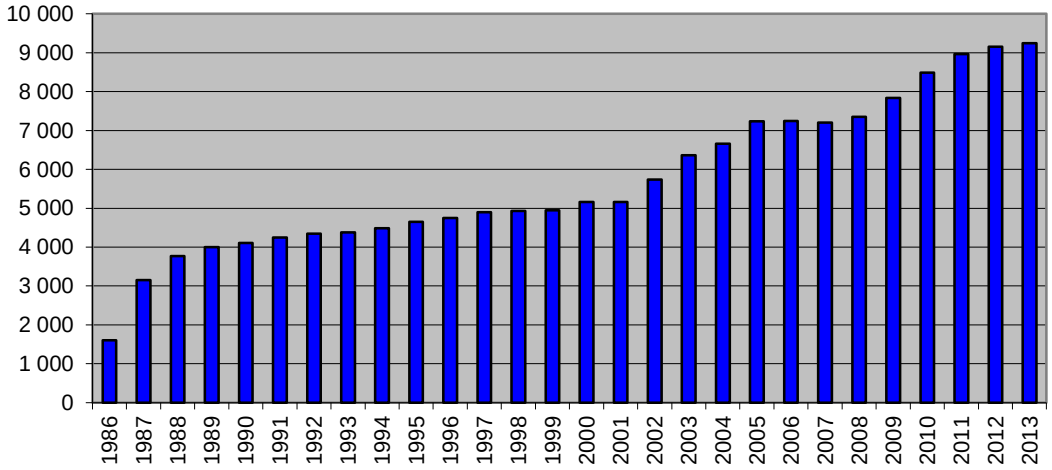

2.3.5. Recettes :

Au niveau des recettes, on constate une hausse importante des recettes provenant des successions (+45,85%), ainsi que de ceux provenant de bénéficiaires revenus à meilleure fortune, qui augmentent de 26,95 %. Pour la garantie en restitution des prestations versées, le Fonds est amené à gérer ± 8.000 hypothèques légales (c.f. tableau «Evolution pluriannuelle – hypothèques » ci-dessous).

Les montants recouvrés accusent une hausse de 14,33 %.

1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	6.243.423 €
2. Recettes provenant de la succession des bénéficiaires de l'allocation complémentaire	2 480.698 €
3. Recettes provenant de la demande en restitution à l'encontre des bénéficiaires revenus à meilleure fortune	7.876.210 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	7.737.890 €
Total recettes	**24.338.221 €**

Ad point 2 (successions):

Exercice	Successions Nbr abs.	Variation en %	Montants en €	Variation en %
2000	16		507.591,12	
2001	23	43,75	397.175,28	-21,75
2002	23	0,00	681.143,22	71,50
2003	45	95,65	637.757,40	-6,37
2004	29	-35,56	805.722,15	26,34
2005	76	162,07	1.210.303,23	50,21
2006	73	-3,95	1.300.962,03	7,49
2007	107	46,58	2.864.614,10	120,19
2008	94	-12,15	1.887.913,04	-34,10
2009	157	67,02	1.897.498,01	0,51
2010	70	-55,41	1.203.479,00	-36,58
2011	49	-30,00	7.078.764,13	488,19
2012	156	218,37	1.700.864,28	-75,97
2013	192	23,08%	2.480.698,29	45,85

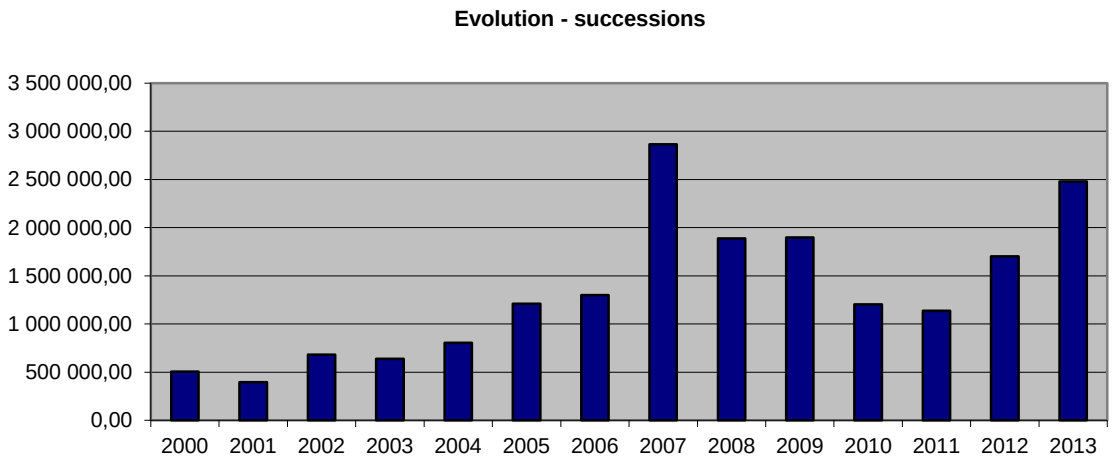

Ad point 3 (revenus à meilleure fortune):

Exercice	Nbr abs.	Variation en %	Montants en €	Variation en %
2000	31		704.637,57	
2001	22	-29,03	529.727,54	-24,82
2002	42	90,91	898.112,48	69,54
2003	56	33,33	1.132.734,84	26,12
2004	205	266,07	1.261.900,84	11,40
2005	108	-47,32	1.759.180,71	39,41
2006	101	-6,48	2.379.686,59	35,27
2007	163	61,39	3.138.191,00	31,87
2008	171	4,91	3.561.566,69	13,49
2009	149	-12,87	4.122.557,15	15,75
2010	384	157,72	5.737.524,00	39,17
2011	546	42,19	5.940.676,00	3,54
2012	500	-8,42	6.204.095,37	4,43
2013	623	24,60	7.876.210,20	26,95

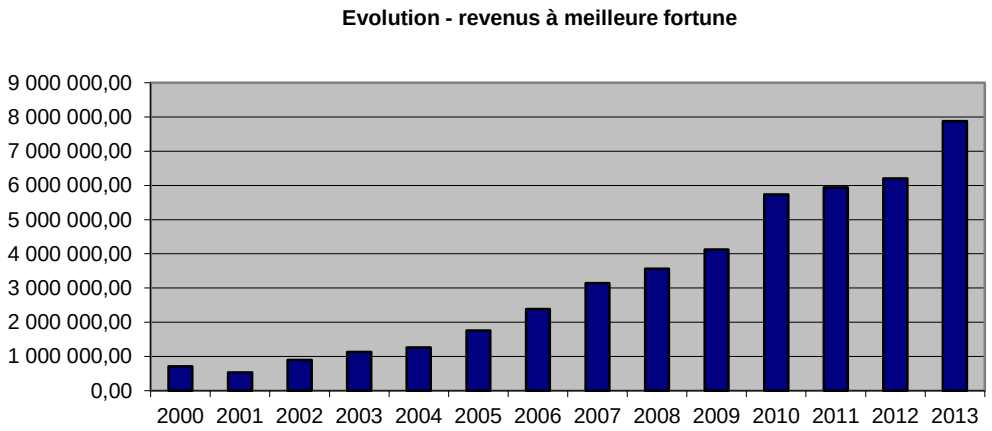

Evolution pluriannuelle - hypothèques

Année	Hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91,00					
2000	181,00					
2001	221,00					
2002	313,00					
2003	302,00					
2004	404,00					
2005	569,00					
2006	617,00					
2007	720,00					
2008	854,00					
2009	919,00					
2010	648,00					
2011	706,00					
2012	760,00					
2013	833,00	147,00	3,00	340,00	15,00	**1.338,00**

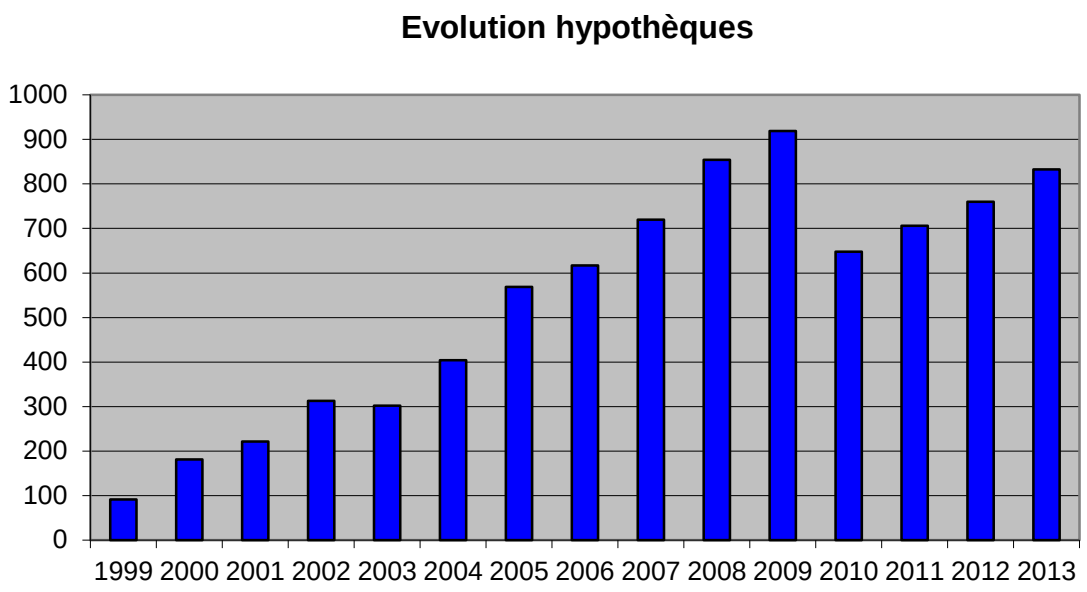

Ad point 4 (recouvrements de prestations indûment touchées):

Exercice	Montants en €	Variations en %
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60
2002	1.855.879,48	12,07
2003	2.212.307,97	19,21
2004	2.499.340,57	12,97
2005	2.708.804,48	8,38
2006	4.995.257,80	84,41
2007	6.775.286,63	35,63
2008	6.630.920,22	-2,13
2009	6.175.130,90	-6,87
2010	6.669.929,43	8,01
2011	6.726.056,00	0,84
2012	6.895.376,90	2,52
2013	7.737.889,90	14,33

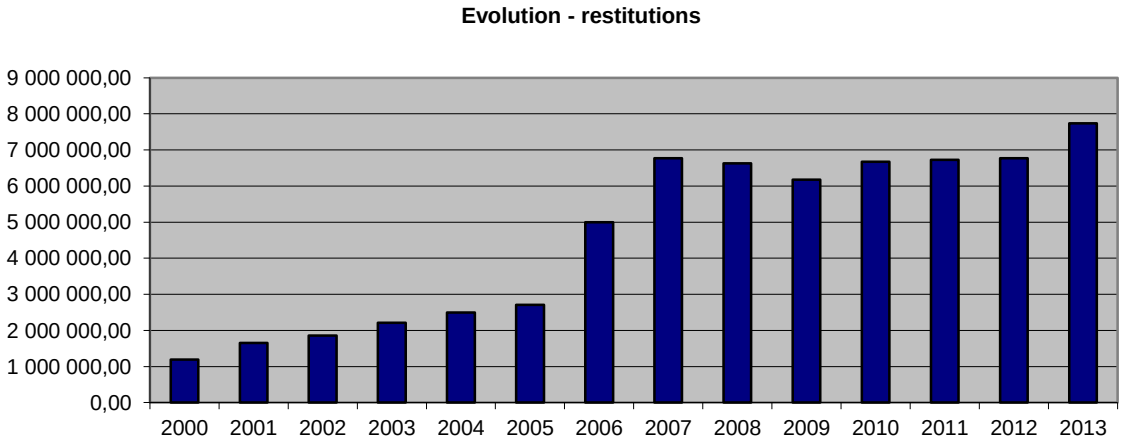

2.4. Allocation compensatoire

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2013, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 393 contre 451 pour l'année précédente.

La dépense 2013 (FNS + autres Caisses) s'élève à 336.757,62 €. La diminution des dépenses de 44.783,34 € par rapport à 2012 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2012	**31.12.2013**	en %	2012	**2013**	en %
F N S	5	**5**	0,00%	4.868,52	**4.868,52**	0,00%
CNAP	441	**385**	-12,70%	372.516,52	**328.899,90**	-11,71%
F E C	1	**0**	-100,00%	883,80	**0,00**	-100,00%
C F L	4	**3**	-25,00%	3.272,12	**2.989,20**	-8,65%
TOTAL :	451	**393**	**-12,86%**	381.540,96	**336.757,62**	-11,74%

2.5. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance l'introduction la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé. Pour le mois de décembre 708 allocations ont été payées (2012 : 734), dont

	Nombre
aveugles < 18 ans	4
aveugles > 18 ans	81
handicapés < 18 ans	168
handicapés > 18 ans	449
divers	6
total	708

29 affaires ont été annulées. Aucune affaire ne fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales.

Montants des allocations au 31.12.2013 :

N.I. 100	N.I. 775,17
89,24 €	691,76 €

La dépense a atteint le montant de 5.870.561,62 €. La diminution de 149.894,15 € par rapport à 2012 (- 2,49 %) résulte de la régression constante des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant une assurance-dépendance.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
31.12.2012	**31.12.2013**	en %	2012	**2013**	en %
734	**708**	**-3,54%**	6.020.455,77	**5.870.561,62**	-2,49%

2.6. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Au 31 décembre 2013 le nombre des allocataires se montait à 589 contre 557 à la fin de l'exercice précédent. 121 affaires ont été refusées, 31 suspendues et 24 se trouvent en voie d'instruction. Compte tenu du recouvrement de pensions qui atteint le montant de 627.471,51 € et des restitutions s'élevant au montant de 268.071,97 €, la dépense à charge du budget de l'Etat s'élève à 1.950.330,63 € pour l'exercice 2013.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 62.747,15 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

	nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2012	**31.12.2013**	en %	2012	**2013**	en %
	557	**589**	5,75%	2.641.496,87	**2.845.874,11**	7,74
% RECETTES			:	751.263,17	**895.543,48**	19,21
Dépense			:	1.890.233,70	**1.950.330,63**	3,18%

Exercice	**Dossiers au 31.12 en nbr abs.**	**Variation en %**	**Cumul en %**
2000	205	2,50	61,42
2001	207	0,98	62,99
2002	222	7,25	74,80
2003	231	4,05	81,89
2004	233	0,87	83,46
2005	232	-0,43	82,68
2006	272	17,24	114,17
2007	297	9,19	133,86
2008	343	15,49	170,08
2009	421	22,74	231,50
2010	458	8,79	260,63
2011	513	12,01	303,94
2012	557	8,58	338,58
2013	589	5,75	363,78

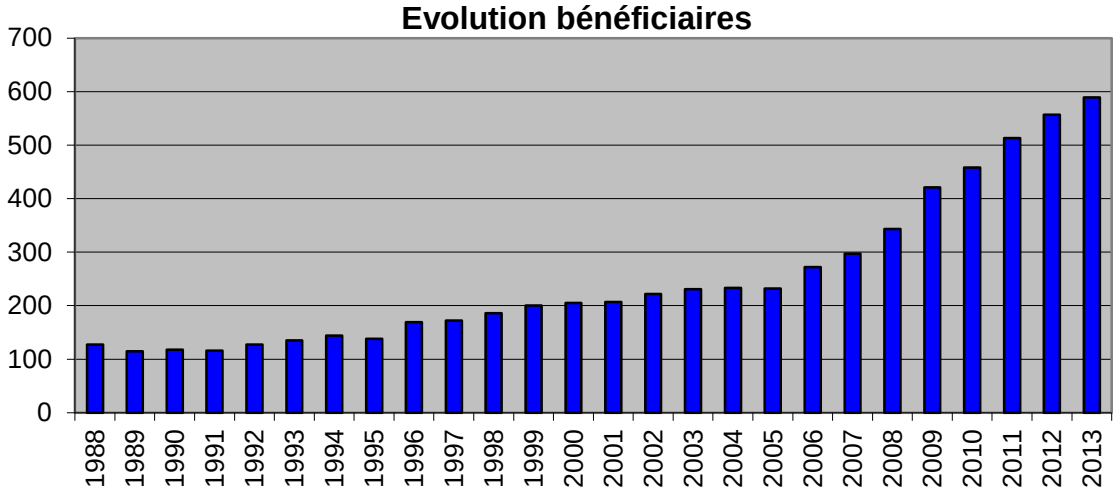

2.7. Allocation de vie chère

On constate un accroissement du nombre de demandes, qui s'élève pour l'exercice 2013 à 27.086 (2012 : 26.749). Ce nombre tient compte des demandes doubles. Dans ces cas le Fonds vérifie si la situation actuelle présente des divergences par rapport à celle qui s'est présentée au moment de l'introduction de la première demande. Le cas échéant, le Fonds paie le surplus ou bien il confirme la première décision. Les limites de revenu ont été adaptées légèrement pour tenir compte de l'évolution indiciaire.

La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent comme condition d'attribution d'autres prestations similaires payées par les administrations communales et autres institutions. A partir de l'année 2010, les bénéficiaires d'une allocation de vie chère ont droit au « Kulturpass ». De manière générale, le Fonds se charge de faire parvenir au bénéficiaire de l'AVC, ensemble avec la décision d'octroi de la prestation une notice d'information sur le « Kulturpass » ainsi qu'un formulaire de demande.

nbre de ménages bénéf. pour l'exercice		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
2012	**2013**	en %	2012	**2013**	en %
17.088	**22.010**	**28,80%**	**30.271.282,33**	**38.266.911,53**	26,41%

Evolution allocation de chauffage 2003 – 2008 / allocation de vie chère 2009 - 2013

Exercice	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de demandes	6.902	7.847	10.223	11.382	13.036	16.402	20.112	22.539	25.594	26.749	27.086
Variation		13,69%	30,28%	11,34%	14,53%	25,82%	22,62%	12,07%	13,55%	4,51%	1,26%
Bénéficaires	4.719	5.297	7.751	9.431	9.495	13.904	17.040	18.759	18.460	17.088	22.010
Variation		12,25%	46,33%	21,67%	0,68%	46,43%	22,55%	10,09%	-1,59%	-7,43%	28,80%
Dépense budgétaire (en millions)	**2,73**	**2,85**	**5,72**	**7,64**	**7,68**	**12,03**	**29,08**	**32,94**	**32,69**	**30,27**	**38,27**
Variation		4,39%	100,70%	33,59%	0,47%	56,69%	141,69%	13,26%	-0,75%	-7,40%	26,41%
Modifications législatives			Augm. 50%			Augm. 10%	Augm. 100%				

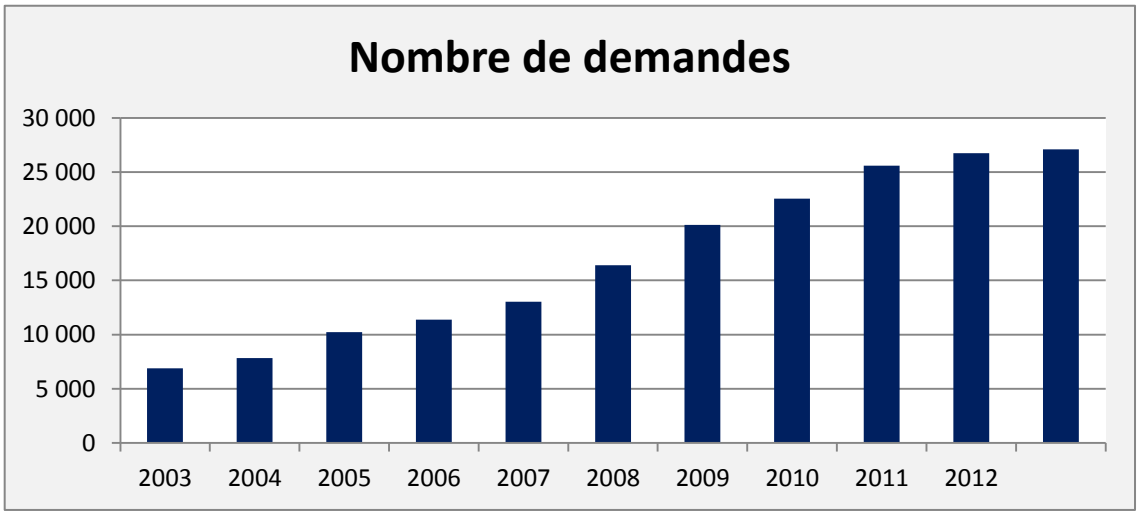

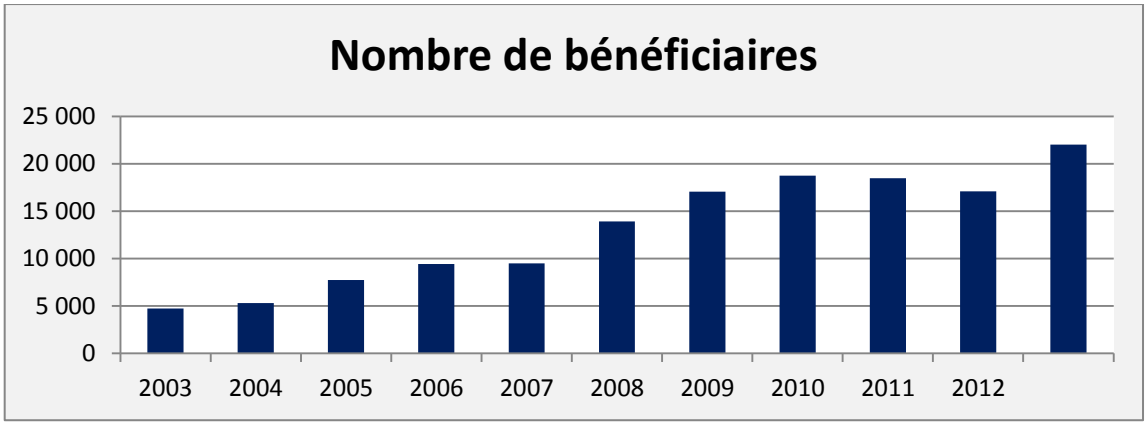

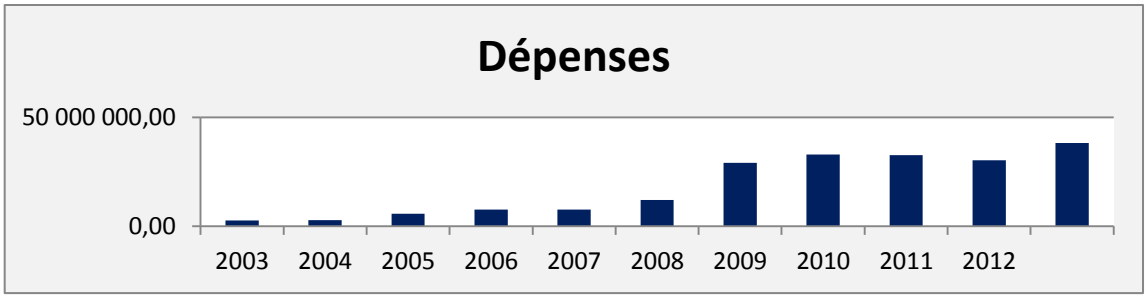

2.8. Accueil gérontologique

Pour l'exercice 2013 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre à 226 (2012: 250) dont 31 ont été refusées, 38 cas ont été annulés et 3 affaires ont fait l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales. 32 demandes sont restées en instruction au 31.12.2013. Le nombre moyen de bénéficiaires a diminué de 13 pour atteindre 702 unités (-1,82%). Les prestations au montant total de 7.762.350,28 € ont augmentées de 2,39 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel la dépense se chiffrait à 7.581.307,31 €.

	nombre **moyen** de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2011	**31.12.2012**	en %	2011	**2012**	en %
	715	**702**	-1,82	7.581.307,31	**7.762.350,28**	2,39
% RECETTES			**:**	930.649,75	**749.841,27**	-19,43
Dépense			**:**	6.650.657,56	**7.012.509,01**	5,44%

2.9. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

La loi du 12 septembre 2003 (mise en vigueur : 1.6.2004) introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent une diminution de la capacité de travail de 30% au moins. Les personnes reconnues travailleur handicapé perçoivent soit un salaire pour travailleurs handicapés, soit un

revenu pour personnes gravement handicapées. Cette dernière prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au RMG pour le premier adulte) de 1.298,18 € (N.I. 775,17). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2013 était de 2.595 unités pour une dépense annuelle de 37.465.384,79 € en augmentation de 11,74% par rapport à l'exercice 2012.

nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
31.12.2012	**31.12.2013**	en %	2012	**2013**	en %
2.422	**2.595**	7,14	34.279.447,60	**37.863.411,73**	10,46
% RECETTES		:	749.063,49	398.026,94	-46,86
Dépense		:	33.530.384,11	**37.465.384,79**	11,74%

Exercice	**Dossiers au 31.12 en nbr abs.**	**Variation en %**	**Dépense nette en €**	**Variation en %**
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92	10.828.455	385,10
2007	1.017	45,91	11.777.387	8,76
2008	1.310	28,81	15.438.834	31,09
2009	1.637	24,96	20.079.835	30,06
2010	1.944	18,75	24.492.396	21,98
2011	2.231	14,76	29.644.818	21,04
2012	2.422	8,56	33.612.486	13,38
2013	2.595	7,14	37.465.385	11,46

Evolution bénéficiaires

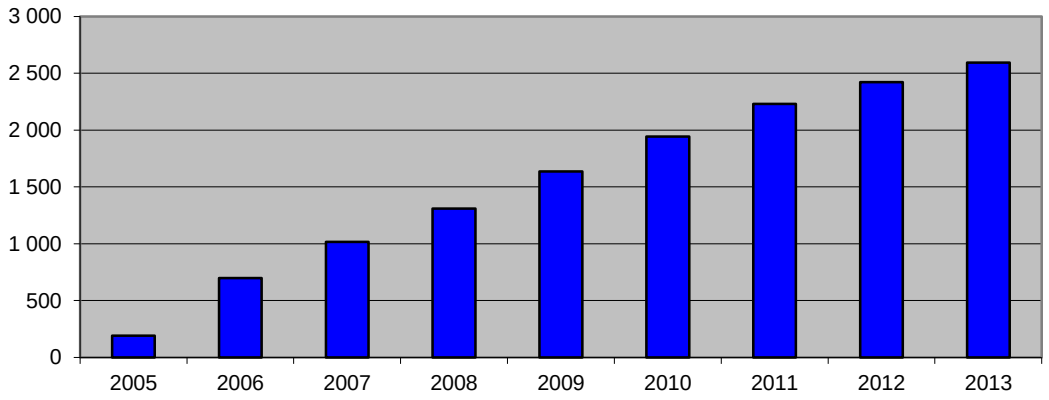

Evolution dépenses nettes

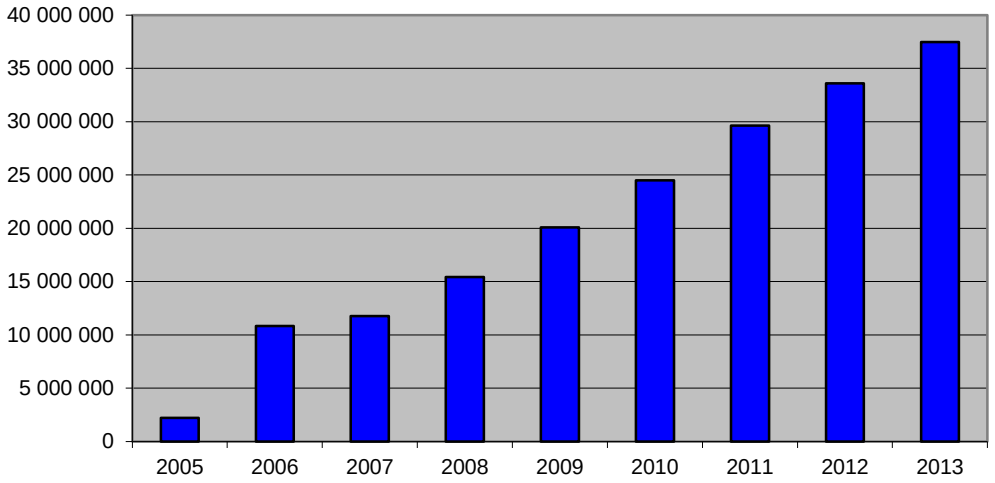

2.10. Forfait d'Education

Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 32.458 au 31.12.2013. Pendant l'exercice 2013, le montant de 64.337.858,77 € a été liquidé. On constate une régression de 4,33 % pour la dépense à charge du budget de l'Etat par rapport à l'exercice précédent, ceci étant du au fait que l'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans. En outre, il y a beaucoup de pensions personnelles pour lesquelles les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2012	**31.12.2013**	en %	2012	**2013**	en %
F N S	12.485	**11.450**	-8,29	27.306.226,62	**24.963.748,34**	-8,58
C N A P	18.344	**17.913**	-2,35	33.171.694,23	**32.575.646,95**	-1,80
E T A T	1.830	**1.807**	-1,26	3.949.444,22	**3.897.000,58**	-1,33
F E C	467	**455**	-2,57	1.005.594,15	**976.608,05**	-2,88
C F L	883	**833**	-5,66	1.981.972,00	**1.924.854,85**	-2,88
Total brut	34.009	32.458	-4,56	67.414.931,22	**64.337.858,77**	-4,56
Ass. maladie / part patr.			:	1.806.968,93	**1.728.172,74**	-4,36
Total Forfait d'éducation			:	69.221.900,15	**66.066.031,51**	-4,56
% RECETTES			:	**248.937,06**	**80.652,02**	-67,60
Dépense			:	68.972.963,09	**65.985.379,49**	-4,33%

Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%

Exercice	Dépenses brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.963.748	32.575.647	6.798.463	64.337.859	-4,58%

Evolution bénéficiaires - forfait d'éducation

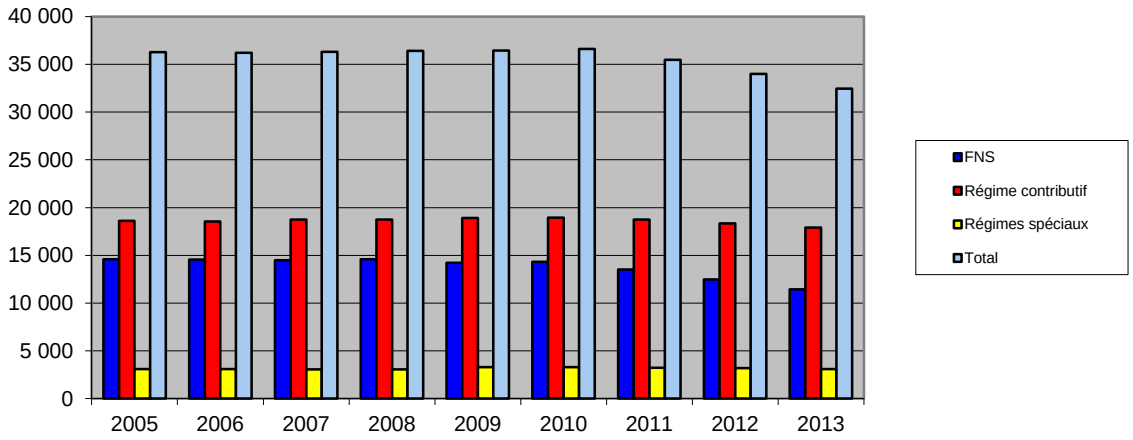

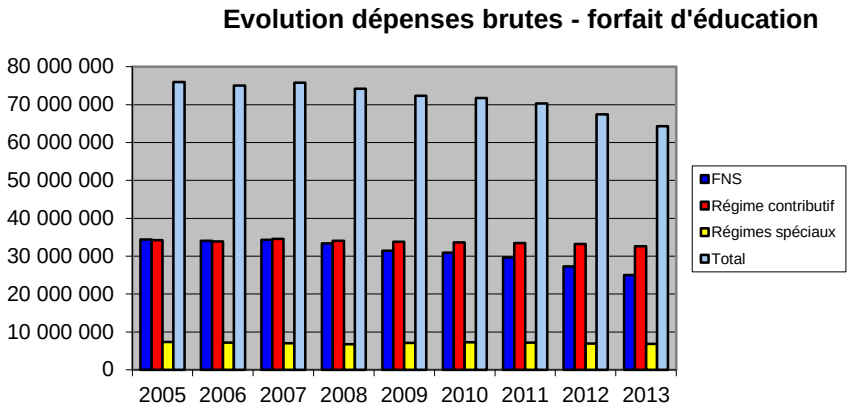

2.11. Répression des Fraudes et Recouvrement

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Suite à certains problèmes dans différents dossiers, le service a modifié sa procédure de recouvrement forcé en 2009 en demandant, au préalable l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice. Cette modification entraîne un supplément de travail par dossier mais le Fonds considère que le taux de réussite augmentera progressivement.

Cette procédure est aussi appliquée pour les bénéficiaires d'une indemnité d'insertion, ceci afin d'éviter une saisie sur l'indemnité. Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une indemnité d'insertion. Dans ce contexte, le Service national d'action sociale transmet les créances via fichier électronique.

Dans le cadre de l'analyse des dossiers de recouvrement dits « sensibles » dans lesquels une entrevue avec le débiteur s'impose, le service a continué en 2012 d'entreprendre des visites à domiciles. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif du service visant à résoudre un maximum de cas à l'amiable.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement touchant le Fonds national de solidarité soit en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Depuis 2009, le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des tribunaux de paix.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues, ce qui a engendré un supplément de travail.

Le solde à récupérer s'élève à ±17,85 Mio euros.

Depuis 2012, le service Recouvrement a également entrepris d'effectuer de fréquentes sorties sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes. Des contacts avec de nombreux commissariats de proximité de la Police ont été pris et une collaboration fructueuse s'est mise en place. Le service Récouvrement (rebaptisé : Répression des Fraudes et Recouvrement) traite toutes les dénonciations rentrant au FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs d'adresses déterminées. Il prépare les dossiers en vue de dépôts de plainte au Parquet Général.

2.12. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- contre le bénéficiaire de l'allocation complémentaire revenu à meilleure fortune (vente d'un bien immobilier, héritage, partage etc.) ;
- contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique ;
- contre le légataire d'une allocation complémentaire du revenu pour personnes gravement handicapées et du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ;
- contre la succession du bénéficiaire d'une allocation complémentaire, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées et de l'avance de la pension alimentaire ;

et traite ses dossiers en étroite collaboration avec le service recouvrement relatif au remboursement cumulé des prestations dues et indues .

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation complémentaire sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Le service gère actuellement +- 6.500 hypothèques pour lesquelles il doit effectuer les renouvellements décennaux et les mainlevées. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargées des ventes des immeubles et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les renseignements pratiques permettent de formuler des revendications à l'égard des bénéficiaires.

Le service s'occupe des courriers émanant des cabinets des avocats et des instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées.

Les organismes de sécurité sociale, notamment l'association d'assurance contre les accidents, informent le Fonds de leurs demandes de rachat de rentes de sorte que le service peut ainsi récupérer directement ses prestations allouées.

Dans ses actions et recours contre le tiers, le service réclame la restitution d'allocations complémentaires contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération de ses prestations allouées à un bénéficiaire défunt, à défaut de successeurs ou de renonciation des successeurs, le service entame la procédure et demande le jugement de la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

2.12.1. Evolution Recouvrements et Restitutions

	Total prestations	RMG	RPGH	Pension alimentaire	Accueil géronot.	Forfait d'éducation
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	20.325.347,06 €	18.094.798,39 €	398.026,94 €	895.543,48 €	856.326,23 €	80.652,02 €

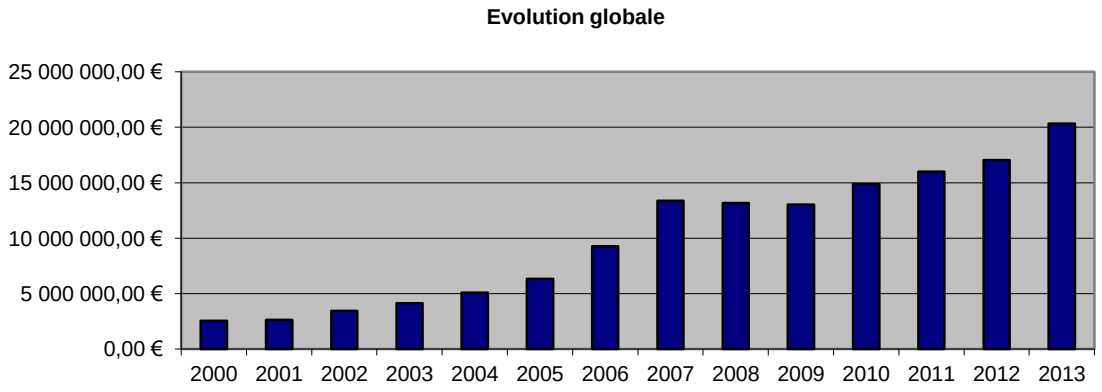

3. SERVIOR – Centre, Foyers et Services pour personnes âgées

3.1. Le Conseil d'administration de SERVIOR

Le Conseil d'administration se compose actuellement des représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration; du Ministère de la Santé ; de l'Inspection des Finances ; du personnel et des pensionnaires.

En 2013, le Conseil d'administration de SERVIOR a siégé à 16 reprises et a eu 3 réunions avec les ministres respectifs Mme Marie-Josée JACOBS, M. Marc SPAUTZ et Mme Corinne CAHEN. Au cours de ces séances, outre la gestion journalière et les affaires de personnel, le Conseil d'administration a notamment analysé et discuté les divers projets de construction, de rénovation et d'extension relatifs aux infrastructures.

3.2. L'effectif de SERVIOR

En 2013, l'effectif de SERVIOR s'élevait à 1 652 salariés dont 109 personnes se trouvaient en contrat à durée déterminée (principalement pour le remplacement de salariés absents (incapacité de travail, congé de maternité, congé parental, …), ainsi que des apprentis.

Logiquement, le personnel soignant (1 100 salariés soit 67%) représente la grande majorité des effectifs SERVIOR, le personnel de restauration, c'est-à-dire les effectifs en cuisine et au service en salle, représente néanmoins 21% des effectifs.

Les femmes représentent plus de 79% du personnel et la moyenne d'âge du personnel est d'environ 41 ans.

3.3. Les activités de SERVIOR

Concernant les activités de l'année 2013, il y a lieu de se référer au rapport d'activité de SERVIOR.